LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ÉTUDE D'IMPACT

Pièce F-7B : Évaluation environnementale de la deuxième phase (Béziers / Perpignan)

Chapitre F-7B.1 : État initial détaillé

Volume 2/2



Novembre 2021

PIÈCE F : ETUDE D'IMPACT

F-7B - ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA DEUXIÈME PHASE (BÉZIERS – PERPIGNAN)
F7B.1 - ÉTAT INITIAL DÉTAILLÉ – VOLUME 2/2

SOMMAIRE

3.3. L'agriculture, la viticulture et la sylviculture 11
3.3.1. L'agriculture et la viticulture 11
3.3.2. La sylviculture 51
3.3.3. Synthèse des enjeux agricoles, viticoles et sylvicoles 81
3.4. L'environnement humain 83
3.4.1. La population 83
3.4.2. Le bâti et l'habitat 87
3.4.3. L'organisation des territoires de la zone d'étude et l'urbanisme 91
3.4.4. Les Servitudes d'Utilité Publique 103
3.4.5. L'emploi et les activités économiques 125
3.4.6. Les déplacements, réseaux et équipements 133
3.4.7. Les risques technologiques 152
3.4.8. L'ambiance sonore 155
3.4.9. Les vibrations 159
3.4.10. La qualité de l'air 161
3.4.11. Le tourisme et les loisirs 171
3.4.12. Synthèse des enjeux portant sur l'environnement humain 178
3.5. Le patrimoine historique et culturel et le paysage 179
3.5.1. Le patrimoine historique et culturel 179
3.5.2. Le paysage 190
3.5.3. Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux 199
3.6. Les interrelations à l'échelle du secteur géographique 216
3.6.1. Secteur géographique n°1 216
3.6.2. Secteur géographique n°2 219
3.6.3. Secteur géographique n°3 222
3.6.4. Secteur géographique n°4 225
3.7. Synthèse des enjeux de l'état initial 227
3.7.1. Secteur géographique n°1 227
3.7.2. Secteur géographique n°2 232
3.7.3. Secteur géographique n°3 238
3.7.4. Secteur géographique n°4 244

TABLES DES ILLUSTRATIONS

FIGURES

Figure 1 : Répartition de l'occupation du sol dans le secteur géographique n°1 Plaine du Roussillon (Source Chambres d'agriculture) 12

Figure 2 : Répartition de l'occupation du sol dans le secteur géographique n°2 Piémont des Corbières (Source Chambres d'agriculture) 12

Figure 3 : Répartition de l'occupation du sol dans le secteur géographique n°3 Plaine de l'Aude (Source Chambres d'agriculture) 13

Figure 4 : Répartition de l'occupation du sol dans le secteur géographique n°4 vallée de l'Orb(Source Chambres d'agriculture) 13

Figure 5 : Photographie de serre au Soler dans la ZPP (source : CA66) 14

Figure 6 : Photographie de vignes dans le périmètre d'étude sur la commune de Salse (source : CA66) 17

Figure 7 : Graphique présentant les rendements et surfaces viticoles des communes de la ZPP (source : Syndicat des Vignerons des PO) 17

Figure 8 : Photographie de vergers sur la commune de Baho dans la ZPP (source : CA66) 17

Figure 9 : Graphique présentant les rendements et surfaces viticoles des exploitations agricoles ayant leur siège dans les communes de la ZPP (source : Observatoire Vitivinicole – France Agrimer) 17

Figure 10 : Graphique présentant les rendements et surfaces viticoles des exploitations agricoles ayant leur siège dans les communes de la ZPP (source : Observatoire Vitivinicole – France Agrimer) 18

Figure 11 : Photographie du canal de Santa Eugenia (source : CA66) 18

Figure 12 : Parcellaire du projet d'irrigation collectif aux abords de la ZPP (source : CA66) – ZPP en noir pointillés) 19

Figure 13 : Répartition des classes de potentialités agronomiques sur le secteur géographique n°1 Plaine du Roussillon 22

Figure 14 : Répartition des classes de potentialités agronomiques sur le secteur géographique n°2 Piémont des Corbières 22

Figure 15 : Répartition des classes de potentialités agronomiques sur le secteur géographique n°3 Plaine de l'Aude 23

Figure 16 : Répartition des classes de potentialités agronomiques sur le secteur géographique n°4 vallée de l'Orb 23

Figure 17 : Principaux cépages rencontrés sur le secteur géographique n°1 28

Figure 18 : Principaux cépages rencontrés sur le secteur géographique n°2 28

Figure 19 : Principaux cépages rencontrés sur le secteur géographique n°3 29

Figure 20 : Répartition des enjeux sur le secteur géographique n°1 Plaine du Roussillon 48

Figure 21 : Répartition des enjeux sur le secteur géographique n°2 Piémont des Corbières 48

Figure 22 : Répartition des enjeux sur le secteur géographique n°3 Plaine de l'Aude 49

Figure 23 : Répartition des enjeux sur le secteur géographique n°4 vallée de l'Orb 49

Figure 24 : Répartition des peuplements au sein du secteur géographique n°1 (Source IFN) 52

Figure 25 : Répartition des types de peuplements (Source IFN) 52

Figure 26 : Répartition des types de peuplements (Source IFN) 53

Figure 27 : Répartition des peuplements au sein du secteur géographique n°2 (Source IFN) 53

Figure 28 : Répartition des peuplements au sein du secteur géographique n°3 (Source IFN) 54

Figure 29 : Répartition des types de peuplements (Source IFN) 54

Figure 30 : Répartition des peuplements au sein du secteur géographique n°4 Vallée de l'Orb (Source IFN) 55

Figure 31 : Répartition des types de peuplements (Source IFN) 55

Figure 32 : Déploiement de l'offre attractive pour l'accueil des activités (source : SCoT Plaine du Roussillon) 92

Figure 33 : Les secteurs de projets stratégiques (source : SCoT Plaine du Roussillon) 93

Figure 34 : Renforcer les connexions avec les espaces extérieurs pour amplifier les synergies (sources : DOO et PADD) 94

Figure 35 : Carte d'organisation des mobilités du SCoT de la narbonnaise (source : DOO) 94

Figure 36 : adapter l'offre foncière en extension aux besoins du territoire (source : SCoT de la Narbonnaise) 95

Figure 37 : les espaces de développement du Grand Narbonne (source : SCoT de la Narbonnaise) 95

Figure 38 : Les pôles de développement d'intérêt territorial au sein du SCOT du Biterrois (source : SCoT du Biterrois) 96

Figure 39 : Le foncier d'activité en projet à court et moyen terme (source : Projet de révision du SCoT du Biterrois) 132

Figure 40 : Les aménagements cyclables sur Perpignan Méditerranée Métropole 135

Figure 41 : piste cyclable Narbonne - Montredon des Corbières - Névian - Marcorignan – Moussan (Grand Narbonne) 145

Figure 42 : Évolution des émissions d'oxydes d'azote dans les Pyrénées-Orientales (en haut), l'Aude (au milieu) et l'Hérault (en bas) 162

Figure 43 : Évolution des émissions de PM10 dans les Pyrénées-Orientales (en haut), l'Aude (au milieu) et l'Hérault (en bas) 164

Figure 44 : Évolution des émissions de PM2,5 dans les Pyrénées-Orientales (en haut), l'Aude (au milieu) et l'Hérault (en bas) 165

Figure 45 : Répartition de l'indice ATMO - 2019 169

Figure 46 : projet d'extension du site classé de Fontfroide (source : DREAL) 180

Figure 47 : Écluse de Raonel sur le canal de la Robine (SNCF Réseau, 2021) 182

Figure 48 : le canal du Midi (source : Setec, 2012) 185

Figure 49 : les ensembles paysagers et unités paysagères du parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée (Source SDAP) 190

TABLEAUX

Tableau 1: Evolution de l'emploi agricole entre 2000 et 2010 dans le secteur géographique n°1 [Source: Agreste - RGA, 2000, 2010] 13

Tableau 2 : Répartition des exploitations sous ZER suivant leur taille 14

Tableau 3 : Répartition du bâti agricole dans le secteur géographique n°1 Plaine du Roussillon 14

Tableau 4: Evolution de l'emploi agricole entre 2000 et 2010 dans le secteur géographique n°2 [Source: Agreste - RGA, 2000, 2010] 14

Tableau 5 : Répartition des exploitations selon la taille de leurs parcellaires (nombre d'exploitations) 15

Tableau 6 : Répartition du bâti agricole dans le secteur géographique n°2 Piémont des Corbières 15

Tableau 7: Evolution de l'emploi agricole entre 2000 et 2010 dans le secteur géographique n°3 [Source: Agreste - RGA, 2000, 2010] 15

Tableau 8 : Répartition des exploitations selon la taille de leurs parcellaires (nombre d'exploitations) 15

Tableau 9 : Répartition du bâti agricole dans le secteur géographique n°3 Plaine de l'Aude 16

Tableau 10: Evolution de l'emploi agricole entre 2000 et 2010 dans les communes de la ZPP [Source: Agreste - RGA, 2000, 2010] 16

Tableau 11 : Répartition des exploitations selon la taille de leurs parcellaires (nombre d'exploitations) 16

Tableau 12 : Répartition des réseaux d'irrigation et équipements sur le secteur géographique n°1 19

Tableau 13 : Répartition des réseaux d'irrigation et équipements sur le secteur géographique n°2 19

Tableau 14 : Répartition des réseaux d'irrigation et équipements sur le secteur géographique n°3 20

Tableau 15 : Répartition des réseaux d'irrigation et équipements sur le secteur géographique n°4 vallée de l'Orb 21

Tableau 16 : Répartition des parcelles viticoles AOC/AOP valorisées et valorisables 28

Tableau 17 : Répartition des parcelles viticoles AOC/AOP valorisées et valorisables 28

Tableau 18 : Répartition des parcelles viticoles AOC/AOP valorisées et valorisables 29

Tableau 19 : Répartition des parcelles viticoles AOC/AOP valorisées et valorisables 29

Tableau 20 : Liste des caves coopératives situées sur le secteur géographique 1 31

Tableau 21 : Liste des caves coopératives viticoles situées sur les secteurs géographiques 2 et 3 33

Tableau 22 : Liste des caves coopératives viticoles situées sur le secteur géographique 4 vallée de l'Orb 34

Tableau 23 : Surfaces de peuplements sylvicoles par secteur géographique au sein de la zone d'étude (source IFN): 51

Tableau 24 : Caractéristiques des espaces forestiers disposant ou soumis à un document de gestion (source : ONF 2012-2015) 57

Tableau 25 : Caractéristiques des autres entités forestières, sans document de gestion (source : ONF 2012 + actualisation 2015) 57

Tableau 26 : Caractéristiques des couvertures forestières et peuplements à l'échelle du secteur géographique n°2 59

Tableau 27 : Caractéristiques des couvertures et peuplements des autres forêts à l'échelle du secteur géographique n°2 60

Tableau 28 : Caractéristiques des espaces forestiers disposant ou soumis à un document de gestion à l'échelle du secteur géographique n°3 62

Tableau 29 : Caractéristiques des couvertures et peuplements des autres forêts à l'échelle du secteur géographique n°3 62

Tableau 30 : Caractéristiques des autres entités forestières, sans document de gestion à l'échelle du secteur géographique n°4 63

Tableau 31 : Pistes DFCI présentes au droit du secteur n°1 (source : Office National de Forêt (ONF), Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), 2012) 64

Tableau 32 : Pistes DFCI présentes au droit du secteur géographique n°2 (source : Office National de Forêt (ONF), Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)) 64

Tableau 33 : Pistes DFCI présentes au droit du secteur géographique n°3 65

Tableau 34 : Contexte démographique des communes du secteur géographique n°1 en 2017 (source : INSEE) 83

Tableau 35 : Contexte démographique des communes du secteur géographique n°2 en 2017 (source : INSEE) 84

Tableau 36 : Contexte démographique des communes du secteur géographique n°3 en 2017 (source : INSEE) 85

Tableau 37 : Contexte démographique des communes du secteur géographiquen° 4 en 2017 (source : INSEE) 86

Tableau 38 : Principaux indicateurs de l'habitat du secteur géographique n°1 en 2017 (source : INSEE) 87

Tableau 39 : Principaux indicateurs de l'habitat du secteur géographique n°2 en 2017 (source : INSEE) 88

Tableau 40 : Principaux indicateurs de l'habitat du secteur géographique n°3 en 2017 (source : INSEE) 89

Tableau 41 : Principaux indicateurs de l'habitat du secteur géographique n°4 en 2017 (source : INSEE) 90

Tableau 42 : Documents d'urbanisme en vigueur et dernières procédures (données de août 2021) 98

Tableau 43 : Servitudes d'Utilité Publique recensées dans la zone d'étude 104

Tableau 44 : Servitudes d'Utilité Publique recensées dans la zone d'étude 109

Tableau 45 : Servitudes d'Utilité Publique recensées dans la zone d'étude 115

Tableau 46 : Servitudes d'Utilité Publique recensées dans la zone d'étude 121

Tableau 47 : Population active et au chômage au sein des communes du secteur géographique n°1 en 2017 (source : INSEE) 125

Tableau 48 : Population active et chômage au sein des communes du secteur géographique n°2 en 2017 (source : INSEE) 126

Tableau 49 : Population active et chômage au sein des communes du secteur géographique n°3 en 2017 (source : INSEE) 127

Tableau 50 : Population active et chômage au sein des communes du secteur géographique 4 en 2017 (source : INSEE) 128

Tableau 51 : Les projets d'extension des zones d'activités économiques (sources : PLU des communes citées) 132

Tableau 52 : Les projets de développement routier du secteur géographique n°1 (sources : SCoT, PDU, SNIT, SRI) 133

Tableau 53 : Principales structures routières de la zone d'étude (sources : CD66, DREAL Occitanie, ASF) 134

Tableau 54 : Lignes Haute et Très Haute Tension au droit de la zone d'étude (source : Réseau de Transport d'Electricité) 136

Tableau 55 : Principales structures routières du secteur géographique n°2 (sources : CD11, DREAL Occitanie, ASF) 139

Tableau 56 : Lignes Haute Tension et très Haute Tension présentes dans la zone d'étude (sources : Réseau de Transport d'Electricité) 140
Tableau 57 : Lignes de gaz au droit de la zone d'étude (source : Data.gouv) 140
Tableau 58 : Le réseau ferré au droit de la zone d'étude 143
Tableau 59 : Les projets de développement routier (sources : SCoT, SNIT, SRI) 143
Tableau 60 : Principales structures routières du secteur géographique n°3 (sources : CD11, CD34, DREAL Occitanie, ASF) 144
Tableau 61 : Les projets de développement des transports en commun 145
Tableau 62 : Lignes Haute Tension et très Haute Tension recensées dans la zone d'étude (source : Réseau de Transport d'Electricité) 145
Tableau 63 : Les conduites de gaz recensées dans la zone d'étude (source : Data.gouv) 146
Tableau 64 : Les ICPE dans la zone d'étude 146
Tableau 65 : Le réseau ferré au droit de la zone d'étude (sources : SCoT, PDU, SNIT, SRI) 148
Tableau 66 : Les projets de développement routier (sources : SCoT, PDU, SNIT, SRI) 148
Tableau 67 : Principales structures routières du secteur géographique n°4 (sources : CD34, DREAL Occitanie, CABM, ASF) 149
Tableau 68 : Lignes Haute Tension et Très Haute Tension présentes au droit du secteur d'étude (sources : Réseau de Transport d'Electricité / POS et PLU) 150
Tableau 69 : Carrière en activité dans la zone d'étude 150
Tableau 70 : la liste des communes soumises aux risques technologiques au sein du secteur géographique n°1 152
Tableau 71 : la liste des communes soumises aux risques technologiques au sein du secteur géographique n°2 152
Tableau 72 : la liste des communes soumises aux risques technologiques au sein du secteur géographique n°3 152
Tableau 73 : la liste des communes soumises aux risques technologiques au sein du secteur géographique n°4 152
Tableau 74 : Classement sonore du réseau routier au sein de la zone d'étude du secteur géographique n°1 (source trafics : CG66, ASF) 155
Tableau 75 : Classement sonore du réseau routier au sein de la zone d'étude du secteur géographique n°2 (source trafics : CG11, 2013 ; ASF 2011) 155
Tableau 76 : Classement sonore du réseau routier au sein de la zone d'étude du secteur géographique n°3 (source trafics : CG1, 2013 ; ASF, 2011) 155
Tableau 77 : Classement sonore du réseau routier au sein de la zone d'étude du secteur géographique n°4 (source trafics : CG66, 2013 ; ASF 2011) 155
Tableau 78 : Résultats des récepteurs soumis au bruit routier dominant 156
Tableau 79: Résultats des récepteurs soumis au bruit ferroviaire dominant pour le secteur géographique n°1 156
Tableau 80: Résultats des récepteurs soumis au bruit ferroviaire dominant pour le secteur géographique n°3 156
Tableau 81: Résultats des récepteurs soumis au bruit ferroviaire dominant pour le secteur géographique n°4 156
Tableau 82 : Analyse des résultats 157
Tableau 83 : Liste des sources d'émissions industrielles au titre des émissions dans l'air 166
Tableau 84 : Teneurs moyennes annuelles 2020 pour les stations ATMO Occitanie retenues 170
Tableau 85 : Organisation de la chasse au sein du secteur géographique n°1 174
Tableau 86 : La chasse dans la zone d'étude 175
Tableau 87 : Organisation de la chasse au sein du secteur géographique n°3 176
Tableau 88 : La chasse dans la zone d'étude 177

PHOTOGRAPHIES

Photographie 1 : Vergers irrigués dans le Rivesaltais (source : BRLi, 2014) 11
Photographie 2 : Cultures de céréales et de vignes dans les Basses Plaines de l'Aude (source : BRLi, 2014) ... 12
Photographie 3 : La Plaine de l'Aude, au droit de Coursan (source : BRLi) 12
Photographie 4 : Zone d'activités Via Europa, à Vendres (source : BRLi) 13
Photographie 5 : Plaine viticole de Montredon-dès-Corbières 16
Photographie 6 : Canal de L'ASA de Coursan 20
Photographie 7 : Futaie de pin d'alep sur la commune de Salses-le-Château (source ONF) 52
Photographie 8 : Garrigues en phase de colonisation par du Pin d'Alep (source ONF) 54
Photographie 9 : Peuplement de Pin d'Alep amélioré par une coupe d'éclaircie (source ONF) 54
Photographie 10 : Garrigues en phase de colonisation par du Pin d'Alep (source ONF) 55
Photographie 11 : Garrigues en phase de colonisation par du Pin d'Alep (source ONF) 56
Photographie 12 : Peuplement de Pin d'Alep amélioré par une coupe d'éclaircie (source ONF) 58
Photographie 13 : l'accueil du public par l'ONF (source ONF) 61
Photographie 14 : Peuplement de Pin d'Alep amélioré par une coupe d'éclaircie (source ONF) 63
Photographie 15 : Equipements de lutte contre les incendies (Source ONF) 66
Photographie 16 : Rec du Manadell (source : INGEROP) 100
Photographie 17 : Habitations au lieu-dit Serrat de les Sedes (source : INGEROP) 100
Photographie 18 : Espira de l'Agly (66) (source : SYSTRA) 101
Photographie 19 : Le Domaine de Java (source : INGEROP) 102
Photographie 20 : Parcelle viticole à Coursan (source : INGEROP) 102
Photographie 21 : Zone d'activités Sainte-Eugénie (source : SYSTRA) 129
Photographie 22 :entreprise en rive gauche de l'Agly, Rivesaltes (source : BRLi) 129
Photographie 23 : Plateforme Bio Terra à Narbonne (source : le Grand Narbonne) 130
Photographie 24 : Orano – site Malvési (source : AREVA) 130
Photographie 25 : Zone d'activités Via Europa (source : La Domitienne) 130
Photographie 26 : Tour de télécommunications à Baho (source : INGEROP) 137
Photographie 27 : Le Parc éolien d'Opoul-Périllos (source : INGEROP) 137
Photographie 28 : l'A9 au niveau de Roquefort-des-Corbières (source : Systra) 140
Photographie 29 : Les éoliennes de Fitou (source : INGEROP) 141
Photographie 30 : Parc photovoltaïque Roquefort-des-Corbières (source : BRLi) 141
Photographie 31 : Photographie aérienne de la centrale solaire de Roquefort / La Palme (source : JMB Energie) 141
Photographie 32 :Train du Pays Cathare et du Fenouillèdes (source : tpcf.fr) 171
Photographie 33 :Capitelle de Caves (source : BRLi) 171
Photographie 34 :Vestiges archéologiques de la Via Domitia (source : BRLi) 172
Photographie 35 :Canal de la Robine (source : SNCF Réseau) 172
Photographie 36 :Canal du Midi, à Villeneuve-lès-Béziers (source : BRLi) 172
Photographie 37 :Château Mattes Sabran (source : BRLi) 173
Photographie 38 : : vestiges de l'ancienne chapelle Saint-Aubin (source : Base Mérimée) 181
Photographie 39 : oppidum de Pech Maho 181
Photographie 40 : site de la Roque et village de Roquefort-des-Corbières (source : TRAVERSES) 181
Photographie 41 : abbaye de Fontfroide et ses abords, Narbonne (source : DREAL) 182
Photographie 42 : allée de Java et château de Haute-Fontaine (source : Traverse) 182
Photographie 43 : ruines du Castellas 183
Photographie 44 : église Saint-Saturnin (source : BRLi) 183
Photographie 45 : chapelle Notre-Dame de la Miséricorde (source : BRLi) 183
Photographie 46 : chapelle Saint-Laurent (source : BRLi) 184
Photographie 47 : église Saint-Martin (source : base Mérimée) 184
Photographie 48 : paysages du canal du Midi (source : cahier de gestion du site classé des paysages du canal du Midi) 185
Photographie 49 : château de Poussan-le-Haut (source : BRLi) 185
Photographie 50 : la via Domitia dans la combe de la Bérade (source : TRAVERSES) 186
Photographie 51 : les Agouilles et leurs ouvrages hydrauliques, Villeneuve-la-Rivière et Espira de l'Agly 187
Photographie 52 : mas de Passatemps (source : INGEROP) 188
Photographie 53 : capitelle et puits en pierre sèche à Caves 188
Photographie 54 : domaine de Jonquières, Narbonne (source : BRLi) 188
Photographie 55 : domaine de Fresquet, Moussan (source : BRLi) 188
Photographie 56 : château de Levrettes, Narbonne (source BRLi) 188
Photographie 57 : Grange Basse, Montredon des Corbières (source : BRLi) 188
Photographie 58 : vallée de la Têt, vue vers le piémont des Corbières, Le Soler (source : BRLi) 191
Photographie 59 : le plateau viticole de Baixas (source : BRLi) 191
Photographie 60 : l'Agly depuis la zone d'étude (source : TRAVERSES) 192
Photographie 61 : village d'Opoul Périllos et son château médiéval (source : TRAVERSES) 192
Photographie 62 : dépression de Ventenac à Fitou (source : BRLi) 192
Photographie 63 : ermitage de la chapelle Saint-Aubin 192
Photographie 64 : étang de Sainte-Croix depuis l'A9 (source : TRAVERSES) 193
Photographie 65 : vestiges de voie romaine près du mas de la Grange Neuve (Sigean) (source : TRAVERSES) 193
Photographie 66 : vue sur le vignoble des Mattes (source : TRAVERSES) 193
Photographie 67 : la vallée de la Berre (source : TRAVERSES) 193
Photographie 68 : l'étang de Peyriac-de-Mer et les collines environnantes (source : TRAVERSES) 193
Photographie 69 : vignes en terrasses vers la route de mont Milan (source : TRAVERSES) 194
Photographie 70 : allée de Java (source : TRAVERSES) 194
Photographie 71 : château de Jonquières (source : site internet du château de Jonquières) 194

Photographie 72 : site classé étang de Montady (source : IGN) 195
Photographie 73 : canal du Midi et écluse d'Ariège à Villeneuve-Lès-Béziers (source : J.F. Benne, www.canaldumidi.com) 196
Photographie 74 : canal de Manadell, Villeneuve-la-Rivière (source : BRLi) 197
Photographie 75 : vallée de l'Arène avec vue sur les étangs littoraux depuis Treilles (source : BRLi) 197
Photographie 76 : Roquefort-des-Corbières et sa falaise (source : BRLi) 197
Photographie 77 : Portel-des-Corbières et le pont sur la Berre (source : TRAVERSES) 197
Photographie 78 : allée de Pins, domaine de Java, Peyriac-de-Mer (source : BRLi) 197
Photographie 79 : château de Jonquières (source : TRAVERSES) 198
Photographie 80 : château de Jonquières (source : TRAVERSES) 198
Photographie 81 : canal de la Robine dans la plaine de l'Aude à proximité de Cuxac-d'Aude (source : SNCF Réseau 2021) 198
Photographie 82 : chapelle Notre-Dame de la Miséricorde (source : TRAVERSES) 198
Photographie 83 : canal du Midi accompagné d'un alignement de platanes, plaine agricole et village de Villeneuve-lès-Béziers en arrière-plan (source : TRAVERSES) 198

CARTES

Carte 1 : Potentiel agronomique 24
Carte 2 : Activités agricoles et viticoles 35
Carte 3 : Espaces boisés et équipements de lutte contre le risque incendie 67
Carte 4 : Servitudes du secteur géographique n°1 105
Carte 5 : Servitudes – Secteur géographique n°2 110
Carte 6 : Servitudes du secteur géographique n°3 116
Carte 7 : Servitudes du secteur géographique n°4 122
Carte 8 : Activités, réseaux et équipements du secteur géographique n°1 138
Carte 9 : Activités, réseaux et équipements du secteur géographique n°2 142
Carte 10 : Activités, réseaux et équipements du secteur géographique n°3 147
Carte 11 : Activités, réseaux et équipements du secteur géographique n°4 151
Carte 12 : Stations ATMO Occitanie à proximité de la ZPP 168
Carte 13 : synthèse des enjeux liés au paysage, au patrimoine culturel et historique du secteur géographique n°1 200
Carte 14 : synthèse des enjeux liés au paysage, au patrimoine culturel et historique du secteur géographique n°2 204
Carte 15 : synthèse des enjeux liés au paysage, au patrimoine culturel et historique du secteur géographique n°3 209
Carte 16 : synthèse des enjeux liés au paysage, au patrimoine culturel et historique du secteur géographique n°4 214
Carte 17 : Synthèse des enjeux environnementaux du secteur géographique n°1 228
Carte 18 : Synthèse des enjeux environnementaux du secteur géographique n°2 233
Carte 19 : Synthèse des enjeux environnementaux du secteur géographique n°3 239
Carte 20 : Synthèse des enjeux environnementaux du secteur géographique n°4 245

3.3. L'AGRICULTURE, LA VITICULTURE ET LA SYLVICULTURE

3.3.1. L'agriculture et la viticulture

ETUDE AGRICOLE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DES PYRÉNÉES ORIENTALES – AUDE - HÉRAULT– Ligne nouvelle Montpellier Perpignan – Etudes Préalables à l'Enquête Publique – Evaluation des impacts et proposition de mesures compensatoires– Juin 2015 et mise à jour en 2020-2021

Les données présentées ci-après proviennent des rapports techniques des Chambres d'agriculture de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales issues des enquêtes réalisées auprès des exploitants.

A noter que seulement une partie des exploitants ont fourni les informations détaillées, certaines données sont inconnues ou n'ont pas été communiquées par les exploitants.

Quelques définitions :

Zone d'étude : : la zone d'étude correspond à la Zone de passage préférentielle (ZPP) et correspond à une bande de largeur d'environ 1000 m. La zone préférentielle de passage est la zone de passage qui, comparativement aux autres zones de passage étudiées, répond le mieux aux objectifs de préservation des territoires traversés, d'optimisation des coûts et de respect des fonctionnalités définies pour le projet. Elle a été utilisée pour définir l'état initial environnement.

Zone d'étude rapprochée : Une zone d'étude spécifique, dite Zone d'Etude Rapprochée, a été définie pour la réalisation de l'étude agricole liée au projet. Elle correspond de façon générale aux emplacements réservés du Projet d'Intérêt Général issus des arrêtés préfectoraux de 2019, auxquels sont ajoutés les projets de rétablissements routiers et zones de bassins définis à ce stade des études.

Cette maximisation des emprises permet de mieux prendre en considération les aspects fonctionnels des exploitations agricoles (accès aux parcelles, désorganisation de parcellaire, création de délaissés d'exploitation…).

Surface Agricole Utile (SAU) : représente l'ensemble des surfaces agricoles cultivées et/ou cultivables d'une exploitation surface en production, friches de moins de 5 ans, jachères).

Surface Agricole Utilisée (SAUée) : représente l'ensemble des surfaces en production d'une exploitation agricole, hors parcelles potentiellement exploitables (friches, jachères).

ETP : L'équivalent temps plein (ETP) ou équivalent plein temps (EPT), en anglais full-time equivalent (FTE) est une unité de mesure d'une charge de travail ou plus souvent, d'une capacité de travail ou de production.

UTA : Une unité de travail annuel (UTA) est une unité de mesure utilisée en France en matière de statistique agricole pour mesurer la quantité de travail dans le secteur agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année dans une exploitation agricole.

3.3.1.1. L'OCCUPATION DU SOL DANS LA ZONE D'ÉTUDE

Le secteur géographique n°1 Plaine du Roussillon

Le secteur géographique n°1 est composé de diverses entités géographiques parmi lesquelles se trouvent :

- les zones bocagères de la Basse – Sainte-Eugénie,
- le Ribéral (vallée de la Têt),
- le plateau de Baixas,
- la vallée de l'Agly (Rivesaltes Agly) ;
- les terrasses calcaires du Crest ;
- le bassin d'Opoul – Périllos (Piémont des Corbières).

Les terroirs au sein de la zone d'étude de ce secteur géographique sont variés, mais en général acides et caillouteux.

Sur le massif des Corbières au Nord, sur les communes de Salses et Opoul, la majorité de l'espace est caractérisée par des bois, des landes et de la garrigue. En effet, les terroirs sont peu fertiles et la culture y est difficile. Ceci explique que l'occupation des sols est caractérisée par des bois à 52%

Un peu plus au Sud, les sols moins caillouteux sont propices à la vigne AOC/AOP/AOP.

Sur la commune de Rivesaltes, un ensemble de vergers est présent, entre vignes et friches notamment. Les terroirs d'alluvions de l'Agly sont propices à des cultures variées.

En continuant vers le Sud, vergers, vignes et les friches prédominent. Les sols des dépôts quaternaires et pliocènes sont moins fertiles mais favorables à l'arboriculture et à la viticulture en AOC/AOP/AOP.

Enfin, sur les communes les plus méridionales, une diversité d'occupation des sols peut être observée : agricole avec du maraîchage, des abris, des friches et prairies, et non agricole avec des bâtiments et équipements urbains. Les terroirs d'alluvions de la Têt sont fertiles et idéaux pour du maraîchage, de l'arboriculture ou encore de la vigne hors AOC/AOP/AOP.

Les vignes dans la ZPP dominent la surface agricole utilisée. Elles représentent 32 % de la surface totale du tracé.

Compte tenu des terroirs traversés, le vignoble est pour l'essentiel classé en AOC/AOP Côtes du Roussillon Villages et Vin Doux Naturels.



Photographie 1 : Vergers irrigués dans le Rivesaltais (source : BRLi, 2014)

Après la vigne, les vergers sont la deuxième culture dominante sur le territoire de la ZPP. Ils sont malgré tout bien moins représentés que les vignes avec 8% de la surface totale.

On rencontre les parcelles arboricoles sur les terroirs identifiés comme propices à cette culture :

- plaine alluvionnaire de la Têt et terrasse peu caillouteuse au Sud
- zone alluvionnaire de l'Agly
- Crest peu caillouteux plus au Nord
- Noyau arboricole en bordure de l'étang.

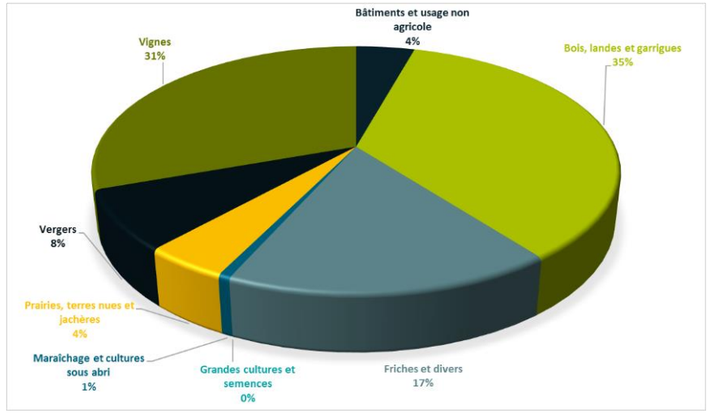

Figure 1 : Répartition de l'occupation du sol dans le secteur géographique n°1 Plaine du Roussillon (Source Chambres d'agriculture)

Le secteur géographique n°2 Piémont des Corbières

Le secteur géographique n°2 correspond aux parties Nord et Sud des corbières maritimes. Les bois, landes et garrigues et friches occupent plus de la moitié du secteur.

La vigne est la culture agricole la plus importante occupant presque un tiers du secteur. Cette zone viticole constitue les principales zones d'apport de la cave de Cap Leucate et de Rocbère.

La vinification est principalement effectuée par les caves coopératives (caves de Leucate et Rocbère) et aboutit à des crus renommés (Fitou, Corbières).

Une caractéristique du secteur géographique n°2 est la couverture quasi-totale des parcelles en vigne par une appellation d'origine. Les deux principales appellations du secteur sont l'AOP/AOP Fitou et l'AOC/AOP Corbières. L'appellation Fitou compte parmi les plus anciennes de la région Languedoc-Roussillon.

Les cépages utilisés sont le Carignan, la Grenache noir, la Syrah et le Mourvèdre. Sur la zone d'étude, les communes concernées par cette appellation sont : Roquefort-des-Corbières, La Palme, Leucate, Caves, Treilles et Fitou.

Les communes classées en AOC/AOP sont Caves, Fitou, La Palme, Leucate et Treilles.

L'AOC/AOP Corbière est beaucoup plus étendue et elle correspond à la 1ère appellation d'origine de la région Languedoc-Roussillon en volume.

Ce secteur se caractérise par les terroirs suivants :

- le piémont Nord des Corbières Littorales ;
- la plaine de Leucate – Caves – La Palme ;
- le terroir de Fitou.

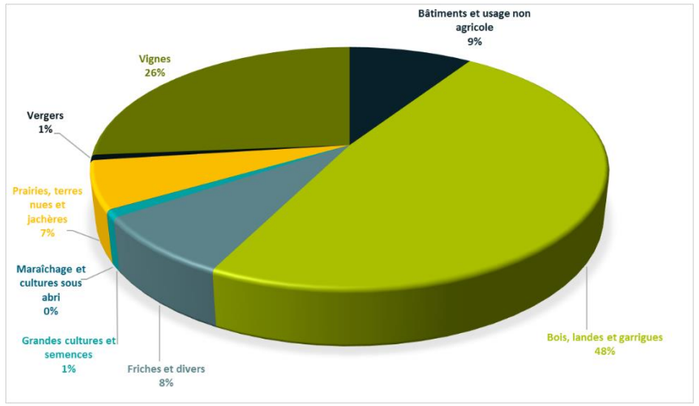

Figure 2 : Répartition de l'occupation du sol dans le secteur géographique n°2 Piémont des Corbières (Source Chambres d'agriculture)

Le secteur géographique n°3 Plaine de l'Aude

Le secteur n°3 se caractérise par les trois terroirs géographiques suivants :

- **les petites Corbières Narbonnaises,** situées au nord du massif de Fontfroide et au contact direct de l'agglomération de Narbonne. Ces collines encadrent des petites plaines viticoles classées majoritairement en Appellation d'Origine Protégée (AOP) Corbières.
- **la plaine de l'Aude**, vaste zone inondable en période de crue, qui présente des sols limoneux profonds et fertiles. La grande culture, les cultures légumières de plein champ et la vigne constituent la richesse de cette région, parcourue par le système de drainage de l'étang de Capestang,
- **le plateau de Nissan-lez-Ensérune,** est essentiellement viticole,

La vigne occupe près de la moitié du secteur (44%). Le reste est composé de bois, landes et garrigues (25%), de grandes cultures (7%) et de prairies et jachères (7%).

L'occupation du sol se caractérise néanmoins par les nuances suivantes :

- sur le plateau de Nissan-lez-Ensérune, l'acteur économique majeur est la coopérative des vignerons d'Ensérune, qui collecte et vinifie la production du vignoble, qui s'étend jusqu'au Canal du Midi. Cette coopérative contribue au développement agro-touristique du secteur (proximité de la halte fluviale à Colombier, l'oppidum d'Ensérune…)
- dans la plaine de l'Aude, la viticulture est également fortement présente, mais côtoie d'autres cultures de types céréalières et légumières de plein champ. Les sols profonds accueillent en majorité des vignes très productives dont le vin est valorisé en vin pays ou vin de table. La plaine de l'Aude est une zone d'inondation qui se caractérise par une grande diversité des productions agricoles. Les sols agricoles y sont de première qualité agronomique et les multiples opportunités d'irrigation permettent de multiples utilisations. Les grands domaines viticoles, les exploitations de grandes cultures et celles de maraîchage de plein champ sont bien implantés. La dimension des parcelles permet la mécanisation des cultures.



Photographie 2 : Cultures de céréales et de vignes dans les Basses Plaines de l'Aude (source : BRLi, 2014)



Photographie 3 : La Plaine de l'Aude, au droit de Coursan (source : BRLi)

- le narbonnais présente une tradition viticole forte, essentiellement tournée vers une production qualitative. Les communes de Narbonne, Montredon-des-Corbières, Marcorignan et toute la partie Sud de Moussan sont constituées de terres de coteaux marquant la fin du massif des Corbières dans un environnement naturel souvent préservé. Les sols y sont peu profonds, souvent caillouteux sur les collines, entrecoupés par des bandes colluvionnaires où les sols sont particulièrement adaptés à la culture de la vigne.

La production de vin du secteur bénéficie des dénominations IGP suivantes : Pays d'Oc (dénomination régionale), Vin de Pays d'Aude (dénomination départementale), coteaux de Narbonne (Cuxac-d'Aude, Marcorignan, Moussan, Narbonne).

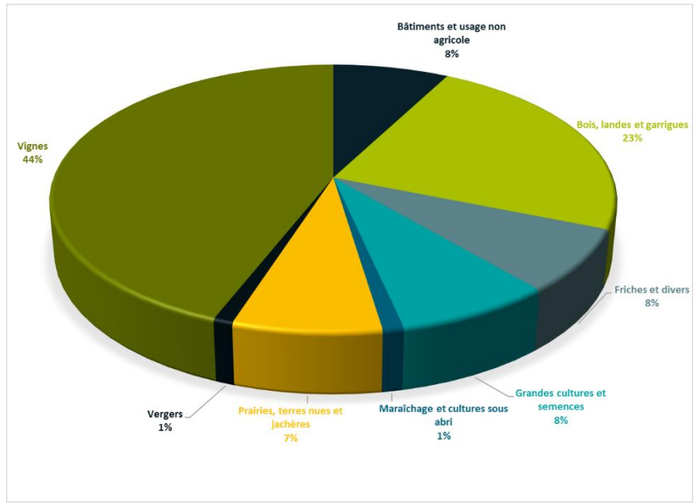

Figure 3 : Répartition de l'occupation du sol dans le secteur géographique n°3 Plaine de l'Aude (Source Chambres d'agriculture)

Le secteur géographique n°4 Vallée de l'Orb

Le secteur géographique n°4 est au cœur des enjeux viticoles du Roussillon.

La prédominance, des parcelles viticoles qui occupe près de la moitié du secteur géographique, est représentative de la situation du département de l'Hérault (plus de 80% des exploitations travaillent dans le secteur viticole).

La production viticole est de qualité et bénéficie :

- de l'appellation coteaux du Languedoc (AOP) sur le plateau de Vendres,
- d'une Indication Géographique Protégée (IGP) sur le plateau de Lespignan-Vendres.

Au-delà de la dimension viticole, la diversité des sols de ce secteur permet le développement d'autres cultures : Grandes cultures et semences (18%), vergers.

Deux terroirs agricoles se distinguent à l'échelle du secteur géographique :

- la terrasse de Lespignan –Vendres,
- la vallée de l'Orb,

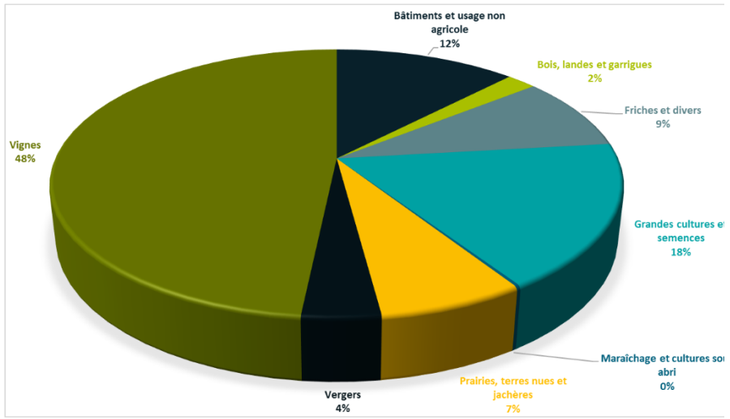

Figure 4 : Répartition de l'occupation du sol dans le secteur géographique n°4 vallée de l'Orb(Source Chambres d'agriculture)

Ce secteur présente une diversité de sols agricoles de très bonne qualité agronomique. La vallée alluviale de l'Orb notamment offre des sols argilo-limoneux ou sablo-limoneux profonds, disposant d'une réserve en eau facilement utilisable (RFu) importante et d'une nappe alluviale d'accompagnement. Ceci présente néanmoins l'inconvénient d'être inondable (requiert des cultures résistantes à la submersion).

L'élevage est présent dans le secteur de Vendres/Lespignan (mais reste relativement éloigné de la zone d'étude).

Cette diversification des cultures s'est parfois effectuée à l'échelle de l'exploitation agricole, qui produit à la fois vigne, céréales, semences, cultures légumières de plein champ et maraîchage.



Photographie 4 : Zone d'activités Via Europa, à Vendres (source : BRLi)

3.3.1.2. Caractéristiques des exploitants et des exploitations

Les exploitants agricoles rencontrés sont en grande majorité **exploitants à titre principal (ATP).** Au total, 90% des exploitants sont dits « professionnels » c'est-à-dire qu'ils exploitent une surface au moins égale à la surface minimale d'assujettissement en fonction de leur production ou consacrent au moins 1 200 heures de travail à leur activité agricole.

Les 10% restant sont dits « non professionnels » et regroupent les exploitants retraités ayant gardé une parcelle de subsistance et les cotisants de solidarités (exploitants au moins un quart de la surface minimale d'assujettissement ou travaillant 150 à 1 200 heures par an sur l'exploitation agricole).

Parmi les exploitations 85% sont des exploitations professionnelles.

Le **taux de remplacement** des chefs d'exploitations sur les communes étudiées est de **94,4%** ce qui est largement supérieur à la moyenne départementale (88,3%) et régionale (65,8%). Cela traduit une **dynamique de renouvellement des générations** dans les exploitations du territoire.

L'âge moyen des exploitants des communes est de **50 ans**, reflétant l'enjeu de la transmission des exploitations sur le territoire. Ainsi, une grande majorité des chefs d'exploitations ont plus de 50 ans, et représentent 65% des chefs d'exploitation.

15% des exploitants ont moins de 40%.

74% des exploitations commercialisent par le biais d'une structure coopérative dont 70% en viticulture. Ce sont même quelques coopératives seulement qui se partagent les productions, et notamment Les Vignobles du Rivesaltais et Dom Brial.

3.3.1.2.1. Le secteur géographique n° 1 Plaine du Roussillon

Evolution de l'emploi agricole

L'emploi agricole sur les communes du secteur géographique n°1 Plaine du Roussillon en 2010 est de 602 UTA, valeur en baisse de 35%.

Tableau 1: Evolution de l'emploi agricole entre 2000 et 2010 dans le secteur géographique n°1 [Source: Agreste - RGA, 2000, 2010]

Nom de la commune	2010	2000	Evolution
BAHO	33	53	-37%
BAIXAS	144	176	-18%
ESPIRA-DE-L'AGLY	58	96	-39%
OPOUL-PERILLOS	43	66	-35%
PEYRESTORTES	35	63	-44%
RIVESALTES	88	138	-36%
SAINT-ESTEVE	46	54	-15%
SALSES-LE-CHATEAU	67	132	-50%
LE SOLER	27	55	-51%

Nom de la commune	2010	2000	Evolution
TOULOUGES	45	59	-24%
VILLENEUVE-LA-RIVIERE	16	30	-46%
Total	**602**	**922**	**-35%**

Taille des exploitations

Environ 40% des exploitations sont de taille moyenne, avec une SAU comprise entre 5 et 20 ha : il s'agit majoritairement d'exploitations viticoles apportant leur production en caves coopératives, et à la marge de quelques exploitations en cave particulière.

Quelques exploitations dépassent les 100 ha. Cela correspond à des exploitations ayant au moins une partie de leur production en grandes cultures, ou bien à de grands domaines viticoles.

Tableau 2 : Répartition des exploitations sous ZER suivant leur taille

Taille des exploitations (ha)	Part en %
Moins de 5ha	12,5%
Entre 5 et 20ha	31%
Entre 20 et 50ha	32%
Entre 50 et 100ha	6,5%
Plus de 100ha	18%
Total général	**112**

Forme juridique des exploitations

La forme juridique la plus répandue parmi les exploitations impactées est l'exploitation individuelle sur près de 70% des exploitations. Les formes sociétaires sont représentées par le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun), la SCEA et l'EARL.

Orientations technico-économiques des exploitations

Il ressort de l'analyse des orientations des exploitations une mixité des cultures mais avec une dominante pour la viticulture. 80% des exploitations ont une orientation vers la viticulture, et 10% des exploitations sont tournées vers l'arboriculture et le maraîchage (le reste est non communiqué).

Le bâti agricole

21 bâtis agricoles sont recensés dans le secteur géographique répartis de la manière suivante :

Tableau 3 : Répartition du bâti agricole dans le secteur géographique n°1 Plaine du Roussillon

Commune	Sièges d'exploitation	Autres bâtiments agricoles
Baho	/	1
Baixas	/	3
Espira-de-l'Agly	/	1
Le Soler	/	2
Rivesaltes	/	10
Salses-le-Château	/	4
TOTAL	/	**21**

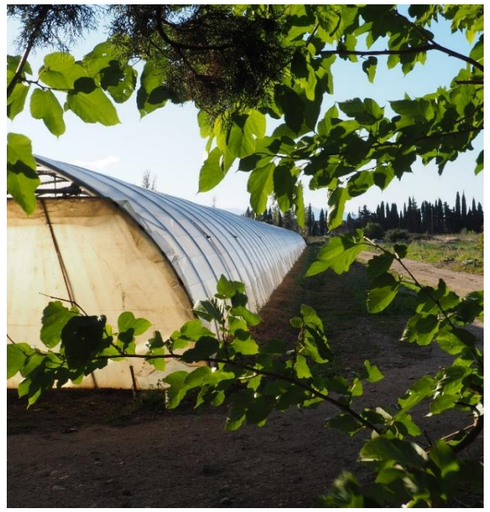

Figure 5 : Photographie de serre au Soler dans la ZPP (source : CA66)

Modes de valorisation et activités liées à l'exploitation

Certaines exploitations ont développé quelques activités parallèles. Les possibilités sont nombreuses : travaux agricoles, transformation de la production, … Certains développent notamment des activités agritouristiques en proposant l'hébergement dans un gîte, la restaurant, une visite de l'exploitation ou proposent leurs produits à la vente directement.

3.3.1.2.2. LE SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N° 2 PIÉMONT DES CORBIÈRES

Evolution de l'emploi agricole

L'emploi agricole sur les communes du secteur géographique n°2 Piémont des Corbières en 2010 433 UTA, valeur en baisse de 26%.

Tableau 4: Evolution de l'emploi agricole entre 2000 et 2010 dans le secteur géographique n°2 [Source: Agreste - RGA, 2000, 2010]

Nom de la commune	2010	2000	Evolution
Bages	28	36	- 22%
Caves	18	37	- 51%
Fitou	47	49	- 4%
La palme	60	74	- 19%
Peyriac-de-mer	70	102	- 31 %
Portel-des-Corbieres	73	84	- 13 %
Roquefort-des-Corbieres	68	76	- 11%
Sigean	56	114	- 51 %
Treilles	13	18	- 28 %
Total	**433**	**590**	**-26%**

Taille des exploitations

Plus d'un tiers des exploitations impactées sont de taille moyenne, avec une SAU comprise entre 5 et 20 ha : il s'agit majoritairement d'exploitations viticoles apportant leur production en caves coopératives, et à la marge de quelques exploitations en cave particulière.

9 % des exploitations agricoles impactées ont une SAU supérieure à 100 ha. Cela correspond à des exploitations ayant au moins une partie de leur production en grandes cultures, ou bien à de grands domaines viticoles.

Tableau 5 : Répartition des exploitations selon la taille de leurs parcellaires (nombre d'exploitations)

SAU	Part en %
Moins de 5 ha	2,6%
Entre 5 et 20 ha	40%
Entre 20 et 50 ha	33%
Plus de 50 ha	24,4%

Forme juridique des exploitations

La forme juridique la plus répandue parmi les exploitations impactées est l'exploitation individuelle sur près de 60% des exploitations. Les formes sociétaires sont représentées par le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun), la SCEA et l'EARL.

Orientations technico-économiques des exploitations

L'orientation principale des exploitations impactées est la viticulture sur presque 98%. Les autres orientations principales rencontrées dans la zone d'étude rapprochée sont les grandes cultures et le maraîchage plein champ.

Plusieurs exploitations présentent des orientations de production secondaires :

- En grande culture pour 43% d'entre elles
- En maraîchage et en oléiculture pour quelques exploitations
- En apiculture et dans la culture de chênes truffiers, de manière marginale
- Un exploitant dispose d'un élevage équin en parallèle.

Le bâti agricole

On recense **19 bâtis agricoles dans le secteur géographique** dont 4 sièges d'exploitation répartis de la manière suivante :

Tableau 6 : Répartition du bâti agricole dans le secteur géographique n°2 Piémont des Corbières

Commune	Sièges d'exploitation	Autres bâtiments agricoles
Fitou		4
La Palme		1
Peyriac-de-Mer	1	4
Portel-des-Corbières	2	5
Sigean		1
Treilles	1	0
TOTAL	**4**	**15**

Modes de valorisation et activités liées à l'exploitation

Sur le secteur géographique, **la très grande majorité des exploitations agricoles sont viticoles**. Elles transforment de trois manières différentes leurs productions :

- 67 % choisissent de transformer la totalité de leur production en cave coopérative ;
- Environ 20 % des exploitations viticoles transforment en cave particulière,
- Environ 10 % des exploitants viticoles transforment par une voie « mixte », à la fois en cave particulière et en cave coopérative.
- Finalement, près de 3 % des viticulteurs vendent directement leur production au négoce, en prestation de service ou en vendange fraîches.

Pour les productions autres que viticoles, les exploitants font principalement appels à des coopératives ou des établissements de négoce. On relève comme établissement la coopérative céréalière Arterris ainsi que la coopérative oléicole de l'Oulibo.

Plusieurs exploitations ont au moins une activité secondaire liée à l'exploitation, de type transformation, conditionnement et vente directe, etc.

33% des exploitations du secteur 2 transforment leur production directement sur leur exploitation. Les activités de vente et de conditionnement sont également beaucoup développées dans ce secteur géographique.

En effet, les exploitations agricoles du secteur n°2 sont préférentiellement tournées vers des productions très qualitatives, avec de petits rendements (en lien avec le potentiel de ce secteur) et ont davantage développé des stratégies commerciales et de diversification permettant de valoriser la proximité de la zone touristique littorale.

3.3.1.2.3. Le secteur géographique n° 3 Plaine de l'Aude

Evolution de l'emploi agricole

L'emploi agricole sur les communes du secteur géographique n°3 Plaine de l'Aude représente en 2010 709 UTA, valeur en baisse de 34% depuis 2000.

Tableau 7: Evolution de l'emploi agricole entre 2000 et 2010 dans le secteur géographique n°3 [Source: Agreste - RGA, 2000, 2010]

Nom de la commune	2010	2000	Evolution
Coursan	128	124	+ 3%
Cuxac-d'Aude	69	147	- 53%
Marcorignan	17	31	- 45%
Montredon-des-Corbieres	33	36	- 8%
Moussan	51	104	- 51%
Narbonne	271	429	- 37 %
Névian	54	76	- 29 %
Nissan-lez-Ensérune	86	125	-31%
Total	**709**	**1072**	**-34%**

Taille des exploitations

Plus d'un tiers des exploitations impactées sont de taille moyenne, avec une SAU comprise entre 5 et 20 ha : il s'agit majoritairement d'exploitations viticoles apportant leur production en caves coopératives, et à la marge de quelques exploitations en cave particulière.

9 % des exploitations agricoles impactées ont une SAU supérieure à 100 ha. Cela correspond à des exploitations ayant au moins une partie de leur production en grandes cultures, ou bien à de grands domaines viticoles.

Tableau 8 : Répartition des exploitations selon la taille de leurs parcellaires (nombre d'exploitations)

SAU	Part en %
Moins de 5 ha	2,6%
Entre 5 et 20 ha	40%
Entre 20 et 50 ha	33%
Plus de 50 ha	24,4%

Forme juridique des exploitations

La forme juridique la plus répandue parmi les exploitations impactées est l'exploitation individuelle sur près de 55% des exploitations. Les formes sociétaires sont représentées par le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun), la SCEA et l'EARL.

Orientations technico-économiques des exploitations

L'orientation principale des exploitations sur ce secteur est la viticulture (89%). Les autres orientations principales rencontrées dans le secteur sont l'arboriculture, le maraîchage plein champ et les grandes cultures.



Photographie 5 : Plaine viticole de Montredon-dès-Corbières

Le bâti agricole

On recense **42 bâtis agricoles dans le secteur géographique** dont 10 sièges d'exploitation répartis de la manière suivante :

Tableau 9 : Répartition du bâti agricole dans le secteur géographique n°3 Plaine de l'Aude

Commune	Sièges d'exploitation	Autres bâtiments agricoles
Coursan	2	2
Montredon-des-Corbières	1	4
Moussan	2	0
Narbonne	2	22
Nissan-lès-Ensérune	3	4
TOTAL	**10**	**32**

Modes de valorisation et activités liées à l'exploitation

Sur le secteur géographique, **la très grande majorité des exploitations agricoles sont viticoles**. Elles transforment de trois manières différentes leurs productions :

- 85 % choisissent de transformer la totalité de leur production en cave coopérative ;
- 5 % des exploitations viticoles transforment en cave particulière,
- 7 % des exploitants viticoles transforment par une voie « mixte », à la fois en cave particulière et en cave coopérative.
- Finalement, près de 3 % des viticulteurs vendent directement leur production au négoce, en prestation de service ou en vendange fraîches.

Pour les productions autres que viticoles, les exploitants font principalement appels à des coopératives ou des établissements de négoce. On relève comme établissement la coopérative céréalière Arterris ainsi que la coopérative oléicole de l'Oulibo.

Plusieurs exploitations ont au moins une activité secondaire liées à l'exploitation, de type transformation, conditionnement et vente directe, etc.

14% des exploitations du secteur 3 transforment leur production directement sur leur exploitation

3.3.1.2.4. LE SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N° 4 VALLÉE DE L'ORB

Evolution de l'emploi agricole

En 2019, la base de données de la Chambre d'agriculture de l'Hérault identifie 1778 exploitations ayant leur siège dans les communes interceptées par la ZPP. Le nombre d'exploitations sur ce territoire est **en augmentation de 15%** par rapport au recensement général agricole de 2010 qui identifiait à l'époque 1550 exploitations.

L'emploi agricole sur les communes du secteur géographique n°4 Vallée de l'Orb représente en 2010 213 UTA, valeur en baisse de 19% depuis 2000.

Tableau 10: Evolution de l'emploi agricole entre 2000 et 2010 dans les communes de la ZPP [Source: Agreste - RGA, 2000, 2010]

Nom de la commune	2010	2000	Évolution
Lespignan	62	73	-15%
Sauvian	68	66	3%
Vendres	83	123	-33%
TOTAL	213	262	-19%

Taille des exploitations

Près des deux tiers des exploitations du secteur ont moins de 20 ha de SAU. Il s'agit pour la plupart d'exploitations viticoles.

Les exploitations en grandes cultures, quoique peu nombreuses, ont une taille moyenne de 374 ha et influencent fortement la taille moyenne des exploitations du secteur géographique.

Tableau 11 : Répartition des exploitations selon la taille de leurs parcellaires (nombre d'exploitations)

SAU	Part en %
Moins de 5 ha	11%
Entre 5 et 20 ha	22%
Entre 20 et 50 ha	37%
Plus de 50 ha	30%

Forme juridique des exploitations

La majorité des exploitations (environ 55%) sont de **forme juridique individuelle.** Le reste des exploitations est sous forme de société.

Parmi les exploitations sous forme sociétaire, les SARL et SCEA sont les plus répandus.

Orientations technico-économique des exploitations

À l'échelle des communes du secteur géographique n°4, l'orientation technico-économique **viticulture** est majoritaire pour environ 45% des exploitations.

Regroupant la plupart des terres propices aux grandes cultures, le secteur 4 abrite également des exploitations céréalières (20%). De la même manière, on y recense quelques surfaces en prairies et maraîchage.

Le bâti agricole

Aucun bâti ne se situe dans le secteur géographique n°4 Vallée de l'Orb dans la zone d'étude.

Modes de valorisation et activités liées à l'exploitation

À l'échelle du secteur, 65% des viticulteurs sont apporteurs exclusifs en cave coopérative.

Les modes de commercialisation des caves coopératives sont diversifiés (négociant, export, national, caveau…) et varient selon les caves.

Le système de commercialisation de productions céréalières est très structuré. L'ensemble de la production est livré en coopératives et autres organismes stockeurs, telles Sud céréales ou Arterris. D'autres productions plus spécialisées trouvent leurs débouchés dans d'autres structures : SA Force Sud ou Cardell pour le melon, Epis de Gascogne pour le blé bio, divers négociants et points de ventes de producteurs.

La production oléicole est soit triturée et transformée (huile et confiserie) sur l'exploitation soit portée aux coopératives oléicoles de Clermont l'Hérault.

Les exploitations ont une ou plusieurs autres activités dans le prolongement de l'exploitation.

Les activités agritouristiques considérées ici concernent les activités d'hébergement (gîtes ruraux, chambres d'hôte, camping à la ferme,), de restauration (table d'hôte, restaurant…), et loisirs (promenade à cheval, ferme pédagogique…).

Les projets des exploitants sur la prochaine décennie concernent avant tout l'irrigation, le foncier et le bâti. En effet, 40% des exploitants déclarent vouloir installer l'irrigation sur une ou plusieurs parcelles, un tiers déclare vouloir s'agrandir et 17% projettent de construire un ou plusieurs bâtiments liés à la production agricole. Ce sont deux tiers des projets qui portent sur ces trois thématiques.

3.3.1.3. Les productions agricoles

3.3.1.3.1. Le secteur géographique n°1 Plaine du Roussillon

Viticulture

Les vignes dans ce secteur dominent la surface agricole utile. Elles représentent 32% de la surface totale du secteur géographique.

Compte tenu des terroirs traversés, le vignoble est pour l'essentiel classé en AOC/AOP Côtes du Roussillon Villages et Vin Doux Naturels.



Figure 6 : Photographie de vignes dans le périmètre d'étude sur la commune de Salse (source : CA66)

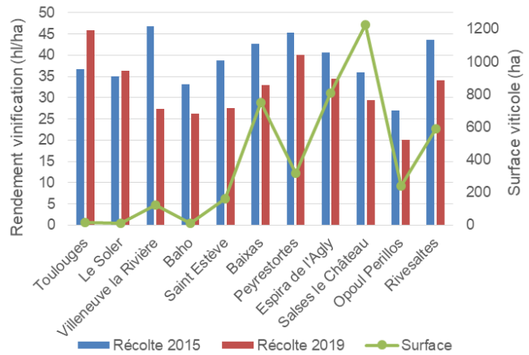

Figure 7 : Graphique présentant les rendements et surfaces viticoles des communes de la ZPP (source : Syndicat des Vignerons des PO)

Les deux figures ci-dessus permettent de comparer les surfaces viticoles et les rendements réels des années 2015 et 2019 sur les 11 communes. Il s'agit de statistiques issues des exploitations dont le siège social est situé sur ces communes. On constate que la commune d'Opoul Périllos est celle disposant de la surface la plus importante. Globalement, on assiste à une baisse des rendements entre 2015 et 2019. Ceci est dû à une année 2019 marquée par une forte canicule en juin provoquant des baisses de production significatives.

Cependant, durant cette période, la tendance est à la baisse sur ce secteur comme sur le reste du département. On note des ilots plus productifs sur le sud de la zone alors que le terroir des Corbières, plus sec est naturellement moins fertile.

Autres cultures

Après la vigne, les vergers sont la deuxième culture dominante sur le secteur géographique n°1. Ils sont malgré tout bien moins représentés que les vignes avec 8% de la surface totale.



Figure 8 : Photographie de vergers sur la commune de Baho dans la ZPP (source : CA66)

- Les parcelles arboricoles sont principalement rencontrées sur les terroirs suivants :
- plaine alluvionnaire de la Têt et terrasse peu caillouteuse au sud
- zone alluvionnaire de l'Agly
- Crest peu caillouteux plus au nord
- Noyau arboricole en bordure de l'étang.

3.3.1.3.2. Le secteur géographique n°2 Piémont des Corbières

Ce secteur est majoritairement représenté par les bois, garrigues et landes (53 %). La culture majoritaire est la vigne, qui représente 63 % de l'ensemble des surfaces cultivés/cultivables. On retrouve très peu de surfaces en grandes cultures (moins de 1%), de même pour les surfaces en vergers et maraichage.

Ce secteur est marqué par la présence importante des friches agricoles (20%).

La viticulture

La vigne domine en représentant 63% des surfaces agricoles utilisées sur le secteur.

Le graphique suivant permet de comparer les surfaces et rendement réels des années 2015 et 2017 (dernières données disponibles) sur les 16 communes de la ZPP, les données sont rattachées au siège des exploitations. On remarque que la commune de Narbonne est largement en tête en termes de surface viticole. De manière générale on remarque des baisses de rendement sur l'ensemble des communes de la ZPP, 2017 étant une année très sèche sur l'ensemble du Narbonnais (cf. partie 2.3.1 changement climatique).

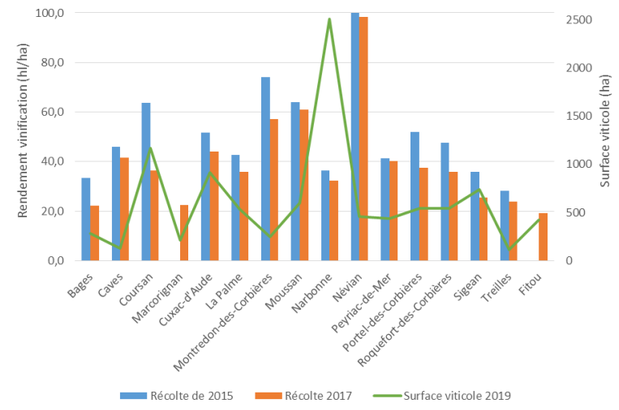

Figure 9 : Graphique présentant les rendements et surfaces viticoles des exploitations agricoles ayant leur siège dans les communes de la ZPP (source : Observatoire Vitivinicole – France Agrimer)

Autres cultures

Les friches agricoles représentent la deuxième occupation du sol sur ce secteur avec 12 % des surfaces recensées par photo interprétation. En effet, le territoire Narbonnais est largement touché par la déprise agricole et plus particulièrement sur le territoire du Piémont des Corbières. En effet les arrachages définitifs des années 2000 et 2010 sont encore très visible sur ce territoire qui au vu des potentialités agronomiques des sols et de l'absence de système d'irrigation sur l'ensemble du territoire offrent moins de possibilité aux agriculteurs pour diversifier leur culture leur permettant de faire face aux crises viticoles.

De plus la pression foncière très importante sur ce territoire due aux nombreux projets d'aménagement, un lobbying fort pour l'installation d'énergie renouvelable sur les terres agricoles ainsi que la forte attraction touristique accentuent ces phénomènes d'abandon des terres agricoles et de spéculation foncière.

La lutte contre les friches agricoles est une priorité pour le territoire du Narbonnais avec notamment des programmes d'accompagnement à la revalorisation des friches agricoles sur de nombreux secteurs. Ces actions sont portées par différentes structures de développement comme les caves coopératives mais aussi l'agglomération du Grand Narbonne au travers de son programme Grand Narbonne Agriculture.

3.3.1.3.3. Le secteur géographique n°3 Plaine de l'Aude

Les espaces naturels (bois, landes et garrigues) sont moins représentés sur ce territoire, 31 % des surfaces totales. La viticulture est majoritaire en occupant 44 % de l'occupation du sol. Les cultures de diversification sont plus représentées sur ce territoire qui concentre la majorité des espaces irrigables. Les grandes cultures représentent 10 % des surfaces, les cultures légumières de pleins champs et les vergers représentent 2% et 1% respectivement. On note aussi une présence moins marquée sur ce territoire de friches agricoles avec 7% seulement. Les terres nues et jachères sont aussi plus représentées en cohérence avec les systèmes de rotation des cultures annuelles de pleins champs.

La viticulture

Le graphique suivant permet de comparer les surfaces et rendement réels des années 2015 et 2017 (dernières données disponibles) sur les 16 communes de la ZPP, les données sont rattachées au siège des exploitations. On remarque que la commune de Narbonne est largement en tête en termes de surface viticole. De manière générale on remarque des baisses de rendement sur l'ensemble des communes de la ZPP, 2017 étant une année très sèche sur l'ensemble du Narbonnais (cf. partie 2.3.1 changement climatique).

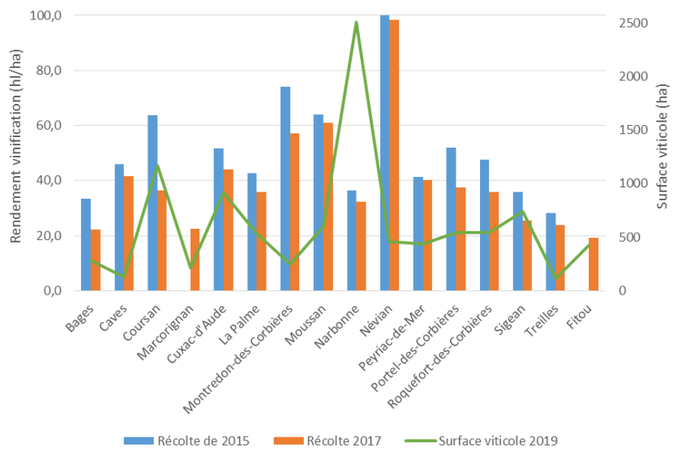

Figure 10 : Graphique présentant les rendements et surfaces viticoles des exploitations agricoles ayant leur siège dans les communes de la ZPP (source : Observatoire Vitivinicole – France Agrimer)

Autres cultures

De même que pour le secteur géographique n°2, les friches agricoles représentent la deuxième occupation du sol sur la ZPP avec 12 % des surfaces recensées par photo interprétation. En effet, le territoire Narbonnais est largement touché par la déprise agricole et plus particulièrement sur le territoire du Piémont des Corbières. Les arrachages définitifs des années 2000 et 2010 sont encore très visible sur ce territoire qui au vu des potentialités agronomiques des sols et de l'absence de système d'irrigation sur l'ensemble du territoire offrent moins de possibilité aux agriculteurs pour diversifier leur culture leur permettant de faire face aux crises viticoles.

3.3.1.3.4. Le secteur géographique n°4 vallée de l'Orb

La culture majoritaire est la vigne, qui représente 65 % de l'ensemble des surfaces cultivés/cultivables.

Les autres cultures concernent les cultures suivantes :

- Environ 25% de grandes cultures
- Moins de 10% de prairies,
- Moins de 5% de vergers et semences
- Le reste concerne les bois, landes, garrigues et friches

3.3.1.4. Les équipements d'irrigation et cheminements agricoles

3.3.1.4.1. Le secteur géographique n°1 Plaine du Roussillon

La ressource en eau dans le secteur géographique est alimentée par les eaux souterraines et superficielles.

Pour les eaux souterraines on trouve :

- l'aquifère multicouche pliocène est présent dans toute la partie plaine du Roussillon. On ne peut toutefois pas le considérer comme une véritable ressource disponible pour l'irrigation agricole en raison de son exploitation intensive pour l'alimentation en eau potable, de la baisse continue des niveaux piézométriques et de son statut de zone de répartition des eaux.
- la nappe quaternaire de la Salanque, est beaucoup moins sollicitée pour l'eau potable, est réalimentée par les infiltrations des canaux d'irrigation et a des niveaux piézométriques plus stables.

Pour les eaux superficielles le secteur géographique est concerné par :

- canaux de la Têt à l'aval du barrage de Vinça,
- canaux de l'Agly à l'aval du barrage de l'Agly.

Ces périmètres se situent sur Rivesaltes au nord, et de St Estève au Soler pour la partie sud.



Figure 11 : Photographie du canal de Santa Eugenia (source : CA66)

Tableau 12 : Répartition des réseaux d'irrigation et équipements sur le secteur géographique n°1

Commune	Linéaire de réseau irrigation (ml)	Surface parcelles irriguées (en ha)	Surface parcelles irrigables (en ha)
Baho	1043	9,7	23
Baixas	/	2,1	/
Espira de l'Agly	586	0,3	25,6
Le Soler	522	3,04	17,6
Peyrestortes	/	0,4	/
Rivesaltes	988	33,5	61
Toulouges	1308	2,9	22
Villeneuve-la-Rivière	184	/	9,5
TOTAL	**4633**	**52**	**158**

Les équipements individuels et collectifs d'irrigation sont peu nombreux sur le secteur géographique et témoignent du potentiel d'irrigation faible dans ce secteur.

On recense ainsi :

Aucune borne, ni forage

Environ 4,6 km de réseaux d'irrigation

52 ha de parcelles irriguées et 158 ha de parcelles irriguables

Aucune parcelle n'est draînée

Concernant les projets collectifs, la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales a apporté sa contribution avec notamment deux travaux récents : l'évaluation du changement climatique sur les besoins en eau de l'agriculture à l'horizon 2040/2050 et l'étude de la localisation de bassins de stockage et la mobilisation de nouvelles ressources en eau.

Les Syndicats de bassins ont élaboré les Plans de gestion de la ressource en eau (PGRE), balisant les projets d'économie d'eau pour les 5 prochaines années.

La coopérative Dom Brial a souhaité impliquer ses coopérateurs dans une démarche d'irrigation du vignoble. Aussi elle a réalisé les premières études et s'est rapprochée de l'ASA du Canal de Rivesaltes, gestionnaire du canal de Rivesaltes proche du territoire viticole en forme de triangle situé entre les villages de Baixas -Espira de l'Agly et Peyrestortes.

Ce projet permettra notamment aux viticulteurs et à la coopérative viticole Dom Brial de répondre à plusieurs de leurs objectifs de développement et principalement de sécuriser une production annuelle de raisin minimale en dépit des conditions climatiques estivales.

Ce projet, à caractéristique viticole uniquement, est ouvert aux différentes caves présentes sur le secteur. À terme c'est 180 hectares de vignes qui pourront être irrigués grâce au projet.

C'est l'ASA qui a déposé la demande d'aide publique pour la réalisation des travaux et qui a obtenu les accords début 2020. C'est également l'ASA qui gérera ce nouveau périmètre sous pression

Des travaux d'économies d'eau ont été réalisés au préalable sur le canal de Rivesaltes ; 50 % du volume économisé servira à alimenter ce nouveau périmètre en sous-pression.

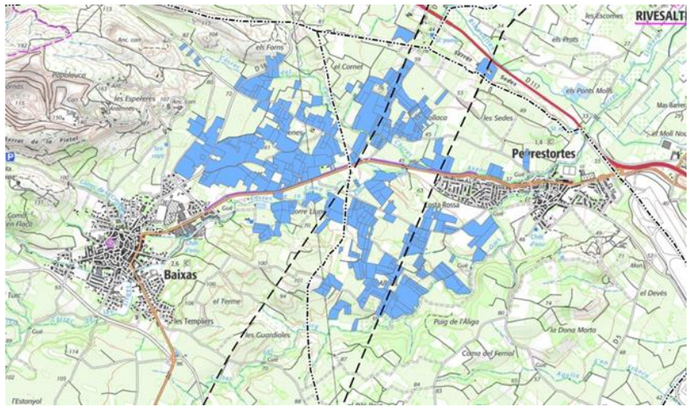

Figure 12 : Parcellaire du projet d'irrigation collectif aux abords de la ZPP (source : CA66) – ZPP en noir pointillés)

Les cheminements agricoles

On recense plus de 1000 tronçons de cheminements agricoles dans le secteur géographique qui sont empruntés par une ou deux exploitations. Ces chemins correspondent à des routes départementales ou à des chemins agricoles.

3.3.1.4.2. Le secteur géographique n°2 Piémont des Corbières

La profession agricole a fait des efforts de structuration importants avec la mise en place de l'AEIDEN et de l'Union des ASA. Ces structures permettent d'entreprendre une concertation agricole plus large sur les thématiques de gestion de l'eau et également de mieux représenter les acteurs agricoles dans les instances :

- **L'Association d'Écoulement d'Irrigation et de Défense des Eaux dans le Narbonnais (AEIDEN**): Elle a été créée en mars 2005 par les volontés du Comité de Développement Agricole du Narbonnais, de la Chambre d'Agriculture de l'Aude, du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise et du SMMAR. Cette structure rassemble 18 Associations Syndicales d'irrigation et d'écoulement (ressuyage des terres) du Delta de l'Aude et des irrigants privés. Ses missions sont, entre autres, la concertation avec les partenaires de l'agriculture, la représentation des spécificités et des besoins liés à l'usage agricole de l'eau, à l'assainissement et à la protection des terres dans le territoire du Narbonnais et l'élaboration de propositions techniques et réglementaires.
- **L'Union des Associations Syndicales d'Hydrauliques de l'Est Audois :** elle a été mise en place en 2011 par l'AEIDEN. Cet établissement public permet la mise en œuvre opérationnelle, technique et financière des décisions retenues par ses adhérents. Elle compte en 2020 13 ASA adhérentes.

Dans ce secteur géographique, la ressource en eau est beaucoup plus rare notamment sur les secteurs agricoles des petites Corbières Narbonnaises et des Corbières Maritimes, zone particulièrement aride et orpheline de ressource en eau.

Tableau 13 : Répartition des réseaux d'irrigation et équipements sur le secteur géographique n°2

Commune	Linéaire de réseau irrigation (ml)	Surface parcelles irriguées (en ha)	Surface parcelles irrigables (en ha)	Surface drainée en ha
Caves	244	/	/	/
La Palme	330	/	/	/
Peyriac-de-Mer	/	4,5	4,9	1
Roquefort-des-Corbières	2931	6,6	10,4	1
Treilles	1276	/	5,5	/
TOTAL	**4833**	**11**	**21**	**2**

Les équipements individuels et collectifs d'irrigation sont très peu nombreux sur le secteur géographique et témoignent du potentiel d'irrigation faible dans ce secteur.

On recense ainsi :

Aucune borne, ni forage

Environ 4,8 km de réseaux d'irrigation

11 ha de parcelles irriguées et 21 ha de parcelles irriguables

2ha de surfaces draînées

Dans ce secteur, plusieurs projets collectifs sont en cours de réflexion :

- **un premier projet pilote est en place sur la commune de Roquefort des Corbières** mobilisant le rejet d'une station d'épuration pour l'irrigation. A l'initiative de BRL et de la cave coopérative de Leucate, il permet depuis 2019 d'irriguer 16 ha de vigne. Des réflexions sont en cours afin d'irriguer 10 ha supplémentaires.
- **Réutilisation des eaux de station d'épuration** : 3 projets sont en réflexion par le Grand Narbonne et les caves concernées autour des stations d'épuration de Leucate La Franqui, Marcorignan-Névian et Sigean ;
- **Le projet Resilienç'Eau** : La chambre d'agriculture de l'Aude porte un projet à l'échelle départementale afin d'accompagner les zones orphelines de ressources en eau pour développer une stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique et à la gestion durable de la ressource en eau. Ce projet départemental se décline localement sur trois territoires dont l'un est identifié sur la commune de Roquefort des Corbières et de Caves avec pour objectif principal de réaliser une étude de faisabilité de réhabilitation de forages existants pour l'irrigation collective.

Les cheminements agricoles

On recense environ 235 tronçons de cheminements agricoles dans le secteur géographique qui sont empruntés par une ou deux exploitations. Ces chemins correspondent à des routes départementales ou à des chemins agricoles.

3.3.1.4.3. Le secteur géographique n°3 Plaine de l'Aude

Le fleuve Aude est la principale ressource en eau du secteur de la plaine de l'Aude. À partir du seuil de Moussoulens, il alimente simultanément :

- L'Aude elle-même (prélèvements par des Associations Syndicales Autorisées : ASA de Coursan, ASA de Salles d'Aude, ou prélèvements privés) ;
- Le canal du Gailhousty qui alimente la rive gauche amont (Syndicat intercommunal Cuxac Coursan et ASA de Coursan) ;
- Le canal de la Robine qui alimente la rive droite (ASA du Raonel, ASA de la Rêche, ASA de Ricardelle, ASA du Cercle Maraussan, ASA de Mandirac etc.).



Photographie 6 : Canal de L'ASA de Coursan

Ce secteur géographique est donc sillonné par de nombreux canaux d'irrigation et d'écoulement.

Tableau 14 : Répartition des réseaux d'irrigation et équipements sur le secteur géographique n°3

Commune	Prise d'eau canal de la Robine	Borne	Vanne	Forage	Linéaire réseau d'irrigation (en ml)	Surface parcelles irriguées (en ha)	Surface parcelle irrigables (en ha)	Surface parcelles drainées (en ha)
Coursan	/	/	9	/	12305	107	116	/
Cuxac d'Aude		3			2070	33	113	/
Montredon-des-Corbières								5,7
Moussan	2	3	/	/	5468	98,3	31	/
Narbonne	1	1	/	/	335	0,03	5,6	
Nissan-lès-Ensérune	/	9	/	1	10563	74,4	398	/
TOTAL	**3**	**16**	**9**	**1**	**30744**	**314**	**664**	**5,7**

Les équipements individuels et collectifs d'irrigation sont très nombreux sur le secteur géographique et témoignent du potentiel d'irrigation fort dans ce secteur.

On recense ainsi :

3 prises d'eau du canal de la Robine, 16 bornes, 9 vannes, 1 forage

Environ 31 km de réseaux d'irrigation

314 ha de parcelles irriguées et 664 ha de parcelles irriguables

5,7 ha de surfaces draînées

Sur ce secteur, plusieurs projets sont en cours de réflexion :

- **Une étude de faisabilité de création d'un réseau d'irrigation sur la commune de Moussan :** Une réponse positive a été reçue de la Région pour le financement à 80% de l'étude qui débutera en 2021 ;
- Un projet de création de réseau d'irrigation à partir d'une ressource mixte (forages, retenue d'eau et station d'épuration) sur la plaine de **Montredon-des-Corbières** ;
- **Réutilisation des eaux de station d'épuration** : 3 projets sont en réflexion par le Grand Narbonne et les caves concernées autour des stations d'épuration de Leucate La Franqui, Marcorignan-Névian et Sigean.

Les cheminements agricoles

On recense plus de 600 tronçons de cheminements agricoles dans le secteur géographique qui sont empruntés par une ou deux exploitations. Ces chemins correspondent à des routes départementales ou à des chemins agricoles.

3.3.1.4.4. Le secteur géographique n°4 vallée de l'Orb

La présence du fleuve Orb, celle du réseau hydraulique régional géré par le Bas Rhône Languedoc (BRL) avec un maillage dense irriguent la commune de Béziers.

Dans l'Est biterrois, cet atout associé à un découpage parcellaire en grandes parcelles facilite la diversification des cultures : cultures céréalières et maraîchage de plein champ.

Tableau 15 : Répartition des réseaux d'irrigation et équipements sur le secteur géographique n°4 vallée de l'Orb

Commune	Borne collective	Forage	Linéaire de réseau irrigation (ml)	Surface parcelles irriguées (en ha)	Surface parcelles irrigables (en ha)
Lespignan	30	1	2216	37	145
Sauvian	/	/	/	4	/
Vendres	/	/	1324	/	45
TOTAL	**30**	**1**	**3350**	**41**	**190**

Les équipements individuels et collectifs d'irrigation sont très nombreux sur le secteur géographique et témoignent du potentiel d'irrigation ffort dans ce secteur.

On recense ainsi :

30 bornes et 1 forage

Environ 3,3 km de réseaux d'irrigation

41 ha de parcelles irriguées et 190 ha de parcelles irriguables

Aucune parcelle drainée

Depuis les années 2010, les projets de développement de nouveaux réseaux d'irrigation se multiplient, notamment en lien avec le projet d'envergure Aqua Domitia, qui doit permettre de sécuriser les apports en eau potable et agricole à travers le département de l'Hérault jusqu'à Narbonne. D'autres projets se développent également sur l'extension des réseaux existants. Cependant, les secteurs éloignés des réseaux d'eau brute et des principaux cours d'eau restent orphelins de ressource en eau (zones de coteaux notamment).

Les cheminements agricoles

On recense une centaine de tronçons de cheminements agricoles dans le secteur géographique qui sont empruntés par une ou deux exploitations. Ces chemins correspondent à des routes départementales ou à des chemins agricoles.

3.3.1.5. Le potentiel agronomique des sols

Le potentiel agronomique des sols a été établi par l'Association Climatologique de l'Hérault en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Hérault, le Conseil Départemental de l'Hérault et l'INRA au travers de la mise en place de l'outil de Gestion Dynamique des Potentialités Agricoles. Il se base en particulier sur les caractéristiques physico-chimiques des sols (pH, pierrosité, réserve utile, etc.) pour déterminer l'aptitude d'un sol à recevoir un certain type de production.

4 classes de potentiel agronomique ont ainsi été définies :

Fort

Moyen

Faible

Très faible

Le potentiel agronomique des sols a été défini exclusivement sur les espaces à vocation agricole. C'est pourquoi de nombreux espaces ne sont pas caractérisés par cette donnée : il s'agit pour l'essentiel d'espaces naturels ou urbanisés.

3.3.1.5.1. Le secteur géographique n°1 Plaine du Roussillon

On distingue sur ce secteur 4 types de sols :

- Les sols d'alluvions récentes
- Les sols des dépôts du Pliocène,
- Les sols des terrasses du Quaternaire,
- Les sols des calcaires de bordure des Corbières

Sols d'alluvions récentes

Les sols d'alluvions récentes peu évoluées sont fertiles. Ils sont peu lessivés et gardent encore un bon nombre des éléments chimiques apportés par les crues. La nappe phréatique n'est pas profonde et assure généralement un bon approvisionnement hydrique. L'ensemble de ces sols se situe dans des zones irrigables, soit à partir des réseaux collectifs existants, soit par prélèvements individuels en nappe quaternaire.

Sols des dépôts du Pliocène

Les sols des terroirs issus des dépôts du Pliocène correspondent aux sols bruns. Ces dépôts pliocènes sont importants dans la Plaine du Roussillon. Ils se trouvent à différentes altitudes, avec des topographies diverses. Ils affleurent sur toute la zone. En haut de versant, se trouvent des terres riches en argile, difficiles à travailler. A mi-pente, les sols sont bruns calciques à acides, de texture limono-sableuse, dont il est difficile de différencier la part d'apport colluvial (de même texture) de la part de sol en place. Ces sols sont très rarement irrigables.

Sols des terrasses du Quaternaire

Les sols des terroirs issus des terrasses du Quaternaire correspondent à des sols lessivés. Ce sont des sols souvent secs, peu filtrants, peu fertiles.

Ces terroirs sont le résultat de dépôts alluviaux grossiers consécutifs aux fontes glaciaires du quaternaire. Plusieurs niveaux de terrasses marquant les différentes périodes de glaciation peuvent être observés. La terrasse la plus haute, donc la plus ancienne, est caillouteuse avec des galets de taille importante, acide, possédant un horizon fersiallitique. En contrebas, se trouvent des terrasses schisteuses et siliceuses. Seules les terrasses de la Têt en rive droite sont irrigables par les réseaux collectifs existants ou des prélèvements individuels en nappe quaternaire, ainsi que l'extrémité est de la basse terrasse de la Têt en rive gauche.

Sols des calcaires de bordure des Corbières

Les terroirs issus des calcaires de bordure des Corbières sont particuliers. Ces zones ne sont pas desservies par les réseaux d'irrigation collectifs existants et ne disposent pas de ressource en eau souterraine, hormis des ressources karstiques possibles mais que la collectivité réserve à l'approvisionnement en eau potable.

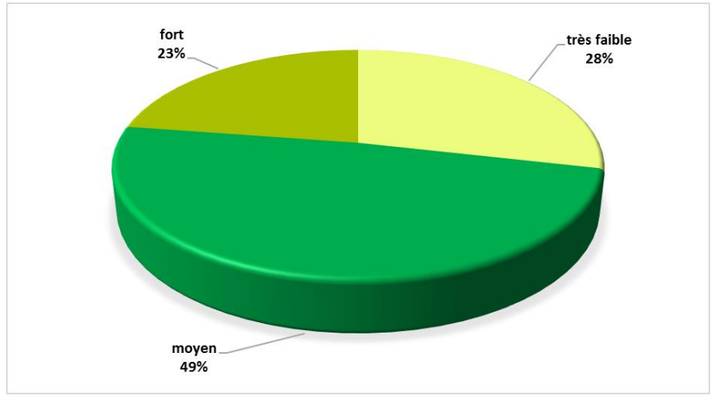

Figure 13 : Répartition des classes de potentialités agronomiques sur le secteur géographique n°1 Plaine du Roussillon

3.3.1.5.2. Le secteur géographique n°2 Piémont des Corbières

Ce terroir est une zone de transition entre le piémont des Corbières et les étangs littoraux (Bages, Sigean, Peyriac de Mer, La Palme et Leucate). On retrouve très localement des sols mixtes parfois profonds dans les plaines de La Palme, Sigean, Roquefort et Fitou. On retrouve en grande majorité des sols très maigres sur les coteaux majoritairement occupés par des pinèdes et de la vigne. Les potentialités agronomiques offrent beaucoup moins de possibilité d'implantation agricole sur ces terroirs maigres on retrouve très largement de la vigne et quelques vergers d'oliviers mais la diversification des cultures sur ces terroirs même avec de l'irrigation parait très difficile. Le développement de l'irrigation sur ces terroirs permettrait principalement d'accompagner le maintien des rendements en viticoles au vu des effets ressentis du changement climatique.

La qualité des sols est très variable entre les différents terroirs du secteur. La très grande majorité des sols (90%) présente toutefois un potentiel agronomique très faible :

- **Le terroir de Fitou** cumule un climat très sec et venté, des sols pauvres voire arides et un fort morcellement de la propriété foncière. Ceci se traduit par une production viticole très faible à l'hectare, avec un rendement moyen qui oscille entre 20 et 30 hl/ha/an. Sur ce secteur, la crise des marchés de production du vin a eu un impact très fort jusqu'en 2010,
- **La plaine Leucate – Cave – La Palme** présente des sols plus riches et moins accidentés que le terroir de Fitou. La production est de bonne qualité, mais reste limitée en volume. L'enjeu de ce secteur consiste en le maintien et développement du volume de production,
- **Sur la commune de Roquefort-des-Corbières,** les sols sont plus profonds et plus fertiles par rapport au reste du bassin de production de la cave coopérative de Leucate (plaine Leucate – Cave – La Palme). La production est valorisée en AOP Corbières et les rendements s'élèvent à 70 hl /ha / an en moyenne,
- **Sur la commune de Sigean,** les terres sont de qualité moyenne, souvent crayeuse. Le parcellaire est éclaté. Ce secteur approvisionne la cave de Rocbère,
- **La partie Nord-Ouest du secteur Nord du piémont des Corbières** se présente sous la forme de coteaux aux sols argilo-calcaires et colluvionnaires. Ces terres de bonne qualité agronomique, bénéficient de l'AOP Corbières. L'arrachage de la vigne sur de nombreuses parcelles a induit une augmentation des surfaces en friches et a conduit à l'abandon des zones les plus fractionnées.

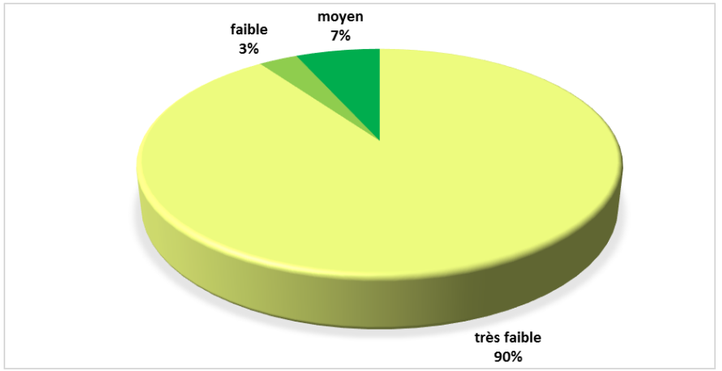

Figure 14 : Répartition des classes de potentialités agronomiques sur le secteur géographique n°2 Piémont des Corbières

3.3.1.5.3. Le secteur géographique n°3 Plaine de l'Aude

On distingue sur ce secteur :

- La plaine de l'Aude est une zone d'inondation qui se caractérise par une Les Basses Plaines de l'Aude (Coursan, Cuxac d'Aude, Nord-Est de Narbonne, Ouest de Moussan)

Le relief est exclusivement plat, les sols alluvionnaires profonds présentent un bon potentiel avec des phénomènes de salinisation des sols très localisés. Cette vaste plaine est traversée par le fleuve Aude et en partie par le canal de la Robine. Les paysages sont marqués par un réseau de canaux dense servant à l'irrigation et l'écoulement des eaux, c'est une zone en partie desservie par le réseau BRL. Ces potentialités agronomiques ainsi que la présence d'un système d'irrigation dense permettent la diversification des cultures sur ce terroir (maraichage, arboriculture et grandes cultures).

- Les petites Corbières Narbonnaise (Moussan, Névian, Marcorignan, Montredon des Corbières, Nord-ouest de Narbonne)

Ce terroir est marqué par une succession de collines et de puechs encadrant des petites vallées viticoles. En fond de vallée, les sols présentent une réserve utile intéressante. A contrario du terroir précédent aucun système d'irrigation n'est actuellement présent bien que des projets se dessinent pour la commune de Moussan. Les potentialités agricoles restent majoritairement favorables à la viticulture bien que quelques espaces en oliviers soient présents. La présence de réseaux d'irrigation sur ce terroir pourrait permettent une diversification des cultures de type maraichère, grandes cultures sur les fonds de vallée.

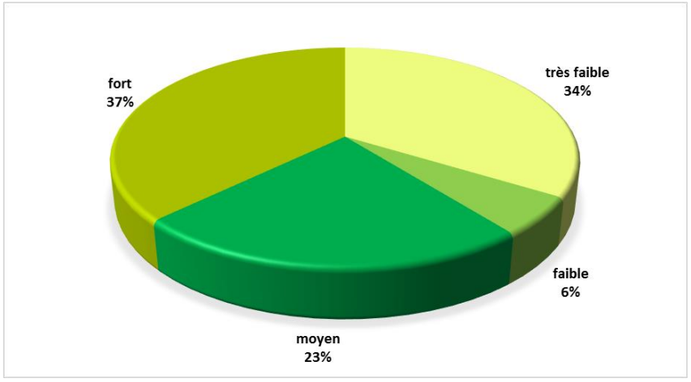

Figure 15 : Répartition des classes de potentialités agronomiques sur le secteur géographique n°3 Plaine de l'Aude

3.3.1.5.4. Le secteur géographique n°4 vallée de l'Orb

Ce secteur présente une diversité de sols agricoles de très bonne qualité agronomique. La vallée alluviale de l'Orb offre des sols argilo-limoneux ou sablo-limoneux profonds, disposant d'une réserve en eau facilement utilisable (RFu) importante et d'une nappe alluviale d'accompagnement. Ceci présente néanmoins l'inconvénient d'être inondable (requiert des cultures résistantes à la submersion).

La qualité des sols offre des terres labourables valorisées en cultures de céréales et oléo-protéagineux, parfois intégrées dans une rotation avec des cultures légumières de plein champ (généralement des melons) en rotation dans la vallée de l'Orb.

Le maraîchage, même s'il concerne un faible nombre d'exploitation, représente néanmoins un poids économique important (plus de 10% de la production brute standard du département réalisé par 3% des exploitations agricoles).

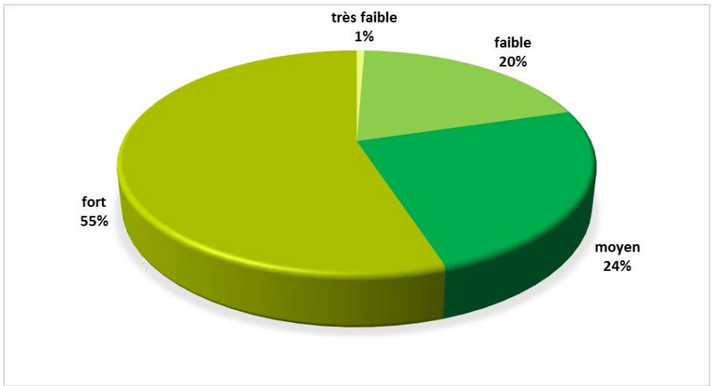

Figure 16 : Répartition des classes de potentialités agronomiques sur le secteur géographique n°4 vallée de l'Orb

Secteur 1 - Plaine du Roussillon

POTENTIEL AGRONOMIQUE

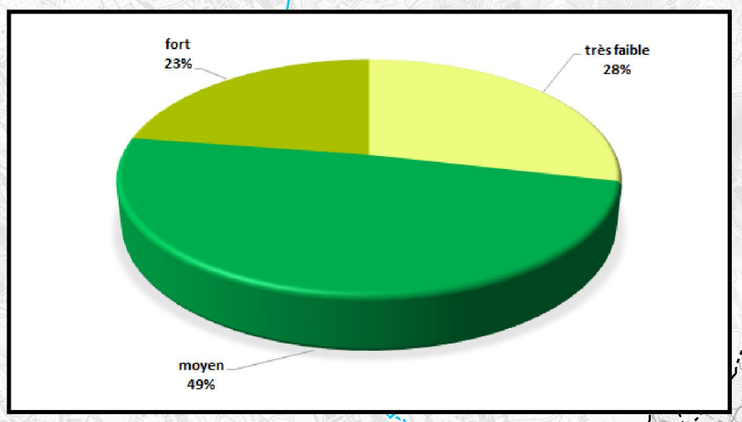

PYRÉNÉES-ORIENTALES

AUDE

OPOUL-PÉRILLOS

ESPIRA-DE-L'AGLY

BAIXAS

VILLENEUVE-LA-RIVIÈRE

PEYRESTORTES

LE SOLER

BAHO

SAINT-ESTÈVE

TOULOUGES

RIVESALTES

SALSES-LE-CHÂTEAU

Mer Méditerranée

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Réseau hydrographique principal
- Limite communale

Niveau d'enjeu

- Fort
- Moyen
- Faible
- Très faible

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

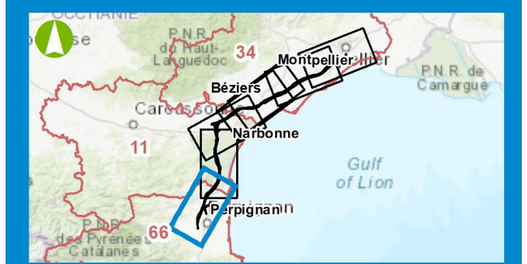

0 1 2 Km

Date : 09/09/2021
Échelle : 1/100000

Sources : CA 11 / 34 / 66
Fond de plan : Scan 100 © IGN

Secteur 2 - Piémont des Corbières

POTENTIEL AGRONOMIQUE

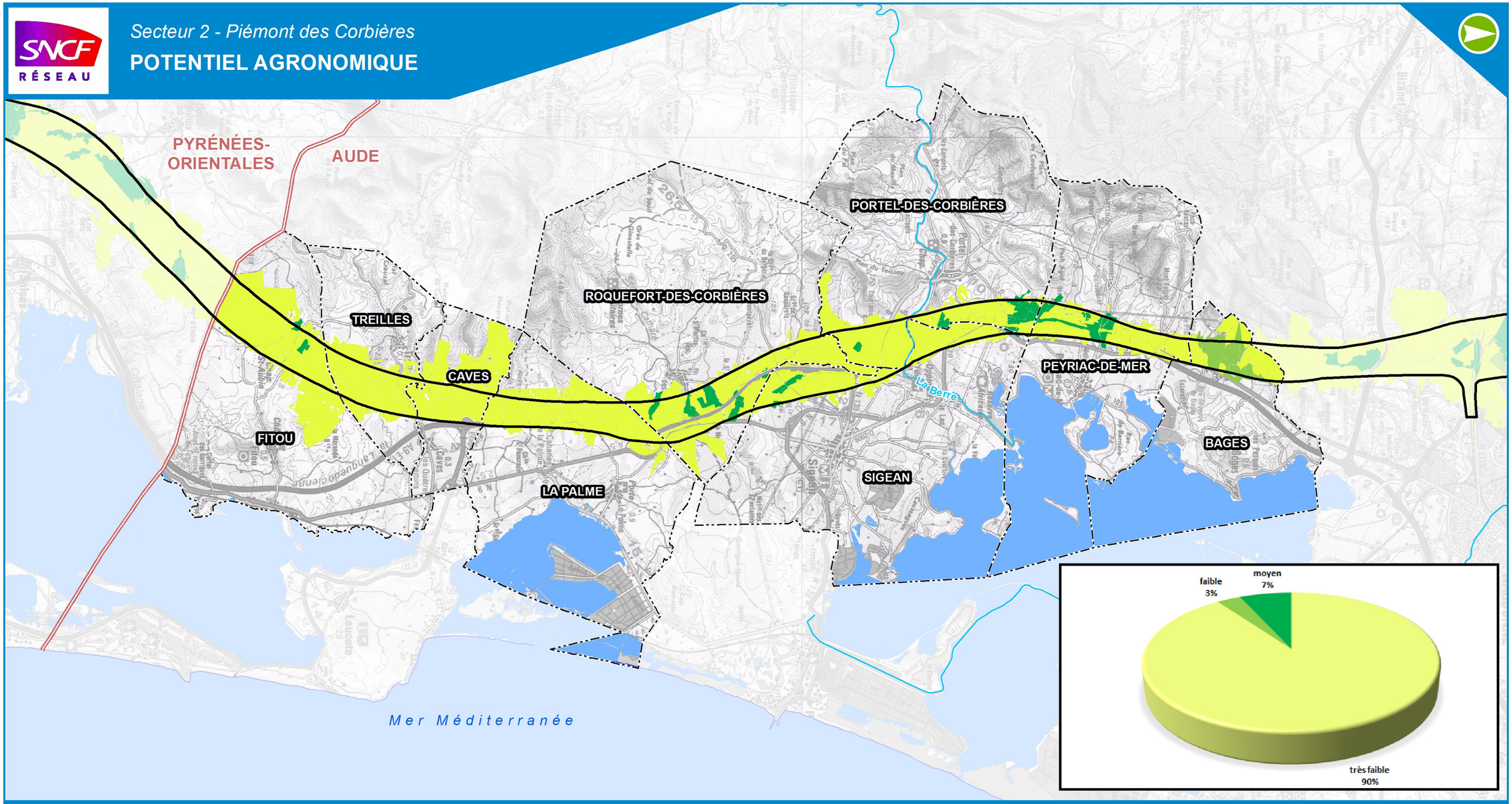

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Réseau hydrographique principal
- Limite communale

Niveau d'enjeu

- Fort
- Moyen
- Faible
- Très faible

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

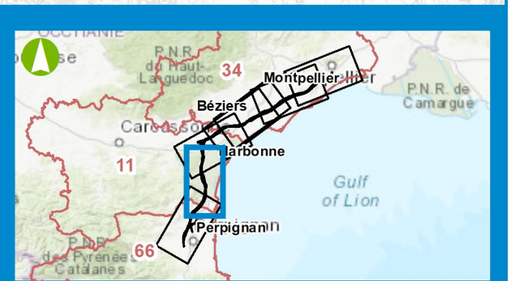

0 1 2 Km

Date : 09/09/2021
Échelle : 1/100000

Sources : CA 11 / 34 / 66
Fond de plan : Scan 100 © IGN

egis

Secteur 3 - Plaine de l'Aude

POTENTIEL AGRONOMIQUE

MARCORIGNAN
NÉVIAN
MOUSSAN
CUXAC-D'AUDE
NISSAN-LEZ-ENSERUNE
COURSAN
MONTREDON-DES-CORBIÈRES
NARBONNE
HÉRAULT
AUDE
Canal du Midi
L'Aude
Canal de la Robine
La Berre

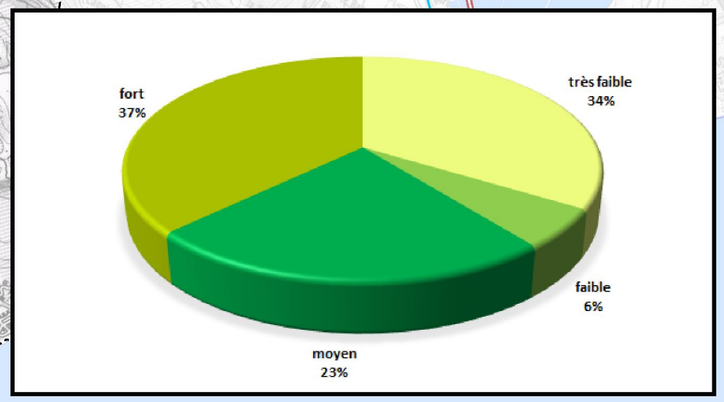

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Réseau hydrographique principal
- Limite communale

Niveau d'enjeu

- Fort
- Moyen
- Faible
- Très faible

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN



0 1 2 Km

Date : 09/09/2021
Échelle : 1/100000

Sources : CA 11 / 34 / 66
Fond de plan : Scan 100 © IGN

Secteur 4 - Vallée de l'Orb

POTENTIEL AGRONOMIQUE

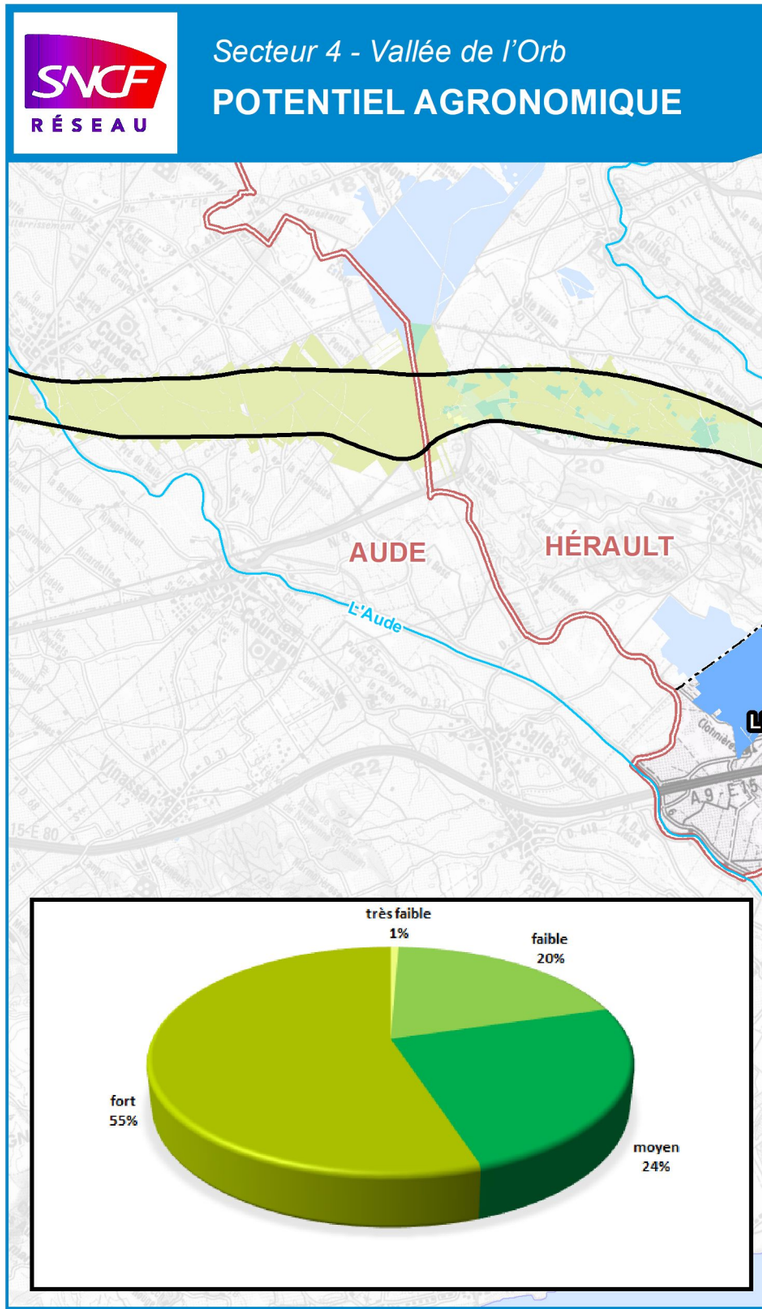

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Réseau hydrographique principal
- Limite communale

Niveau d'enjeu

- Fort
- Moyen
- Faible
- Très faible

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN



0 1 2 Km

Date : 09/09/2021
Échelle : 1/100000

Sources : CA 11 / 34 / 66
Fond de plan : Scan 100 © IGN

3.3.1.6. Les démarches qualité AOC/AOP/IGP

Cinq zonages d'appellations viticoles sont concernés sur les secteurs géographiques 1 à 4 :

- l'AOP Corbières,
- l'AOP Fitou,
- l'AOP Côtes du Roussillon,
- l'AOP côtes du Roussillon villages,
- l'AOP vins doux naturels.

Le zonage de l'AOP Fitou présente une particularité : il permet de déclarer en plus de l'AOP Fitou, à la fois de l'AOP Corbières, de l'AOP Muscat de Rivesaltes et de l'AOP Rivesaltes.

Sur la commune de Narbonne, deux autres zonages AOP « Coteaux du Languedoc » sont délimités (Plateau de Quatourze et Massif de la Clape) et ainsi que l'AOP « Languedoc » mais le projet de Ligne Nouvelle ne concerne pas ces deux aires d'appellations.

Suite à la réforme des signes de qualité de 2009 les vins de pays sont devenus des Indications Géographiques Protégées (IGP). Leur zonage se fait en fonction des limites communales, contrairement aux Appellations d'Origine Protégée (AOP) dont le zonage est à la parcelle. Il y a différentes dénominations pour ces vins IGP et celles qui concernent la ZPP sont :

- dénomination régionale: Pays d'Oc et Terres du Midi (depuis 2018)
- dénomination départementale : Vin de Pays d'Aude.
- dénomination de zone : Pays Cathare (sur la quasi-totalité du département) et coteaux de Narbonne (Cuxac-d'Aude, Marcorignan, Moussan, Narbonne, Ouveillan)

Le secteur géographique n°1 Plaine du Roussillon

Ce secteur est concerné par les AOC/ AOP Languedoc et Roussillon.

- 965,9 ha sont valorisés,
- 2634,3 ha sont valorisables.

Tableau 16 : Répartition des parcelles viticoles AOC/AOP valorisées et valorisables

Appellation	Surface AOC/AOP valorisée (en ha)	Surface AOC/AOP valorisable (en ha)
Languedoc	692,9	2007,5
Roussillon	273	626,8
Total (environ)	**965,9**	**2634,3**

Les principaux cépages rencontrés concernent le Muscat (44% des cépages), le Grenache (20%) et le Syrah (16%).

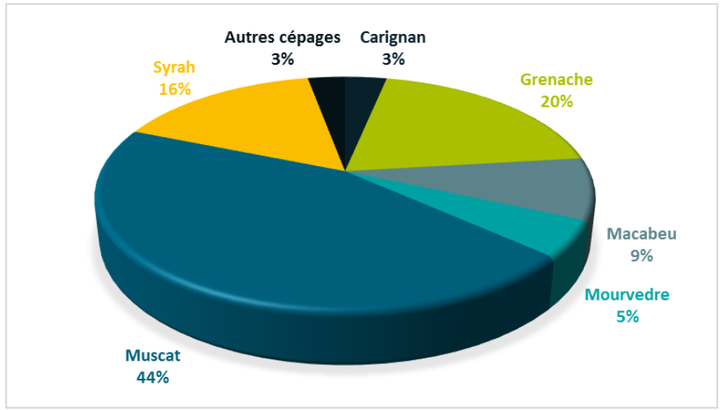

Figure 17 : Principaux cépages rencontrés sur le secteur géographique n°1

Le secteur géographique n°2 Piémont des Corbières

Ce secteur est concerné par les AOC/ AOP Languedoc, Roussillon, Corbières et Fitou.

- 1316,1 ha sont valorisés,
- 4388,9 ha sont valorisables.

Tableau 17 : Répartition des parcelles viticoles AOC/AOP valorisées et valorisables

Appellation	Surface AOC/AOP valorisée (en ha)	Surface AOC/AOP valorisable (en ha)
Languedoc	586	1832,4
Roussillon	3,9	3,9
Corbières	586	1832,4
Fitou	140,2	720,2
Total (environ)	**1316,1**	**4388,9**

Une quinzaine de cépages concernent ce secteur géographique très diversifié.

Les principaux cépages rencontrés concernent le Grenache (27%), le Carignan (25%), le Syrah (15%) et le Mourvedre (12%).

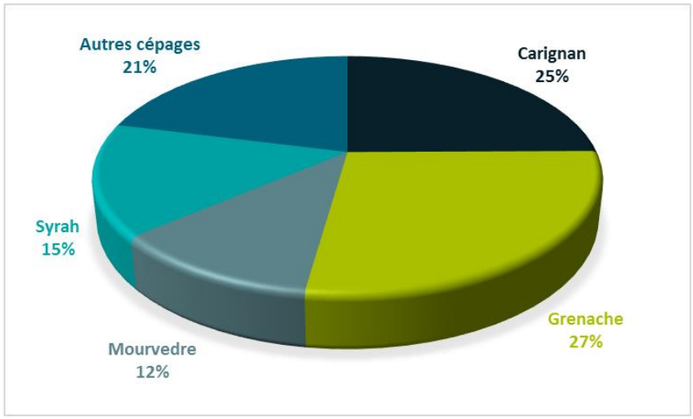

Figure 18 : Principaux cépages rencontrés sur le secteur géographique n°2

Le secteur géographique n°3 Plaine de l'Aude

Ce secteur est concerné par les AOC/ AOP Languedoc et Corbières.

- 301,6 ha sont valorisés,
- 1175,9 ha sont valorisables.

Tableau 18 : Répartition des parcelles viticoles AOC/AOP valorisées et valorisables

Appellation	Surface AOC/AOP valorisée (en ha)	Surface AOC/AOP valorisable (en ha)
Languedoc	150,8	586,7
Corbières	150,8	589,2
Total (environ)	**301,6**	**1175,9**

Une quinzaine de cépages concernent ce secteur géographique très diversifié.

Les principaux cépages rencontrés concernent le Syrah (19%), le Cabernet Sauvignon (15%), le Chardonnay (14%) et le Merlot.

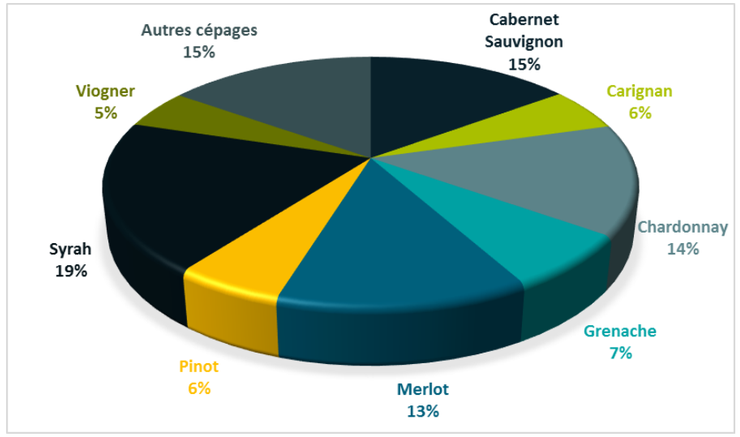

Figure 19 : Principaux cépages rencontrés sur le secteur géographique n°3

Le secteur géographique n°4 vallée de l'Orb

Ce secteur est concerné par l'AOC/AOP Languedoc.

- 1,3 ha sont valorisés,
- 6,7 ha sont valorisables.

Tableau 19 : Répartition des parcelles viticoles AOC/AOP valorisées et valorisables

Appellation	Surface AOC/AOP valorisée (en ha)	Surface AOC/AOP valorisable (en ha)
Languedoc	1,3	6,7

Sur ce secteur, les cépages n'ont pas été communiqués par les exploitants.

3.3.1.7. LES DÉMARCHES ENVIRONNEMENTALES

3.3.1.7.1. LE SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N°1

Le secteur géographique est concerné par plusieurs zonages environnementaux.

Le lien avec les pratiques agricoles est dû essentiellement à la zone de la lagune de Salses/ Leucate (Natura 2000) et aux zones de protection des forages d'alimentation en eau potables. Cette dernière problématique est générale au secteur puisqu'il est classé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée en enjeu eau. De plus, la ZPP concerne une aire de captage prioritaire, celle du captage d'Espira de l'Agly.

Par ailleurs, la commune d'Opoul est concernée par le futur Parc Naturel Régional des Corbières Fenouillèdes en cours de constitution.

Sept plans nationaux d'actions sont identifiés sur le secteur géographique n°1. Ils concernent les espèces suivantes :

- l'Outarde canepetière, au droit du Camp du Maréchal Joffre ;
- les chiroptères, au droit de la commune d'Opoul-Périllos ;
- l'Emyde lépreuse, sur le fleuve Agly ;
- les odonates, au droit des communes de Baho, Le Soler et Salses-le-Château ;
- l'Aigle de Bonelli, sur le Piémont des Corbières ;
- la Pie-grièche à tête rousse sur les terrasses de la Têt, et sur les communes d'Opoul-Périllos et Salses-le-Château ;
- la Loutre d'Europe, sur la Têt.

Les agriculteurs ont pris en compte ces enjeux en souscrivant des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) au fur et à mesure que les projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été agréés.

Le secteur concerne trois PAEC :

- Le PAEC bassin versant Salses Leucate (BVSL) qui a permis la contractualisation de 470 ha en MAEC en espaces herbagés, vignes et arboriculture.
- Le PAEC structure collective de la SCV de Baixas avec 490 ha de contractualisation
- Le PAEC structure collective de la SCV des vignobles du Rivesaltais avec 316 ha de contractualisation pour ce projet auxquels s'ajoutent 217 ha de souscription des coopérateurs sur les projets territoriaux.

L'agriculture de cette zone traversée est sensible aux enjeux environnementaux et est, de fait, fortement engagée dans les certifications environnementales.

Sur les 11 communes en 2020, au total ont été dénombrés :

- 45 exploitations en Agriculture biologique ou en conversion en viticulture ;
- 51 en arboriculture ;
- 15 en maraichage ;
- 2 en élevage.

Fin 2019, huit exploitations certifiées HVE étaient présentes sur les 11 communes de la ZPP. Mais ce chiffre ne montre pas à ce jour la réalité du terrain. En effet 2020 a été une très forte année de certification dans le département y compris sur cette zone. Le nombre d'exploitations certifiées HVE en 2021 sera donc bien plus important.

D'autres démarches agro-écologiques sont également mises en place :

- SCV Baixas Dom Brial et SCV Vignobles Rivesaltais Arnaud de Villeneuve sont en Vignerons développement durable,
- Teranéo adhère aux cahiers des charges Global Gap, Leaf, AB, IFS, Verger écoresponsables,
- Plaine du Roussillon adhère aux cahiers des charges Global Gap, Leaf, AB, Concombre de France.

Enfin, trois coopératives du secteur accueillent des GIEE (Groupement d'intérêt Économique et Écologique) : Dom Brial de Baixas, ADV des vignobles Rivesaltais et la SCV de Cases de Pène.

3.3.1.7.2. Le secteur géographique n°2

Les communes du secteur géographique sont concernées par la ZPS Basses Corbières sont Roquefort-les-Corbières, La Palme, Caves, Treilles et Fitou.

Le DOCOB correspondant a été validé et est en cours d'animation.

Le DOCOB de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) de l'étang de la Palme (complexe lagunaire de La Palme) prévoit de contracter des Mesures Agricoles Environnementales territorialisées (MAEt) pour plusieurs actions :

- l'ouverture et l'entretien par pâturage ou fauche des parcours ;
- l'ouverture mécanique des habitats ou par le feu ;
- la diminution des phytosanitaires dans les zones cultivées ;
- le maintien, la création de zones tampon (bandes enherbées) ;
- l'entretien des haies.

Neuf des dix communes qui composent le secteur géographique n°2 font partie du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée.

Le syndicat mixte du parc est moteur dans la mise en place des DOCOB des zones Natura 2000, des MAEt associées et l'animation de ces sites.

Le Parc intervient sur un ensemble d'autres missions touchant l'agriculture sur le territoire en partenariat avec la chambre d'agriculture (charte paysagère et gestion des friches post arrachage, gestion de l'eau sur les plans qualitatifs et quantitatifs, promotion des savoir-faire et des productions locales).

Cinq plans nationaux d'actions sont identifiés sur le secteur géographique n°2. Ils concernent les espèces suivantes :

- l'Aigle de Bonelli, au droit du massif des Corbières ;
- les chiroptères, au droit de la commune de Roquefort-des-Corbières ;
- les odonates, au droit des communes de Treilles, La Palme et Portel-des-Corbières ;
- les Pie-grièches, notamment la Pie-grièche à tête rousse, sur une majorité de la zone d'étude de ce secteur ;
- la Loutre d'Europe, sur la Berre.

Plusieurs exploitations sont **certifiées bio** ou en cours de conversion.

Les 6 caves coopératives identifiées sur le territoire d'étude sont en cours de certification HVE.

3.3.1.7.3. Le secteur géographique n°3

Cf. §. Ci-avant, une partie du secteur géographique n°3 se situe dans le périmètre du Parc Naturel Régional.

Six plans nationaux d'actions sont identifiés sur le secteur géographique n°3. Ils concernent les espèces suivantes :

- les Pies-grièches dont la Pie-grièche à poitrine rose, au droit des Basses Plaines de l'Aude (communes de Coursan et Cuxac d'Aude) ;
- les chiroptères sur les collines narbonnaises ;
- le Butor étoilé, au droit de l'Étang de Capestang dans les Basses Plaines de l'Aude ;
- les odonates, au droit des communes de Narbonne et Moussan ;
- le Faucon crécerellette, au droit de la garrigue de Marcorignan ;
- l'Emyde lépreuse au niveau du plan d'eau des Empriouts.

Plusieurs exploitations sont **certifiées bio** ou en cours de conversion.

Les 6 caves coopératives identifiées sur le territoire d'étude sont en cours de certification HVE.

Concernant le label Terra Vitis, on compte **plusieurs adhérents aux réseaux soit 4% des labellisations du département** de l'Aude avec notamment les communes de Cuxac d'Aude et Coursan qui comptent respectivement 25 et 15 adhérents *(Source Réseaux Terra Vitis)*.

3.3.1.7.4. Le secteur géographique n°4

Ce secteur est localisé à proximité du site Natura 2000 correspondant à la ZPS (directive oiseaux) « Est et Sud de Béziers ». Le DOCOB correspondant a été validé et l'animation correspondante engagée.

Cinq plans nationaux d'actions sont identifiés sur le secteur géographique n°4. Ils concernent les espèces suivantes :

- l'Outarde canepetière, dans la vallée de l'Orb sur la commune de Sauvian ;
- l'Emyde lépreuse, au niveau de la ripisylve de l'Orb ;
- les odonates, au droit des communes de Lespignan, et Béziers ;
- les chiroptères, sur la commune de Vendres ;
- les Pie-grièches avec notamment la Pie-grièche à tête rousse et la Pie-grièche méridionale.

Face à la pression foncière croissante exposée précédemment, le Conseil Départemental de l'Hérault a initié plusieurs démarches de délimitation de Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN).

Trois PAEN ont ainsi vu le jour dont un, le **PAEN de Vendres** est intercepté en son extrémité nord par la zone d'étude.

3.3.1.8. Les structures collectives de transformation et de commercialisation

3.3.1.8.1. Le secteur géographique n°1

Les 5 caves coopératives viticoles sur le secteur géographique totalisent une zone d'apport s'étendant sur 4 445 ha. Leur production est essentiellement en AOP/AOC/AOP, Côtes du Roussillon/Villages et Vins Doux Naturels.

Pour la cave des Côtes d'Agly, selon les zones d'apport, il est possible de produire du Maury (vin d'AOC/AOP).

Ces structures économiques viticoles, ont également développé une production de Vins de Pays IGP Côtes Catalanes ou non grâce à la diversité des terroirs des zones d'apport, consécutifs également aux différentes fusions.

Arnaud de Villeneuve produit de gros volumes en Vins de Cépage grâce notamment aux communes de Corneilla et Villeneuve de la Rivière où est produit du Chardonnay (Château Pézilla) et Dom Brial grâce notamment à Pia où est produit le Vin de Mi-Nuit en cépage Chardonnay également.

Au total, ces coopératives ont 10 caveaux de vente traduisant dans les villages le maintien des stands malgré les regroupements des coopératives : Pia, Salses le Château, Pézilla etc…

On trouve également deux autres coopératives de fruits et légumes : Terranéo et Melba.

Tableau 20 : Liste des caves coopératives situées sur le secteur géographique 1

	SCAV Les Vignobles du Rivesaltais	SCAV Vignoble Dom Brial	SCAV Cases de Pène	SCAV Les vignerons des Côtes de l'Agly*	SCAV Les vignerons du Château de Calce	Teranéo	La Melba
Nombre d'adhérents	211	212	34	150	36	250	123
Périmètre d'apport (ha)	1524	1700	330	850	200		694
Principales communes	Rivesaltes, Salses le Château, Saint Hippolyte, Espira de l'Agly, Peyrestortes	Baixas, Peyrestortes, Calce, Espira de l'Agly, Baho	Cases de Pène, Espira de l'Agly	Estagel, Montner, Saint Paul de Fenouillèdes, Lesquerde	Calce	Prades, Ille sur Têt, Elne, Saint Hippolyte	Vallée de la Têt
Evolution des surfaces	Diminution	Diminution	Diminution	Stable	Stable		diminution
Production	41 508 hl	57 000 hl	10 500 hl	27 500 hl	6 000 hl	35 000 t	
Rendement moyen	27,24 hl/ha	5 200 kg/ha	35 hl/ha	32 hl/ha	28 hl/ha	x	
Principaux produits	44% IGP, 36% AOP Côtes du Roussillon Villages	AOP Côtes du Roussillon, AOP Muscat de Rivesaltes	AOP Côtes du Roussillon, AOP Muscat de Rivesaltes, Vin de Pays Côtes Catalanes, IGP Pays d'Oc	AOP Côtes du Roussillon, AOP Muscat de Rivesaltes	AOP Côtes du Roussillon, AOP Muscat de Rivesaltes	Pêches, pommes, abricots, salades, artichauts	Fruits (abricots, pêches, amandes…)
Commercialisation	4% export, 96% France (dont 52% local, 48% reste de la France) 49% vrac, 51% bouteilles	19% Vente Directe, 26% national, 41% local, 13% export	Vente directe (22%), négoce (52%), distribution locale (11%), export (15%)	60% de Vente directe dont export / 40% de Négoce	20.5 % Vente directe /75% Négoce / 4.5% Export	Vente directe ou export	5% local, 85% national, 10% export
Agri tourisme	Visite et dégustation	Visite et dégustation	x	x	Visite et dégustation	x	x
Caveaux de vente directe ou boutique	4	2	1	3	1	1	2

3.3.1.8.2. LE SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N°2

> 🕮 *Les caves coopératives des secteurs géographiques 2 et 3 étant situées sur le même département, elles sont détaillées dans un même tableau.*

La cave de Cap Leucate est un acteur majeur du monde agricole local.

Implantée entre Cave et Leucate, son bassin d'approvisionnement s'étend à toute la Plaine de Leucate – La Palme – Cave - Roquefort-des-Corbières).

Historiquement, ce bassin de production a longtemps été divisé jusqu'à ce que les différentes caves coopératives se regroupent pour former la cave de Leucate.

Cette dernière a développé une politique active d'investissement et a créé un outil très moderne de vinification et de commercialisation.

Ses installations sont idéalement positionnées car à proximité de toutes les voies de communication stratégiques du secteur, et sont au centre d'un projet de développement ambitieux.

Deux autres caves sont situées sur le secteur géographique : SCAV les celliers d'Orfée et SCAV les celliers du soleil.

3.3.1.8.3. LE SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N°3

Les caves viticoles jouent un rôle important dans l'organisation des territoires viticoles et dans leur dynamique. Les principales caves coopératives dont l'aire d'apport se situe sur le secteur géographique n°3 sont les SCAV de Montredon-des-Corbières, Névian, et Coursan-Béziers.

Le secteur narbonnais s'inscrit dans une tendance régionale de regroupement des coopératives.

Sur le secteur du narbonnais, les céréales sont collectées par deux coopératives (Arterris basée à Castelnaudary et Sud Céréales basée dans le Gard) et deux négociants privés (Établissements Magne et Alternative Négoce).

La production maraîchère et fruitière de la zone d'étude est gérée par des structures individuelles.

Tableau 21 : Liste des caves coopératives viticoles situées sur les secteurs géographiques 2 et 3

	SCAV Les vignerons du Narbonnais	SCAV Les Celliers d'Orfée	SCAV de Névian	SCAV de Coursan - Béziers	SCAV Vignobles de Cap Leucate	SCAV Union des celliers du Soleil	SCAV de Montredon des Corbières
Nombre d'adhérents		151	88	570	128		35
Périmètre d'apport (ha)	1 630	1 120	710	2 800	1 319	Plus de 3000 ha	481
Principales communes	Ouveillan, Narbonne,	Ornaison, Boutenac, Ferrals les corbières, Luc sur Orbieu, Cruscade	Névian, Marcorignan, Moussan, Narbonne	Coursan, Narbonne, Nissan lez Ensérune et Armissan	, Roquefort des Corbières, La Palme, Fitou, Leucate, Caves Treilles, …	Plus de 30 communes	Montredon des Corbières, Narbonne
Evolution des surfaces		augmentation	Légère diminution 742 ha en 2015	Augmentation – accueil de nouveaux adhérents	Augmentation	Nouvelle structure issue de la fusion de trois caves	diminution
Production (Hl)		66 461	65 528	179 334	52 650		28 675
Rendement moyen (Hl/ha)		52	94	70	43		70
Principaux produits		30 % en AOP, 60 % IGP, 10 % VSIG	70% IGP, 25% VSIG, 5% AOP	82 % IGP	74 % AOP (Fitou principalement)	IGP / AOP	25% AOP et 75% IGP
Commercialisation		28% en vente directe (2 caveaux, CHR et GMS), 58 % négoce France et 14 % négoce internationale	99% en apport au Val d'Orbieu 1% caveau de vente	90 % vrac à des négoces nationaux et internationaux	80 % Val d'Orbieu 20% vente directe	Principalement en vrac sur les marchés nationaux et une petite proportion en vente direct	99 % apport au Val d'Orbieu (70% nationaux 30% internationaux) 1% en bibes et bouteilles au caveau
Agri tourisme	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Caveaux de vente directe		2	1	2	7	6	1

3.3.1.8.4. LE SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N°4

Ce secteur concentre des acteurs économiques importants : plusieurs caves coopératives dynamiques, de nombreux domaines bien structurés, des groupements privés de productions maraîchères.

Les principales caves coopératives dont la zone d'apport est située sur le secteur géographique n°4 sont les caves coopératives des Vignerons du Pays d'Ensérune et des Vignerons de Sérignan.

Des exploitations de grandes cultures commercialisent leurs productions à la coopérative agricole Sud Céréales.

Tableau 22 : Liste des caves coopératives viticoles situées sur le secteur géographique 4 vallée de l'Orb

	SCAV Les vignerons des Pays d'Ensérune (2015)	SCAV Les Vignerons de Sérignan
Nombre Adhérents	480	160 dont 50 ATP
Surfaces d'apport (ha)	3 000	1 230
Communes principales	Nissan-lez-Ensérune, Colombiers, Quarante, Montady, Maureilhan, Maraussan, Puisserguier, Cazouls-les-Béziers, Lespignan	Sérignan, Vendres et Sauvian
Évolution des surfaces	stable	stable
Production (Hl)	210-250 000	80-85 000
Rendement Moyen (Hl/ha)	60-80	70-80
Produits principaux	IGP Oc, IGP Coteaux d'Ensérune	80% IGP, 19% VSIG, 1% AOP Languedoc
Commercialisation	via la structure commerciale Foncalieu : 54 % à l'export, 45% national, 1% caveau	90% national, 10% caveau
	35% vrac, 65% bouteilles (18 M de cols)	
Agri tourisme	Diverses animations tout au long de l'année. Obtention de divers labels: Qualité tourisme Sud de France, Vignoble et découverte, Caveau étape oenotour, Accueil vélo, Tourisme et Handicap.	Marché de producteurs
Caveaux de vente directe	3	1

Les cartes planches suivantes présentent les activités agricoles et viticoles sur chaque secteur

Secteur 1 - Plaine du Roussillon

ACTIVITÉS AGRICOLES ET VITICOLES

LE SOLER
VILLENEUVE-LA-RIVIÈRE
BAIXAS
BAHO
TOULOUGES
SAINT-ESTÈVE
PEYRESTORTES

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

Label

- Parcelle agricole en culture biologique

Viticulture en Appellation d'Origine :

- Non plantée
- Plantée

Occupation du sol

- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée

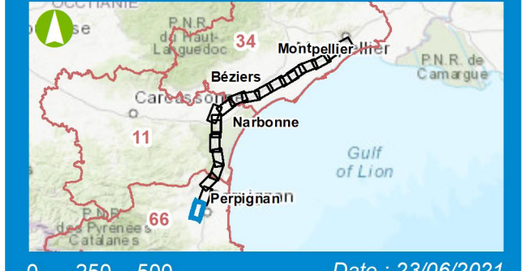

0 250 500 Mètres

Date : 23/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : CA
Fond de plan : Scan 25 © IGN

Secteur 1 - Plaine du Roussillon

ACTIVITÉS AGRICOLES ET VITICOLES

ESPIRA-DE-L'AGLY

BAIXAS

SALSES-LE-CHÂTEAU

PEYRESTORTES

RIVESALTES

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

Label

- Parcelle agricole en culture biologique

Viticulture en Appellation d'Origine :

- Non plantée
- Plantée

Occupation du sol

- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée

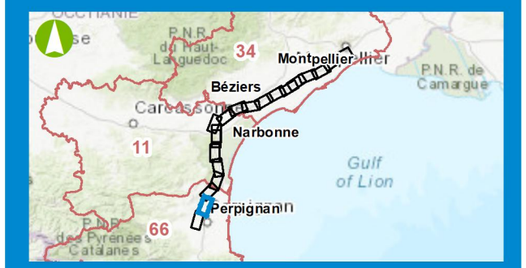

0 250 500 Mètres

Date : 23/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : CA
Fond de plan : Scan 25 © IGN

egis

Planche 2/3

Secteur 1 - Plaine du Roussillon

ACTIVITÉS AGRICOLES ET VITICOLES

OPOUL-PÉRILLOS

SALSES-LE-CHÂTEAU

AUDE

PYRÉNÉES-ORIENTALES

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

Label

- Parcelle agricole en culture biologique

Viticulture en Appellation d'Origine :

- Non plantée
- Plantée

Occupation du sol

- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée

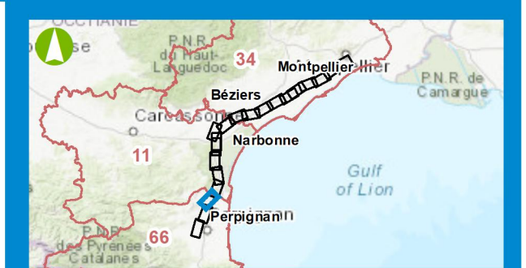

0 250 500 Mètres

Date : 23/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : CA
Fond de plan : Scan 25 © IGN

Planche 3/3

Secteur 2 - Piémont des Corbières

ACTIVITÉS AGRICOLES ET VITICOLES

TREILLES

CAVES

LA PALME

FITOU

AUDE

PYRÉNÉES-ORIENTALES

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal
- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

Label

- Parcelle agricole en culture biologique

Viticulture en Appellation d'Origine :

- Non plantée
- Plantée

Occupation du sol

- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

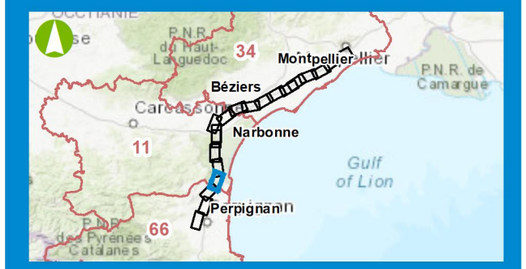

0 250 500 Mètres

Date : 23/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : CA
Fond de plan : Scan 25 © IGN

egis

Secteur 2 - Piémont des Corbières

ACTIVITÉS AGRICOLES ET VITICOLES

CAVES

ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES

LA PALME

SIGEAN

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

Label

- Parcelle agricole en culture biologique

Viticulture en Appellation d'Origine :

- Non plantée
- Plantée

Occupation du sol

- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

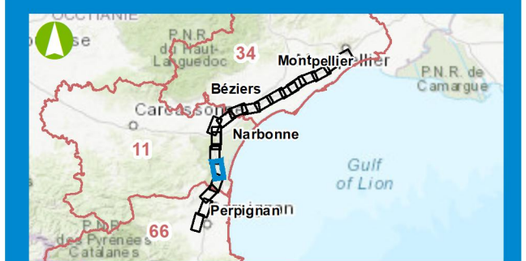

0 250 500 Mètres

Date : 23/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : CA
Fond de plan : Scan 25 © IGN

Secteur 2 - Piémont des Corbières

ACTIVITÉS AGRICOLES ET VITICOLES

PORTEL-DES-CORBIÈRES

ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES

SIGEAN

PEYRIAC-DE-MER

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

Label

- Parcelle agricole en culture biologique

Viticulture en Appellation d'Origine :

- Non plantée
- Plantée

Occupation du sol

- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

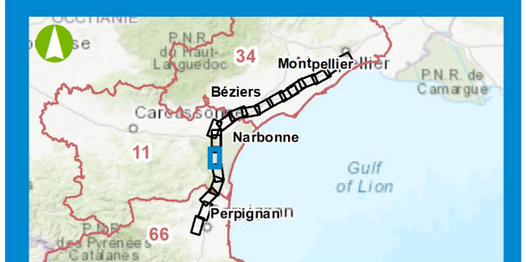

0 250 500 Mètres

Date : 23/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : CA
Fond de plan : Scan 25 © IGN

egis

Secteur 2 - Piémont des Corbières

ACTIVITÉS AGRICOLES ET VITICOLES

PEYRIAC-DE-MER

BAGES

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

Label

- Parcelle agricole en culture biologique

Viticulture en Appellation d'Origine :

- Non plantée
- Plantée

Occupation du sol

- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée

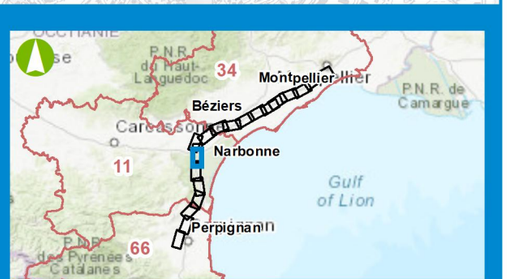

0 250 500 Mètres

Date : 23/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : CA
Fond de plan : Scan 25 © IGN

Secteur 3 - Plaine de l'Aude

ACTIVITÉS AGRICOLES ET VITICOLES

MONTREDON-DES-CORBIÈRES

NARBONNE

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

Label

- Parcelle agricole en culture biologique

Viticulture en Appellation d'Origine :

- Non plantée
- Plantée

Occupation du sol

- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

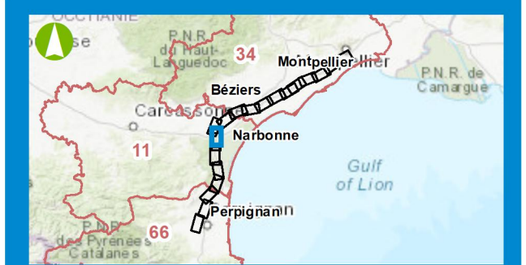

0 250 500 Mètres

Date : 23/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : CA
Fond de plan : Scan 25 © IGN

Secteur 3 - Plaine de l'Aude

ACTIVITÉS AGRICOLES ET VITICOLES

NÉVIAN

MARCORIGNAN

MONTREDON-DES-CORBIÈRES

MOUSSAN

NARBONNE

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

Label

- Parcelle agricole en culture biologique

Viticulture en Appellation d'Origine :

- Non plantée
- Plantée

Occupation du sol

- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée



0 250 500 Mètres

Date : 23/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : CA
Fond de plan : Scan 25 © IGN

egis

Secteur 3 - Plaine de l'Aude

ACTIVITÉS AGRICOLES ET VITICOLES

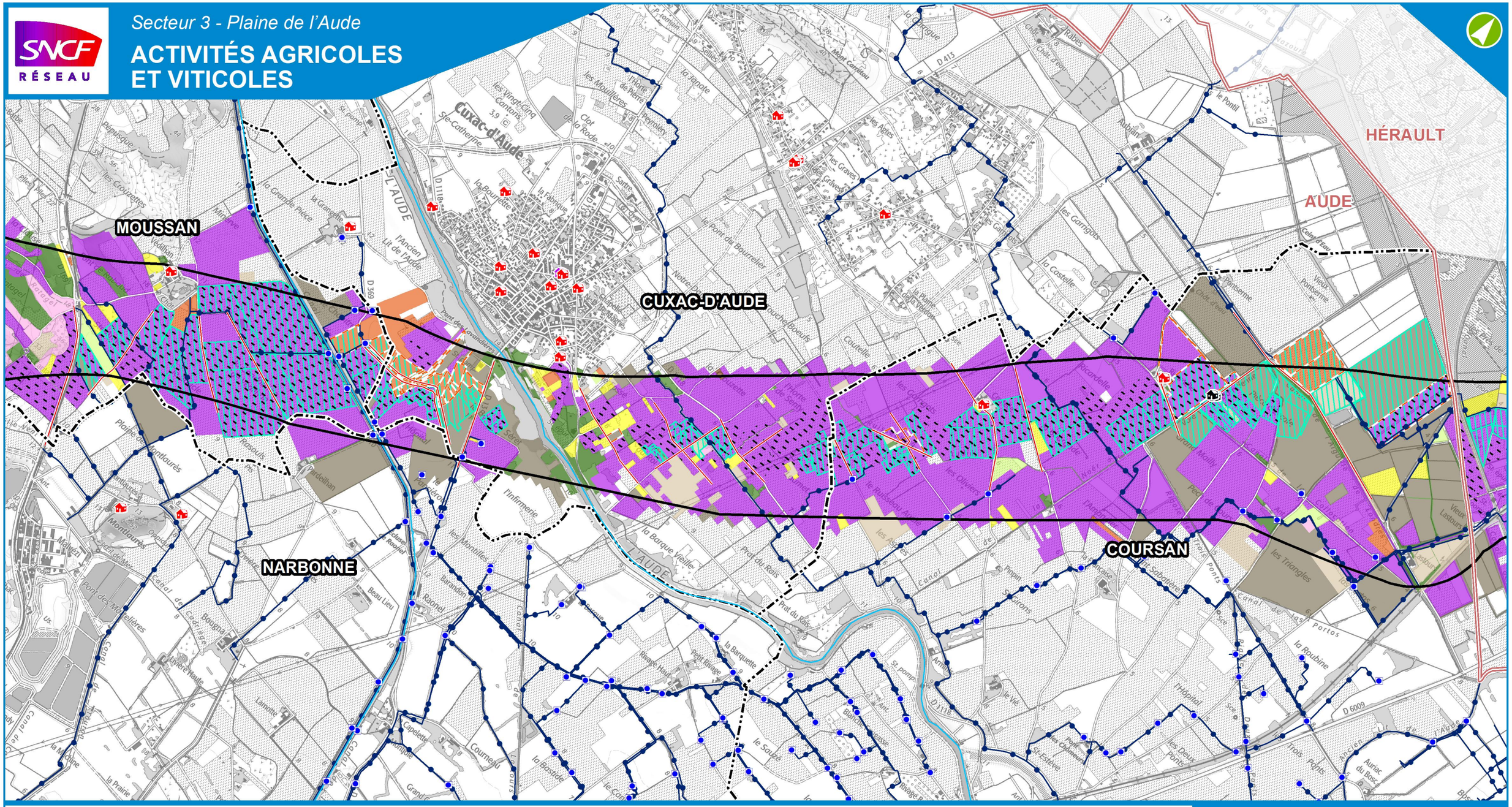

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

Label

- Parcelle agricole en culture biologique

Viticulture en Appellation d'Origine :

- Non plantée
- Plantée

Occupation du sol

- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée

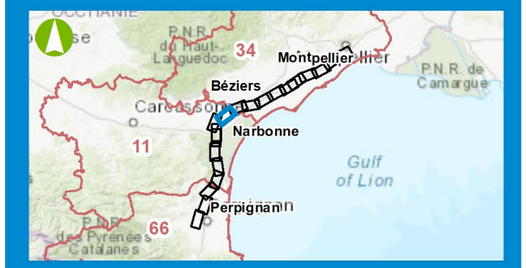

0 250 500 Mètres

Date : 23/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : CA
Fond de plan : Scan 25 © IGN

egis

Secteur 3 - Plaine de l'Aude

ACTIVITÉS AGRICOLES ET VITICOLES

HÉRAULT

AUDE

COURSAN

NISSAN-LEZ-ENSERUNE

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

Label

- Parcelle agricole en culture biologique

Viticulture en Appellation d'Origine :

- Non plantée
- Plantée

Occupation du sol

- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée

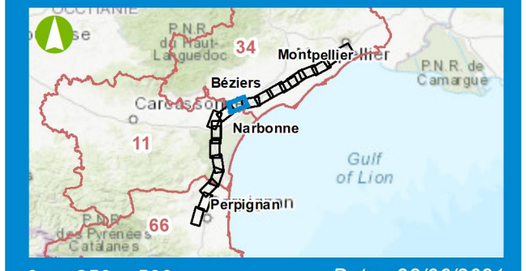

0 250 500 Mètres

Date : 23/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : CA
Fond de plan : Scan 25 © IGN

Planche 4/4

Secteur 4 - Vallée de l'Orb

ACTIVITÉS AGRICOLES ET VITICOLES

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

Label

- Parcelle agricole en culture biologique

Viticulture en Appellation d'Origine :

- Non plantée
- Plantée

Occupation du sol

- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

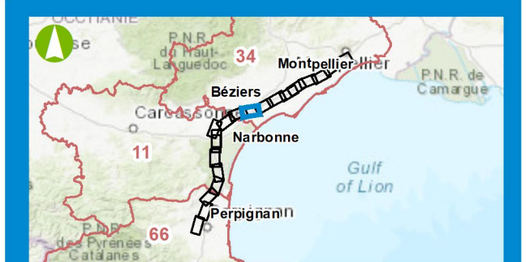

0 250 500 Mètres

Date : 23/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : CA
Fond de plan : Scan 25 © IGN

Planche 1/2

Secteur 4 - Vallée de l'Orb

ACTIVITÉS AGRICOLES ET VITICOLES

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

Label

- Parcelle agricole en culture biologique

Viticulture en Appellation d'Origine :

- Non plantée
- Plantée

Occupation du sol

- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN



0 250 500 Mètres

Date : 23/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : CA
Fond de plan : Scan 25 © IGN

egis

Planche 2/2

3.3.1.9. La localisation des enjeux agricoles et viticoles

Le travail de hiérarchisation des enjeux agricoles sur la ZPP a pour but de déterminer les secteurs sur lesquels l'activité agricole sera la plus sensible au passage de la ligne nouvelle et où l'impact sur l'espace agricole et les organismes économiques sera le plus fort.

Afin de croiser des données et enjeux différents issus du précédent diagnostic, cette hiérarchisation se base sur une analyse multicritère, identique pour les trois départements. L'échelle de la parcelle est retenue pour la réalisation de ce travail.

Chaque parcelle agricole se voit attribuer des points sur différents critères qui sont ensuite additionnés pour déterminer une note globale. Les parcelles pourront ainsi être catégorisées en fonction de classe d'enjeux (faible à fort), permettant ainsi d'identifier et de cartographier les territoires où les enjeux seront plus forts et donc à considérer avec une attention particulière.

Quatre critères ont été retenus :

- L'occupation des sols, avec un coefficient appliqué pour chaque type d'activité agricole ;
- Les possibilités d'irrigation ;
- Les potentialités agronomiques ;
- La localisation en zonages d'appellations viticoles.

> 🕮 *La méthodologie de définition des niveaux d'enjeu est détaillée au § 3.2.4 de la pièce F-6 « Méthodes d'évaluation pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet – Présentation des difficultés rencontrées ».*

3.3.1.9.1. Les enjeux du secteur géographique n°1 Plaine du Roussillon

La partie méridionale du secteur géographique présente un enjeu très fort du fait de potentiels agronomiques élevés, de potentialités d'irrigation et de la présence de quelques cultures maraîchères. Elle correspond à la zone de plaine alluvionnaire de la Têt, fertile et au potentiel irrigable.

Dans la partie centrale du secteur géographique, en majorité sur la commune de Rivesaltes, un noyau à enjeux forts voire très forts est observé. Les sols, issus des dépôts de l'Agly, sont fertiles.

Enfin, la partie la plus au Nord correspond à un enjeu faible, notamment car le terroir et donc les potentialités agronomiques sont relativement peu intéressantes. Elle est caractéristique du Massif des Corbières avec des sols de faible potentiel agronomique. Ces espaces, essentiellement de landes et de garrigues, sont ponctués par des petites dépressions fermées (dolines) où le calcaire érodé permet la culture de la vigne.

Les autres espaces sont essentiellement à enjeux modérés et forts. Ils reprennent les zones de vignoble sur les terrasses de la Têt et le plateau du Crest.

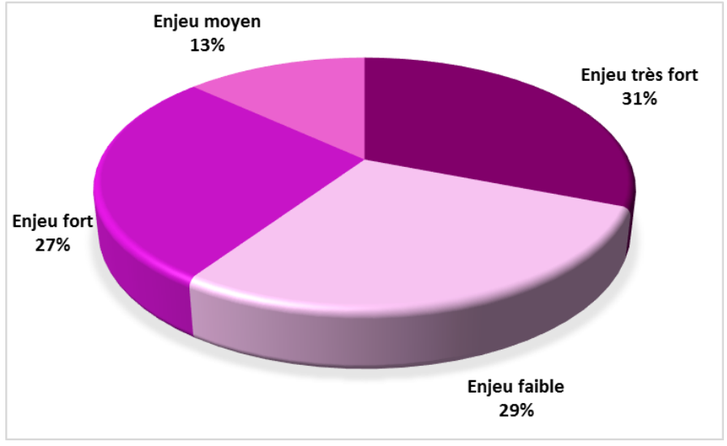

Figure 20 : Répartition des enjeux sur le secteur géographique n°1 Plaine du Roussillon

3.3.1.9.2. Les enjeux du secteur géographique n°2 Piémont des Corbières

Ce secteur présente des enjeux moyens à forts répartis de la manière suivante :

- **Des secteurs par tâche à enjeux fort** sur l'ensemble des communes traversées sur ce secteur principalement dû à des potentialités agronomiques localement intéressantes de type bas fond,
- **Un secteur à enjeux très fort sur la commune de Roquefort des Corbières** correspondant au secteur irrigué par la station d'épuration de la commune,
- Des secteurs à enjeu modéré sur la commune de Fitou et de Treilles stratégiques pour la cave coopérative de Cap Leucate car support de la production de Muscat.

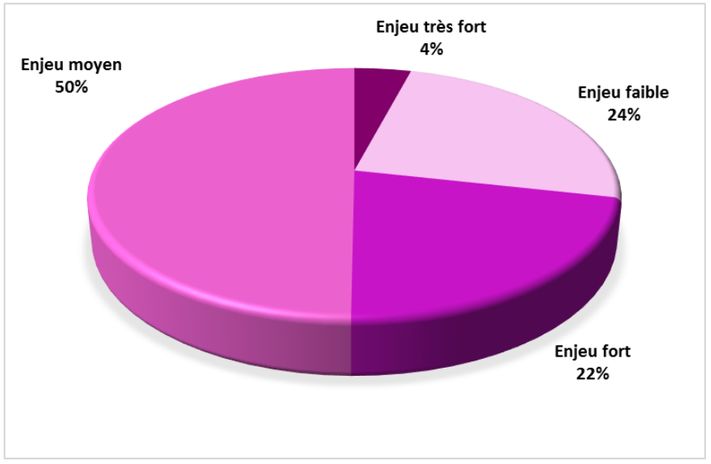

Figure 21 : Répartition des enjeux sur le secteur géographique n°2 Piémont des Corbières

3.3.1.9.3. Les enjeux du secteur géographique n°3 Plaine de l'Aude

Ce secteur présente sur près de la moitié du secteur (45%) des enjeux très forts.

L'ensemble des basses plaines de l'Aude est classé en enjeux très fort : En effet, c'est un secteur entièrement irrigable avec des terres présentant une réserve utile élevée (parmi les meilleures terres du département) et très peu de friche.

La plaine de Montredon des Corbières, présente un enjeu fort : en effet, ce secteur de bas fond présente un potentiel agronomique important pour le territoire des petites corbières Narbonnaise (présentant par ailleurs principalement des sols secs de garrigue). De plus, il est important de noter que ce secteur est stratégique pour la cave coopérative de Montredon qui depuis deux ans mène des actions spécifiques pour reconquérir ce secteur.

Des secteurs par tâche à enjeux fort se trouvent de manière diffuse par une potentialité agronomique en mosaïque de sol et le début de l'AOC/AOP Corbières (ex : Sud de Narbonne).

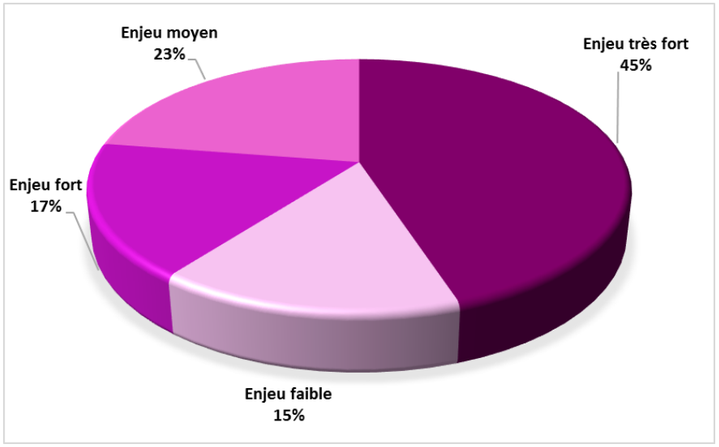

Figure 22 : Répartition des enjeux sur le secteur géographique n°3 Plaine de l'Aude

3.3.1.9.4. Les enjeux du secteur géographique n°4 vallée de l'Orb

Ce secteur géographique présente une majorité d'espaces à enjeux fort à très fort. Près de 90% du secteur est couvert par des enjeux forts à très forts.

Ceci est dû à la présence de réseaux d'irrigation bien développés dans une zone de plaine (vallée de l'Orb) présentant des terres de bon potentiel agronomique, et de la présence ponctuelle de cultures maraîchères ou arboricoles.

C'est également la zone de production de la vigne en AOC/AOP Picpoul de Pinet.

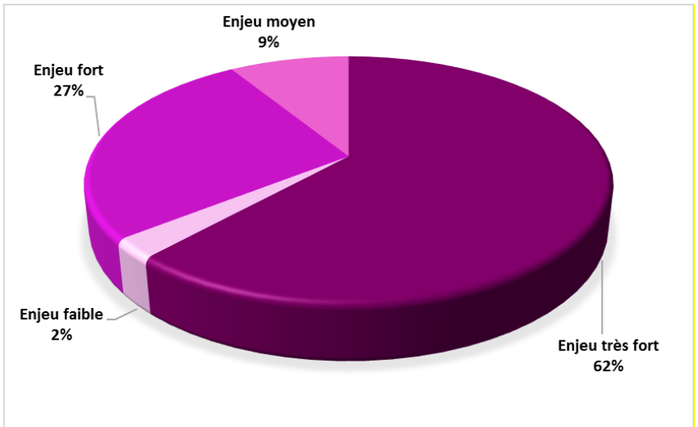

Figure 23 : Répartition des enjeux sur le secteur géographique n°4 vallée de l'Orb

3.3.2. La sylviculture

Sources :

ETUDES ONF / CRPF (2012) : Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan – Etudes préalables à l'enquête publique – Cartographie des enjeux forestiers (volumes Valeur économique ; valeur sociale ; valeur écologique ; Synthèse) et Etude des formations forestières et caractérisation du risque incendie

Etudes ONF / CRPF (2015) : Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan – Etudes préalables à l'enquête publique

Etudes ONF/ CRPF (2021) : Etudes des impacts sur la sylviculture et impacts sur les pistes DFCI

3.3.2.1. Les surfaces boisées

DÉFINITIONS … QUELQUES RAPPELS

Forêt domaniale : forêt faisant partie du domaine privé de l'Etat

Forêt communale : forêt publique faisant partie du domaine privé d'une commune, et étant soumise au régime forestier

Forêt privée : terres forestières, appartenant à un (des) particulier(s), de plus de 25 hectares soumises ou possédant un plan simple de gestion (PSG)

Régime forestier : ensemble de règles d'ordre public édictées en vue de la conservation et de la mise en valeur des forêts, et protégeant ou renforçant la protection des intérêts des collectivités propriétaires de forêts en France.

Plan Simple de Gestion : acte d'aménagement forestier pouvant être réalisé en France soit par un propriétaire riverain de cours d'eau non domanial, soit par un propriétaire forestier privé.

Dans la zone d'étude, les espaces boisés couvrent 3069 ha avec une part de surface boisée variant entre 2% et 46% au sein de la zone d'étude selon le secteur géographique.

Le secteur géographique n°1 Plaine du Roussillon comprend environ 770 ha de peuplements forestiers dans la zone d'étude. La commune la plus boisée est Salses-le-Château qui comprend plus de 85% des peuplements forestiers du secteur géographique.

Le secteur géographique n°2 Piémont des Corbières comprend environ 1405 ha de peuplements forestiers dans la zone d'étude. Les communes les plus boisées de ce secteur sont Fitou, La Palme et Roquefort-des-Corbières. Ce secteur est le plus boisé sur la phase car il comprend près de la moitié des peuplements forestiers de la zone d'étude.

Le secteur géographique n°3 Plaine de l'Aude comprend environ 830 ha de peuplements forestiers dans la zone d'étude. Les communes les plus boisées de ce secteur Narbonne, Montredon-des-Corbières et Moussan.

Le secteur géographique n°4 Vallée de l'Orb est très peu boisé car il comprend seulement 65 ha de peuplements forestiers dans la zone d'étude et à peine 2% des peuplements dans la zone d'étude sur la phase 2.

Tableau 23 : Surfaces de peuplements sylvicoles par secteur géographique au sein de la zone d'étude (source IFN):

Secteur géographique	Commune	Surface de peuplements sylvicoles au sein de la zone d'étude (en ha)	Part en % de la surface boisée
Secteur géographie n°1 Plaine du Roussillon	Baho	4,15	Moins de 1%
	Espira de l'Agly	0,29	Moins de 1%
	Le Soler	3,34	Moins de 1%
	Opoul-Périllos	61,8	8%
	Peyrestortes	1,32	Moins de 1%
	Rivesaltes	29,5	3,4%
	Salses-le-Château	659	85,8%
	Toulouges	**6,5**	Moins de 1%
	Villeneuve-la-Rivière	**1,11**	Moins de 1%
Sous-Total		**767,5**	**25%**
Secteur géographique n° 2 Piémont des Corbières	Bages	67,4	4,7%
	Caves	158,9	11,3%
	Fitou	276,6	19,6%
	Peyriac-sur-Mer	37,8	2,6%
	Portel-des-Corbières	143,9	10,2%
	La Palme	258,2	18,3%
	Roquefort-des-Corbières	200,5	14,2%
	Sigean	62,6	4,4%
	Treilles	199	14,1%
	Montredon-des-Corbières, Moussan	0	/
Sous-Total		**1405**	**46%**
Secteur géographique n°3- Plaine de l'Aude	Coursan	0,2	Moins de 1%
	Cuxac d'Aude	13,2	1,5%
	Marcorignan	12,14	1,4%
	Narbonne	408,5	49%
	Névian	0	/
	Nissan-lès-Ensérune	47,1	5,6%
	Montredon-des-Corbières	168	20,2%
	Moussan	181,1	21,8%
Sous-total		**830,6**	**27%**
Secteur géographique n°4 Vallée de l'Orb	Lespignan	30,3	46%
	Vendres	35,3	54%
Sous-total		**65,6**	**2%**
TOTAL GLOBAL		**3069**	**100%**

3.3.2.2. Les types de peuplements et essences

3.3.2.2.1. Le secteur géographique n°1 Plaine du Roussillon

Dans ce secteur, la garrigue milieu spécifique méditerranéen occupe une très grande majorité du secteur avec plus de 93% des peuplements.

Hormis la garrigue, c'est la futaie de pins qui est également présente dans ce secteur mais en très faible proportion (5%).

Les essences forestières sont dominées par le mélange de pins et pin d'Alep pour les conifères.



Photographie 7 : Futaie de pin d'alep sur la commune de Salses-le-Château (source ONF)

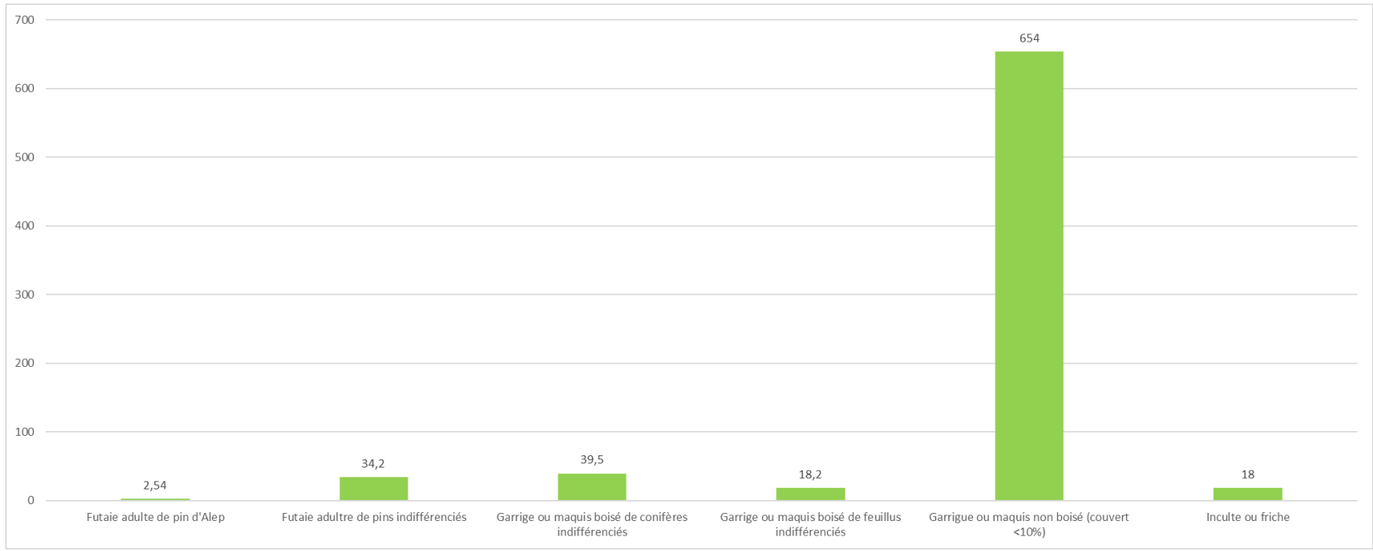

Figure 24 : Répartition des peuplements au sein du secteur géographique n°1 (Source IFN)

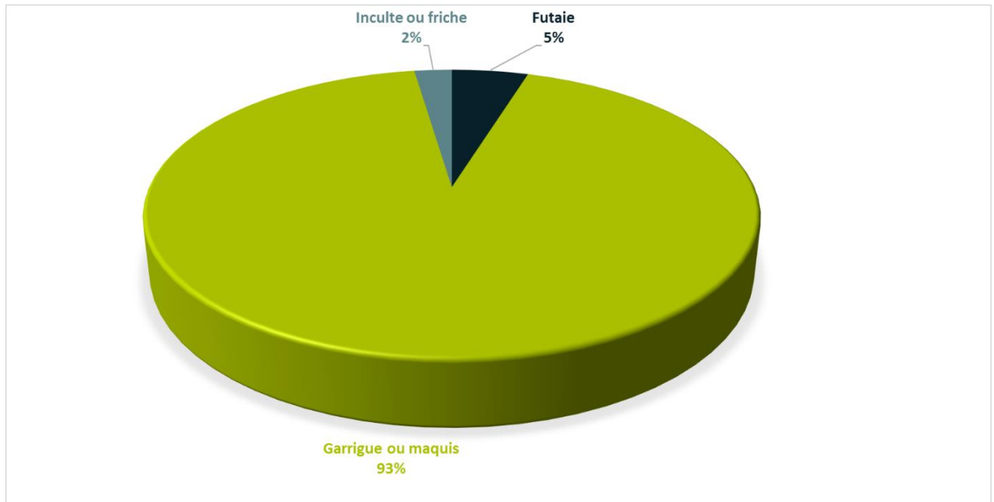

Figure 25 : Répartition des types de peuplements (Source IFN)

3.3.2.2.2. Le secteur géographique n°2 Piémont des Corbières

Dans ce secteur, la garrigue milieu spécifique méditerranéen occupe une très grande majorité du secteur avec plus de 92% des peuplements.

Hormis la garrigue, c'est la futaie de pins qui est également présente dans ce secteur à hauteur de 7%.

Les essences forestières sont dominées par le mélange de pins et pin d'Alep pour les conifères.

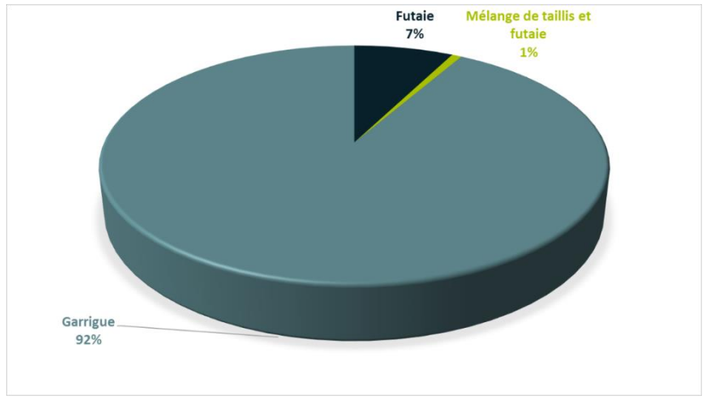

Figure 26 : Répartition des types de peuplements (Source IFN)

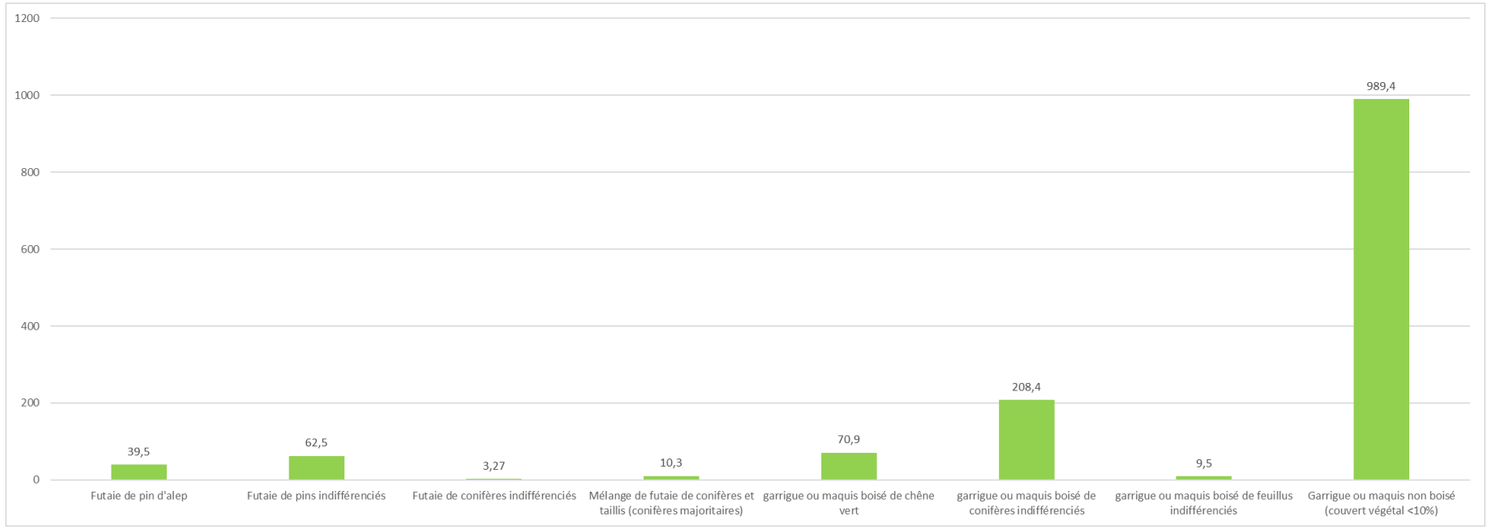

Figure 27 : Répartition des peuplements au sein du secteur géographique n°2 (Source IFN)

3.3.2.2.3. Le secteur géographique n°3 Plaine de l'Aude

Dans ce secteur, la garrigue milieu spécifique méditerranéen occupe une très grande majorité du secteur avec plus de 70% des peuplements, soit les deux tiers du secteur.

Hormis la garrigue, c'est la futaie ainsi que le mélange de futaie/ taillis qui sont également présentes sur ce secteur, respectivement autour de 20% et 3%.

Les essences forestières sont dominées par le pin d'Alep pour les conifères.



Photographie 8 : Garrigues en phase de colonisation par du Pin d'Alep (source ONF)



Photographie 9 : Peuplement de Pin d'Alep amélioré par une coupe d'éclaircie (source ONF)

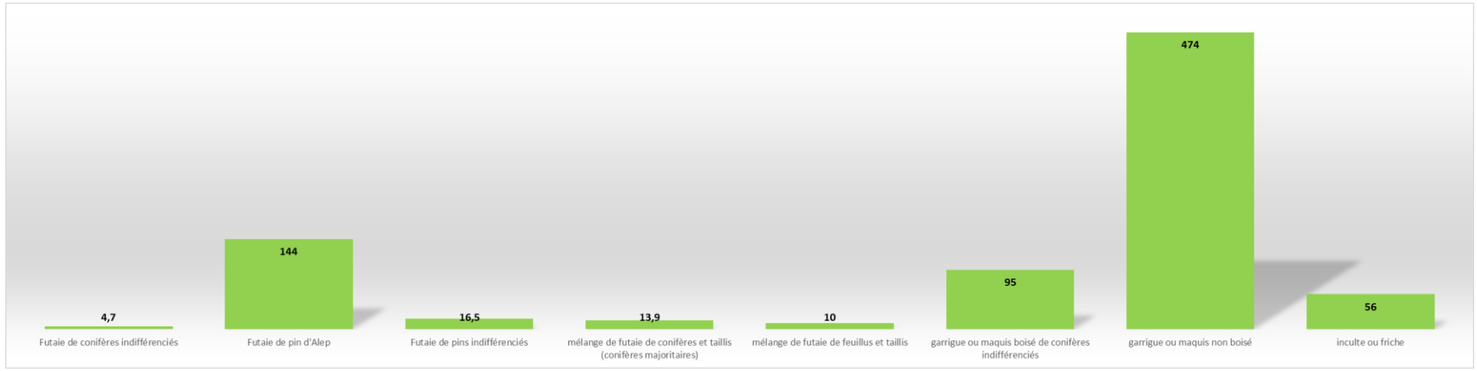

Figure 28 : Répartition des peuplements au sein du secteur géographique n°3 (Source IFN)

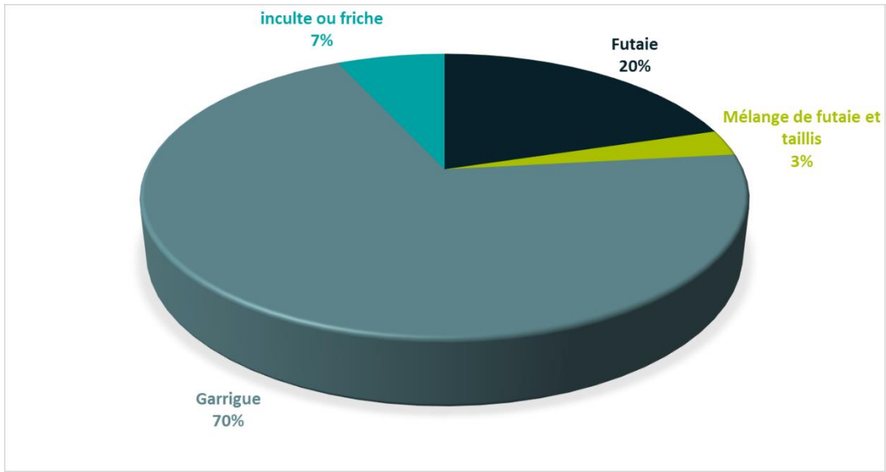

Figure 29 : Répartition des types de peuplements (Source IFN)

3.3.2.2.4. Le secteur géographique n°4 Vallée de l'Orb

Ce secteur est très peu boisé : quelques parcelles forestières sont présentes sur les communes de Vendres et Lespignan.

Ce secteur est principalement constitué de friches pour les milieux boisés à plus de 80% du secteur.

Les quelques essences forestières sont dominées par le pin d'Alep pour les conifères.



Photographie 10 : Garrigues en phase de colonisation par du Pin d'Alep (source ONF)

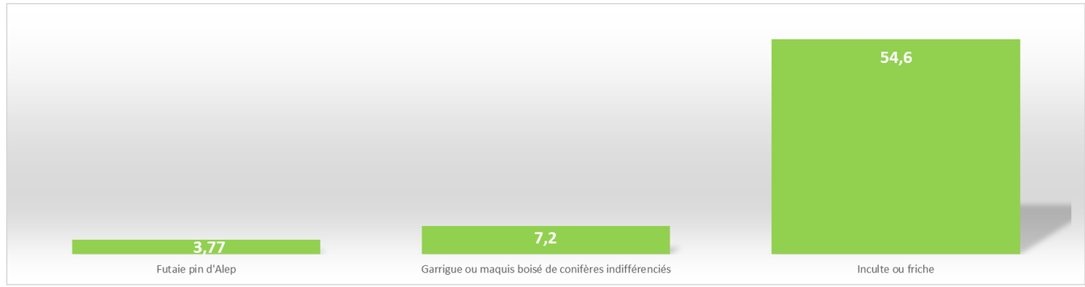

Figure 30 : Répartition des peuplements au sein du secteur géographique n°4 Vallée de l'Orb (Source IFN)

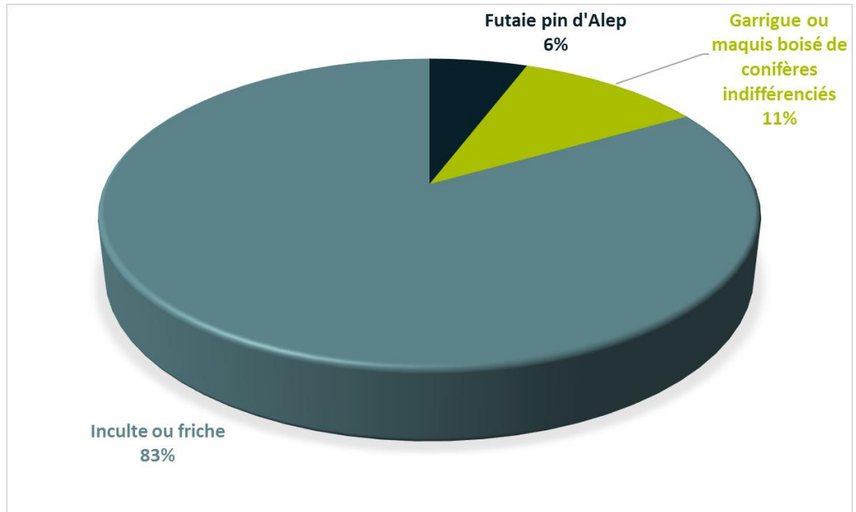

Figure 31 : Répartition des types de peuplements (Source IFN)

3.3.2.3. Les différentes formes de propriété et les documents de gestion

> 🕮 *Les détails concernant les différentes formes de propriété et de valorisation des espaces forestiers, sont renseignés au § 4.2 de la pièce F-3 « État initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».*

3.3.2.3.1. Les espaces forestiers du secteur géographique n°1

Le secteur géographique n°1 est principalement constitué de garrigues. Seule une forêt publique est soumise à un document de gestion (la forêt domaniale du Bas Agly). Une forêt privée est recensée sur la commune de Rivesaltes par l'Office National des Forêt.

Les tableaux présentés ci-après indiquent les caractéristiques et les enjeux liés aux forêts étudiées par l'Office National des Forêts au droit du secteur géographique n°1.

Les enjeux sur ce secteur sont toutefois forts sur les deux espaces forestiers rencontrés en raison de la présence d'enjeux naturels avec la présence de zonages réglementaires.



Photographie 11 : Garrigues en phase de colonisation par du Pin d'Alep (source ONF)

Tableau 24 : Caractéristiques des espaces forestiers disposant ou soumis à un document de gestion (source : ONF 2012-2015)

Commune	Nom de la forêt	Statut	Document de gestion	Surface totale du massif (en ha)	Enjeu	Objectif principal de la forêt	Description
Salses-le-Château	Forêt de Bas-Agly	Forêt Domaniale	Document d'aménagement forestier	1283 ha	FORT Pour cette forêt l'enjeu majeur est la protection de l'environnement et des paysages. La forêt est en effet concernée par une ZPS, deux ZNIEFF de type 1 et deux ZNIEFF de type 2 (80 hectares d'enjeu reconnu fort).	Protection des milieux	La forêt domaniale de Salses-le-Château compte une dizaine d'essences différentes, certaines introduites, d'autres spontanées. La majorité des peuplements sont issus de plantations effectuées par le RTM (Restauration des Terrains de Montagne) dans les années 70 à 80. Les essences principales introduites ont été le pin pignon, le pin d'Alep, les pins noirs et de manière plus éparse les cyprès de l'Arizona et de Provence et le Cèdre de l'Atlas. Cette forêt est concernée par un Espace Boisé Classé (EBC). Pour cette forêt l'enjeu majeur est la protection de l'environnement et des paysages. La forêt est en effet concernée par une ZPS, deux ZNIEFF de type 1 et deux ZNIEFF de type 2 (80 hectares d'enjeu reconnu fort).

Tableau 25 : Caractéristiques des autres entités forestières, sans document de gestion (source : ONF 2012 + actualisation 2015)

Commune	Statut	Surface totale du massif (en ha)	Types de peuplements	Niveau d'enjeu
Rivesaltes	Privée	18,2	Garrigue ou maquis boisé de feuillus indifférenciés	FORT (enjeux écologiques, continuités écologiques)

3.3.2.3.2. SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N°2

Sur le secteur géographique n°2, les boisements se concentrent dans la partie Sud du Piémont des Corbières, qui correspond à la partie la plus boisée.

Cinq forêts publiques, situées dans le périmètre de la zone d'étude, sont soumises ou disposent d'un document d'aménagement :

- la forêt communale de Fitou ;
- la forêt communale de Treilles ;
- la forêt communale de Caves ;
- la forêt communale de La Palme ;
- la forêt communale de Roquefort-des-Corbières ;

auxquels s'ajoutent 10 autres forêts, sans document de gestion, essentiellement privées.

Les enjeux liés aux forêts de ce secteur sont moyens en raison de la présence d'enjeux naturels et paysagers : présence du parc naturel régional de la Narbonnaise et la présence de zonages réglementaires (ZPS, ZNIEFF).

Les tableaux présentés ci-après indiquent les caractéristiques et les enjeux liés aux forêts étudiées par l'Office National des Forêts et le Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon.



Photographie 12 : Peuplement de Pin d'Alep amélioré par une coupe d'éclaircie (source ONF)

Tableau 26 : Caractéristiques des couvertures forestières et peuplements à l'échelle du secteur géographique n°2

Commune	Nom de la forêt	Statut	Document de gestion	Surface totale du massif (en ha)	Enjeux	Objectif principal de la forêt	Description
Fitou	Forêt de Fitou	Communale	Document d'aménagement forestier	7741	MOYEN La forêt se situe au sein du Parc Naturel Régional (PNR) de la Narbonnaise en Méditerranée. La fréquentation est modérée et locale grâce à de nombreux panoramas sur le littoral et dans l'intérieur des terres, ainsi que par l'accessibilité des itinéraires de promenade. Le paysage est dominé par les parcs éoliens. La forêt est concernée par une SIC, deux ZPS, trois ZNIEFF de type 1, deux ZNIEFF de type 2. Les risques majeurs sont les incendies et la fermeture des milieux. La forêt participe également à la qualité des eaux de l'espace lagunaire. L'enjeu économique est faible à nul pour la forêt. L'aménagement vise à pérenniser les peuplements actuels.	Protection des paysages et des milieux	Cette forêt est de manière globale constituée de boisements résineux relativement jeunes (début des années 70) à base de Pin d'Alep essentiellement, et plus marginalement de formations feuillues à base de chêne vert et de formations végétales de milieux ouverts (pelouses et garrigues).
Treilles	Forêt de Treilles	Communale	Document d'aménagement forestier	6627	MOYEN La fréquentation du public est faible et locale, pour la détente, la promenade et l'activité de cueillette. Les paysages sont en mutation et plutôt tournés vers une vocation industrielle. La forêt est concernée par une ZICO et une ZNIEFF de type 2, et regroupe deux habitats d'intérêt communautaire (pelouses de Brachypode rameux et forêts à Quercus ilex) sur 39 ha. La forêt ne présente pas d'enjeu économique majeur : faible productivité, inaccessibilité des bosquets de taillis de chêne vert.	Protection des paysages et des milieux	La forêt est constituée majoritairement de jeunes futaies résineuses artificielles (reboisement des années 70, 80 et 90 ou d'origine naturelle (Pin pignon, pin d'Alep, pin de l'Eldar, Cèdre de l'Atlas) mais également de feuillus (futaies d'amandiers). Elle comprend également des garrigues de chêne vert, chêne kermès, romarin et des pelouses à Brachypode rameux. La forêt est concernée par un espace boisé classé (EBC).
Caves	Forêt de Caves	Communale	Document d'aménagement forestier	9107	MOYEN La forêt se situe au sein du Parc Naturel Régional (PNR) de la Narbonnaise en Méditerranée. La valeur des paysages est globalement faible à moyenne. En revanche, la situation topographique de la forêt en fait un élément remarquable du paysage. Les éléments architecturaux liés à un passé pastoral ont été conservés. La fréquentation du public est faible et locale (présence d'un sentier balisé jusqu'à Fournas). La forêt est concernée par une ZICO (Basses Corbières) et regroupe 3 habitats naturels d'intérêt communautaire dont les pelouses à Brachypode rameux. La forêt ne présente pas d'enjeu économique majeur : faible productivité, inaccessibilité des cépées de taillis de chêne vert.	Protection des paysages et des milieux	La forêt de Caves est exclusivement constituée de taillis de chêne vert et de garrigues, sur des terrains karstiques très ventés. Pour cette forêt, l'enjeu majeur est la protection de l'environnement et des paysages.
La Palme	Forêt de La Palme	Communale	Document d'aménagement forestier	9900	MOYEN La forêt se situe au sein du Parc Naturel Régional (PNR) de la Narbonnaise en Méditerranée et contient un site inscrit. La forêt est support de diverses occupations industrielles (carrières, éoliennes…). La fréquentation y est faible et locale et les équipements d'accueil du public ne sont pas développés en dehors des sentiers forestiers. La forêt constitue un vaste territoire de chasse.	Protection des paysages et des milieux	La forêt de La Palme est une forêt jeune, dont les premiers boisements ont été réalisés dans les années 70. Elle est composée essentiellement de futaies résineuses (pin pignon, Pin d'Alep), et d'espaces ouverts de garrigues de chêne vert et pelouses. Pour cette forêt comptabilisant déjà plusieurs activités industrielles et commerciales, l'enjeu majeur est la protection de l'environnement et des paysages. La forêt de La Palme est un Espace Boisé Classé (EBC).

Commune	Nom de la forêt	Statut	Document de gestion	Surface totale du massif (en ha)	Enjeux	Objectif principal de la forêt	Description
					Cette forêt est concernée par deux ZPS, trois ZNIEFF de type 1. Les risques majeurs sont la fermeture des milieux et la fragmentation des habitats (incendies et activités humaines). La forêt participe également à la qualité des eaux de l'espace lagunaire. L'enjeu économique est faible.		
Roquefort-des-Corbières	Forêt de Roquefort-des-Corbières	Communale	Document d'aménagement forestier	4463	MOYEN La forêt se situe au sein du Parc Naturel Régional (PNR) de la Narbonnaise en Méditerranée. Elle contient deux sites inscrits. Les niveaux de sensibilité paysagère sont particulièrement élevés sur les zones forestières situées entre le village et le plateau de la Roque. La fréquentation du public est importante (sites classés, équipement d'accueil du public) tout comme l'activité de chasse. D'un point de vue écologique, la forêt est concernée par une ZICO et une ZNIEFF de type 1. Les risques principaux sont ici les incendies, le développement de carrières et de pistes et l'augmentation de la fréquentation.	Protection des paysages et des milieux	Cette forêt est constituée à 90% en surface de boisements issus de plantations ou naturels : feuillus (micocoulier, frêne à fleur, robinier, etc…) et résineux (pin d'Alep, pin Pignon, Cèdre de l'Atlas, Pin d'Eldarica) ainsi que de milieux ouverts constitués de garrigues basses à romarin ou chêne kermès, mattorals à genévriers et pelouses à Brachypode rameux.

Tableau 27 : Caractéristiques des couvertures et peuplements des autres forêts à l'échelle du secteur géographique n°2

Commune	Statut	Surface totale du massif (en ha)	Type de peuplements	Niveau d'enjeu
Treilles	Privée	5	Futaie jeune de cèdre	FORT (enjeux de production (économiques), des enjeux de préservation et de continuité de milieux naturels ainsi que des enjeux sociaux (paysages de qualité appréciés par les randonneurs, zones de chasse).
Roquefort-des-Corbières	Privée	191,4	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	MOYEN
Portel-des-Corbières	Privée	11	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	MOYEN
	Privée	10,3	Mélange de futaie de conifères et taillis	MOYEN
	Privée	7,5	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	FAIBLE
	Privée	12,2	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	FAIBLE
	Privée	18,6	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	MOYEN
Peyriac-de-Mer	Privée	7,5	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	MOYEN
Bages	Privée	12,8	Futaie adulte de pins indifférenciés	FORT (enjeux de production (économiques), des enjeux de préservation et de continuité de milieux naturels ainsi que des enjeux sociaux (paysages de qualité appréciés par les randonneurs, zones de chasse).
Sigean	Privée	NC	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	FAIBLE

3.3.2.3.3. SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N°3

Sur le plan forestier, le secteur géographique n°3 se caractérise par un important cordon boisé qui correspond aux collines de Moussan et à la ripisylve de l'Aude, sans oublier les vastes espaces boisés du Massif de Fontfroide, dans la partie méridionale du secteur géographique.

Le secteur géographique n°3 compte une forêt soumise à un plan de gestion :

- La forêt communale de Narbonne ;
- auxquelles s'ajoutent 13 autres formations forestières, sans document de gestion, qui peuvent appartenir à des collectivités ou à des particuliers.

Les principaux enjeux sont présents sur les communes de Narbonne, Moussan et Cuxac d'Aude. Pour la forêt communale située à proximité de l'agglomération de Narbonne, concilier l'accueil du public et la protection des milieux est un enjeu majeur.



Photographie 13 : l'accueil du public par l'ONF (source ONF)

Les tableaux présentés ci-après indiquent les caractéristiques et les enjeux liés aux forêts étudiées par l'Office National des Forêts, au droit du secteur géographique n°3.

Tableau 28 : Caractéristiques des espaces forestiers disposant ou soumis à un document de gestion à l'échelle du secteur géographique n°3

Commune	Nom de la forêt	Statut	Document de gestion	Surface totale du massif (en ha)	Enjeux	Objectif principal de la forêt	Description
Narbonne	Forêt de Narbonne	Forêt publique Communale	Plan Simple de Gestion	6712	FORT Pour cette forêt située à proximité de l'agglomération de Narbonne, concilier l'accueil du public et la protection des milieux est un enjeu majeur. Cette forêt est concernée par un ZSC, deux ZPS, 3 ENS et 3 ZNIEFF de type 1.	Protection des paysages et des milieux	Les formations forestières de cette forêt sont des boisements relativement jeunes. Elle est constituée d'une futaie résineuse et de taillis de chêne vert et pubescent parfois associés à d'autres feuillus méditerranéens. Cette forêt est concernée par un Espace Boisé Classé.

Tableau 29 : Caractéristiques des couvertures et peuplements des autres forêts à l'échelle du secteur géographique n°3

Commune	Statut	Surface totale du massif (en ha)	Type de peuplements	Niveau d'enjeu
Narbonne	Privée	16,6	Futaie adulte de pin d'Alep	FORT (enjeu écologique continuité écologique et enjeu social : promenade, zone de chasse)
Narbonne	Privée	31,1	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	MOYEN
Narbonne	Privée	8,2	Futaie adulte de conifères indifférenciés	FORT (enjeu écologique continuité écologique et enjeu social : promenade, zone de chasse)
Narbonne	Publique	5,3	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	FORT (enjeu écologique continuité écologique et enjeu social : promenade, zone de chasse)
Narbonne	Privée	13,3	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	FAIBLE
Moussan	Privée	123,1	Futaie adulte de pin d'Alep	FORT (enjeu écologique continuité écologique et enjeu social : promenade, zone de chasse)
Moussan	Privée	13,6	Futaie adulte de pin d'Alep	FORT (enjeu écologique continuité écologique et enjeu social : promenade, zone de chasse)
Moussan	Privée	8,6	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	MOYEN
Moussan	Privée	4,6	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	MOYEN
Cuxac d'Aude	Privée	10	Mélange de futaie de feuillus et taillis	FORT (enjeu écologique continuité écologique et enjeu social : promenade, zone de chasse)

3.3.2.3.4. SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N°4

📖 *Seul le secteur géographique n°4 - Vallée de l'Orb, concerné par la deuxième phase du projet LNMP, est exposé dans le présent paragraphe. Le secteur géographique n°4 - Vallée de l'Hérault est traité dans la pièce F-7A.1 « Evaluation environnementale de la première phase (Montpellier-Béziers)».*

Ce secteur géographique recense des ripisylves et de massifs forestiers péri-urbains avec des enjeux à dimension écologiques et sociales (chasse et accueil du public).

L'Office National des Forêt n'identifie aucune forêt soumise ou disposant d'un document de gestion.

On recense en revanche, deux autres forêts (publiques ou privées), sans document de gestion.

Les enjeux du secteur sont faibles à modérés.

Le tableau présenté ci-après, indique les caractéristiques et les enjeux liés aux forêts étudiées par l'Office National des Forêts et le Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon, au droit du secteur géographique n°4.

Tableau 30 : Caractéristiques des autres entités forestières, sans document de gestion à l'échelle du secteur géographique n°4

Commune	Statut	Surface totale du massif (Ha)	Types de peuplements	Niveau d'enjeu
Vendres	Privée	15	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	FFAIBLE
Lespignan	Non renseigné	13	Futaie adulte de pins indifférenciés	MMOYEN

3.3.2.4. LA LOCALISATION DES ENJEUX FORESTIERS

L'Office National des Forêts (ONF) et le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) proposent de hiérarchiser et de localiser les enjeux sylvicoles recensés dans la zone d'étude, selon 3 catégories :

- la valeur économique de l'espace forestier : représentant la production de bois et d'autres formes de production (apiculture, pâturages en forêts, trufficulture, et location de la chasse),
- sa valeur écologique : représentant la biodiversité liée au milieu forestier,
- sa valeur sociale : représentant la fonction d'accueil du public (usage récréatif, usage de chasse), fonction paysagère et fonction de protection



Photographie 14 : Peuplement de Pin d'Alep amélioré par une coupe d'éclaircie (source ONF)

📖 *La méthodologie de définition des niveaux d'enjeu est détaillée au § 3.2.5 de la pièce F-6 » Méthodes d'évaluation pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet – Présentation des difficultés rencontrées ».*

📖 *Une synthèse de ces enjeux est présentée au § 3.3.3 de la présente pièce.*

3.3.2.5. Les équipements de lutte contre le risques d'incendie

Les aménagements et équipements permettant de lutter contre le risque d'incendie sont de deux types :

- les pistes de Défense Contre les Incendies (DFCI) qui permettent aux pompiers d'accéder aux zones forestières. Ces pistes sillonnent les espaces forestiers afin de pouvoir accéder au plus près des foyers et ainsi lutter efficacement contre les incendies ;
- les points d'eau : la lutte contre les incendies nécessite l'utilisation de grandes quantités d'eau. Au-delà des réserves contenues au sein des véhicules spécialisés, des points d'eau sont présents dans la zone d'études afin de permettre une lutte quasi ininterrompue en situation de crise (mare, lac, forage, puits, citerne, réservoir, zones aménagées sur des cours d'eau),
- les postes de secours correspondant aux postes des sapeurs pompiers, sapeurs forestiers ou des postes auxiliaires.

3.3.2.5.1. Les pistes DFCI

Secteur géographique n°1

Neuf pistes DFCI sont recensées au droit du secteur géographique. Elles se concentrent toutes sur la commune de Salses-le-Château.

Tableau 31 : Pistes DFCI présentes au droit du secteur n°1 (source : Office National de Forêt (ONF), Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), 2012)

N° de piste ou de RD	Communes	Axes / Orientations	Intérêt DFCI
COR 24	Salses-le-Château / Opoul-Périllos	Rivesaltes <-> Salses-le-Château	Non renseigné
COR 25		Rejoint COR 31 et la RD 5 (Creu Roja)	Non renseigné
COR 43		Perpendiculaire à la RD5 au niveau du Mas Nou	Faible
RD_5		RD 5 au niveau de la Creu Roja	Très fort
COR_31		Opoul Périllos <-> Salses-le-Château	Très fort
COR_30		Opoul Périllos <-> Salses-le-Château	Très fort
COR_29		Rejoint perpendiculairement la RD 9 au niveau du Combe Nègre	Modéré
COR 28		Rejoint perpendiculairement la RD 9 dans Opoul Périllos	Non renseigné
P11_1		Rejoint perpendiculairement la RD 9 au niveau de Cortal d'Embre	Modéré

Secteur géographique n°2

Ce secteur géographique concentre l'essentiel des pistes DFCI (sites du Piémont des Corbières et du Massif de Frontfroide).

Près d'une soixantaine de pistes DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies) sont recensées au droit du secteur géographique n°2.

Tableau 32 : Pistes DFCI présentes au droit du secteur géographique n°2 (source : Office National de Forêt (ONF), Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS))

N° de piste ou de RD	Communes	Axes / Orientations	Intérêt DFCI
P11_2	Fitou	Suit la route des Correts	Modéré
P11_3		Perpendiculaire à la route « Le Pla » au niveau du col de Ventenac	Fort
P11_4		Relie la D50 et la route « Combe de Remiold »	Fort
P11_5		Perpendiculaire à la D50 au niveau de « la Tour »	Modéré
P11_6		Rejoint la D50 et la route « Légunes de Crambes »	Modéré
P11_7		Route « la Garrigue »	Modéré
P11_8		Parallèle à P11_7, à 500m vers le Nord.	Modéré
P11_9	Treilles	Lauzinet	Modéré
P11_10		Parallèle au ruisseau de l'Abreuvoir au niveau de sa confluence avec le ruisseau du Matet.	Faible
P11_11		Parallèle au ruisseau de la Caneveire, au niveau de P11_10.	Fort
P11_12	Treilles Caves	Perpendiculaire à l'A9 au niveau du Combe du Plan des Artigues	Fort
P11_13		Combe du Plan des Artigues	Fort
P11_14	Caves	Sépare la combe du Plat des Artigues et la Combe de Vigne Mons	Fort
P11_15		Entre aires de la Palme et Combe de Comère	Non renseigné
P11_16		Perpendiculaire à l'A9 au niveau de la sortie 40 (Leucate). Côté rive droite du Rieu.	Fort
P11_17		Côté rive gauche du Rieu. Parallèle à l'A9.	Fort
P11_18		Longe le Rieu (côté rive droite) et rejoint la P11_16	Fort
P11_19	La Palme	Perpendiculaire à P11_15	Modéré
P11_20		Coupe l'A9, Combe de las Graoulos E.	Fort
P11_21		La Palme ←> Roquefort des Corbières Au niveau du ruisseau des vignes	Modéré
P11_22	Roquefort des Corbières	Relie la N9 dans La Palme au chemin de la Basse dans Roquefort des Corbières (coupe A9)	Modéré
P11_23		Combe de la Val, parallèle à l'A9.	Modéré

N° de piste ou de RD	Communes	Axes / Orientations	Intérêt DFCI
P11_24		Col de Naut au niveau de Sous Roque	Modéré
P11_25		Parallèle à P11_24 200m au Nord	Faible
P11_26		Route la Murelle	Faible
P11_27		Coupe le ruisseau des Cabanettes, le ruisseau de la Plaine et rejoint la P11_26.	Faible
P11_28		Les cabanettes	Faible
P11_29		Col de l'Agrède	Faible
P11_30 P11_31 P11_32		Sigean <-> Roquefort des Corbières (aire de repos des Gasparets) P11_32 : parallèle au ruisseau des Gasparets et à l'A9.	Faible
P11_33		200 m à l'Ouest de P11_32.	Modéré
P11_34		Entre P11_33 et Ruisseau du Ginestas	Modéré
P11_35	Portel des Corbières	Longe le ruisseau du Fenouil	Modéré
P11_36		Relie P11_35 et P11_38.	Modéré
P11_37		Part de la P11_36 au niveau de la sortie 39 de l'A9.	Fort
P11_38		Route « la rivière » au lieudit Mattes	Modéré
P11_39		Relie la P11_38 et P11_40.	Faible
P11_40		Longe la Berre en rive droite.	Faible
P11_41		Chemin des Plâtrières	Fort
P11_42		Les Thézanes	Modéré
P11_43		Par de l'A9 en direction de Portel des Corbières	Modéré
P11_44		Au niveau de P11_43	Modéré
P11_45		Relie la P11_43 et la P11_46.	Non renseigné
P11_46		Relie l'A9 au niveau de la Grande Neuve et la D611A.	Modéré
P11_47		Relie la D611A et le Sabo (entre Terre Noire et Sabo).	Faible
P11_48		Tersac de Loin, Sabo	Fort
P11_49	Peyriac de mer	Oustal Nau	Modéré
P11_50		Domaine de Bellcourt (coupe A9 et ruisseau de Puech Agut)	Modéré
P11_51		Relie P11_50 et P11_52.	Faible
P11_52		Longe le ruisseau du Colombier	Modéré
P11_53 P11_54		Les Rouges	Modéré
P11_55		Part perpendiculairement de la D6009 après le passage au-dessus du ruisseau du Saut de l'âne.	Fort
P11_56		Part de la D 6009 au niveau du ruisseau de Notre Dame et suit le ruisseau.	Fort
P11_57		Part perpendiculairement de la D 6009 (au niveau de P11_56).	Fort
P11_58	Bages	Part de la D 6009.en direction de Combe de Jonc.	Fort

Secteur géographique n°3

Dix-neuf pistes DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies) sont recensées au droit du secteur géographique n°3. Ces pistes jalonnent le massif de Fontfroide et les collines de Moussan.

Tableau 33 : Pistes DFCI présentes au droit du secteur géographique n°3

N° de piste ou de RD	Communes	Axes / Orientations	Intérêt DFCI
P11_59 P11_60	Narbonne	Ruisseaux de la Plaine et de Figaïroles	Fort
P11_61		Parallèle au ruisseau de Figaïroles en direction de Narbonne	Modéré
P11_62		Débute au niveau amont du ruisseau de Figaïroles et se termine sur le P11_63.	Fort
P11_63		Débute au niveau du P11_62 et termine au niveau du château de Jonquières.	Fort
P11_64		Relie la P11_63 et P11_65.	Fort
P11_65		Lie le château de Jonquières et les Combes	Fort
P11_66		Lie le château de Jonquières et le Courtal Naout.	Fort
P11_67		Parallèle à la P11_66, 200m vers le Nord.	Fort
P11_68		Ancien chemin Fontfroide Jonquier	Modéré
P11_69	Montredon des Corbières	Longe l'A61	Fort
P11_70		Part de P11_69 en direction des Hauts de Narbonne	Fort
P11_71		Chemin de la Métairie Haute	Modéré
P11_72	Narbonne	Ancien chemin de Névian	Faible
P11_74	Moussan	Rue de la montée	Modéré
P11_75	Narbonne	Parallèle à P11_78, 200m vers le Sud-Est.	Non renseigné

N° de piste ou de RD	Communes	Axes / Orientations	Intérêt DFCI
P11_76		Taille-Vent, Château de Levrettes	Modéré
P11_77		Montgil	Modéré
P11_78		Suit le ruisseau de Mayral.	Faible

Secteur géographique n°4

Aucune piste DFCI n'ets recensée au droit dus ecteur géographique n° 4 vallée de l'Orb

3.3.2.5.2. LES ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE LE RISQUE D'INCENDIES

On recense **vingt-cinq** équipements de lutte contre le risque d'incendies répartis sur les secteurs géographiques n°2 et N°3.

Secteur géographique	Commune	Citernes	Poteaux incendie
Secteur géographique n°2	Bages		1
	La Palme		2
	Portel-des-Corbières	1	
Secteur géographique n°3	Montredon-des-Corbières		12
	Moussan	1	3
	Narbonne	2	3
Total	***I***	**4**	**21**







Photographie 15 : Equipements de lutte contre les incendies (Source ONF)

Secteur 1 - Plaine du Roussillon

ESPACES BOISÉS ET ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

LE SOLER

VILLENEUVE-LA-RIVIÈRE

BAIXAS

BAHO

PEYRESTORTES

SAINT-ESTÈVE

TOULOUGES

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

Équipement de lutte contre les incendies

- Piste DFCI

Point d'eau DFCI

- Citerne
- Poteau incendie
- Retenue

Poste de secours DFCI

- Auxiliaire de protection de la forêt méditerranéenne
- Forestier sapeur
- Sapeur pompier

Document de gestion

Forêt privée

- Forêt privée soumise ou disposant d'un plan de gestion

Forêt publique

- Forêt communale soumise au régime forestier
- Forêt domaniale avec Aménagement

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Type de forêt

- Privée
- Publique
- Autre forêt non soumise au régime forestier

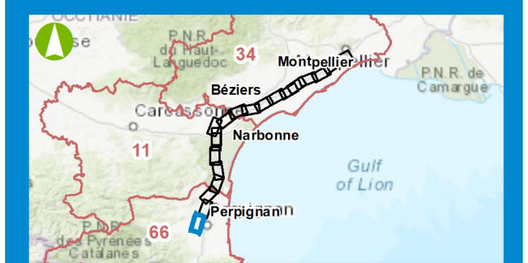

0 250 500 Mètres

Date : 24/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : ONF 2012-2015
Fond de plan : Scan 25 © IGN

Secteur 1 - Plaine du Roussillon

ESPACES BOISÉS ET ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

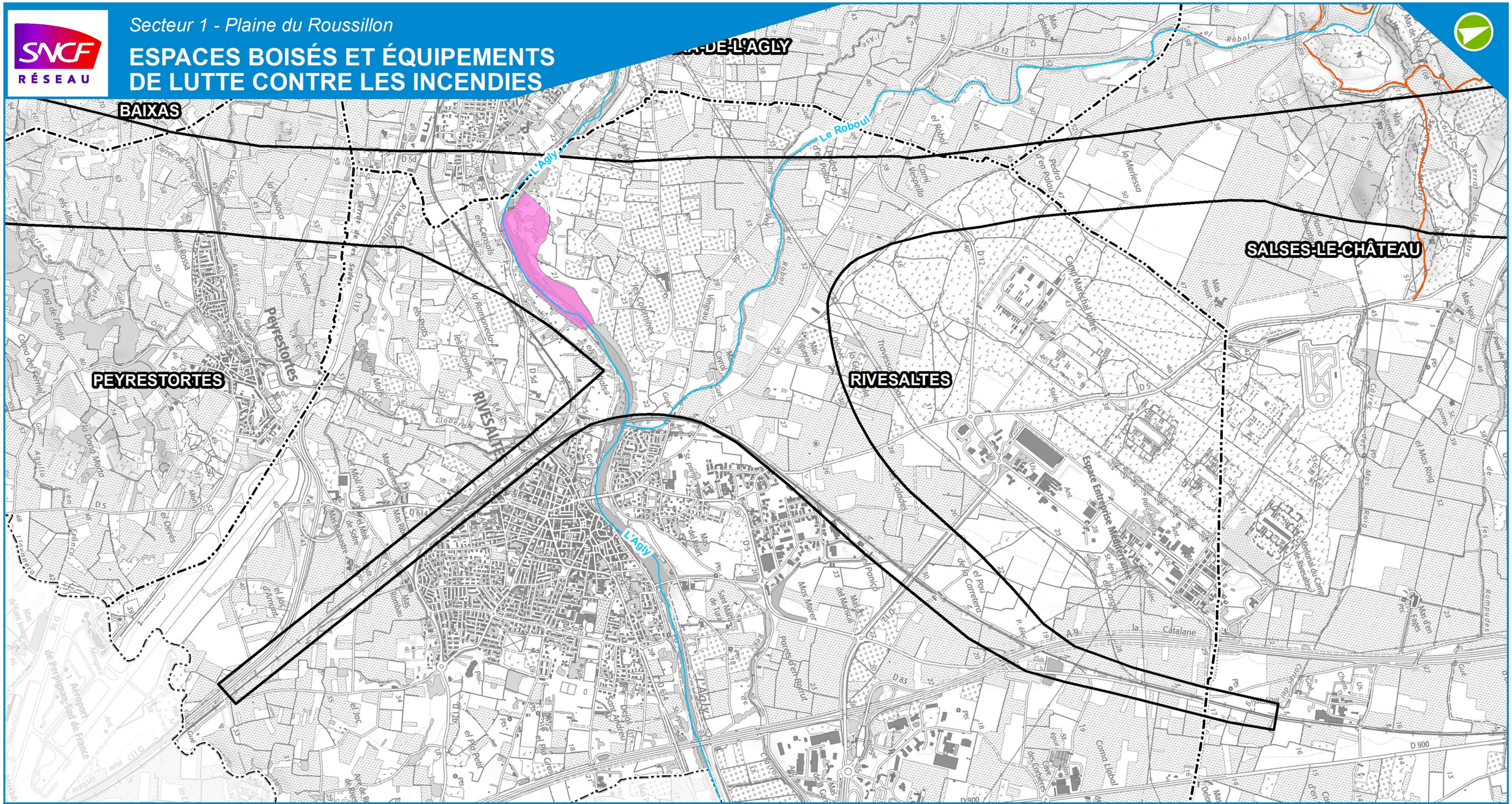

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

Équipement de lutte contre les incendies

- Piste DFCI

Point d'eau DFCI

- Citerne
- Poteau incendie
- Retenue

Poste de secours DFCI

- Auxiliaire de protection de la forêt méditerranéenne
- Forestier sapeur
- Sapeur pompier

Document de gestion

Forêt privée

- Forêt privée soumise ou disposant d'un plan de gestion

Forêt publique

- Forêt communale soumise au régime forestier
- Forêt domaniale avec Aménagement

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Type de forêt

- Privée
- Publique
- Autre forêt non soumise au régime forestier

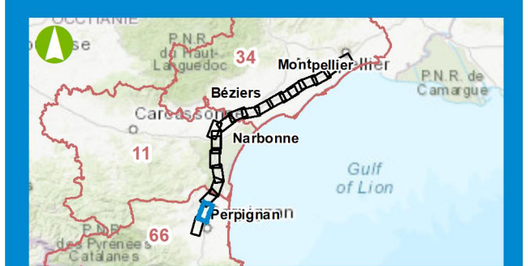

0 250 500 Mètres

Date : 24/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : ONF 2012-2015
Fond de plan : Scan 25 © IGN

egis

Planche 2/3

Secteur 1 - Plaine du Roussillon

ESPACES BOISÉS ET ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Forêt de Bas-Agly

OPOUL-PÉRILLOS

SALSES-LE-CHÂTEAU

AUDE

PYRÉNÉES-ORIENTALES

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

Équipement de lutte contre les incendies

- Piste DFCI

Point d'eau DFCI

- Citerne
- Poteau incendie
- Retenue

Poste de secours DFCI

- Auxiliaire de protection de la forêt méditerranéenne
- Forestier sapeur
- Sapeur pompier

Document de gestion

Forêt privée

- Forêt privée soumise ou disposant d'un plan de gestion

Forêt publique

- Forêt communale soumise au régime forestier
- Forêt domaniale avec Aménagement

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Type de forêt

- Privée
- Publique
- Autre forêt non soumise au régime forestier

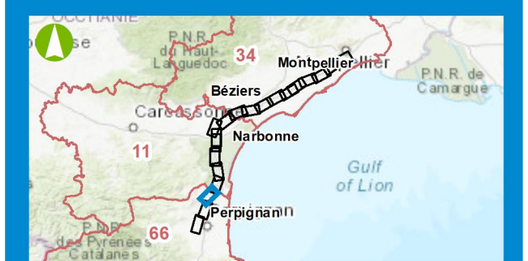

0 250 500 Mètres

Date : 24/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : ONF 2012-2015
Fond de plan : Scan 25 © IGN

Secteur 2 - Piémont des Corbières

ESPACES BOISÉS ET ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

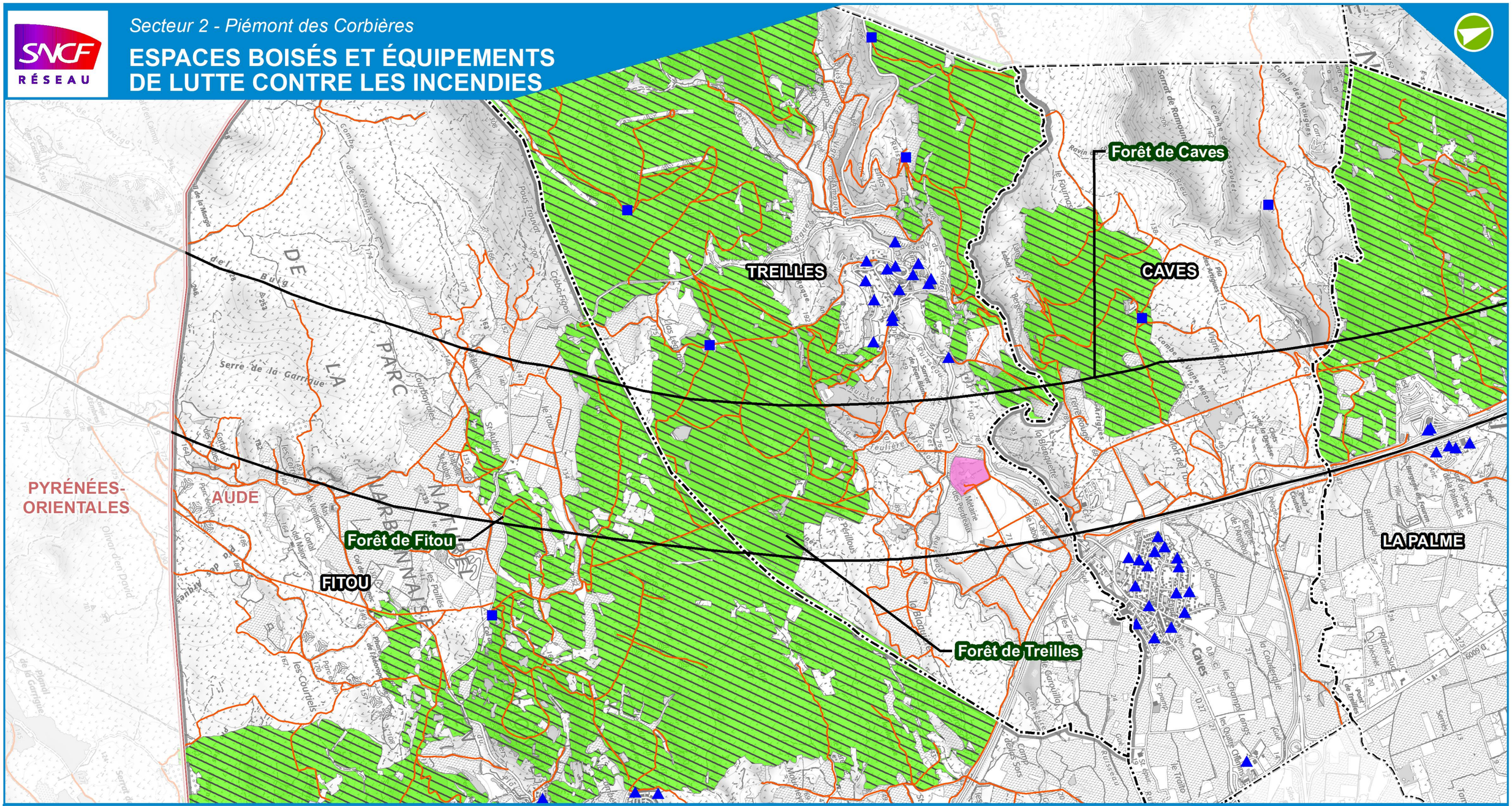

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

Équipement de lutte contre les incendies

- Piste DFCI

Point d'eau DFCI
- Citerne
- Poteau incendie
- Retenue

Poste de secours DFCI
- Auxiliaire de protection de la forêt méditerranéenne
- Forestier sapeur
- Sapeur pompier

Document de gestion

Forêt privée
- Forêt privée soumise ou disposant d'un plan de gestion

Forêt publique
- Forêt communale soumise au régime forestier
- Forêt domaniale avec Aménagement

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Type de forêt
- Privée
- Publique
- Autre forêt non soumise au régime forestier

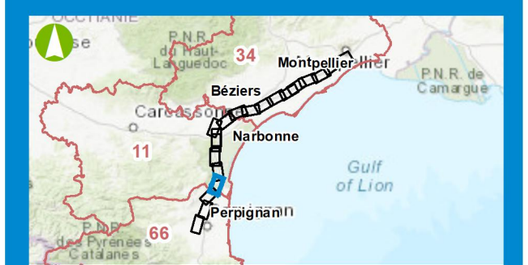

0 250 500 Mètres

Date : 24/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : ONF 2012-2015
Fond de plan : Scan 25 © IGN

egis

Secteur 2 - Piémont des Corbières

ESPACES BOISÉS ET ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

CAVES

ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES

Forêt de Roquefort-des-Corbières

LA PALME

Forêt de Lapalme

SIGEAN

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

Équipement de lutte contre les incendies

- Piste DFCI

Point d'eau DFCI

- Citerne
- Poteau incendie
- Retenue

Poste de secours DFCI

- Auxiliaire de protection de la forêt méditerranéenne
- Forestier sapeur
- Sapeur pompier

Document de gestion

Forêt privée

- Forêt privée soumise ou disposant d'un plan de gestion

Forêt publique

- Forêt communale soumise au régime forestier
- Forêt domaniale avec Aménagement

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Type de forêt

- Privée
- Publique
- Autre forêt non soumise au régime forestier

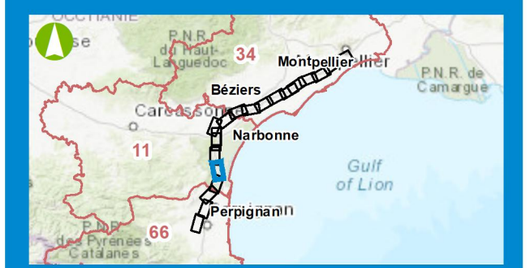

0 250 500 Mètres

Date : 24/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : ONF 2012-2015
Fond de plan : Scan 25 © IGN

egis

Secteur 2 - Piémont des Corbières

ESPACES BOISÉS ET ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

PORTEL-DES-CORBIÈRES

ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES

SIGEAN

PEYRIAC-DE-MER

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

Équipement de lutte contre les incendies

- Piste DFCI

Point d'eau DFCI

- Citerne
- Poteau incendie
- Retenue

Poste de secours DFCI

- Auxiliaire de protection de la forêt méditerranéenne
- Forestier sapeur
- Sapeur pompier

Document de gestion

Forêt privée

- Forêt privée soumise ou disposant d'un plan de gestion

Forêt publique

- Forêt communale soumise au régime forestier
- Forêt domaniale avec Aménagement

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Type de forêt

- Privée
- Publique
- Autre forêt non soumise au régime forestier

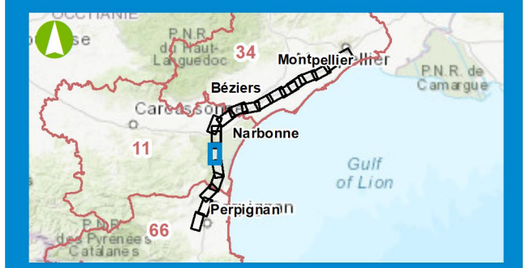

0 250 500 Mètres

Date : 24/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : ONF 2012-2015
Fond de plan : Scan 25 © IGN

egis

Planche 3/4

Secteur 2 - Piémont des Corbières

ESPACES BOISÉS ET ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

PEYRIAC-DE-MER

BAGES

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

Équipement de lutte contre les incendies

- Piste DFCI

Point d'eau DFCI

- Citerne
- Poteau incendie
- Retenue

Poste de secours DFCI

- Auxiliaire de protection de la forêt méditerranéenne
- Forestier sapeur
- Sapeur pompier

Document de gestion

Forêt privée

- Forêt privée soumise ou disposant d'un plan de gestion

Forêt publique

- Forêt communale soumise au régime forestier
- Forêt domaniale avec Aménagement

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Type de forêt

- Privée
- Publique
- Autre forêt non soumise au régime forestier

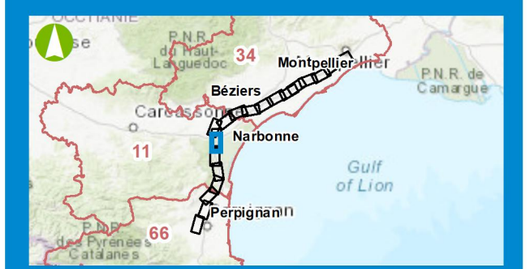

0 250 500 Mètres

Date : 24/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : ONF 2012-2015
Fond de plan : Scan 25 © IGN

Secteur 3 - Plaine de l'Aude

ESPACES BOISÉS ET ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

MONTREDON-DES-CORBIÈRES

NARBONNE

Forêt de Narbonne

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

Équipement de lutte contre les incendies

- Piste DFCI

Point d'eau DFCI

- Citerne
- Poteau incendie
- Retenue

Poste de secours DFCI

- Auxiliaire de protection de la forêt méditerranéenne
- Forestier sapeur
- Sapeur pompier

Document de gestion

Forêt privée

- Forêt privée soumise ou disposant d'un plan de gestion

Forêt publique

- Forêt communale soumise au régime forestier
- Forêt domaniale avec Aménagement

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Type de forêt

- Privée
- Publique
- Autre forêt non soumise au régime forestier



0 250 500 Mètres

Date : 24/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : ONF 2012-2015
Fond de plan : Scan 25 © IGN

Secteur 3 - Plaine de l'Aude

ESPACES BOISÉS ET ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

NÉVIAN
MARCORIGNAN
MONTREDON-DES-CORBIÈRES
MOUSSAN
NARBONNE
Forêt de Narbonne
Canal de la Robine

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

Équipement de lutte contre les incendies

- Piste DFCI

Point d'eau DFCI

- Citerne
- Poteau incendie
- Retenue

Poste de secours DFCI

- Auxiliaire de protection de la forêt méditerranéenne
- Forestier sapeur
- Sapeur pompier

Document de gestion

Forêt privée

- Forêt privée soumise ou disposant d'un plan de gestion

Forêt publique

- Forêt communale soumise au régime forestier
- Forêt domaniale avec Aménagement

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Type de forêt

- Privée
- Publique
- Autre forêt non soumise au régime forestier



0 250 500 Mètres

Date : 24/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : ONF 2012-2015
Fond de plan : Scan 25 © IGN

egis

Secteur 3 - Plaine de l'Aude

ESPACES BOISÉS ET ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

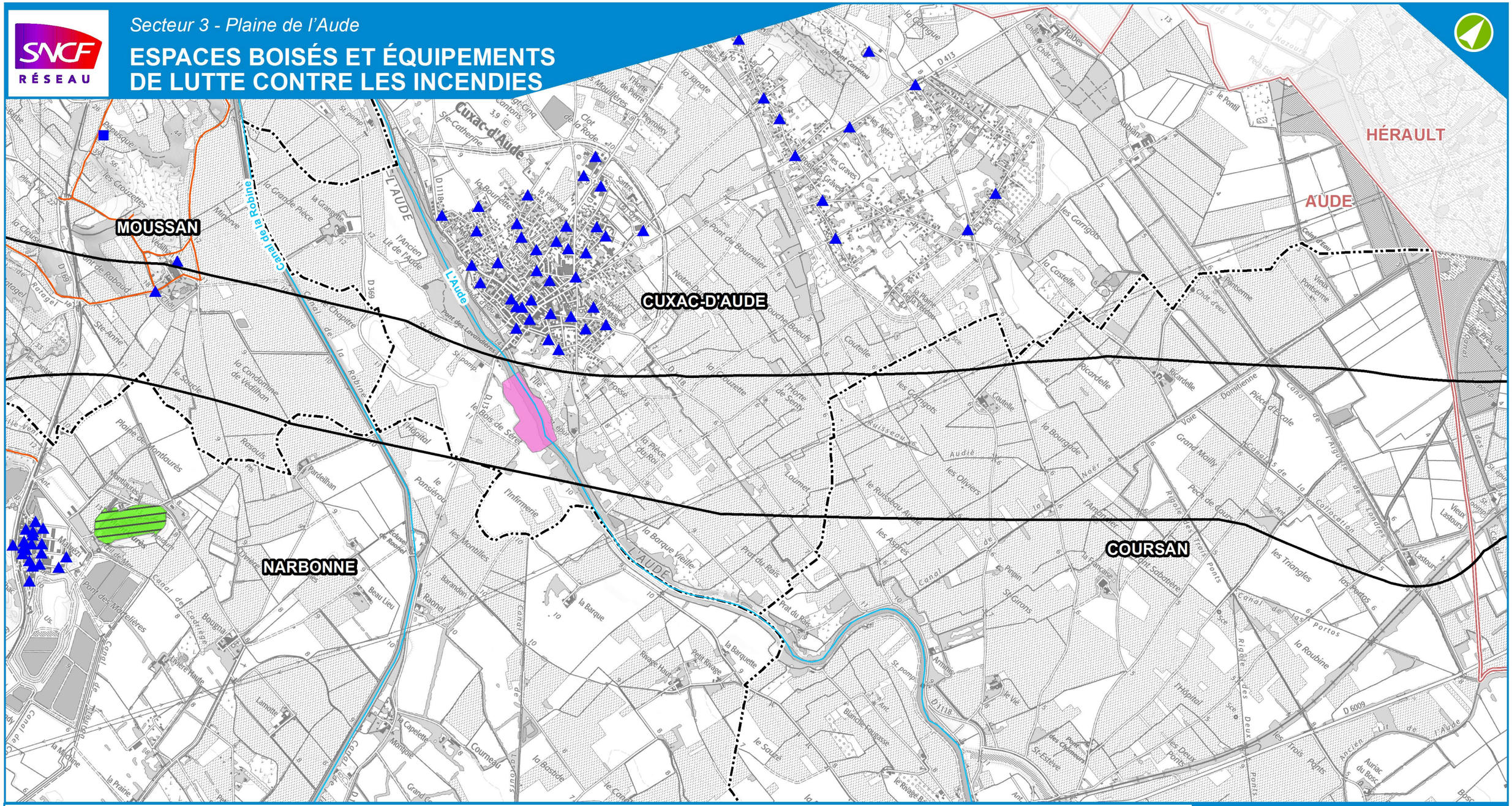

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

Équipement de lutte contre les incendies

- Piste DFCI

Point d'eau DFCI

- Citerne
- Poteau incendie
- Retenue

Poste de secours DFCI

- Auxiliaire de protection de la forêt méditerranéenne
- Forestier sapeur
- Sapeur pompier

Document de gestion

Forêt privée

- Forêt privée soumise ou disposant d'un plan de gestion

Forêt publique

- Forêt communale soumise au régime forestier
- Forêt domaniale avec Aménagement

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Type de forêt

- Privée
- Publique
- Autre forêt non soumise au régime forestier



0 250 500 Mètres

Date : 24/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : ONF 2012-2015
Fond de plan : Scan 25 © IGN

egis

Planche 3/4

Secteur 3 - Plaine de l'Aude

ESPACES BOISÉS ET ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

HÉRAULT

AUDE

COURSAN

NISSAN-LEZ-ENSERUNE

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

Équipement de lutte contre les incendies

- Piste DFCI

Point d'eau DFCI

- Citerne
- Poteau incendie
- Retenue

Poste de secours DFCI

- Auxiliaire de protection de la forêt méditerranéenne
- Forestier sapeur
- Sapeur pompier

Document de gestion

Forêt privée

- Forêt privée soumise ou disposant d'un plan de gestion

Forêt publique

- Forêt communale soumise au régime forestier
- Forêt domaniale avec Aménagement

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Type de forêt

- Privée
- Publique
- Autre forêt non soumise au régime forestier

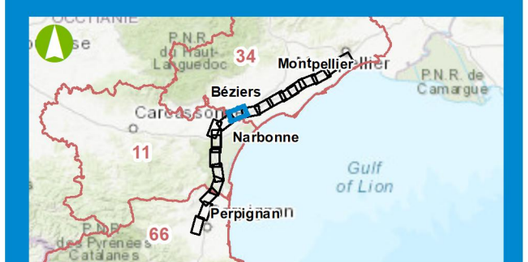

0 250 500 Mètres

Date : 24/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : ONF 2012-2015
Fond de plan : Scan 25 © IGN

egis

Planche 4/4

Secteur 4 - Vallée de l'Orb

ESPACES BOISÉS ET ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

Équipement de lutte contre les incendies

- Piste DFCI

Point d'eau DFCI

- Citerne
- Poteau incendie
- Retenue

Poste de secours DFCI

- Auxiliaire de protection de la forêt méditerranéenne
- Forestier sapeur
- Sapeur pompier

Document de gestion

Forêt privée

- Forêt privée soumise ou disposant d'un plan de gestion

Forêt publique

- Forêt communale soumise au régime forestier
- Forêt domaniale avec Aménagement

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Type de forêt

- Privée
- Publique
- Autre forêt non soumise au régime forestier

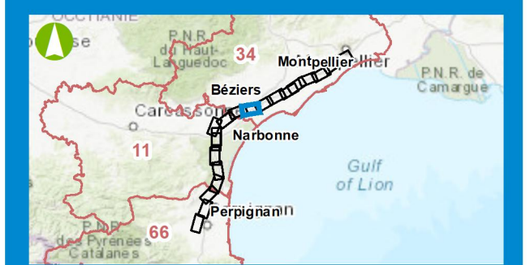

0 250 500 Mètres

Date : 24/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : ONF 2012-2015
Fond de plan : Scan 25 © IGN

Secteur 4 - Vallée de l'Orb

ESPACES BOISÉS ET ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

Équipement de lutte contre les incendies

- Piste DFCI

Point d'eau DFCI

- Citerne
- Poteau incendie
- Retenue

Poste de secours DFCI

- Auxiliaire de protection de la forêt méditerranéenne
- Forestier sapeur
- Sapeur pompier

Document de gestion

Forêt privée

- Forêt privée soumise ou disposant d'un plan de gestion

Forêt publique

- Forêt communale soumise au régime forestier
- Forêt domaniale avec Aménagement

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Type de forêt

- Privée
- Publique
- Autre forêt non soumise au régime forestier

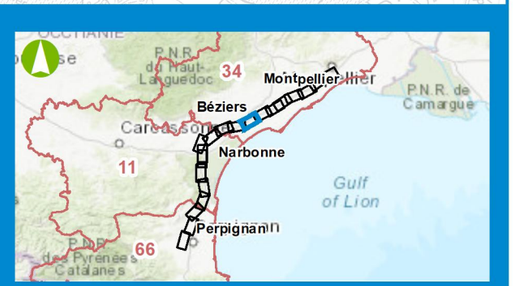

0 250 500 Mètres

Date : 24/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : ONF 2012-2015
Fond de plan : Scan 25 © IGN

egis

Planche 2/2

3.3.3. Synthèse des enjeux agricoles, viticoles et sylvicoles

📖 *La synthèse proposée ci-après est déclinée de manière territoriale, permettant ainsi de mettre en exergue les spécificités de chacun des secteurs géographiques.*

3.3.3.1. Les enjeux agricoles, viticoles et sylvicoles du secteur géographique n°1

Une agriculture dynamique à dominante viticole

Le secteur géographique n°1 est un territoire agricole dynamique, avec 2/3 des exploitations pérennes et des exploitants jeunes.

Si l'on y trouve des vergers (plutôt en partie Nord du secteur) et du maraîchage sous serre (extrémité Sud du secteur), c'est bien la viticulture qui a la part belle, en occupant les 3/4 de la SAU.

Le caractère essentiel de l'irrigation pour les cultures à haute valeur ajoutée du territoire (maraîchage, légumes, vergers) mais aussi pour les vignobles assortit d'un enjeu fort le maintien des réseaux d'irrigation (prises d'eau dans les rivières), de canaux et d'agouilles (vétustes).

Une forte pression foncière

L'activité viticole subit, notamment dans la Plaine du Roussillon et le Rivesaltais, la concurrence de l'urbanisation qui cherche à s'étendre et s'accompagne de divers projets d'aménagement, avec pour corollaire une pression foncière forte.

Une viticulture organisée et reconnue

Si les terroirs, lesquels se concentrent notamment sur le plateau de Baixas, la vallée de l'Agly, ainsi que la partie Sud des terrasses calcaires du Crest sont, sur ce secteur, variés, ils sont en général acides et caillouteux.

Une très grande majorité des exploitants travaillent dans le cadre de coopératives et avec deux des plus importantes caves au niveau départemental.

La qualité des sols, associée au savoir-faire des exploitants, n'est pas étrangère à la reconnaissance des vins locaux, puisque l'essentiel du vignoble Côtes du Roussillon Villages et Vins Doux Naturels est classé en AOC/AOP et plus de 80% des vignes bénéficient d'une AOP.

Si ce classement des vins locaux constitue à lui seul un enjeu fort sur le secteur, de nombreuses parcelles présentent un enjeu qui a été évalué comme très fort,

Des enjeux sylvicoles essentiellement liés au patrimoine écologique

Si le secteur géographique n°1 est relativement peu boisé, il recèle néanmoins des enjeux écologiques forts au droit de la forêt domaniale du Bas Agly et de la forêt privée de Rivesaltes, mais également des ripisylves de la Têt et de l'Agly. Les enjeux sont essentiellement écologiques.

3.3.3.2. Les enjeux agricoles, viticoles et sylvicoles du secteur géographique n°2

Un secteur quasi-exclusivement viticole, au potentiel agronomique contrasté

La quasi-totalité des productions agricoles du secteur sont liées à la vigne et se déclinent selon les 3 terroirs

- le piémont Nord des Corbières Littorales ;
- la plaine de Leucate – Caves – La Palme ;
- le terroir de Fitou.

Si le secteur présente des potentialités agronomiques contrastées, avec une qualité des sols, productions, rendements et valorisations agricoles très variables selon les terroirs, les exploitants ont su s'y adapter comme en témoigne le parcellaire : alternance entre des parcelles de petites tailles et morcelées et des grandes unités foncières et domaines bien structurés. La pression foncière est, sur ce territoire plutôt rural, faible.

Les terroirs bénéficiant des terres de meilleure qualité agronomique sont ceux de la plaine Leucate – Caves - La Palme ainsi que ceux du Piémont Nord des Corbières situés à l'Ouest de l'A9.

Une production coopérative et reconnue

La vinification est principalement effectuée en cave coopérative et la cave de Cap Leucate est un des acteurs majeurs du monde agricole local.

La valorisation de la production au travers des appellations d'origine (AOP/AOC/AOP Fitou et AOC/AOP Corbières) qui concernent la quasi-totalité des parcelles de vignes constitue, pour ce secteur, un enjeu très fort.

Des enjeux sylvicoles diversifiés et forts pour un secteur fortement boisé

La partie Sud du Piémont des Corbières concentre les plus forts enjeux sylvicoles de ce secteur et correspond à la partie la plus boisée de toute la zone d'étude du projet. Outre quelques forêts privées, ce territoire accueille des forêts communales de grande taille, aux fonctions multiples et aux enjeux variés et forts.

La partie Nord des Corbières présente a contrario un ensemble de boisements épars de petite taille mais aux enjeux également forts et variés (domaine de Java, parcelles à Sigean, ripisylve de la Berre).

En termes d'enjeux, ce secteur géographique couvre l'ensemble des possibles puisqu'il combine des enjeux de production (économiques), des enjeux de préservation et de continuité de milieux naturels ainsi que des enjeux sociaux (paysages de qualité appréciés par les randonneurs, zones de chasse).

3.3.3.3. Les enjeux agricoles, viticoles et sylvicoles du secteur géographique n°3

Une quasi-exclusivité viticole à Narbonne et Nissan-lez-Ensérune

Les activités agricoles s'assimilent à celles de la vigne sur deux territoires du secteur géographique n°3 :

- un premier territoire, le plateau de Nissan-lez-Ensérune, tourné vers l'agro-tourisme et dont les objectifs sont un développement de l'irrigation et le maintien d'un espace agricole productif est structuré ;
- un second territoire, le Narbonnais, zone viticole ancienne et reconnue pour la qualité de ses vins (AOP Corbières), dont la valorisation est facilitée par une situation au cœur du PNR de la Narbonnaise. Ce territoire aux enjeux très forts, doit veiller à maintenir, face à une pression urbaine importante (surtout à Narbonne), non seulement la qualité de ses vins mais aussi l'image de qualité du terroir.

Plus de diversité et des enjeux majeurs dans la plaine de l'Aude

La plaine de l'Aude, aux potentialités agronomiques d'exception (le corollaire en est une pression foncière forte), accueille une production diversifiée (grandes cultures, légumes de plein champ et vigne) et très organisée.

Les acteurs agricoles de ce territoire ont su développer des structures coopératives importantes et viables, avec une occupation optimisée de l'espace qui se traduit sous forme d'un grand parcellaire dont l'important système d'irrigation et de drainage joue un rôle majeur sur la gestion des crues du fleuve Aude et donc la protection des personnes et des biens.

Les enjeux liés à cet espace préservé, important pour l'image du Languedoc-Roussillon, sont ainsi non seulement multiples mais aussi très forts.

Des enjeux sylvicoles diversifiés et forts

Ce secteur géographique accueille une majorité de formations forestières privées et la forêt communale de Narbonne, espace boisé classé.

Les enjeux les plus forts sont d'ordre écologique et social et se concentrent au droit de la forêt rivulaire de l'Aude et des collines de Moussan.

3.3.3.4. Les enjeux agricoles, viticoles et sylvicoles du secteur géographique n°4 vallée de l'Orb

Une diversité de cultures en cohérence avec la diversité des sols

Ce secteur présente des sols agricoles diversifiés, de très bonne qualité agronomique, lesquels, associés à un réseau d'irrigation, ont permis le développement du maraîchage de plein champ et de cultures céréalières, quand bien même la viticulture reste largement dominante.

Une viticulture dynamique et au cœur des enjeux viticoles du Languedoc-Roussillon

Deux terroirs agricoles se distinguent à l'échelle de ce secteur géographique n°4, secteur le plus « agricole », au sein de la zone d'étude du projet, en termes de proportion de surface de territoire couverte par l'agriculture : les Terrasses de Lespignan-Vendres et la Vallée de l'Orb.

On y trouve de grands domaines qui pratiquent une agriculture diversifiée (viticulture, céréales, maraîchage) et ont, pour certains d'entre eux, développé des activités agro-touristiques. Le dynamisme des nombreux acteurs de l'économie agricole s'organise ainsi, au-delà des nombreux domaines bien structurés, autour de puissantes caves coopératives et de groupements privés de productions maraîchères.

La viticulture est globalement largement dominante sur ce territoire qui est au cœur des enjeux viticoles du Languedoc Roussillon : c'est en effet dans l'ouest héraultais et jusqu'aux premiers coteaux du bassin de Thau que se concentre l'essentiel de la production de vin et de l'implantation du vignoble du Languedoc Roussillon.

Des enjeux agricoles et viticoles très forts

Les enjeux agricoles et viticoles les plus forts au droit du secteur géographique n°4 se concentrent, pour des raisons diverses, sur les secteurs de Lespignan – La Rouvière, la Plaine de l'Orb ainsi que le secteur de Cers / jonction vers la voie ferrée actuelle.

Le respect de ces enjeux passe par la préservation de l'organisation, tant structurelle que professionnelle, le développement de l'irrigation ainsi que le maintien de la cohérence de l'espace de production, notamment au droit du secteur stratégique de Cers.

Des enjeux sylvicoles liés à l'Orb

Les enjeux sylvicoles du secteur géographique n°4 sont peu nombreux et les plus forts d'entre eux se concentrent au niveau de la ripisylve de l'Orb (enjeux environnementaux et sociaux moyens).

3.4.L'ENVIRONNEMENT HUMAIN

3.4.1. La population

📖 *Une analyse de la démographie par territoire de vie est présentée dans le §. 5.1.4 de la pièce F-3 « État initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».*

3.4.1.1. LE SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N° 1

Les communes du secteur géographique n°1 regroupent un peu plus de 51 500 habitants. Elles appartiennent au territoire de vie de la Plaine du Roussillon. Il s'agit de communes de taille modeste. Seule la commune de Saint-Estève dépasse les 10 000 habitants. La densité de population est toutefois élevée, en particulier autour de Perpignan (Toulouges, Le Soler, Saint-Estève). En revanche, dans les Corbières, les communes plus rurales et plus éloignées des pôles économiques sont moins densément peuplées (Salses-le-Château et Opoul-Périllos).

Les communes du secteur connaissent une croissance démographique forte de +1,3%/an soit le double de la moyenne française. Cette croissance est particulièrement importante dans la commune d'Opoul-Périllos qui connait une évolution très importante (+28%) en cinq ans.

La pyramide des âges montre une part des moins de 30 ans bien supérieure à celle des plus de 60 ans, illustrant une population relativement jeune.

Deux communes connaissent toutefois une baisse de population entre 2012 et 2017 (Baho et Baixas et Rivesaltes), probablement à la faveur des autres communes de la zone d'étude.

Le secteur géographique n°1 affiche une population concentrée dans les communes de l'agglomération de Perpignan. Les effectifs et la densité diminuent en s'approchant du massif des Corbières.

Tableau 34 : Contexte démographique des communes du secteur géographique n°1 en 2017 (source : INSEE)

Commune	Population en 2017 (nombre d'habitants)	Densité de population en 2017 (hab./km²)	Evolution de la population (entre 2012et 2017)	Part des moins de 30 ans	Part des 60 ans et plus
Toulouges	6881	855,8	7,5 %	33 %	27 %
Le Soler	7710	744,9	6,8 %	34 %	27 %
Villeneuve-la-Rivière	1316	300,5	2,0 %	35 %	25 %
Baho	3217	407,2	-0,1 %	34 %	25 %
Saint-Estève	11658	999	2,6 %	30 %	35 %
Baixas	2576	136,1	-0,4 %	34 %	23 %
Peyrestortes	1427	179,3	4,5 %	31 %	32 %
Rivesaltes	8610	299,4	5,0 %	33 %	28 %
Espira de l'Agly	3455	129,1	4,6 %	36 %	24 %
Salses-le-Château	3501	49,1	8,5 %	36 %	26 %
Opoul-Périllos	1199	23,7	20,4 %	37 %	22 %
Total / Moyenne	**51 550**	**374,9**	**4,8 %**	**34 %**	**27 %**

3.4.1.2. LE SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N°2

Le secteur géographique n°2 est composé de communes plutôt de type rural, avec une seule ville dépassant les 5 000 habitants (Sigean), et une densité de population relativement faible (19,9 hab./km² pour la commune de Treilles, par exemple).

Le secteur géographique n°2 affiche une évolution de la population normale (+2,8 %). Les communes de Treilles et Caves se détachent des autres, avec une évolution importante (respectivement 10,8 % et 12,2%) en cinq ans. Les effectifs considérés restent toutefois faibles.

La pyramide des âges est globalement bien équilibrée, la proportion des « moins de 30 ans » équivalant à celle « des plus de 60 ans ».

Le secteur géographique n°2 est faiblement peuplé (59 habitants au km² soit six fois moins que les secteurs de la Plaine du Roussillon et de la Narbonnaise). Les effectifs communaux sont peu élevés mais l'évolution démographique reste du même ordre de grandeur que l'évolution nationale et régionale sur la période 2012 – 2017.

Tableau 35 : Contexte démographique des communes du secteur géographique n°2 en 2017 (source : INSEE)

Commune	Population en 2017 (nombre d'habitants)	Densité de population (hab./km²)	Evolution de la population (entre 2012 et 2017)	Part des moins de 30 ans	Part des 60 ans et plus
Fitou	1060	35	4,6 %	24%	36 %
Treilles	247	19,9	10,8 %	26 %	31 %
Caves	875	95,8	12,2 %	33 %	28 %
La Palme	1693	61,6	6,7 %	28 %	38 %
Roquefort-des-Corbières	1024	22,5	2,0 %	27 %	28 %
Sigean	5477	154,9	0 %	29 %	35%
Portel-des-Corbières	1357	38,7	8,5 %	34 %	24 %
Peyriac-de-Mer	1113	41,3	3,4 %	29 %	37 %
Bages	803	64,1	-7,1 %	28 %	24 %
Total / Moyenne	13 649	59,3	2,8 %	29 %	31%

3.4.1.3. LE SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N°3

Le secteur géographique n°3 est dominé par la commune de Narbonne et ses 54 700 habitants en 2017. Les autres communes sont plutôt rurales exceptée Coursan qui dépasse les 5 000 habitants.

La densité de population est assez inégale mais relativement faible.

La part de la population des moins de 30 ans est globalement supérieure à celle des plus de 60 ans.

Le secteur géographique n°3 affiche une évolution moyenne de la population du même ordre de grandeur que le secteur 1 et assez contrastée selon les communes.

Seule la commune de Coursan présente une baisse de la population.

La démographie du secteur géographique n°3 est caractérisée par la présence de Narbonne et de ses communes périphériques (Marcorignan, Montredon-des-Corbières, Moussan) qui connaissent un développement plutôt dynamique sur la période 2012 – 2017. A l'inverse, les communes de la vallée de l'Aude (Cuxac d'Aude, Coursan) ont vu leur effectif communal diminuer ou faiblement augmenter sur la même période. A l'extrémité Est, Nissan-lez-Ensérune connaît également un essor modéré.

Tableau 36 : Contexte démographique des communes du secteur géographique n°3 en 2017 (source : INSEE)

Commune	Population en 2017 (nombre d'habitants)	Densité de population (hab./km²)	Evolution de la population (entre 2012 et 2017)	Part des moins de 30 ans	Part des 60 ans et plus
Narbonne	54 700	316,3	5,5 %	33 %	31 %
Montredon-des-Corbières	1477	86,1	4,9 %	31 %	29 %
Névian	1301	91,3	2,0 %	32 %	27 %
Marcorignan	1300	230,5	8,7 %	31 %	29 %
Moussan	1940	130,4	6,7%	35 %	23 %
Cuxac-d'Aude	4030	187,1	1,0 %	29 %	35 %
Coursan	5908	240,1	-2,4 %	31 %	31 %
Nissan-lez-Ensérune	3995	134,3	3,9 %	31 %	32 %
Total/Moyenne	**74 651**	**177**	**4,5 %**	**32 %**	**30 %**

3.4.1.4. LE SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N°4

Seul le secteur géographique n°4 - Vallée de l'Orb, concerné par la deuxième phase du projet LNMP, est exposé dans le présent paragraphe. Le secteur géographique n°4 - Vallée de l'Hérault est traité dans la pièce F-7A.1 « Evaluation environnementale de la première phase (Montpellier-Béziers)».

Le secteur géographique n°4 est caractérisé par la présence de la ville de Béziers qui représente plus de 75 000 habitants. Elle constitue la ville-centre du secteur géographique, lequel est caractérisé par une évolution moyenne de la population relativement élevée sur la période 2012 – 2017, en particulier pour les communes de Sauvian (+20 %) et de Cers (+16 %)

La population jeune (- de 30 ans) et moins jeune (60 ans et plus) est sensiblement la même.

Le secteur géographique n°4 affiche une densité démographique relativement élevée sur la période 2012 – 2017, des effectifs élevés au droit de l'agglomération biterroise et une évolution de la population plutôt importante.

Tableau 37 : Contexte démographique des communes du secteur géographiquen° 4 en 2017 (source : INSEE)

Commune	Population en 2017 (nombre d'habitants)	Densité de population en 2017 (hab./km²)	Evolution de la population (entre 2012 et 2017)	Part des moins de 30 ans	Part des 60 ans et plus
Lespignan	3260	138,5	2,1 %	29 %	31 %
Vendres	2702	71,5	6,3 %	32 %	29 %
Béziers	77 177	808,3	5,8 %	36 %	29 %
Sauvian	5353	363,9	19,8 %	30 %	34 %
Villeneuve-lès-Béziers	4207	242,8	1,4 %	29 %	32 %
Cers	2566	326,9	16 %	33 %	31 %
Total / Moyenne	**95 265**	**333,6**	**8,6 %**	**31 %**	**31 %**

3.4.2. Le bâti et l'habitat

3.4.2.1. Le secteur géographique n° 1

L'habitat de la zone d'étude est caractérisé par une part importante de logements individuels et un nombre de résidences secondaires faible, en raison d'un positionnement de la zone d'étude relativement en retrait par rapport au littoral.

Le taux d'évolution de 7,5 % des logements entre 2012 et 2017 confirme néanmoins l'attractivité du territoire. Cette évolution de la construction est corollaire au dynamisme démographique décrit ci avant. A noter que malgré une stagnation, voire une baisse de leur population, les communes de Baho et Baixas ont une dynamique de construction positive.

Les principales sont zones urbaines présentes dans la zone d'étude sont les suivantes :

- Le quartier Sainte-Eugénie au Soler ;
- L'extrémité Est du bourg d'Espira de l'Agly ;
- Une concentration d'habitations et d'activités le long de l'Agly (els Ferratjals) et de part-et-d'autre la voie ferrée existante à Rivesaltes

Sont également à signaler dans la zone d'étude quelques petits hameaux, habitations et domaines isolés, dont notamment (liste non exhaustive) :

- Des serres agricoles à Villeneuve-la-Rivière ;
- Quelques maisons isolées à Colomina des Cavaller, la Devesa et el Mas Sarmet à Baho, ainsi qu'à la jonction des communes de Peyrestortes, Espira-de-l'Agly et de Rivesaltes ;
- Quelques maisons ou bâtisses isolées à La Ramoneda, els Censals, les Colomines, Mas Figueras, Cami de Vespella à Rivesaltes ;
- Le Mas Passatemps, le Mas d'en Bac à Salses-le-Château.

Pour finir, bien que non compris dans la zone d'étude mais susceptibles de subir des effets, sont à signaler à proximité les Basselets à Toulouges, des noyaux villageois des communes les plus proches (Baho et Rivesaltes en particulier), diverses zones d'activités à Rivesaltes.

Tableau 38 : Principaux indicateurs de l'habitat du secteur géographique n°1 en 2017 (source : INSEE)

Commune	Nombre de logements	Part de résidences principales (%)	Part de résidences secondaires (%)	Part de vacances (%)	Part de logements individuels (%)	Taux d'évolution du nombre de logement 2012-2017
Toulouges	3404	91,4 %	1,4 %	7,2 %	76,9 %	+ 11,1 %
Le Soler	3644	89,7 %	1,6 %	8,7 %	78,2 %	+ 13,6 %
Villeneuve-la-Rivière	631	86,5 %	4,1 %	9,4 %	90,1 %	+ 11,1 %
Baho	1498	89,7 %	2,2 %	8,1 %	87,5 %	+ 3,8 %
Saint-Estève	5651	92,5 %	1,5 %	8,0 %	71,7 %	+ 5,0 %
Baixas	1452	80,9 %	7,9 %	11,2 %	88,7 %	+ 6,8 %
Peyrestortes	729	86,4 %	1,6 %	11,9 %	86,6 %	+ 8,3 %
Rivesaltes	4493	87,0 %	4,1 %	11,9 %	68,9 %	+ 7,4 %
Espira de l'Agly	1598	86,2 %	3,9 %	9,9 %	83,7 %	+ 5,4 %
Salses-le-Château	1602	88,4 %	7,1 %	4,6 %	84,8 %	+ 1,1 %
Opoul-Périllos	613	77,5 %	10,8 %	11,7 %	93,1 %	+ 9,9 %
Total / Moyenne	**25 315**	**88,8 %**	**3,2 %**	**8,0 %**	**82,7 %**	**+ 7,5 %**

Les communes du secteur géographique n°1 sont relativement dynamiques du point de vue de la construction. Ceci confirme l'attractivité des communes de la Plaine du Roussillon, particulièrement autour de Perpignan, capitale économique des Pyrénées Orientales.

3.4.2.2. LE SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N°2

L'habitat de la zone d'étude est caractérisé par une grande part de logements individuels (86%) ainsi qu'un nombre de résidences secondaires élevé (presque 25%), témoin du caractère touristique de la zone d'étude.

Avec presque 8 %, le taux d'évolution des logements entre 2012 et 2017 témoigne de l'attractivité du territoire et du développement de l'urbanisation.

Sont à signaler dans la zone d'étude quelques petits hameaux, habitations et domaines isolés, dont notamment (liste non exhaustive) :

- Quelques maisons isolées dont au lieu-dit les Correts, Saint-Aubin, la Barthe à Fitou ;
- Un groupement de maisons et bâtisses à la Métairie des Perdreaux à Treilles ;
- Des maisons isolées à Caves ;
- Quelques maisons isolées dont à la Caune et la Jasse Rouge à La Palme ;
- Quelques maisons isolées à Roquefort des Corbières (Grange de la Baraque, Col de l'Agrède, Grange Neuve) ;
- Des maisons et domaines isolés dont Les mattes, les Thézanes, Tersac de Près, le Château du Grand Sabo à Portel-des-Corbière ;
- La Grange Neuve à Sigean ;
- Le petit Sabot, la Traucade, les Rouges, Saint-Jean, Pech Vermeillé à Peyriac-de-Mer ;
- Le Mas Chavardès à Bages.

Pour finir, bien que non compris dans la zone d'étude mais susceptibles de subir des effets, sont à signaler à proximité, le noyau du Village de Roquefort-des-Corbières, le Mas de Ventenac à Fitou, le domaine de Java, Prat de Cest à Bages.

Tableau 39 : Principaux indicateurs de l'habitat du secteur géographique n°2 en 2017 (source : INSEE)

Commune	Nombre de logements	Part de résidences principales (%)	Part de résidences secondaires (%)	Part de vacance (en %)	Part de logements individuels	Taux d'évolution du nombre de logement 2012-2017
Fitou	1104	46,0 %	48,1 %	5,9 %	63,1 %	+ 5,2 %
Treilles	215	60,9 %	21,9 %	17,2 %	80,7 %	+ 18,8 %
Caves	482	72,6 %	24,1 %	3,3 %	93,5 %	+ 6,6 %
La Palme	1235	62,2 %	25,2 %	12,6 %	89,7 %	+ 16,2 %
Roquefort-des-Corbières	793	61,3 %	38,6 %	0,1 %	94,1 %	+ 8,6 %
Sigean	3485	72,5 %	18,2 %	9,2 %	86,0 %	+ 4,8 %
Portel-des-Corbières	764	72,1 %	14,4 %	13,5 %	89,9 %	+ 11,0 %
Peyriac-de-Mer	780	65,9 %	19,0 %	15,1 %	90,6 %	+ 7,4 %
Bages	612	61,4 %	17,6 %	20,9 %	85,1 %	+ 3,7 %
Total / Moyenne	**9 470**	**65,6 %**	**24,2 %**	**10,0 %**	**85,9 %**	**+ 7,6 %**

Bien que plus rurales, les communes du secteur géographique n°2 connaissent un développement du logement soutenu avec notamment une part de résidences secondaires plus conséquentes.

3.4.2.3. Le secteur géographique n°3

L'habitat du secteur géographique n°3 est caractérisé par la prédominance de Narbonne qui totalise à elle seule 78 % du nombre total de logements.

De plus, cette commune se détache des autres avec un parc locatif plus important et une part de logements individuels faible (41%), expliquée par la densification urbaine liée à un foncier onéreux induisant une prédominance des logements collectifs.

Les autres communes, plus modestes, ont des statistiques assez similaires entre elles caractérisées par une part de logements individuels élevée.

Avec 9%, le taux d'évolution des logements entre 2012 et 2017 témoigne d'un développement raisonnable. Les communes périphériques de la ville centre affichent les croissances les plus fortes notamment à Marcorignan (+14%) en corrélation avec les évolutions démographiques de celles-ci.

Les principales sont zones urbaines présentes dans la zone d'étude sont les suivantes :

- Les ZA de la Plaine (nord et sud) à Montredon des Corbières ;
- L'extrémité sud-est du bourg de Cuxac d'Aude (l'Île, le Fossée) ;
- Les ZA au nord du noyau du village de Nissan-lez-Ensérune (Maillassoles, la Mouline).

Sont également à signaler dans la zone d'étude quelques petits hameaux, habitations et domaines isolés, dont notamment (liste non exhaustive) :

- Les Châteaux des Jonquières et de Levrettes, les Pradines, le Ratier, Saint Roch à Narbonne ;
- La Grange Basse à Montredon-des-Corbières
- La Garrigue à Marcorignan ;
- Le Fresquet, Échine d'Âne, les Caritats, le Château de Védilhan à Moussan ;
- Coutelle, Ricardelle, Lastours et Vieux Lastours à Coursan ;
- Le hameau Périès, Grangette, les Gazagnasses, la Chapelle Notre Dame de la Miséricorde à Nissan-Lez-Ensérune.

Pour finir, bien que non compris dans la zone d'étude mais susceptible de subir des effets, est à signaler à proximité le noyau de village de Nissan-Les-Ensérune.

Le secteur géographique n°3 se caractérise par la prédominance et l'attractivité de l'agglomération narbonnaise.

Tableau 40 : Principaux indicateurs de l'habitat du secteur géographique n°3 en 2017 (source : INSEE)

Commune	Nombre de logements	Part de résidences principales (%)	Part de résidences secondaires (%)	Part de vacance (en %)	Part de logements individuels	Taux d'évolution du nombre de logement 2012-2017
Narbonne	36 843	74,5 %	15,4 %	10,1 %	41,8 %	+ 9,9 %
Montredon-des-Corbières	665	86,8 %	7,1 %	6,2 %	90,1 %	+ 6,6 %
Névian	639	85,9 %	5,0 %	9,1 %	89,7 %	+ 3,2 %
Marcorignan	663	87,6 %	6,3 %	6,0 %	92,6 %	+ 14,3 %
Moussan	949	85,0 %	5,5 %	9,5 %	97,0 %	+ 10,0 %
Cuxac-d'Aude	2212	79,8 %	4,4 %	15,8 %	84,2 %	+ 9,0 %
Coursan	3086	85,2 %	3,3 %	11,4 %	81,7 %	+ 2,6 %
Nissan-lez-Ensérune	2129	83,5 %	7,8 %	8,7 %	85,1 %	+ 8,2 %
Total/Moyenne	**47 186**	**76,6 %**	13,2 %	10,3 %	82,8 %	+ 9,2 %

3.4.2.4. LE SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N°4

> *Seul le secteur géographique n°4 - Vallée de l'Orb, concerné par la deuxième phase du projet LNMP, est exposé dans le présent paragraphe. Le secteur géographique n°4 - Vallée de l'Hérault est traité dans la pièce F-7A.1 « Evaluation environnementale de la première phase (Montpellier-Béziers)».*

L'habitat du secteur géographique n°4 est caractérisé par la prédominance de Béziers qui totalise à elle seule près de 82 % du nombre total de logements. Le caractère urbain de la ville privilégie l'habitat collectif et un parc locatif important.

Au-delà de la ville centre, les communes sont plus petites et présentent une grande part de maisons individuelles (habitat pavillonnaire, lotissements) et de résidences principales

A noter que Vendres se démarque avec une part de résidences secondaires très importante, en raison de son emplacement géographique et de son caractère balnéaire.

L'évolution du nombre de logements entre 2012 et 2017 est contrastée, avec Sauvian qui affiche 28% d'augmentation contre Vendres, qui présente une progression de 1,3 %

Les principales sont zones urbaines présentes dans la zone d'étude sont les suivantes :

- La zone d'activité Via Europa à Vendres ;
- L'extrémité sud-est du bourg de Cuxac d'Aude (l'Île, le Fossée) ;
- Condamine de Saint-Etienne, le quartier résidentiel entre le Canal du Midi, l'A9 et la voie ferroviaire existante, les Clapiès, la Montagnette et Claudery, la Méridienne à Villeneuve-lès-Béziers.

Sont également à signaler dans la zone d'étude quelques petits hameaux, habitations et domaines isolés, dont notamment (liste non exhaustive) :

- Saint-Paul, Saint Michel, la Rouvrière, Saint-Jacques à Lespignan ;
- La Miquelles à Sauvian ;
- La Pasquière, la Chapelle Notre-Dame à Béziers ;
- Coutelle, Ricardelle à Coursan ;
- Le hameau Périès, Grangette, les Gazagnasses, la Mouline à Nissan-Lez-Ensérune

Pour finir, bien que non compris dans la zone d'étude mais susceptibles de subir des effets, sont à signaler à proximité la Domergue à Sauvian, la Caumette à Béziers, ainsi les zones urbaines du sud-est de la commune.

Le secteur géographique n°4 affiche un habitat plutôt individuel sauf à Béziers, dont l'habitat collectif est important. La construction connait un développement moyen excepté au Sud de Béziers (Sauvian et Cers).

Tableau 41 : Principaux indicateurs de l'habitat du secteur géographique n°4 en 2017 (source : INSEE)

Commune	Nombre de logements	Part de résidences principales (%)	Part de résidences secondaires (%)	Part de vacance (en %)	Part de logements individuels	Taux d'évolution du nombre de logement 2012-2017
Lespignan	1802	81,2 %	7,2 %	11,6 %	90,4 %	+ 8,8 %
Vendres	2406	47,0 %	52,2 %	0,8 %	95,2 %	+ 1,3 %
Béziers	45 445	79,1 %	4,4 %	16,6 %	36,9 %	+ 6,0 %
Sauvian	2599	88,9 %	6,1 %	5,0 %	85,6 %	+ 26,7 %
Villeneuve-lès-Béziers	2516	78,7 %	11,0 %	10,3 %	73,8 %	+ 9,1 %
Cers	1173	87,6 %	5,3 %	7,2 %	88,0 %	+,16 1 %
Total / Moyenne	**55 941**	**78,4 %**	**6,9 %**	**14,7 %**	**78,3 %**	**+ 7,0 %**

3.4.3. L'organisation des territoires de la zone d'étude et l'urbanisme

> 🕮 *La définition des différents outils de planification territoriale et la présentation des acteurs les mettant en œuvre sont données dans le §. 5.3 de la pièce F-3 « État initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».*

Les paragraphes suivants présentent les documents de planification territoriale et décrivent l'inscription de la zone d'étude au sein des 4 secteurs géographiques.

3.4.3.1. Les outils et structures de planification territoriale au sein de la zone d'étude

L'organisation du territoire au sein de la zone d'étude est régie par cinq intercommunalités :

- la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, qui regroupe les communes de Toulouges, Le Soler, Villeneuve-la-Rivière, Baho, Saint-Estève, Baixas, Peyrestortes, Espira de l'Agly, Rivesaltes et Opoul-Périllos (secteur géographique n°1) ;
- la Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée, pour les seules communes de Salses-le-Château (secteur géographique n°1) et Fitou (secteur géographique n°2) ;
- la Communauté d'agglomération Le Grand Narbonne, qui regroupe les communes de Treilles, Caves, La Palme, Portel-des-Corbières, Roquefort-des-Corbières, Peyriac-de-Mer, Sigean et Bages (secteur géographique n°2), Narbonne, Montredon-des-Corbières, Névian, Marcorignan, Moussan, Cuxac-d'Aude et Coursan (secteur géographique n°3) ;
- la Communauté de communes de la Domitienne pour la commune de Nissan-lez-Ensérune (secteur géographique n°3), Lespignan et Vendres (secteur géographique n°4) ;
- la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM), pour les communes de Béziers, Sauvian, Villeneuve-lès-Béziers et Cers (secteur géographique n°4).

Ces intercommunalités, exceptée la Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée, sont couvertes par différents Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :

- le SCoT Plaine du Roussillon (en cours de révision) ;
- le SCoT de la Narbonnaise ;
- le SCoT du Biterrois (en cours de révision).

3.4.3.1.1. Le SCoT Plaine du Roussillon (en cours de révision)

Le SCoT Plaine du Roussillon avait été approuvé le 13 novembre 2013 et regroupait 81 communes (dont les communes du secteur géographique n°1 et celle de Fitou du secteur géographique n°2).

Le SCoT Plaine du Roussillon a été annulé par le Tribunal Administratif de Montpellier le 21 décembre 2016, et un nouveau SCoT Plaine du Roussillon a été prescrit (porter à connaissance du 28 avril 2017), dont le périmètre est réduit suite au retrait de la communauté de communes Corbières Salanques Méditerranée. De ce fait, les communes de Salses-le-Château et Fitou ne font plus partie du SCoT. Le SCoT Plaine du Roussillon a ensuite été rétablit le 26 septembre 2017 par arrêt de la Cour d'Appel de Marseille qui a annulé la décision du TA de Montpellier.

Un nouveau SCoT, prescrit le 06 novembre 2017 est en cours d'élaboration.

Le bilan d'application du SCoT en vigueur a été approuvé le 17 octobre 2019.

Le territoire du SCoT Plaine du Roussillon se caractérise par une grande diversité, entre littoral et montagne, en passant par les multiples facettes de la plaine. Quatre entités géographiques (massif, plaine, cœur d'agglomération et littoral) composent le bassin de vie, avec des enjeux spécifiques qui interagissent et façonnent le mode de vie local. Ce territoire mosaïque tend toutefois à s'uniformiser et à devenir un espace périurbain dilué sans véritable caractère.

Les ambitions du SCoT Plaine du Roussillon (rétabli par la Cour d'Appel de Marseille le 26 septembre 2017)

Trois ambitions majeures sont affirmées, dans le Plan d'aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT, pour relever le défi d'un développement durable s'imposant au territoire de la plaine du Roussillon :

- concilier l'accueil de nouvelles populations et la qualité de vie ;
- impulser un nouveau rayonnement du Roussillon ;
- replacer l'environnement au cœur des pratiques.

Ces trois ambitions doivent être appréhendées comme trois regards concourants complémentaires auxquels est adossé un objectif transversal qui consiste à protéger et valoriser les espaces et activités agricoles garants des équilibres et de l'identité du territoire.

- **Ambition A** « concilier accueil de nouvelles populations et qualité de vie ». Elle est déclinée en trois propositions :
  - procurer une offre en logements suffisante et adaptée,
  - promouvoir des emplois, services et équipements de proximité,
  - apaiser et rationaliser les déplacements ;
- **Ambition B** « impulser un nouveau rayonnement du Roussillon ». Elle est déclinée en trois propositions :
  - assurer le développement économique du territoire,
  - développer les atouts du territoire,
  - promouvoir un territoire en réseau, solidaire et attractif ;
- **Ambition C** « replacer l'environnement au cœur des pratiques ». Elle est déclinée en trois propositions :
  - maintenir l'attractivité paysagère et environnementale du territoire,
  - ménager le territoire et construire la ville durable,
  - reconnaître la particularité littorale.

Les grands objectifs du SCoT Plaine du Roussillon (rétabli par la Cour d'Appel de Marseille le 26 septembre 2017)

Les trois grandes ambitions du SCoT sont relayées par trois grands objectifs définis dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT :

- Réconcilier l'urbanisme avec l'agriculture et l'environnement :
  - reconnaître et valoriser une armature verte et bleue et protéger les espaces agricoles,
  - valoriser le socle paysager et le patrimoine catalan,
  - construire la ville en respect du territoire et de l'archipel,
  - assurer la préservation des ressources naturelles,
  - prévenir les risques naturels et technologiques et leurs possibles évolutions,
  - promouvoir un mode spécifique de développement durable sur le littoral ;
- Articuler les dispositions réglementaires avec un urbanisme de projet pour construire la ville durable :
  - consolider une armature urbaine, socle fondamental d'une répartition équilibrée et cohérente de l'offre en logements,
  - produire une offre en logement plus diversifiée pour garantir l'équité et la cohésion sociale,
  - prioriser des secteurs de projets stratégiques à vocation dominante d'habitat, laboratoires de la ville durable,
  - renouveler la ville plutôt que de l'étendre,
  - maîtriser l'étalement urbain et ses conséquences par le levier de l'action foncière,
  - assurer la mixité des fonctions dans les espaces urbains,
  - renouveler l'économie du territoire par l'aménagement d'un réseau de parcs stratégiques à dominante d'activités,
  - prévoir les grands projets d'équipements et de services ;

- Définir un réseau multimodal efficient pour un maillage complet du territoire :
  - mettre en réseau les grands équipements et les territoires pour assurer le rayonnement de l'espace métropolitain transfrontalier,
  - construire un schéma multimodal des déplacements à l'échelle de la plaine du Roussillon,
  - compléter et hiérarchiser le réseau d'infrastructures routières, pour améliorer la qualité de vie,
  - adapter les réseaux aux spécificités des entités du territoire,
  - assurer le cadencement des transports collectifs, supports d'une mobilité durable et performante,
  - générer des projets urbains autour des pôles d'échanges multimodaux,
  - organiser les modes doux de déplacements,
  - soigner le paysage des routes et les entrées de ville.

C'est dans ce contexte que le SCoT Plaine du Roussillon identifie clairement le projet de Ligne nouvelle Montpellier – Perpignan (cf. illustration ci-après).

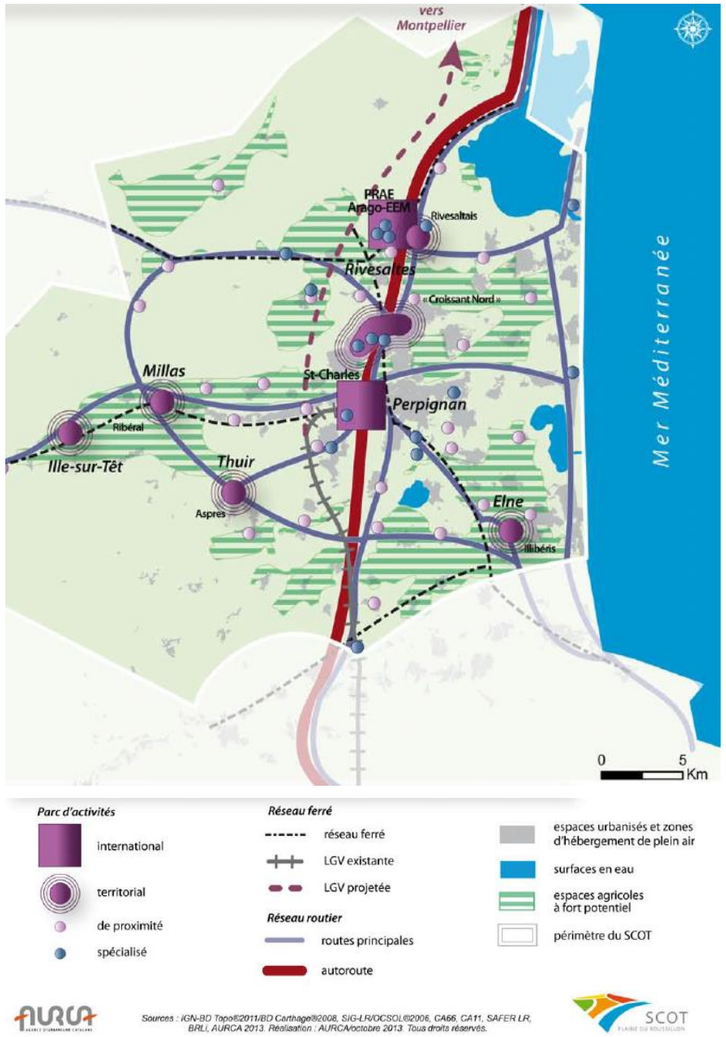

Figure 32 : Déploiement de l'offre attractive pour l'accueil des activités (source : SCoT Plaine du Roussillon)

Les objectifs du SCoT Plaine du Roussillon (rétabli par la Cour d'Appel de Marseille le 26 septembre 2017) au sein de la zone d'étude

Le SCoT identifie des ilots fonciers agricoles portés par les collectivités qui sont à doter d'une vocation pérenne (ces zones doivent être protégées par les documents d'urbanisme communaux). La zone d'étude intercepte ces zones sur les communes de Baho et Baixas.

Du point de vue paysager, le SCoT vise notamment à préserver les grands plateaux viticoles sur Baixas et Rivesaltes.

Enfin, il identifie notamment (figure ci-après) :

- des secteurs de projets stratégiques :
  - des zones à vocation habitat sur les communes du Soler (quartier Sainte-Eugénie) et de Rivesaltes,
  - un espace économique d'envergure internationale sur Rivesaltes (PRAE Arago et Espace Entreprises Méditerranée),
- des parcs d'activités de proximité à promouvoir au Soler (ZA Sainte-Eugénie) et à Rivesaltes (ZA les Solades),
- un projet de halte ou gare ferroviaire sur Rivesaltes (associée à la future ligne à grande vitesse).

Les projets économiques de la zone d'étude sont plus amplement décrits au §. 3.4.5.2 de la présente pièce.

Le développement territorial planifié dans le SCoT de la Plaine du Roussillon (annulé par le Tribunal Administratif de Montpellier le 21 décembre 2016) prend en compte le projet de Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (« PIG à réaliser » sur la Figure 33 ci-après). En tout état de cause, le SCoT en cours d'élaboration devrait suivre ce développement territorial.

Au sein de la zone d'étude, les communes du Soler et de Rivesaltes constituent les principaux secteurs de développement envisagés.

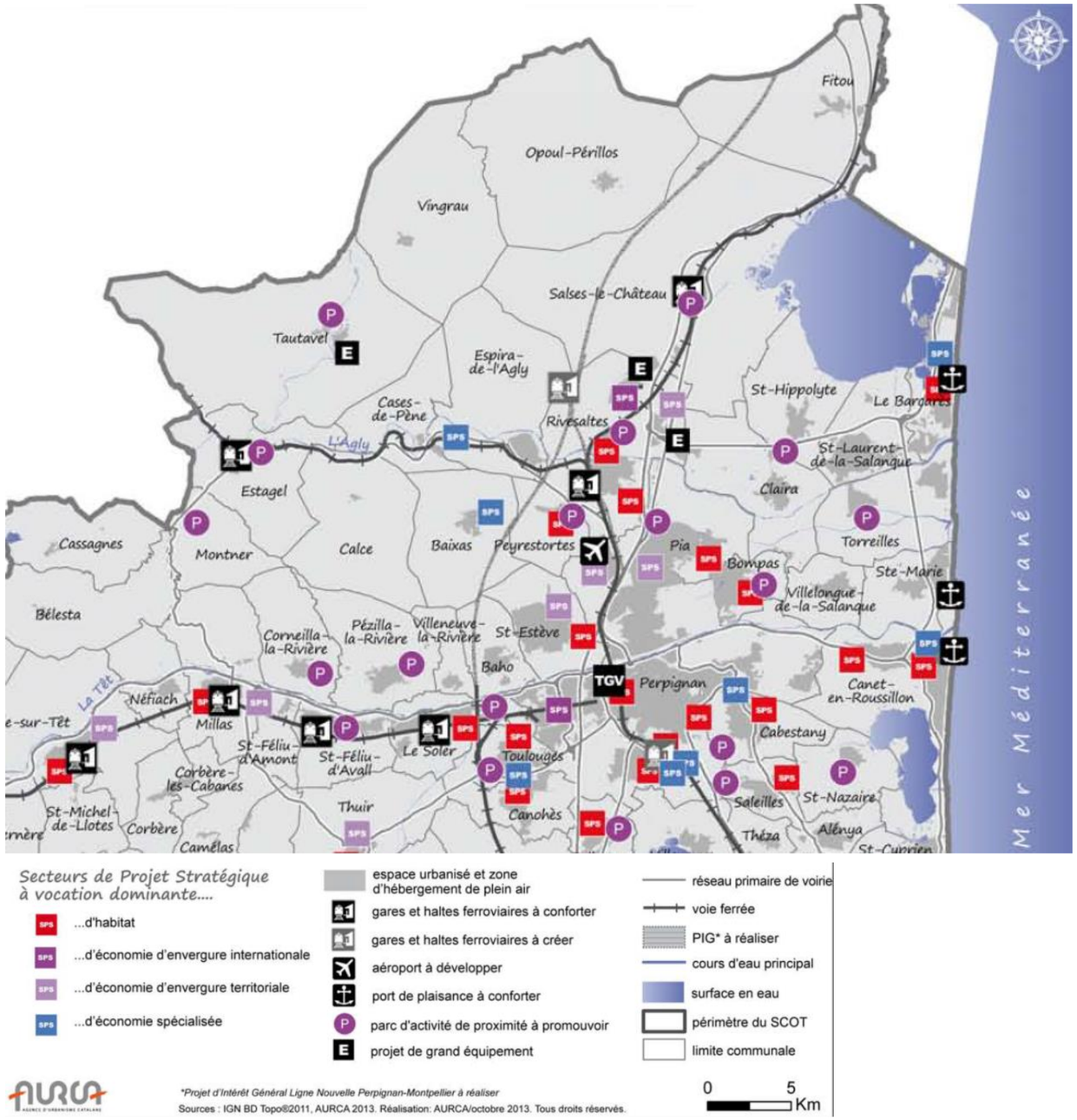

Figure 33 : Les secteurs de projets stratégiques (source : SCoT Plaine du Roussillon)

Le projet de révision du SCoT de la Plaine du Roussillon en cours

Le projet de PADD (dans sa version de juillet 2019) de la révision en cours s'articule autour des 3 ambitions suivantes :

- Accueillir et valoriser pour assurer un développement cohérent et maîtrisé ;
- S'ouvrir et rayonner pour conforter les synergies et amplifier l'efficacité économique ;
- Préserver et s'adapter pour intégrer et anticiper les nouveaux enjeux environnementaux.

Le cahier n°IV de diagnostic de territoire, relatif aux déplacements et à la mobilité, du projet de révision du SCoT, intègre le projet LNMP avec la mise en service du tronçon Béziers-Perpignan pour 2038 au plus tôt. Le document présente le projet LNMP comme une nécessité pour permettre la désaturation et la fiabilisation de la ligne historique de l'arc méditerranéen.

3.4.3.1.2. Le SCoT de la Narbonnaise

Le SCoT de la Narbonnaise a été approuvé le 26 novembre 2006.

Son suivi est assuré par le Syndicat mixte de Cohérence Territoriale (SYCOT) de la Narbonnaise.

Sa révision, prescrite le 20 décembre 2013, a été approuvée le 23 juillet 2020 et regroupe 37 communes dont

- Treilles, Sigean, Caves, La Palme, Roquefort-des-Corbières, Peyriac-de-Mer, Portel-des-Corbières et Bages pour le secteur géographique n°2 ;
- Narbonne, Montredon-des-Corbières, Névian, Marcorignan, Moussan, Cuxac d'Aude et Coursan pour le secteur géographique n°3.

Elle a pour objet d'approfondir et renouveler les objectifs fixés les dernières années, notamment dans son projet de territoire Grand Narbonne 2030, qui entend impulser une dynamique pour la valorisation du territoire en puisant dans ses ressources et son art de vivre, afin de développer et renforcer l'attractivité du territoire.

Par courrier du 02 octobre 2020, Madame la Préfète de l'Aude a informé le Grand Narbonne de la suspension du caractère exécutoire du SCoT en vertu de l'article L.143-25-1 du code de l'urbanisme, en demandant d'intégrer deux sites, le lido du Mouret à Leucate et l'Ile Saint Martin à Gruissan, aux espaces remarquables.

Le SCoT de la Narbonnaise a ainsi été révisé et de nouveau approuvé le 28 janvier 2021. Il est exécutoire depuis le 10 avril 2021.

Les axes et orientations du SCOT

Le SCoT de la Narbonnaise s'articule autour de 3 grands axes, décomposés en plusieurs orientations :

- Axe 1- S'ouvrir pour se démarquer :
  - renforcer les connexions avec les espaces extérieurs pour amplifier les synergies,
  - structurer les filières économiques pour faire fructifier les savoir-faire,
  - améliorer la lisibilité des espaces économiques pour gagner en attractivité ;
- Axe 2 – Attirer par la qualité :
  - Conserver une dimension de proximité par un maillage de commerces, d'équipements et services pour tous,
  - Développer des mobilités innovantes articulées avec les espaces de vie du territoire,
  - Valoriser les ressources pour le bien-vivre ;
- Axe 3 – Aménager autrement :
  - organiser le développement en prenant en compte la capacité d'accueil pour un redéploiement maitrisé et une gestion optimisée des pressions littorales,
  - optimiser l'espace pour composer avec les spécificités du territoire narbonnais,
  - proposer des aménagements de qualité et innovants, socles d'attractivité,
  - intégrer la gestion des risques et des ressources en amont du développement.

Le SCoT de la Narbonnaise n'est pas isolé et développe avec les SCoT voisins une stratégie cohérente :

- en favorisant les échanges interrégionaux et internationaux. La situation de la Narbonnaise comme carrefour vers d'une part Toulouse et la façade atlantique, et d'autre part la péninsule ibérique, est valorisée ;
- en développant des filières qui marquent son territoire. Citons à titre d'exemples celles liées au tourisme, à l'environnement, aux énergies solaires et éoliennes, à l'agri-viticulture, à l'économie résidentielle, à la santé.

Le DOO précise notamment que soient facilités les travaux d'amélioration ou de création d'ouvrage (ligne LGV…) par les documents d'urbanismes.

Le PADD, quant à lui, priorise la valorisation des projets d'infrastructure visant à créer un couloir méditerranéen, facilitant les déplacements ferroviaires entre la France et l'Espagne le long de la Méditerranée. Il présente le projet de LGV reliant Montpellier à Perpignan comme s'inscrivant dans cette volonté.

L'objectif commun de ces documents est de structurer le couloir méditerranéen ferré :

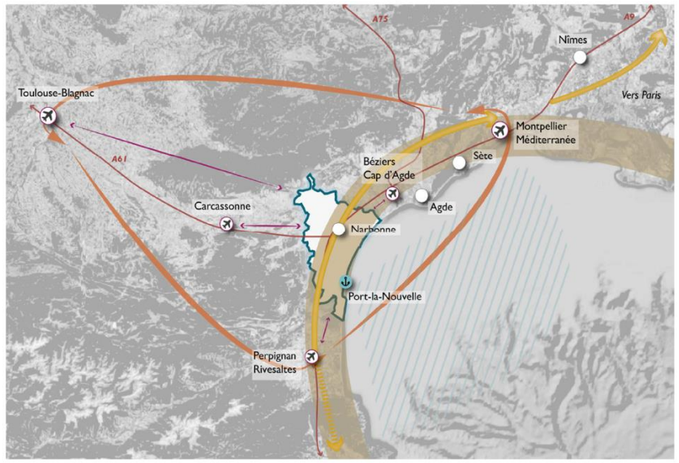

Figure 34 : Renforcer les connexions avec les espaces extérieurs pour amplifier les synergies (sources : DOO et PADD)

Un tracé potentiel du projet LNMP est présenté sous la mention de future ligne LGV, sur la figure ci-contre extraite du DOO.

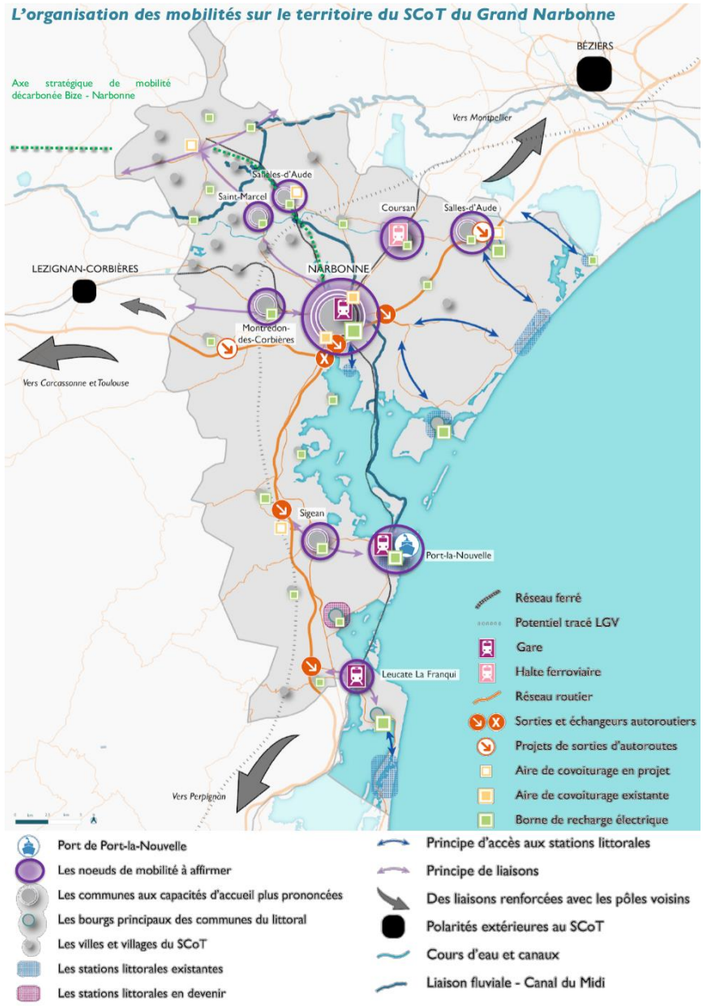

Figure 35 : Carte d'organisation des mobilités du SCoT de la narbonnaise (source : DOO)

Les objectifs du SCoT de la Narbonnaise au droit des secteurs géographiques n°2 et n°3

Le SCoT limite la consommation d'espace à 200 ha sur son périmètre et répartit cette consommation selon plusieurs territoires.

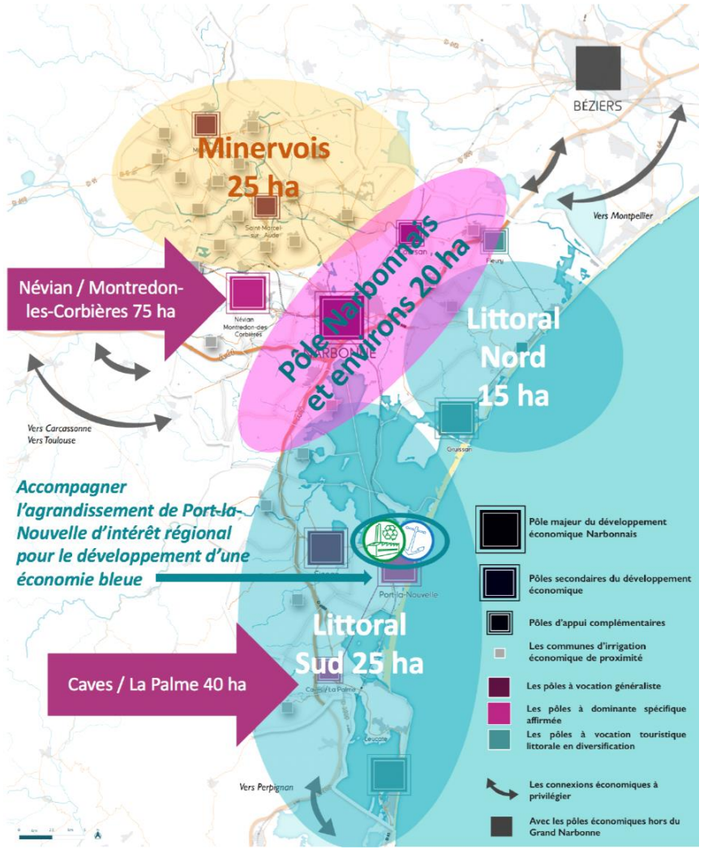

Figure 36 : adapter l'offre foncière en extension aux besoins du territoire (source : SCoT de la Narbonnaise)

Ainsi, les communes du secteur 2 s'insèrent plutôt dans le territoire Littoral Sud, dont La Palme et Caves bénéficient d'une dotation de 40 ha d'espaces consommables afin de développer un pôle d'appui complémentaire.

Les communes de secteur 3 s'insère dans le territoire du Pôle narbonnais, qui constitue un pôle majeur du développement économique narbonnais et ses environs. Les communes de Névian et Montredon des Corbières, à la marge de ce territoire, se voient attribuer une capacité foncière de 75 ha afin de constituer un pôle de secondaire de développement économique.

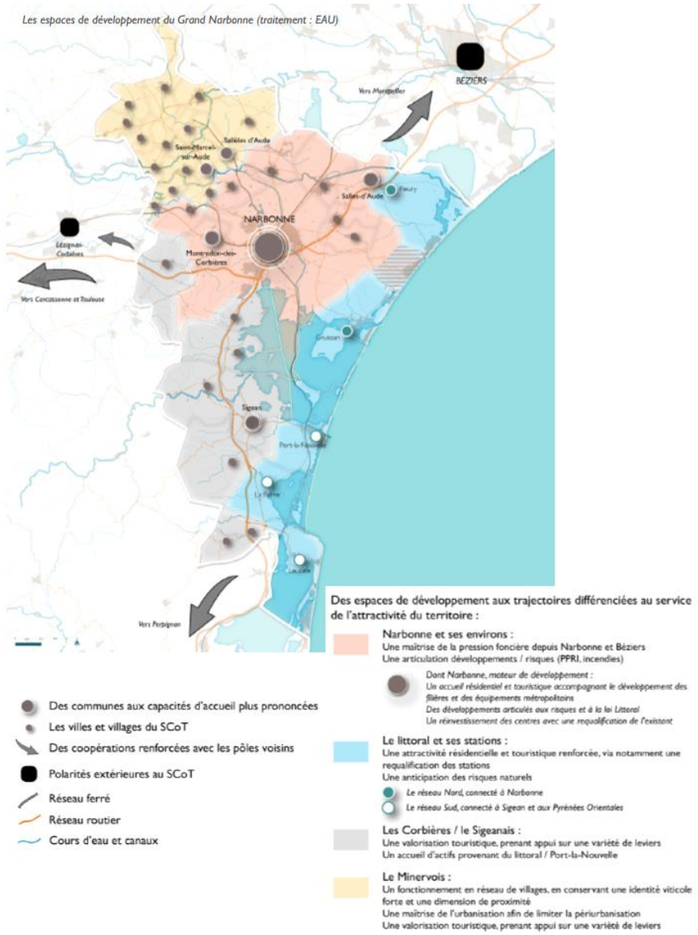

Figure 37 : les espaces de développement du Grand Narbonne (source : SCoT de la Narbonnaise)

Par ailleurs, les communes du secteur 2 se répartissent entre les espaces de développement « Les corbières/le Sigeanais » et « Le littoral et ses stations » dont les vocations respectives sont :

- la valorisation touristique en s'appuyant sur différents leviers et l'accueil d'actifs provenant du littoral ;
- le renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique via notamment la requalification des stations et l'anticipation des risques naturels.

Les communes de secteur 3 se localisent dans l'espace de développement de « Narbonne et ses environs », dont la vocation est de demeurer le cœur du bassin d'emploi et de population, tout en maîtrisant la pression foncière et en articulant le développement avec les risques naturels.

3.4.3.1.3. Le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée

La zone d'étude du secteur géographique n°2 s'inscrit intégralement au sein du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

> 🕮 *Une présentation plus détaillée du PNR est faite dans la pièce F-3 du dossier d'enquête « État initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet » (§. 5.3.1.4).*

3.4.3.1.4. Le projet de Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes

La zone d'étude du secteur géographique n°1 traverse le périmètre du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes sur les communes d'Opoul-Périllos et de Salses-le-Château.

> 🕮 *Une présentation plus détaillée du PNR est faite dans la pièce F-3 du dossier d'enquête « État initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet » (§. 5.3.1.4).*

3.4.3.1.5. Le SCoT du Biterrois

Le SCoT du Biterrois a été approuvé le 26 juin 2013. Il regroupe 87 communes dont 7 sont concernées par la zone d'étude : Nissan-lez-Ensérune pour le secteur géographique n°3 et Lespignan, Vendres, Béziers, Sauvian, Villeneuve-lès-Béziers et Cers pour le secteur géographique n°4.

Le territoire du Biterrois est vaste et très diversifié, tant dans sa morphologie que dans son occupation. Il présente néanmoins une cohérence, en tant que bassin de vie. Le rôle du SCoT est de conforter cette cohérence à travers l'évolution future du territoire et de la transformer en une cohésion ambitieuse mais respectueuse de la diversité des territoires. Il s'articule autour de six défis qui sont déclinés en cinq grands objectifs.

Le Syndicat mixte du SCoT du Biterrois qui a élaboré le SCoT est maintenant en charge du suivi de sa mise en œuvre.

Ce SCoT est en cours de révision (approbation du SCoT révisé prévue en 2021).

Les défis du SCoT du Biterrois en vigueur

Les 6 défis du SCoT du Biterrois s'efforcent d'apporter des réponses aux enjeux locaux. Déclinés en objectifs, ils sont eux-mêmes en rapport avec les grands principes du développement durable qui justifient les choix opérés par les acteurs du territoire pour façonner leur vision de ce dernier.

- Défi n°1 : construire un nouveau dynamisme touristique reposant sur une offre double, le tourisme balnéaire et le tourisme « d'intérieur ».

- Défi n° 2 : conforter et diversifier l'économie du territoire en garantissant la préservation des espaces et des ressources naturelles indispensables au maintien de la qualité de vie des habitants.
- Défi n°3 : cultiver l'attractivité du territoire par le développement d'un urbanisme durable et la qualité de vie au quotidien.
- Défi n°4 : structurer le territoire autour de ses centralités.

- Défi n°5 : affirmer un nouveau projet de développement cohérent et durable sur l'ensemble du littoral.
- Défi n°6 : préserver la qualité environnementale du territoire, avec le maintien de la biodiversité et de la qualité des paysages, la préservation de la ressource en eau et la limitation des impacts de l'homme sur le milieu.

Les grands objectifs du SCoT du Biterrois vigueur

Le projet formulé par le SCoT s'inscrit de manière claire dans les objectifs du développement durable. En particulier, il vise à préserver les trois ressources non renouvelables que sont la biodiversité, l'espace et l'énergie (en maîtrisant les émissions de gaz à effet de serre). Le document d'orientations générales se décline ainsi selon cinq grands axes.

- Axe 1 « Préserver le socle environnemental du territoire » : il précise les moyens de préserver et valoriser les espaces non artificialisés, en particulier par la pérennité économique de l'agriculture.
- Axe 2 « Urbaniser sans s'étaler » : il définit les moyens de maîtriser l'urbanisation dans un contexte de forte croissance démographique.

Les trois axes suivants définissent les objectifs d'aménagement, selon les trois éléments constitutifs du développement durable : social, économique et environnemental.

Axe 3 « Habiter, relier, vivre au quotidien » : cet axe prévoit de développer une offre diversifiée de logements et définit un système de déplacements permettant de renforcer la mobilité alternative. La réalisation de la LNMP est ainsi identifiée comme étant indispensable au développement du territoire.

- Axe 4 « Renforcer l'attractivité économique du territoire » : il a pour objectif de créer les conditions de développement économique pour favoriser un redéploiement de l'activité touristique.
- Axe 5 « Développer un urbanisme durable et de projet » : il définit les principes selon lesquels le développement et l'aménagement du territoire doivent en conforter la qualité environnementale, avec prise en compte des risques, insertion réciproque entre la nature et la ville, et gestion économe des ressources.

Les orientations du SCoT du Biterrois en vigueur au droit du secteur géographique n°3

Seule la commune de Nissan-lez-Ensérune est concernée par ce SCoT qui identifie plusieurs zones à préserver et notamment la zone sensible du Canal du Midi. La ligne ferroviaire Bordeaux-Sète est également identifiée comme une liaison à conforter. La qualité de l'entrée de la ville est prévue d'être améliorée au niveau de la RD609 notamment.

De plus le SCOT identifie Nissan-lez-Ensérune comme une commune pouvant accueillir potentiellement une nouvelle gare TGV.

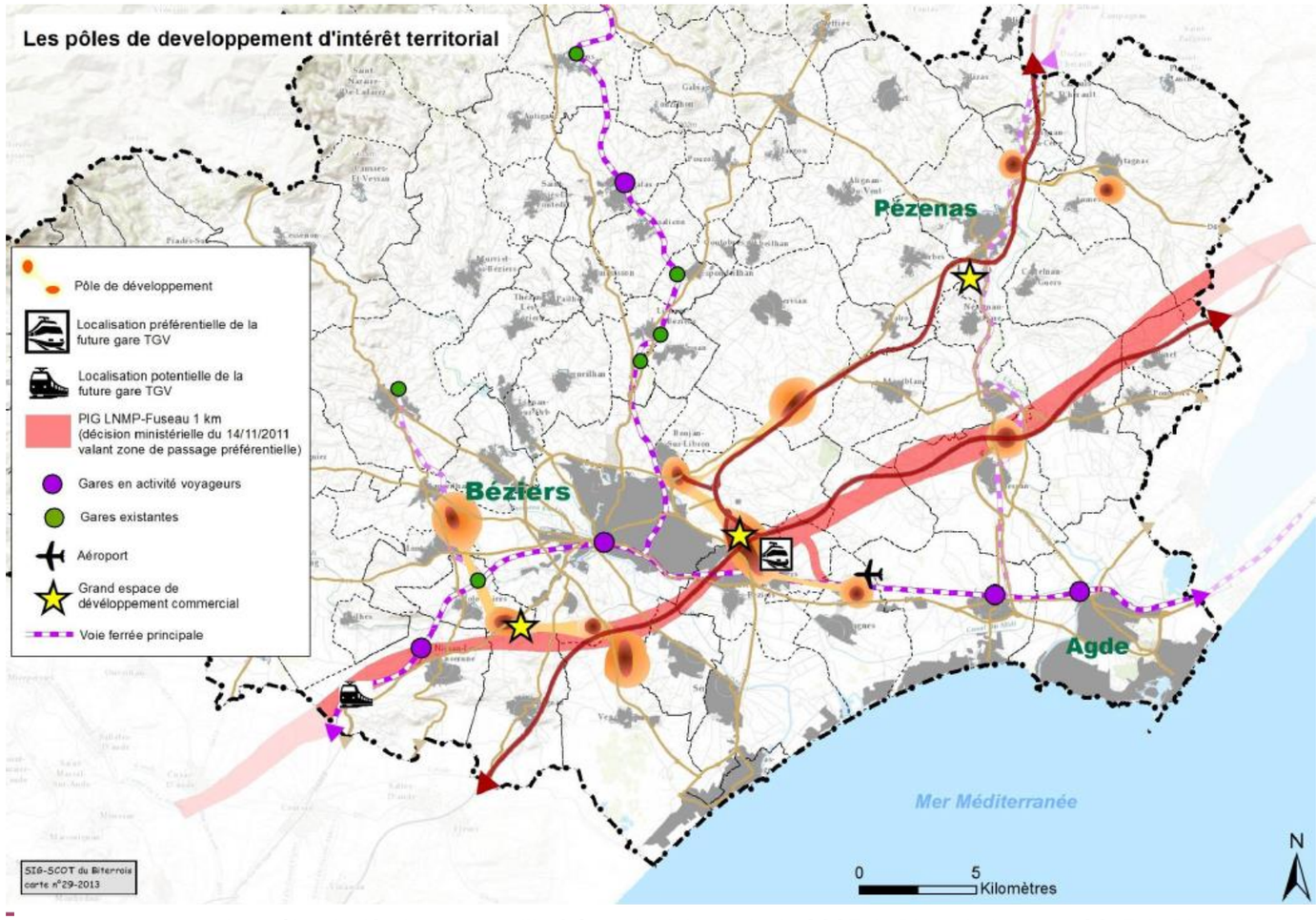

Figure 38 : Les pôles de développement d'intérêt territorial au sein du SCOT du Biterrois (source : SCoT du Biterrois)

Les orientations du SCoT du Biterrois en vigueur au droit du secteur géographique n°4

Le SCoT du Biterrois identifie plusieurs enjeux au sein de la zone d'étude :

- la zone sensible au niveau du Canal du Midi (valeur patrimoniale et attractivité touristique) doit être préservée, avec une préconisation d'éloignement de toute activité provoquant des nuisances sonores ;
- une zone de potentiel productif agricole (grand parcellaire et valeur agronomique des terres), au Sud-Ouest de Béziers ;
- des aménagements routiers, avec un doublement de la voie sur la RD64 et l'aménagement du carrefour de la Méditerranée à Villeneuve-lès-Béziers ;
- des pôles de développement économique qui doivent accueillir les grandes et moyennes entreprises :
  - Béziers Est, autour de la confluence des autoroutes A9 et A75, desservi par les échangeurs « Béziers Est », « Béziers Nord » et « Servian », et connecté à la voie ferrée Montpellier – Perpignan, à la future gare TGV et à l'aéroport « Béziers Cap d'Agde en Languedoc ».

Le projet de révision du SCoT du Biterrois

Les projets de PADD et de DOO du SCoT (version du 09 octobre 2018) définissent les orientations associées aux choix fondateurs du territoire à l'horizon 2040. Les choix fondateurs sont les suivants :

- Choix fondateur A : un territoire vecteur d'images attractives ;
- Choix fondateur B : un territoire attentif à ses ressources et ses fragilités pour être moteur d'innovation ;
- Choix fondateur C : un territoire multimodal aux déplacements fluidifiés :
- Choix fondateur D : un territoire qui fait société.

Le projet LNMP est succinctement abordé (projet LGV reliant Montpellier à Perpignan) dans le DOO de travail.

3.4.3.2. LES DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUX

Toutes les communes disposent d'un document d'urbanisme de type Plan Local d'Urbanisme (PLU), hormis les communes de Moussan, Treilles, Fitou, Baho, Opoul-Périllos, Peyrestortes et Villeneuve-la-Rivière, qui sont au RNU (Règlement National d'Urbanisme), et pour lesquelles un PLU ou un PLUi est prescrit.

Le report de caducité des POS au 31/12/2020 pour les communes ayant un PLUi prescrit n'a pas été prolongé. Ainsi, tous les POS sont caducs depuis le 1er janvier 2021.

Le PLU intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée est en cours d'élaboration (première phase d'étude en cours, objectif de mise en œuvre 2022).

Les zonages

Dans chaque commune, la zone d'étude intercepte plusieurs zones qui sont réglementées :

- Les **zones urbaines** (U), qui correspondent aux secteurs déjà urbanisés où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter ;
- Les **zones d'urbanisation future** (AU) pour l'habitat, les activités (AUE) ou les loisirs (AUL), qui sont les zones à caractère naturel destinées à être ouvertes à l'urbanisation ;
- Les **zones agricoles** (A), qui sont les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles ;
- Les **zones de protection de la nature** (N) qui correspondent aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels. Il est possible dans certains cas de rencontrer un zonage naturel constructible (Nh dans les PLU) desservies partiellement par des équipements qu'il n'est pas prévu de renforcer et dans lesquelles des constructions ont déjà été édifiées.

Les PLU des communes étant globalement anciens, les données surfaciques indiquées ci-après sont issues du Corine Land Cover de 2018.

Secteur géographique 1

La zone d'étude intercepte 66 ha de zones urbaines, 1 742 ha de zones agricoles et 657 ha de zones naturelles ou forestières.

Secteur géographique 2

La zone d'étude intercepte 50 ha de zones urbanisées, 1 569 ha de zones agricoles et 1 295 ha de zones naturelles ou forestières.

Secteur géographique 3

La zone d'étude traverse 160 ha de zones urbaines, constituées essentiellement par une zone d'activités à Montredon-des-Corbières et par des zones d'habitats éparses, 2 468 ha de zones agricoles et 648 ha de zones naturelles ou forestières.

Secteur géographique 4

La zone d'étude traverse 200 ha de zones urbaines, 1 218 ha de zones agricoles et 80 ha de zones naturelles ou forestières.

Tableau 42 : Documents d'urbanisme en vigueur et dernières procédures (données de août 2021)

Commune	Document d'urbanisme en vigueur	Dernière procédure principale [1]	Dernière procédure secondaire	Prescription d'une procédure principale [2]	Secteur géographique
Toulouges	PLU	18/12/2007	MS1 05/02/2014	PLUi	1
Le Soler	PLU	15/05/2013	M2 (DM du12/12/2019)	PLUi	
Baho	POS→RNU[3]	-	-	PLUi	
Villeneuve-la-Rivière	POS→RNU	-	-	PLUi	
Saint-Estève	PLU	22/05/2017	MS n°2 15/03/2021	PLUi	
Baixas	PLU	11/06/2013	MS1 28/06/2021	PLUi	
Peyrestortes	POS→RNU	-	-	PLUi	
Espira de l'Agly	PLU	13/11/2007	M2 30/01/2014	PLUi	
Rivesaltes	PLU	09/12/2009	MS3 29/03/2019	PLUi	
Salses-le-Château	PLU	RG2 19/03/1999 (POS)	RS1 07/07/2017		
Opoul-Périllos	POS→RNU	-	-	PLUi	
Fitou	POS→RNU	-	-	PLU	2
Treilles	POS→RNU	-	-	PLU	
Caves	PLU	28/01/2008	M4 22/07/2019		
La Palme	PLU	11/07/2006	MS2 22/05/2013	RG1 PLU	
Roquefort-des-Corbières	PLU	10/11/2005	M3 30/01/2017		
Sigean	PLU	23/12/2013	R1 28/02/2020		
Portel-des-Corbières	PLU	18/06/2019	MS1 09/10/2020		
Peyriac-de-Mer	PLU	RG1 20/01/2014	M1 17/07/2015		
Bages	PLU	10/03/2006	RS1 25/02/2009	Modification en cours, approbation prévue pour 2021	
Narbonne	PLU	12/07/2006	M6 26/09/2019	RG1 PLU	3
Montredon-des-Corbières	PLU	17/03/2004	M4 2020	RG1 PLU	
Névian	PLU	26/11/2019	-		

[1] Approbation du DU ou dernière Révision Générale n°N (RGN)

[2] Révision Simplifiée n°X (RSX), Modification n°Y (MY) ou Modification Simplifiée n°Z (MSZ)

[3] Depuis le 27 mars 2017, les POS n'ayant pas fait l'objet d'une transformation en PLU sont devenus caduques. Les POS des communes pour lesquelles un PLUi est prescrit sont caducs depuis le 1er janvier 2021.

Commune	Document d'urbanisme en vigueur	Dernière procédure principale [1]	Dernière procédure secondaire	Prescription d'une procédure principale [2]	Secteur géographique
Marcorignan	PLU	11/01/2008	RS2 22/09/2010		
Moussan	POS→RNU			PLU	
Cuxac-d'Aude	PLU	04/06/2015	-		
Coursan	PLU	29/01/2018	-		
Nissan-lez-Ensérune	PLU	10/05/2012	M2 18/07/2017 MAJ 11/01/2018		
Lespignan	PLU	17/01/2017	M1 31/01/2020	M2	4
Béziers	PLU	RG1 06/04/2021	MS7 26/01/2016		
Vendres	PLU	06/03/2020	M1 22/07/2021		
Sauvian	PLU	RG1 18/12/2019	R allégée 20/12/2016		
Villeneuve-lès-Béziers	PLU	23/08/2007	M7 10/02/2020	RG1 PLU	
Cers	PLU	10/10/2011	MS1 31/07/2017		

Les Espaces Boisés Classés (EBC)

Les espaces boisés classés ont pour objectif la protection ou la création de boisements ou d'espaces verts, particulièrement en milieu urbain ou péri-urbain. Ils concernent les bois, forêts et parcs, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, qu'ils soient enclos ou non et attenants ou non à des habitations. Ce classement peut également s'appliquer à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements.

Plusieurs EBC sont localisés dans la zone d'étude, sur les communes :

- de Salses-le-Château pour le secteur géographique n°1 ;
- de La Palme, Sigean et Bages pour le secteur géographique n°2 ;
- de Narbonne, Portel-des-Corbières et Montredon-des-Corbières pour le secteur géographique n°3 ;
- de Béziers, Vendres et Villeneuve-lès-Béziers pour le secteur géographique n°4.

Les Emplacements Réservés

Les emplacements réservés sont des zones spéciales susceptibles d'être délimitées par les PLU en application de l'article L.151-2 du Code de l'Urbanisme. Réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général, aux espaces verts ou aux programmes de logement social (L. 151-41), ces emplacements traduisent un engagement des collectivités publiques relatif aux équipements publics projetés sur leur territoire. La technique des emplacements réservés apparaît clairement comme une option sur des terrains que la collectivité publique bénéficiaire envisage d'acquérir pour un usage d'intérêt général futur.

Plusieurs emplacements réservés (ER) sont recensés dans les documents d'urbanisme des communes de la zone d'étude. Certains de ces ER correspondent au projet LNMP.

La Loi Littoral

Cette loi fait obligation aux acteurs publics de l'urbanisme de protéger les espaces naturels remarquables, en déclarant l'inconstructibilité de certains espaces. Les boisements les plus significatifs doivent également être inscrits en espaces boisés classés.

Selon la DIACT (Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires), la loi « littoral » s'applique :

- dans le secteur géographique n°1, à la seule commune de Salses-le-Château.
- sur le secteur géographique n°2, aux communes de Bages, La Palme, Fitou, Peyriac-de-Mer et Sigean.

  Selon le SCoT de la Narbonnaise, la zone d'étude traverse un Espace Naturel remarquable au titre de la Loi Littoral sur les communes de Sigean et Roquefort des Corbières.
- à la commune de Narbonne pour le secteur géographique n°3.

  Selon le SCoT de la Narbonnaise, la zone d'étude traverse un Espace Naturel remarquable au titre de la Loi Littoral sur les communes de Moussan et Cuxac-d'Aude.
- à la commune de Vendres dans le secteur géographique n°4.

3.4.3.3. LA TRAVERSÉE DES TERRITOIRES COMMUNAUX

Secteur géographique n°1

Commune de Toulouges (8 km²)

La zone d'étude traverse le Nord-Ouest du territoire communal de Toulouges, composé de parcelles agricoles et d'habitations isolées. De nombreux petits fossés d'irrigation (agouilles) sont présents dans cette zone. Elle franchit notamment La Basse et le Ruisseau du Soler.

La zone d'étude couvre 0,26 km², soit 3,2 % du territoire communal.

Commune Le Soler (10,3 km²)

Au Soler, la zone d'étude concerne 0,26 km², soit 2,5 % du territoire communal.

Elle coupe l'Est de l'agglomération urbaine en isolant le quartier résidentiel Sainte-Eugénie du reste de la commune. Elle s'inscrit sur des terres agricoles (équipées de serres) et sur la zone d'activités Sainte-Eugénie qui comprend notamment un supermarché.

Elle traverse également les RD 39 et 916, la RN116 ainsi que la voie ferrée Perpignan-Villefranche-Vernet-les-bains.

La traversée du Soler constitue un enjeu majeur de la zone d'étude.

Commune de Villeneuve-la-Rivière (4,4 km²)

La zone d'étude traverse la commune de Villeneuve-la-Rivière dans sa partie est qui est composée majoritairement de terrains agricoles, de serres et de zones boisées.

Elle franchit la Têt, longe le rec du Manadell (également appelé Agouille de Parsounade) et intercepte la RD1, qui relie Villeneuve-la-Rivière à Baho, avant de passer à proximité du cimetière communal.

Aucune habitation n'est située dans la zone d'étude qui couvre 0,1 km², soit.2 % du territoire communal. La zone d'étude intercepte la station d'épuration.



Photographie 16 : Rec du Manadell (source : INGEROP)

Commune de Baho (7,9 km²)

La zone d'étude traverse l'Ouest de la commune de Baho et s'inscrit au sein de zones majoritairement agricoles et bocagères. De nombreux petits cours d'eau (ruisseau de Baho, Aquila de Pla, ruisseau de la Boule) sont interceptés, tout comme les RD1 et RD616.

Plusieurs habitations isolées sont situées dans la zone d'étude (Mas Del Cavaller, La Devesa, Mas Sarmet) qui couvre 2 km², soit.26 % du territoire communal.

Commune de Saint-Estève (11,7 km²)

La zone d'étude concerne l'extrémité Ouest du territoire communal de Saint-Estève (0,4 km² soit 3 % du territoire communal), au lieu-dit Serrat d'en Farines, composé de terres agricoles.

Commune de Baixas (18,9 km²)

La zone d'étude longe la partie est du territoire de Baixas, sur des terrains essentiellement agricoles. Quelques bâtis agricoles (parfois en ruine) sont situés dans son emprise (Mas d'en Burges) qui ne concerne toutefois aucune habitation.

Elle intercepte également la RD45, qui relie Baixas à Saint-Estève, ainsi que le cours d'eau La Llobère.

La zone d'étude couvre 2,3 km², soit 12 % du territoire communal.

Commune de Peyrestortes (8,0 km²)

La zone d'étude traverse l'Ouest du territoire communal de Peyrestortes, composé majoritairement de zones agricoles. Elle couvre 1,7 km², soit 20 % du territoire communal, et s'inscrit à proximité immédiate du lotissement « Costa Rossa » et de quelques habitations en limite de Rivesaltes (Serrat de les Sedes). Elle franchit la Llobère ainsi que la RD614 qui relie Peyrestortes à Baixas.

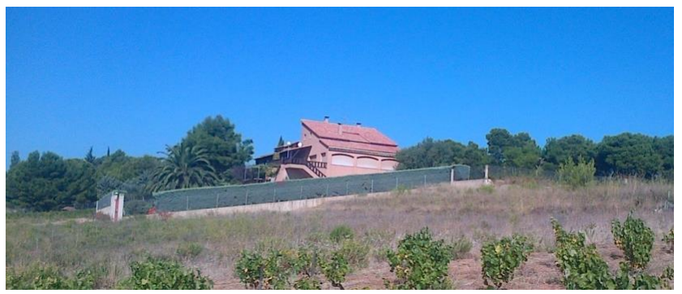

Photographie 17 : Habitations au lieu-dit Serrat de les Sedes (source : INGEROP)

Commune de Rivesaltes (28,8 km²)

La zone d'étude traverse la partie Ouest de Rivesaltes. Elle s'inscrit sur des zones agricoles, avec quelques habitations individuelles le long de l'Agly (Les Colomines, Els Ferratjals, Els Censals, La Ramoneda), une gravière et une déchetterie.

Elle intercepte les voies ferrées Rivesaltes-Axat et Narbonne-Perpignan, l'autoroute A9, les RD117 et 5D entre Rivesaltes et Espira de l'Agly, ainsi que la RD12 au Nord de la commune, la rivière de l'Agly et le torrent le Roboul.

Plusieurs zones d'activités économiques jouxtent la zone d'étude : « Las Solades » (et son extension « Le Panisso »), la ZA du Mas de la garrigue, le Parc Régional d'Activités Economique (PRAE) François Arago, ainsi que le Camp Joffre qui abrite l'Espace Entreprises Méditerranée.

La zone d'étude couvre 6,1 km², soit 21 % du territoire communal de Rivesaltes.

Commune d'Espira de l'Agly (26,8 km²)

La zone d'étude traverse Espira de l'Agly dans sa partie est, sur 0,4 km², soit 1 % du territoire communal. Elle englobe un lotissement d'une dizaine d'habitations situé le long de la RD5D, une station d'épuration ainsi qu'un cimetière, et intercepte la voie ferrée Rivesaltes-Axat.



Photographie 18 : Espira de l'Agly (66) (source : SYSTRA)

Commune de Salses-le-Château (71,2 km²)

La zone d'étude couvre 9,6 km², soit 13,5 % du territoire communal de Salses-le-Château.

Elle traverse la commune dans sa partie est, au sein de zones agricoles et naturelles (garrigues). Une carrière y est recensée, de même qu'une habitation isolée (mas de Passatemps).

Elle intercepte les routes départementales 5 et 9 qui relient respectivement Rivesaltes à Opoul-Périllos et Opoul-Périllos à Fitou.

Commune d'Opoul-Périllos (50,5 km²)

La zone d'étude s'inscrit sur 1,1 km², soit 2 % du territoire d'Opoul-Périllos, dans la partie est de la commune, au sein de zones agricoles et de garrigues, et englobe le site SEVESO Titanobel (cf. §. 3.4.7 « Risques technologiques » de la présente pièce).

La zone d'étude s'inscrit principalement sur des zones agricoles et naturelles. Elle évite les centres urbains, excepté au Soler dont la traversée constitue un enjeu majeur ***au sein*** de la zone d'étude.

Trois espaces boisés classés sont ***recensés*** dans la zone d'étude, ainsi que plusieurs emplacements réservés ***(dont certains au bénéfice de la Ligne nouvelle)***.

Enfin, aucune contrainte spécifique à la loi Littoral n'est à mentionner.

Secteur géographique n°2

Commune de Fitou (30,2 km²)

La zone d'étude traverse l'Ouest du territoire communal composé de parcelles agricoles (vignes) et de zones naturelles (garrigues). Des habitations et bâtiments agricoles isolés sont présents aux lieux-dits Les Correts, le Mas de Ventenac, la Grange de la Barthe, les Coumeilles. A noter également la présence de la Chapelle Saint-Aubin, classée monument historique.

La zone d'étude couvre 3,8 km² du territoire communal, soit 12,6%.

Commune Treilles (12,5 km²)

La situation est un peu équivalente à celle de la commune de Fitou, la zone d'étude traversant l'Est du territoire communal au sein de parcelles viticoles (au Nord) et naturelles (Plat de la Gardie, au Sud).

Quelques habitations isolées se trouvent également dans cette zone (Métairie des Perdraux, Cave de Laborde, etc.).

La zone d'étude couvre 2,4 km² du territoire communal, soit 19,2%.

Commune de Caves (9,1 km²)

La zone d'étude longe l'autoroute A9 et passe à l'Ouest du village dont les premières habitations (lotissements) sont situées à moins de 200 m de celle-ci (séparées de la zone d'étude par l'A9).

Le territoire traversé est essentiellement composé de zones naturelles et de vignobles. Un terrain de camping ainsi que quelques habitations et bâtiments agricoles isolés sont présents. La zone d'étude franchit par ailleurs le ruisseau « Le Rieu ».

La zone d'étude couvre 1,8 km² du territoire communal soit 19,8%.

Commune de La Palme (27,5 km²)

Dans cette commune, la zone d'étude longe l'autoroute A9 et les aires de La Palme. Comme pour les communes précédentes, le territoire communal traversé sur La Palme est composé de zones agricoles (viticulture) et de zones naturelles (massif des Corbières). Très peu d'habitations sont concernées par la zone d'étude (la Caune, la Jasse Rouge). Elle intercepte le ruisseau de Saint Pancrace.

A noter également un parc photovoltaïque au Nord du territoire (centrale solaire de Roquefort-des-Corbières / La Palme).

La zone d'étude couvre 3,4 km² du territoire communal soit 12,4%.

Commune de Roquefort-des-Corbières (45,5 km²)

La zone d'étude traverse une grande partie du territoire communal composé essentiellement de terres agricoles au Sud et naturelles au Nord. Elle passe au droit de la carrière SC13 et de la centrale solaire de Roquefort-des-Corbières / La Palme, à proximité immédiate des premières habitations du noyau villageois (moins de 50 m). D'autres habitations isolées sont dans la zone d'étude (la Murelle, Col de l'Agrède, Grange de la Baraque, la Grange Neuve) ainsi que quelques entreprises essentiellement à l'Est de l'autoroute : la station-service « Le Relais des Côtes, un garage Renault le long de la RD6009, le « Golfe du Lion » (gardiennage), le restaurant « La Murelle », la station de pompage et d'épuration de Roquefort-des-Corbières.

La zone d'étude couvre 5,3 km² du territoire communal, soit 11,6%.

Commune de Sigean (35,4 km²)

La commune est traversée dans sa partie Ouest, le long de l'autoroute A9 (avec l'aire de repos de Sigean et une gare de péage). La zone d'étude s'inscrit dans un territoire à dominante agricole (avec un secteur bocager dans le bassin de Sainte-Croix) et passe à proximité de la zone d'activités du Peyrou et de plusieurs habitations isolées (les Quatre Chemins, les Potences, les Mas « Le Peyrou », Villefalse).

La zone d'étude couvre 3,8 km² du territoire communal, soit 10,7%.

Commune de Portel-des-Corbières (35,1km²)

La zone d'étude traverse l'Est du territoire communal, composé majoritairement de vignobles, ainsi que le cours d'eau La Berre et l'autoroute A9.

Quelques habitations sont présentes : Quartier de l'Ensoulhat, Mas Mattes, Les Thézanes, Tersac de près, Château du Grand Sabo.

La zone d'étude couvre 3,9 km² du territoire communal, soit 11,1%.

Commune de Peyriac-de-Mer (26,9 km²)

Sur cette commune, la zone d'étude suit le tracé de l'A9 qu'elle traverse.

Elle s'inscrit sur un territoire agricole où quelques habitations sont recensées : le Petit Sabot, la Venderelle, Domaine de l'Oustal Nau (gîte situé à la limite de la zone d'étude), la Traucade, Bellecour, Les Rouges, Saint-Jean, Pech Vermeillé.

La zone d'étude couvre 2,8 km² du territoire communal, soit 10,4%.

Commune de Bages (12,5 km²)

Sur cette commune, la zone d'étude se détache de l'A9 et passe à l'Ouest du territoire. Une seule habitation (lieu-dit Chavardès) est localisée dans cette partie de la zone d'étude qui passe à proximité des Domaines de Java et de Prat-de-Cest (les Vaquiers).

Le territoire traversé est composé majoritairement de vignobles.

La zone d'étude couvre 1,9 km² du territoire communal, soit 15,2 %.



Photographie 19 : Le Domaine de Java (source : INGEROP)

Le territoire traversé par la zone d'étude est essentiellement constitué d'espaces naturels et de terres agricoles (vignobles).

La zone d'étude englobe par ailleurs quelques habitations isolées ainsi que plusieurs espaces boisés classés et plusieurs emplacements réservés.

Enfin, la zone d'étude recoupe un espace remarquable du littoral défini par le SCoT de la Narbonnaise sur les communes de Roquefort-des-Corbières et de Sigean, ainsi que sur le PLU de Sigean.

Secteur géographique n°3

Commune de Narbonne (surface communale : 173 km²)

La zone d'étude couvre 8,7 km², soit 5 % du territoire communal de Narbonne.

Elle traverse une zone composée principalement de paysages naturels (collines de la Narbonnaise, colline du Montgil) et agricoles. Très peu de bâtis sont donc concernés sur ce territoire. A noter cependant la présence des Châteaux de Jonquières et de Levrettes, les Mas le Ratier, St-Roch, Verdun, Pradines.

On trouve également la plateforme de compostage BioTerra ainsi que le centre d'enfouissement Technique (CET) au lieu-dit « Lambert ».

Plusieurs infrastructures sont franchies : l'autoroute A61, les RD 6113, 269 et 607, la ligne ferroviaire Bordeaux-Sète, de même que le ruisseau de la Mayral.

Commune de Montredon-des-Corbières (17,15 km²)

La zone d'étude couvre 4,5 km², soit 26,2 % du territoire communal de Montredon-des-Corbières.

Le territoire traversé est majoritairement agricole. Une dizaine d'habitations (Mas Le Moulin) se trouve dans la zone d'activités économiques « La Plaine ». Plus au Nord, la Grange Basse est située dans le périmètre de la zone d'étude.

Plusieurs infrastructures sont franchies notamment les RD 6113 et 69 ainsi que la ligne ferroviaire Bordeaux-Sète.

Commune de Névian (14,2 km²)

La commune est très peu concernée par la zone d'étude. En effet celle-ci couvre moins de 0,01% du territoire communal de Névian composé de garrigues.

Commune de Marcorignan (5,6 km²)

La zone d'étude couvre 0,4 km², soit 7,1 % du territoire communal de Marcorignan.

Elle est occupée par une zone naturelle (garrigue) et des terres agricoles. Une société est interceptée (SARL Beltran, recyclage de fers et matériaux). Deux habitations sont situées dans cette zone (lieu-dit la Garrigue).

Plusieurs infrastructures sont franchies dont les RD 1118, 607, 269 et la ligne ferroviaire Bordeaux-Sète.

Commune de Moussan (14,9 km²)

La zone d'étude couvre 5,7 km², soit 38,2 % du territoire communal de Moussan.

Elle traverse des vignobles et des zones naturelles vallonnées. Peu d'habitations sont concernées : les Mas Fresquet, le Caritats, Échine d'Ane et le château de Védilhan. Un château d'eau est également présent dans la zone d'étude.

Plusieurs infrastructures sont franchies dont les RD 69, 607, 169, 369 et la ligne ferroviaire Narbonne – Bize.

La zone d'étude franchit le Canal de la Robine.

Commune de Cuxac-d'Aude (21,5 km²)

La zone d'étude couvre 2,3 km², soit 10,7 % du territoire communal de Cuxac-d'Aude.

Elle traverse le Sud de la commune qui est composé de zones viticoles. Elle passe à proximité du noyau villageois et intercepte plusieurs habitations au lieu-dit « le Fossé » ainsi qu'une station d'épuration.

La zone d'étude franchit également l'Aude.

Plusieurs infrastructures sont franchies dont les RD 13, 369, 1118.

Commune de Coursan (24,6 km²)

La zone d'étude couvre 4,7 km², soit 19,1 % du territoire communal de Coursan.

Elle traverse le Nord de la commune qui est composé de zones viticoles. Plusieurs Mas se situent dans la zone : Coutelle, Ricardelle, Lastours et Vieux Lastours.

La Via Domitia est également présente dans la zone d'étude.

Elle franchit la ligne ferroviaire Bordeaux – Sète.



Photographie 20 : Parcelle viticole à Coursan (source : INGEROP)

Commune de Nissan-lez-Ensérune (29,7 km²)

La zone d'étude couvre 6,2 km², soit 20,8 % du territoire communal de Nissan-lez-Ensérune.

Elle traverse plusieurs hameaux (Périès, la Grangette, la Gazagnasses), la gare ferroviaire de Nissan où une zone d'activités économiques est présente (La Mouline avec une habitation). Plusieurs habitations éparses sont également interceptées par la zone d'étude qui passe à proximité immédiate du noyau villageois. A noter la présence de la Chapelle Notre-Dame et d'une entreprise (Tilt Auto, ventes de voitures accidentées et de pièces détachées) au lieu-dit « les Périères ».

Plusieurs équipements sont également situés dans cette zone : une station d'épuration, un poste électrique.

Plusieurs infrastructures sont franchies dont les RD 37, 162, 162E3 et 609. La ligne ferroviaire Bordeaux – Sète est également présente ainsi que la gare de la commune. De nombreux cours d'eau et fossés sont présents.

La zone d'étude s'inscrit très majoritairement sur des zones agricoles et naturelles et évite les centres urbains.

Cinq EBC sont présents dans la zone d'étude, ainsi que plusieurs emplacements réservés.

Un espace remarquable du littoral défini par le SCoT de la Narbonnaise est intercepté par la zone d'étude sur les communes de Moussan et Cuxac d'Aude (bien qu'elles ne soient pas elles-mêmes classées communes du littoral).

Secteur géographique n°4

Seul le secteur géographique n°4 - Vallée de l'Orb, concerné par la deuxième phase du projet LNMP, est exposé dans le présent paragraphe. Le secteur géographique n°4 - Vallée de l'Hérault est traité dans la pièce F-7A.1 « Evaluation environnementale de la première phase (Montpellier-Béziers)».

Commune de Lespignan (22,9 km²)

La zone d'étude traverse le Nord du territoire communal de Lespignan composé de vignobles. Des mas (La Rouvrière, Saint-Paul, Saint-Jacques, Saint-Michel) et deux étangs (l'étang de Saint Aubin et Saint-Paul) sont franchis.

Elle traverse également les routes départementales 50 et 14.

La zone d'étude couvre 2,2 km² du territoire communal, soit 9,6 %.

Commune de Vendres (37,8 km²)

La zone d'étude traverse également le Nord du territoire communal de Vendres composé de parcelles agricoles (vignes) et de zones naturelles. Elle traverse l'autoroute A9 et sa gare de péage (RD64), ainsi que la zone d'activités économiques Via Europa qui accueille une cinquantaine d'entreprises (à cheval sur la commune de Béziers) et une carrière. Une seule habitation est située dans la zone d'étude, le mas « La Laurèze ».

La zone d'étude couvre 1,07 km² du territoire communal, soit 2,8 %.

Commune de Béziers (95,5 km²)

La zone d'étude traverse le Sud du territoire communal de Béziers composé de parcelles agricoles et de zones naturelles (la garrigue de Bayssan à proximité de l'A9 et de la carrière de la Galiberte, le bois de Bourbaki, à l'Est, qui accueille un parcours sportif, des sentiers pédestres et une boucle VTT d'une vingtaine de kilomètres).

Elle longe l'A9 et traverse sa gare de péage, ainsi que la RD19.

Peu de bâtis se situent dans cette zone : la chapelle Notre-Dame et le Mas « La Pasquière » (transformé en location de salles), le mas « la Caumette », situé à l'Est du territoire intercepté, ainsi que le château Saint-Bauzille.

La zone d'étude couvre 3,4 km² du territoire communal, soit 3,6 %.

Commune de Sauvian (13 km²)

La zone d'étude traverse le Nord du territoire communal de Sauvian, composé essentiellement de vignobles, et longe l'A9.

Elle franchit également la RD19 et la zone d'activités économiques « Les Portes de Sauvian », ainsi que le domaine de la Domergue (propriété viticole et gîte) situés le long de cet axe. Un autre domaine est par ailleurs situé dans la zone d'étude : le domaine « La Miquelle ».

La zone d'étude couvre 1 km² du territoire communal, soit 7,7 %.

Commune de Villeneuve-lès-Béziers (17,3 km²)

La zone d'étude traverse le Nord du territoire communal de Villeneuve-lès-Béziers, qui a la particularité d'être très urbanisé.

Ainsi, la zone d'étude longe l'A9 et franchit :

- l'Orb ;
- plusieurs zones d'activités économiques, Capiscol, Actipolis, La Montagnette-La Claudery, lesquelles accueillent plusieurs bâtis d'habitation ;
- une zone d'aménagement économique : La Méridienne de Villeneuve-lès-Béziers ;
- plusieurs zones d'urbanisation future (ZAD) ;
- des vignobles ;
- le Canal du Midi (et l'écluse d'Arièges), classé au patrimoine mondial de l'Unesco ;
- plusieurs axes de transport : la RD612, la ligne ferroviaire Bordeaux-Sète,
- plusieurs zones d'habitation (lotissements) denses, notamment au Sud de l'A9 (les Clapiès) et à l'Est du Canal du Midi,
- un cimetière.

La zone d'étude couvre 1,49 km² du territoire communal, soit 8,6 %.

Commune de Cers (7,8 km²)

La commune de Cers est traversée par la zone d'étude dans sa partie Nord, couverte de vignobles.

La zone d'étude est très peu concernée par la commune de Cers pour la phase 2.

Le bâti de la zone d'étude est essentiellement composé de mas et de hameaux liés aux activités viticoles très présentes dans ce secteur. Le secteur le plus sensible est localisé sur la commune de Villeneuve-les-Béziers : particulièrement urbanisé, il accueille par ailleurs plusieurs zones d'activités.

On recense dans la zone d'étude plusieurs EBC, ainsi que plusieurs emplacements réservés.

3.4.4. Les Servitudes d'Utilité Publique

Les différentes servitudes d'utilité publique grevant la zone d'étude sont présentées ci-après. Les effets de ces servitudes sont présentés dans le §. 5.4 de la pièce F-3 « État initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».

A noter que l'intégralité des plans de servitudes des communes n'ayant pas pu être obtenue, certains compléments ont été apportés par le biais d'autres sources de données comme par exemple l'Atlas du patrimoine s'agissant des périmètres de protection de monument historique, qui font l'objet d'une servitude AC1. Les tableaux suivants peuvent toutefois s'avérer incomplets. De même, les cartes suivantes ne présentent que les servitudes dont la donnée au format SIG a été obtenue. Elles sont donc incomplètes.

3.4.4.1. Secteur géographique n° 1

Servitudes relatives au patrimoine

Il s'agit des servitudes relatives à la conservation du patrimoine (protection des forêts, passage le long du littoral, protection des eaux potables, parcs nationaux, monuments historiques, zones de protection du patrimoine architectural et urbain, etc.).

Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

Il s'agit des servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements (énergie, canalisations, réseaux de communication…).

La conception du projet tiendra compte de l'existence du Plan de Servitudes Aéronautiques de l'aérodrome de Perpignan – Rivesaltes approuvé par arrêté du 23 décembre 2015 (JO du 16 janvier 2016).

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

Les servitudes relatives à la salubrité publique et à la sécurité publique sont celles relatives, notamment, à l'exposition aux risques naturels et technologiques.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des servitudes concernées par la zone d'étude du projet sur le secteur géographique n°1.

On peut noter que, si la zone d'étude ne comprend aucune servitude relative au patrimoine, elle concerne notamment trois servitudes PM1 relatives aux risques inondation, sur les communes de Villeneuve-la-Rivière, Rivesaltes et Espira-de-l'Agly.

Par ailleurs, le PPRT de Titanobel vaut servitude d'utilité publique sur les communes d'Opoul-Périllos et Salses-le-Château (PM3).

Tableau 43 : Servitudes d'Utilité Publique recensées dans la zone d'étude

Servitudes d'utilité publique		Commune (s) concernée (s)	Paragraphe du présent secteur géographique
AS1	Captages AEP	Rivesaltes, Salses-le-Château	Les eaux souterraines (§. 3.1 du volume 1 de la présente pièce)
PT1	Centre de réception radioélectrique	Le Soler, Baho, Villeneuve-la-Rivière, Saint-Estève, Baixas, Opoul-Périllos, Rivesaltes	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6)
PT2	Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Villeneuve-la-Rivière, Baixas, Saint-Estève, Baho, Rivesaltes, Le Soler, Opoul-Périllos	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6)
PT3	Réseaux de télécommunication	Salses-le-Château, Rivesaltes, Baho	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6)
EL2	Zones Submersibles	Villeneuve-la-Rivière, Le Soler	Les eaux superficielles (§. 3.1 du volume 1 de la présente pièce)
EL11	Protection du réseau routier	Le Soler	Les infrastructures de transport (§. 3.4.6.1.2)
I4	Conducteurs aériens d'électricité, canalisations souterraines et supports de conducteurs aériens	Le Soler, Toulouges, Baho, Baixas, Peyrestortes, Rivesaltes, Salses-le-Château, Villeneuve-la-Rivière, Espira de l'Agly, Saint Estève	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6)
T1	Chemins de fer	Le Soler, Rivesaltes, Espira-de-l'Agly, Salses-le-Château, Toulouges	Les infrastructures de transport (§. 3.4.6.1.2)
T5	Dégagement des aérodromes civils ou militaires	Peyrestortes, Salses-le-Château, Saint Estève, Baho, Baixas	Les infrastructures de transport (§. 3.4.6.1.2)
PM1	Risques (plan de prévention des risques inondations)	Villeneuve-la-Rivière, Rivesaltes, Baho et Espira-de-l'Agly	Les eaux superficielles (§.3.1 du volume 1 de la présente pièce)
PM3	Servitudes liées aux plans de prévention des risques technologiques	Opoul-Périllos, Salses-le-Château	Les risques technologiques (§. 3.4.7)

SERVITUDES LÉGENDE

Général

- Réseau hydrographique principal
- Limite départementale
- Zone de Passage Préférentielle
- Limite communale

Conservation du patrimoine (culturel, naturel, sportif)

- A1 : Bois et forêts soumis au régime forestier
- A2 : Canalisations souterraines d'irrigation
- A4 : Cours d'eau non domaniaux
- A5 : Canalisations d'eau et d'assainissement
- AC1 : Protection des monuments historiques
- AC2 : Protection des monuments et sites naturels
- AC4 : Patrimoine architectural urbain et paysager
- AS1 : Point de prélèvement, ouvrages d'adduction à écoulement libre et réservoirs enterrés, d'eau destinée à la consommation humaine

Défense nationale

- AR3 : Servitude autour des magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs

Salubrité et sécurité publique

- EL2 : Zone submersible de cours d'eau
- INT1 : Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique
- PM3 : Servitude liée aux Plans de Prévention des Risques Technologiques

Utilisation de certaines ressources et équipements

- EL3 : Cours d'eau et plans d'eau domaniaux
- EL6 : Routes nationales et autoroutes
- EL11 : Routes nationales et autoroutes
- I3 : Canalisations de transport et de distribution de gaz
- I4 : Conducteurs aériens d'électricité, canalisations souterraines et suppiorts de conducteurs aériens
- I6 : Câbles, canalisations et engins transporteurs des mines et carrières
- PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 : Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 : Réseaux de télécommunication
- T1 : Chemins de fer
- T4 : Balisage aéronautique
- T4 et T5 : Balisage aéronautique / Dégagement des aérodromes civils ou militaires
- T5 : Balisage aéronautique / Dégagement des aérodromes civils ou militaires
- T8 : Servitude radioélectrique de protection contre les obstacles

Secteur 1 - Plaine du Roussillon

SERVITUDES

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

LE SOLER
VILLENEUVE-LA-RIVIÈRE
BAIXAS
BAHO
PEYRESTORTES
SAINT-ESTÈVE
TOULOUGES

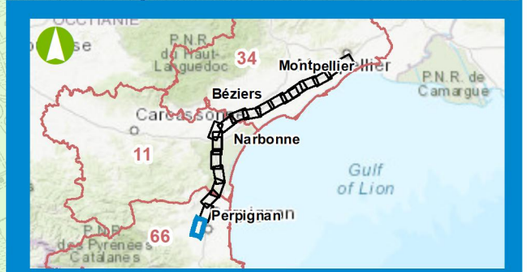

0 250 500 Mètres

Date : 16/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : Documents d'Urbanisme
Fond de plan : Scan 25 © IGN

egis

Secteur 1 - Plaine du Roussillon

SERVITUDES

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

ESPIRA-DE-L'AGLY

BAIXAS

L'Agly

Le Roboul

SALSES-LE-CHÂTEAU

PEYRESTORTES

RIVESALTES

L'Agly

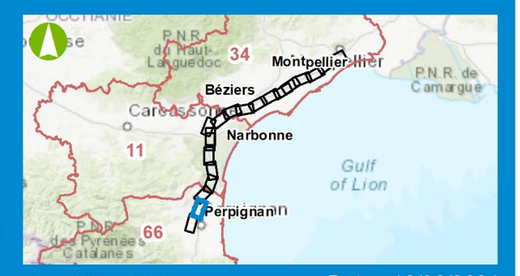

0 250 500 Mètres

Date : 16/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : Documents d'Urbanisme
Fond de plan : Scan 25 © IGN

egis

Secteur 1 - Plaine du Roussillon

SERVITUDES

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

OPOUL-PÉRILLOS

SALSES-LE-CHÂTEAU

AUDE

PYRÉNÉES-
ORIENTALES

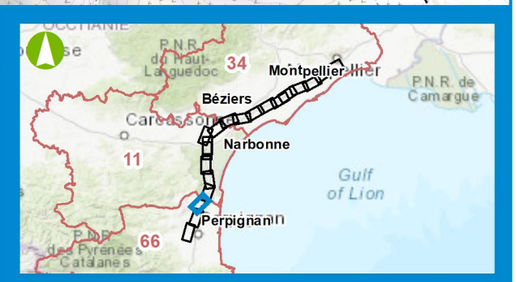

0 250 500 Mètres

Date : 16/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : Documents d'Urbanisme
Fond de plan : Scan 25 © IGN

Planche 3/3

3.4.4.2. SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N°2

Servitudes relatives au patrimoine

Il s'agit des servitudes relatives à la conservation du patrimoine (protection des forêts, passage le long du littoral, protection des eaux potables, parcs nationaux, monuments historiques, zones de protection du patrimoine architectural et urbain...).

Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

Il s'agit des servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements (énergie, canalisations, réseaux de communication…).

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

Les servitudes relatives à la salubrité publique et à la sécurité publique sont celles relatives, notamment, aux cimetières et à l'exposition aux risques naturels et technologiques.

Dans la zone d'étude, une seule servitude relative à la sécurité publique est recensée sur les différents documents d'urbanisme. Il s'agit de la servitude PM1 relative aux risques inondation sur la commune de Sigean ; elle concerne le milieu physique.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des servitudes concernées par la zone d'étude du projet sur le secteur géographique n°2.

Tableau 44 : Servitudes d'Utilité Publique recensées dans la zone d'étude

Servitudes d'utilité publique		Commune (s) concernée (s)	Paragraphe du présent secteur géographique
AC1	Protection des monuments historiques	Fitou, Sigean, Portel-des-Corbières	Paysage et Patrimoine (§. **3.5**)
AC2	Protection des sites et monuments naturels	Roquefort des Corbières	Paysage et Patrimoine (§.**3.5**)
AC4	Patrimoine architectural urbain et paysager	Bages	Paysage et Patrimoine (§. **3.5**)
AS1	Captages AEP	Sigean, Treilles	Les eaux souterraines (§.3.1 du volume 1 de la présente pièce)
PT3	Réseaux de télécommunications	Portel-des-Corbières, Sigean, La Palme, Bages, Caves, Fitou, Roquefort-des-Corbières	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6.2.3)
I3	Canalisations de transport et de distribution de gaz	Portel-des-Corbières, Caves, Fitou, Treilles, Sigean, Bages, La Palme, Peyriac-de-Mer, Roquefort-des-Corbières	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6.2.3)
I4	Conducteurs aériens d'électricité, canalisations souterraines et supports de conducteurs aériens	Fitou, Roquefort-des-Corbières, Bages, Sigean, Portel-des-Corbières, Peyriac-de-Mer.	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6.2.3)
EL 11	Protection du réseau routier	Portel-des-Corbières	Les infrastructures de transport (§. 3.4.6.1.2)
PM1	Risques (plan de prévention des risques inondations)	Sigean, Portel-des-Corbières, Roquefort-des-Corbières	Risques inondations (§.3.1.6 du volume 1 de la présente pièce)

Secteur 2 - Piémont des Corbières

SERVITUDES

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

TREILLES

CAVES

LA PALME

FITOU

PYRÉNÉES-ORIENTALES

AUDE

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE

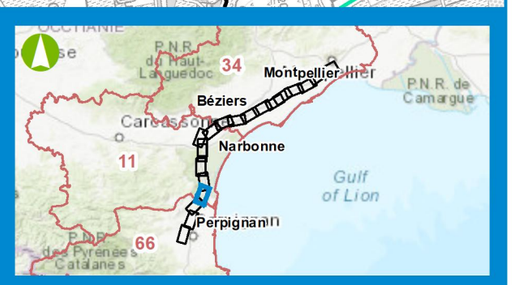

0 250 500 Mètres

Date : 16/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : Documents d'Urbanisme
Fond de plan : Scan 25 © IGN

Secteur 2 - Piémont des Corbières

SERVITUDES

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

CAVES

ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES

LA PALME

SIGEAN



0 250 500 Mètres

Date : 16/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : Documents d'Urbanisme
Fond de plan : Scan 25 © IGN

egis

Secteur 2 - Piémont des Corbières

SERVITUDES

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

PORTEL-DES-CORBIÈRES

ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES

SIGEAN

PEYRIAC-DE-MER

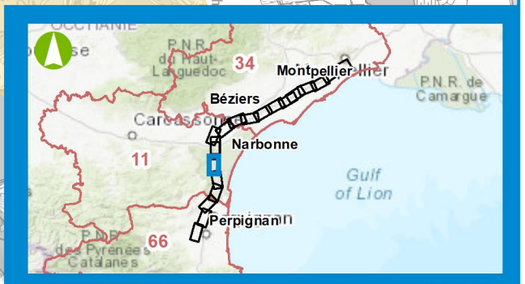

0 250 500 Mètres

Date : 16/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : Documents d'Urbanisme
Fond de plan : Scan 25 © IGN

egis

Secteur 2 - Piémont des Corbières

SERVITUDES

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

PEYRIAC-DE-MER

BAGES

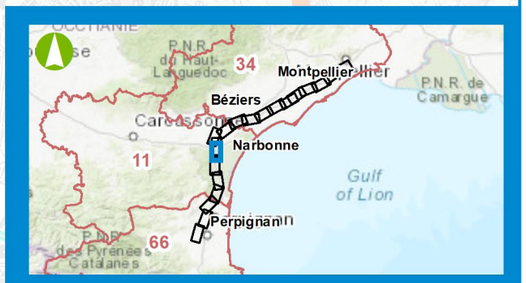

0 250 500 Mètres

Date : 16/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : Documents d'Urbanisme
Fond de plan : Scan 25 © IGN

Planche 4/4

3.4.4.3. SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N°3

Servitudes relatives au patrimoine

Il s'agit des servitudes relatives à la conservation du patrimoine (protection des forêts, passage le long du littoral, protection des eaux potables, parcs nationaux, monuments historiques, zones de protection du patrimoine architectural et urbain...).

Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

Il s'agit des servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements (énergie, canalisations, réseaux de communication…).

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

Les servitudes relatives à la salubrité publique et à la sécurité publique sont celles relatives, notamment, aux cimetières et à exposition aux risques naturels et technologiques.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des servitudes concernées par la zone d'étude du projet sur le secteur géographique n°3.

Tableau 45 : Servitudes d'Utilité Publique recensées dans la zone d'étude

Servitudes d'utilité publique		Communes concernées	Paragraphe du présent secteur géographique
A2	Canalisations souterraines d'irrigation	Nissan-lez-Enserune	Usages de la ressource en eau superficielle (§.3.1 du volume 1 de la présente pièce)
AC1	Protection des monuments historiques	Moussan, Nissan-lez-Enserune, Cuxac d'Aude	Le patrimoine protégé (§. 3.5)
AC2	Protection des sites et monuments naturels	Montredon-des-Corbières, Moussan, Narbonne	Le patrimoine protégé (§.3.5)
AS1	Point de prélèvement, ouvrages d'adduction à écoulement libre et réservoirs enterrés, d'eau destinée à la consommation humaine	Marcorignan, Moussan, Cuxac-d'Aude Narbonne Montredon-des-Corbières	Usages de la ressource en eau souterraine (§.3.1 du volume 1 de la présente pièce)
EL2	Plan des Surfaces Submersibles	Moussan	Risques inondations (§.3.1.6 du volume 1 de la présente pièce)
EL3	Cours d'eau et plans d'eau domaniaux	Cuxac-d'Aude	Les eaux superficielles (§.3.1 du volume 1 de la présente pièce)
EL6	Servitude grévant les terrains nécessaires aux routes nationales et aux autoroutes	Nissan-lez-Enserune	-
I3	Canalisations de transport et de distribution de gaz	Narbonne, Montredon-des-Corbières, Peyriac de Mer	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6.3.3)
I4	Conducteurs aériens d'électricité, canalisations souterraines et supports de conducteurs aériens	Narbonne, Montredon-des-Corbières, Cuxac-d'Aude, Nissan-lez-Enserune, Coursan, Moussan	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6.3.3)
I6	Câbles, canalisations et engins transporteurs des mines et carrières	Moussan	Les risques technologiques (§. 3.4.7)
PT1	Centre de réception radioélectrique	Narbonne, Montredon-des-Corbières	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6.3.3)
PT2	Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Narbonne, Montredon-des-Corbières, Moussan, Marcorignan	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6.3.3)
PT3	Réseaux de télécommunication	Narbonne, Montredon-des-Corbières, Nissan-lez-Enserune, Coursan	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6.3.3)
T1	Chemins de fer	Nissan-lez-Enserune, Moussan, Marcorignan, Montredon-des-Corbières, Névian, Coursan, Narbonne	Les infrastructures de transport (§. 3.4.6.3.2)
T4 et/ou T5	Balisage aéronautique Dégagement des aérodromes civils ou militaires	Névian, Marcorignan	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6.4.3)
PM1	Risques (plan de prévention des risques inondations)	Montredon-des-Corbières, Névian, Nissan-lez-Enserune, Coursan, Cuxac d'Aude	Risques inondations (§.3.1.6 du volume 1 de la présente pièce)
PM3	Servitudes liées aux plans de prévention des risques technologiques	Moussan	Les risques technologiques (§. 3.4.7)
INT1	Servitudes relatives à la sécurité publique	Nissan-lez-Enserune	Les équipements divers (§. 3.4.6.3.4)

Secteur 3 - Plaine de l'Aude

SERVITUDES

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

MONTREDON-DES-CORBIÈRES

NARBONNE



0 250 500 Mètres

Date : 16/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : Documents d'Urbanisme
Fond de plan : Scan 25 © IGN

Planche 1/4

Secteur 3 - Plaine de l'Aude

SERVITUDES

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

NÉVIAN

MARCORIGNAN

MONTREDON-DES-CORBIÈRES

MOUSSAN

NARBONNE

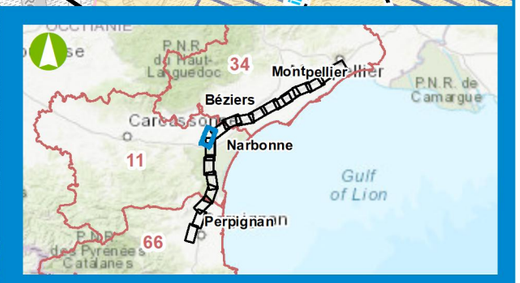

0 250 500 Mètres

Date : 16/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : Documents d'Urbanisme
Fond de plan : Scan 25 © IGN

egis

Planche 2/4

Secteur 3 - Plaine de l'Aude

SERVITUDES

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

MOUSSAN

NARBONNE

CUXAC-D'AUDE

COURSAN

HÉRAULT

AUDE

Canal de la Robine

L'Aude



0 250 500 Mètres

Date : 16/06/2021

Échelle : 1/25000

Sources : Documents d'Urbanisme

Fond de plan : Scan 25 © IGN

egis

Planche 3/4

Secteur 3 - Plaine de l'Aude

SERVITUDES

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

HÉRAULT

AUDE

COURSAN

NISSAN-LEZ-ENSERUNE

Canal du Midi

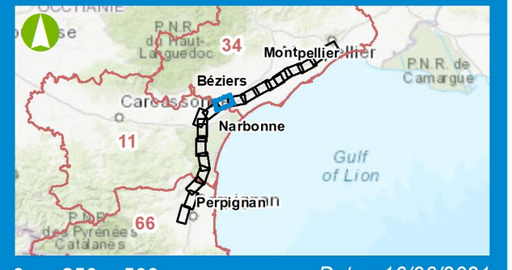

0 250 500 Mètres

Date : 16/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : Documents d'Urbanisme
Fond de plan : Scan 25 © IGN

egis

Planche 4/4

3.4.4.4. SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N°4

📖 *Seul le secteur géographique n°4 - Vallée de l'Orb, concerné par la deuxième phase du projet LNMP, est exposé dans le présent paragraphe. Le secteur géographique n°4 - Vallée de l'Hérault est traité dans la pièce F-7A.1 « Evaluation environnementale de la première phase (Montpellier-Béziers)».*

Servitudes relatives au patrimoine

Il s'agit des servitudes relatives à la conservation du patrimoine (protection des forêts, passage le long du littoral, protection des eaux potables, parcs nationaux, monuments historiques, zones de protection du patrimoine architectural et urbain...).

Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

Il s'agit des servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements, notamment, sur ce secteur géographique, celles de l'aérodrome Béziers-Vias, quand bien même cet équipement est situé hors de la zone d'étude.

La conception du projet tiendra compte de l'existence du Plan de Servitudes Aéronautiques de l'aérodrome de Perpignan – Rivesaltes approuvé par arrêté du 4 mars 2016 (JO du 17 mars 2016).

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

Les servitudes relatives à la salubrité publique et à la sécurité publique sont celles relatives, notamment, aux cimetières et à exposition aux risques naturels et technologiques.

A noter que le PPRT SBM Formulation et Gazechim vaut servitude d'utilité publique sur les communes de Béziers et Villeneuve-lès Béziers (PM3), servitude toutefois non retranscrite dans les documents d'urbanisme communaux.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des servitudes concernées par la zone d'étude du projet sur le secteur géographique n°4.

Tableau 46 : Servitudes d'Utilité Publique recensées dans la zone d'étude

Servitudes d'utilité publique		Communes concernées	Paragraphe du présent secteur géographique
AC1	Protection des monuments historiques	Béziers, Lespignan	Paysage et Patrimoine (§. **3.5**)
AC2	Protection des sites et monuments naturels	Villeneuve-lès-Béziers	Paysage et Patrimoine (§. 3.5)
AS1	Point de prélèvement, ouvrages d'adduction à écoulement libre et réservoirs enterrés d'eau destinée à la consommation humaine	Béziers, Sauvian, Cers, Villeneuve-lès-Béziers	Environnement physique (§. 3.1 du volume 1 de la présente pièce)
PT2	Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Villeneuve-lès-Béziers, Cers	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6.4.3)
PT3	Réseaux de télécommunications	Villeneuve-lès-Béziers, Cers	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6.4.3)
EL6/EL11	Routes nationales et autoroutes	Vendres, Béziers, Villeneuve-lès-Béziers	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6.4.3)
I3	Canalisations de transport et de distribution de gaz	Béziers, Villeneuve-lès-Béziers, Cers	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6.4.3)
I4	Conducteurs aériens d'électricité, canalisations souterraines et supports de conducteurs aériens	Villeneuve-lès-Béziers, Béziers, Lespignan	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6.4.3)
T1	Chemins de fer	Villeneuve-lès-Béziers	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6.4.3)
T4 et/ou T5	Balisage aéronautique Dégagement des aérodromes civils ou militaires	Villeneuve-lès-Béziers, Béziers	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6.4.3)
T8	Servitude radioélectrique de protection contre les obstacles	Villeneuve-lès-Béziers	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6.3)
INT1	Cimetière	Villeneuve – les-Béziers	Les équipements divers (§. 3.4.6.4.4)
PM1	Risques (plan de prévention des risques inondations)	Sauvian, Vendres, Cers, Villeneuve-Lès-Béziers, Béziers	Risques inondations (§. 3.1.6 du volume 1 de la présente pièce)
PM3	Risques technologiques	Béziers et Villeneuve-lès-Béziers	Environnement Humain (§. 3.4.7)

Secteur 4 - Vallée de l'Orb

SERVITUDES

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

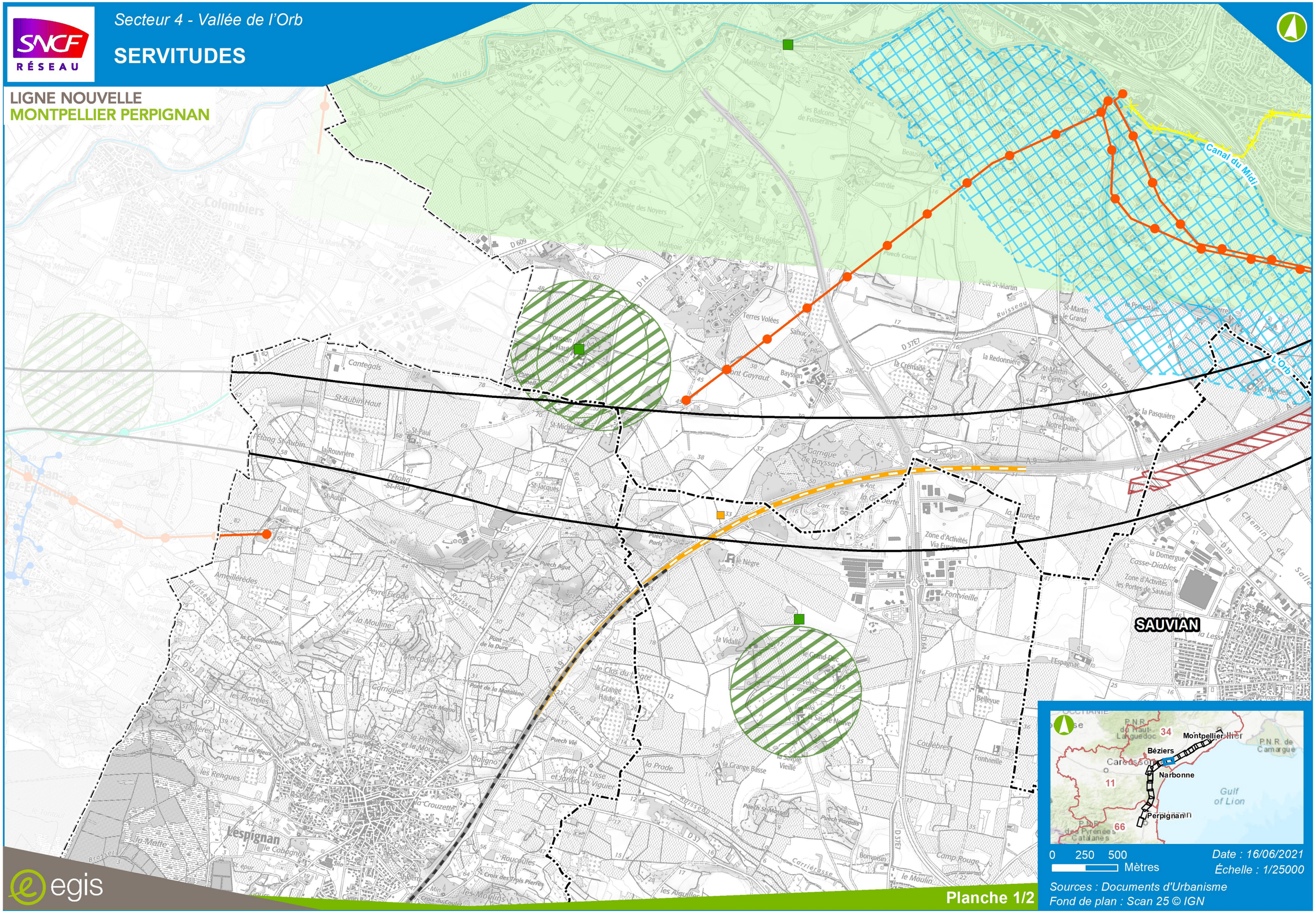

0 250 500 Mètres

Date : 16/06/2021

Échelle : 1/25000

Sources : Documents d'Urbanisme

Fond de plan : Scan 25 © IGN

egis

Planche 1/2

Secteur 4 - Vallée de l'Orb

SERVITUDES

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

SAUVIAN

Canal du Midi

l'Orb

Le Libron

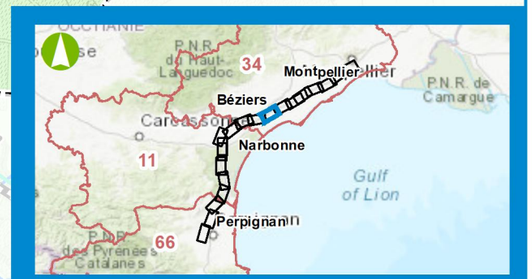

Date : 16/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : Documents d'Urbanisme
Fond de plan : Scan 25 © IGN

3.4.5. L'emploi et les activités économiques

3.4.5.1. Les caractéristiques de l'emploi

Sources : INSEE 2017, Pôle emploi, SCoT

📖 *Les caractéristiques de l'emploi de l'Occitanie et des différents territoires de vie traversés par la zone d'étude sont analysées dans le §. 5.5.2 de la pièce F-3 « État initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».*

Secteur géographique n°1

Les communes de la zone d'étude appartiennent à la zone d'emploi de Perpignan, qui s'étend sur 87 communes des Pyrénées-Orientales avec plus de 330 000 habitants (70% de la population des Pyrénées Orientales) et 111 000 actifs ayant un emploi (soit près de 75% % des emplois des Pyrénées Orientales).

A l'échelle du secteur géographique n°1, la population active s'élève à environ 23 000 actifs, dont un peu plus de 19 000 ont un emploi. Les communes du secteur géographique n°1 proposant environ 13 900 emplois, environ un quart des actifs travaillent à l'extérieur des communes de la zone d'étude, principalement sur Perpignan. Rivesaltes et Saint-Estève constituent des pôles d'emplois secondaires.

Le taux de chômage est important (16,8%), nettement supérieur à la moyenne nationale (13,9 % en 2017), et constitue un enjeu pour le développement économique du territoire.

Les communes de la zone d'étude regroupent environ 23 000 actifs dont un peu plus de 19 000 ont un emploi, ce qui correspond à un taux de chômage d'environ 16,8 %.

Tableau 47 : Population active et au chômage au sein des communes du secteur géographique n°1 en 2017 (source : INSEE)

Commune	Population active (au sein des 15 à 64 ans)	Nombre d'actifs ayant un emploi	Taux de chômage
Toulouges	3207	2722	15,1 %
Le Soler	3453	2920	15,4 %
Villeneuve-la-Rivière	590	484	18,0 %
Baho	1540	1319	14,4 %
Saint-Estève	4744	4012	15,4 %
Baixas	1264	1042	17,6 %
Peyrestortes	653	571	12,6 %
Rivesaltes	3839	3034	21,0 %
Espira de l'Agly	1544	1255	18,7 %
Salses-le-Château	1564	1261	19,4 %
Opoul-Périllos	565	471	16,7 %
Total / Moyenne	**22 963**	**19 091**	**16,8 %**

Secteur géographique n°2

L'emploi et les activités au sein de la zone d'étude appartiennent à la zone d'emploi de Narbonne qui s'étend sur 105 communes de l'Aude avec environ 167 500 habitants (environ 45% de la population de l'Aude) et qui compte environ 68 900 actifs ayant un emploi.

L'activité économique de la zone d'emploi de Narbonne repose sur une économie présentielle dynamique, en liaison avec sa forte attractivité résidentielle et touristique.

L'offre touristique, sur le territoire de la Narbonnaise, se répartit entre Narbonne, comprenant sa façade littorale, et les autres stations du littoral telles que Gruissan, Fleury, Leucate, Port-la-Nouvelle et Sigean.

La zone d'étude se situe à l'intérieur du territoire, donc éloignée des secteurs de tourisme littoraux. Plusieurs zones d'activités (voir ci-après) sont toutefois pourvoyeuses d'emplois pour les communes du secteur.

Le taux de chômage est très supérieur à la moyenne nationale avec deux communes dépassant les 20%, Fitou et Caves.

L'attractivité migratoire de la zone d'emploi de Narbonne dynamise son économie et en particulier les activités présentielles. Elle contribue aussi à l'augmentation de la population de plus de 60 ans.

Intégrer cette dimension démographique dans le développement de la zone d'emploi constitue un défi, en termes de politiques publiques, particulièrement en cas de contraintes accrues sur la mobilité.

Les communes de la zone d'étude regroupent environ 5 550 actifs dont un peu plus de 4 500 ont un emploi, ce qui correspond à un taux de chômage d'environ 17,5 %.

Tableau 48 : Population active et chômage au sein des communes du secteur géographique n°2 en 2017 (source : INSEE)

Commune	Population active (au sein des 15 à 64 ans)	Nombre d'actif ayant un emploi	Taux de chômage
Fitou	439	341	22,4 %
Treilles	111	90	19,8 %
Caves	371	283	23,7 %
La Palme	645	549	14,9 %
Roquefort-des-Corbières	411	342	11,9 %
Sigean	2188	1765	19,3 %
Portel-des-Corbières	604	501	16,9 %
Peyriac-de-Mer	438	363	17,1 %
Bages	347	305	12,0 %
Total / Moyenne	**5554**	**4539**	**17,5 %**

Secteur géographique n°3

L'emploi et les activités au sein de la zone d'étude appartiennent à la zone d'emploi de Narbonne [4] qui s'étend sur 105 communes de l'Aude avec plus de 167 500 habitants et qui compte près de 69 000 actifs ayant un emploi.

L'activité de la zone d'emploi de Narbonne repose sur une économie présentielle dynamique, en liaison avec sa forte attractivité résidentielle et touristique.

L'attractivité migratoire de la zone d'emploi de Narbonne dynamise son économie et en particulier les activités présentielles. Elle contribue également à l'augmentation de la population de plus de 60 ans.

Selon l'INSEE en 2017, environ 31 100 actifs sont dénombrés dans les communes du secteur territorial n°3. Le taux de chômage y est important (supérieur à la moyenne nationale en 2017, au sens du recensement) notamment pour la commune de Narbonne où il atteint 21,5 %.

Les communes de la zone d'étude regroupent environ 31 100 actifs dont un peu plus de 24 700 ont un emploi, ce qui correspond à un taux de chômage d'environ 17%.

Tableau 49 : Population active et chômage au sein des communes du secteur géographique n°3 en 2017 (source : INSEE)

Commune	Population active (au sein des 15 à 64 ans)	Nombre d'actifs ayant un emploi	Taux de chômage
Narbonne	22 438	17 610	21,5 %
Montredon-des-Corbières	632	539	14,7 %
Névian	609	545	10,5 %
Marcorignan	584	497	14,9 %
Moussan	960	838	12,7 %
Cuxac-d'Aude	1616	1309	19,0 %
Coursan	2547	2024	20,5 %
Nissan-lez-Enserune	1709	1390	18,7 %
Total / Moyenne	**31 095**	**24 752**	**16,6 %**

Secteur géographique n°4

📖 *Seul le secteur géographique n°4 - Vallée de l'Orb, concerné par la deuxième phase du projet LNMP, est exposé dans le présent paragraphe. Le secteur géographique n°4 - Vallée de l'Hérault est traité dans la pièce F-7A.1 « Evaluation environnementale de la première phase (Montpellier-Béziers)».*

L'emploi et les activités au sein de la zone d'étude appartiennent à la zone d'emploi de Béziers qui s'étend sur 127 communes de l'Hérault, avec plus de 232 000 habitants, et qui compte plus de 50 000 salariés.

Le taux de chômage est important dans les communes du secteur 4et bien supérieur, en 2017, à la moyenne nationale et notamment pour la commune de Béziers, principale ville du secteur, qui affiche un pourcentage de chômage de 23,4 %.

A l'échelle du secteur géographique n°4, la population active s'élève à environ 36 120 actifs, dont près de 28 200 ont un emploi. Avec environ 43000 emplois recensés, le secteur géographique n°4 attire des actifs venant de communes situées à l'extérieur de la zone d'étude.

Les communes de la zone d'étude regroupent environ 36 200 actifs, dont près de 28 200 ont un emploi (taux de chômage de 17,4 %). La commune de Béziers affiche le taux de chômage le plus élevé sur le secteur géographique n°4, avec 23,4 %.

Tableau 50 : Population active et chômage au sein des communes du secteur géographique 4 en 2017 (source : INSEE)

Commune	Population active de 15 à 64 ans	Nombre d'actifs ayant un emploi	Taux de chômage
Lespignan	1441	1200	16,7 %
Vendres	1173	989	15,7 %
Béziers	28 464	21 806	23,4 %
Sauvian	2138	1793	16,1 %
Villeneuve-lès-Béziers	1870	1533	18,0 %
Cers	1032	861	16,6 %
Total / Moyenne	**36 118**	**28 182**	**17,8 %**

3.4.5.2. ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA ZONE D'ÉTUDE

Secteur géographique n°1

Source : SCoT Plaine du Roussillon, Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole

Les activités économiques en Plaine du Roussillon

Dans la Plaine du Roussillon, Perpignan polarise la majeure partie des emplois du territoires (58%), les communes de Rivesaltes et Saint-Estève constituent des pôles secondaires et concentrent respectivement en 2015, 4 308 et 3 648 emplois.

Les secteurs du commerce, des transports et des services divers représentent le 1er pourvoyeur d'emploi du territoire.

L'économie liée au tourisme se développe au niveau des communes littorales : Le Barcarès, Toreilles, Sainte-Marie, Canet-en-Roussillon, Saint-Cyprien et, dans une moindre mesure, sur Perpignan, puis Rivesaltes et Elne. En 2013, 3,8 millions de touristes ont fréquenté le département des Pyrénées-Orientales. La même année, les activités touristiques généraient près de 18 000 emplois au niveau départemental.

L'agriculture tient également une place importante dans l'économie du territoire, bien que la surface agricole utile diminue. La viticulture est la culture dominante.

La zone d'étude se situe toutefois en retrait par rapport au littoral. Elle est, de ce fait, moins concernée par les flux et activités touristiques.

Les espaces économiques de la Plaine du Roussillon peuvent être identifiés à partir des bassins d'emploi, lesquels sont essentiellement repartis vers l'Est du territoire. Le pôle structurant est Perpignan, suivi de sa première couronne, dont la croissance est stimulée par la tertiarisation de l'emploi.

La commune de Rivesaltes connait un fort essor et constitue un pôle important pour l'activité économique, suivie de l'ensemble des bassins d'emploi situés sur la frange littorale.

L'occupation des sols liée à l'activité économique sur le territoire du SCoT de la Plaine du Roussillon est estimée à environ 2 000 ha en 2008 (environ 2% du territoire).

Le paysage économique de la zone d'étude

La zone d'étude, relativement restreinte au niveau de Toulouges et du Soler, traverse la zone d'activités Sainte-Eugénie et son extension (zone d'activités mixtes). Un hypermarché est notamment situé dans la zone d'étude.



Photographie 21 : Zone d'activités Sainte-Eugénie (source : SYSTRA)

Depuis Le Soler jusqu'à Rivesaltes, le paysage économique est à dominance agricole.

Au croisement de Rivesaltes, se trouvent plusieurs zones d'activités (l'Espace Entreprises Méditerranée, la zone artisanale « Les Solades » et son extension « Le Panisso » (zone artisanale), le PRAE François Arago, le projet de zone d'activités au Camp Joffre, le projet d'extension de la zone du Mas de la Garrigue, à l'image de l'essor économique de la commune. Une activité liée au BTP (a priori de fourniture de matériaux) est présente dans la zone d'étude, en rive gauche de l'Agly, sur la commune de Rivesaltes.



Photographie 22 :entreprise en rive gauche de l'Agly, Rivesaltes (source : BRLi)

Le paysage redevient essentiellement agricole et forestier sur la suite du parcours. La zone d'étude croise la sablière de Salanques au lieu-dit « Sarrat de la traverse », sur Salses-le-Château. Il s'agit d'une carrière qui exploite des gravières et des sablières pour l'extraction d'argiles et de kaolin.

Le dernier site concerné est celui de la société Titanobel, sur Opoul-Périllos (activités de stockage d'explosifs industriel). L'entreprise est classée en site SEVESO (cf. §. 3.4.7 « Risques technologiques » de la présente pièce).

Citons également des zones d'activités situées à proximité de la zone d'étude :

- Le Naturopole à Toulouges ;
- sur Perpignan : les zones d'activités « Torremilia et Polygone » et « Le Grand Saint Charles », à environ 2 km ;
- à Saint-Estève, la zone d'activités mixtes « La Mirande », à 2 km ;
- la zone artisanale du « Ribéral », à Baho (1 km) ;
- la zone artisanale « Baixas », à Baixas (700 m) ;
- la zone artisanale « El Devez », à Peyrestortes (1,2 km) ;
- les zones d'activités mixtes « Mas de la Garrigue » et « Cap du Roussillon ».

Secteur géographique n°2

Source : le SCoT – Syndicat Mixte – Communauté d'agglomération et de communes

Les activités économiques sur le territoire de La Narbonnaise

La commune de Narbonne concentre l'activité économique du Grand Narbonne avec plus de 6 230 établissements sur les quelques 12 740 que compte le territoire, soit près de la moitié des établissements. La répartition territoriale des entreprises met en exergue :

- un poids significatif dans l'économie locale des communes littorales (Gruissan, Port-la-Nouvelle) ;
- un essor des communes périurbaines au Nord de Narbonne (Coursan, Cuxac-d'Aude) ;
- un nombre faible d'entreprises dans les communes rurales

La caractéristique principale du territoire est une majorité d'entreprises de petite taille.

Ici aussi, le secteur du commerce, des transports et de services divers constitue le 1er pourvoyeur d'emploi, tandis que le secteur de l'agriculture est en baisse. Le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale, ainsi que celui de l'industrie sont en expansion.

Le tourisme est une activité porteuse pour l'économie du territoire.

Le paysage économique de la zone d'étude

Les activités présentes au sein de la zone d'étude sont essentiellement viticoles (cf. §. 3.3 de la présente pièce).

Bien que plusieurs zones d'activités soient situées de part et d'autre de la zone d'étude (ZA de Caves, ZA les Cabanes à La Palme, ZAE les Aspres et ZAE du Peyrou à Sigean, ZA La Vignasse à Peyriac-de-Mer, ZA de Pra de Ces à Bages), aucune n'y est recensée. Seul le projet d'extension de la ZAE « Peyrou » (zone d'activités mixtes), situé sur la commune de Sigean, est concerné par cette zone d'étude.

On y note par ailleurs la présence :

- de l'aire d'autoroute de La Palme, qui accueille deux stations de services avec restauration ;
- d'une centrale photovoltaïque, d'une carrière (SC13), d'une station-service « Le Relais des Côtes » sur la RD6009, d'un garage Renault, d'une entreprise de palettes, d'une carrosserie (Kurst Road) et de deux restaurants (« Chez le Suisse » et « La Murelle »), également le long de la RD6009, ainsi que d'un gardiennage pour animaux « Le Golfe du Lion » sur la commune de Roquefort-des-Corbières ;
- des gites et chambres d'hôtes (Les Mattes à Portel-des-Corbières, les Domaines de Java et de Prat-de-Cest).
- de la réserve africaine de Sigean, à proximité de la zone d'étude.

Enfin, plusieurs parcs éoliens sont recensés de part et d'autre de la zone d'étude.

Secteur géographique n°3

Le paysage économique de la zone d'étude

Au Sud de Narbonne, la zone d'étude traverse une partie de l'écopole Lambert, puis (après l'A61) la commune de Narbonne est caractérisée par de nombreuses zones d'activités situées à proximité de la zone d'étude. Ainsi, à l'Est et à environ 1 km de la zone d'étude se trouvent les zones d'activités de « La Coupe », « La Croix du Sud », « Plaisance » . La zone d'étude traverse la plate-forme de compostage « Bio terra ».



Photographie 23 : Plateforme Bio Terra à Narbonne (source : le Grand Narbonne)

Entre Montredon-des-Corbières et Narbonne, la zone d'étude se caractérise par la présence de plusieurs activités : zone d'activités de « La Plaine Sud et de la Plaine Nord » et quelques entreprises isolées (Veolia, Carrière Lavoye…). Au Nord de la commune de Narbonne, la zone passe à proximité de la zone industrielle Malvési (avec le site SEVESO Orano Malvési (cf. §. 3.4.7 de la présente pièce)).



Photographie 24 : Orano – site Malvési (source : AREVA)

A Marcorignan, au niveau de la ligne ferroviaire existante, une entreprise de recyclage de métaux est incluse dans la zone d'étude.

De Narbonne à Coursan, la zone est essentiellement constituée de parcelles agricoles et dépourvue d'activités économiques.

On note toutefois la zone artisanale située à Cuxac-d'Aude (Cuxac Micropôle, à environ 1 km de la zone d'étude).

Sur la commune de Nissan-lez-Ensérune, la zone d'étude traverse les zones d'activités économiques « La Mouline » et « Maillassole » et l'entreprise « Tilt Auto » (vente de voitures).

La commune de Narbonne concentre plusieurs autres zones économiques, en dehors de la zone d'étude

Secteur géographique n°4

Sources : Maison de l'emploi – tissu économique du grand Narbonne
les établissements (données INSEE SIRENE au 1er janvier 2011) – SCoT du Biterrois

📖 *Seul le secteur géographique n°4 - Vallée de l'Orb, concerné par la deuxième phase du projet LNMP, est exposé dans le présent paragraphe. Le secteur géographique n°4 - Vallée de l'Hérault est traité dans la pièce F-7A.1 « Evaluation environnementale de la première phase (Montpellier-Béziers)».*

Le paysage économique de la zone d'étude

Au regard de la localisation des emplois, Béziers joue son rôle polarisant sur l'ensemble du secteur géographique n°4.

On retrouve, d'Ouest en Est :

- un territoire à dominante agricole, sur la commune de Lespignan ;
- la zone d'activités « Via Europa » (fleuron de l'activité économique de la Domitienne, à vocation internationale), au niveau de Vendres. Cette zone, vouée à s'agrandir, accueille déjà une cinquantaine d'entreprises de dimensions régionales et nationales.

La zone d'étude traverse également les carrières du biterrois et des établissements Castilles sur les communes de Béziers et Vendres.



Photographie 25 : Zone d'activités Via Europa (source : La Domitienne)

Les parcelles agricoles redeviennent dominantes sur la suite du linéaire, puis la zone d'étude traverse une faible partie de la zone d'activités « Les portes de Sauvian », à l'Ouest de l'Orb.

Le paysage économique se transforme ensuite en une succession de zones d'activités économiques entre Béziers et Villeneuve-lès-Béziers. Parmi celles-ci :

- des zones d'activités dans la zone d'étude : les ZAE la Montagnette et la Claudery, le parc d'activité du Capiscol ainsi que la nouvelle zone d'activités la Méridienne (en cours de construction entre l'A75 et l'A9). C'est également sur ce secteur que se trouve le site SEVESO composé de SBM, GAZECHIM, ECM (traité dans le paragraphe risques technologiques, §. 3.4.7 de la présente pièce) ;
- des zones d'activités à proximité de la zone d'étude : Actipolis et le Pôle Méditerranée, la Bastil (zone industrielle), à environ 1 km de la zone d'étude, Montimaran (pôle d'activités commerciales), à environ 2 km de la zone d'étude.

Les activités économiques de la zone d'étude sont variées : viticulture, industries, carrières, etc.

Plusieurs zones d'activités façonnent le paysage traversé entre Villeneuve-lès-Béziers et Béziers et constituent des pôles d'attractivité importants.

3.4.5.3. PROJETS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Secteur géographique n°1

SCoT Plaine du Roussillon

Deux volets de développement ont été identifiés dans le SCoT sur le territoire de la Plaine du Roussillon :

- la filière logistique : modernisation du Grand Saint-Charles, projet d'implantation de Cluster logistique sur Toulouges ;
- les filières en cours de structuration (nautisme – plaisance, énergie renouvelables…).

Au niveau des communes de la zone d'étude, la commune de Rivesaltes est appelée à jouer un rôle moteur dans la structuration de l'espace Nord du Roussillon. Elle s'appuie sur le développement de plusieurs pôles économiques :

- le Camp Joffre qui abrite l'Espace Entreprises Méditerranée (EMM), le Parc Régional d'activités Économiques (PRAE), d'une surface de 70 hectares et qui a pour vocation d'accueillir des activités de logistiques embranchées fer,
- le Mas de la Garrigue, le Cap Roussillon-Espace Roussillon (partagé avec Claira) et le pôle artisanal de Rivesaltes, lesquels sont situés hors mais à proximité de la zone d'étude,
- des projets d'extension d'activités spécialisées inscrits sur la commune du Soler.

La zone d'étude est par ailleurs particulièrement concernée par des espaces agricoles à fort potentiel.

Le cahier traitant de l'économie, élaboré dans le cadre de la révision en cours du SCoT de la Plaine du Roussillon, présente en état des lieux et des besoins en matière de développement économique. Ainsi, il évalue en 2017 les surfaces occupées par les activités économiques à 1572 ha.

Les projets conduits par les différentes collectivités peuvent être estimés à 1 177 ha actuellement ouverts à l'urbanisation. Cette estimation des zones à vocation économique future a été établie au regard des zones actuellement ouvertes à l'urbanisation et inscrites dans les différents documents d'urbanisme approuvés. À cela s'ajoute 450 ha de zones d'activités, actuellement bloquées à l'urbanisation dans les documents d'urbanisme mais qui peuvent potentiellement être ouvertes d'ici l'approbation de la révision du SCOT en cours.

On sait par ailleurs qu'une bonne partie des zones d'activités économiques et commerciales existantes dispose encore de foncier disponible : environ 800 ha pour les secteurs de projets stratégiques et environ 90 ha au sein des ZACOM repérées par le SCOT

L'emploi et le développement économique constituent un enjeu important pour les communes de la zone d'étude qui toutes affichent un taux de chomage élevé.

Les activités économiques au sein de la zone d'étude concernent majoritairement le secteur agricole. Toutefois plusieurs zones d'activités (mixtes, artisanales et industrielles) sont présentes, notamment sur les communes de Rivesaltes et du Soler.

Secteur géographique n°2

SCoT de la Narbonnaise

Parmi les objectifs du SCoT de la Narbonnaise, en termes de développement économique, il est possible de citer, pour le secteur géographique n°2, concernant l'objectif du SCoT 1.3.1 Dessiner une armature de pôles économiques cohérente et lisible pour un maillage du territoire :

« Objectif : Les espaces économiques des pôles secondaires (Gruissan, Sigean, Port-la- Nouvelle, Leucate) ont vocation à se renforcer pour répondre à une logique d'équilibre territorial tout en prenant en compte les spécificités économiques qu'ils recèlent, qu'il s'agisse de leur dimension touristique ou portuaire. »

Par ailleurs le SCoT identifie les communes de Caves et La Palme comme offrant un potentiel à valoriser au travers de nouveaux parcs de grande qualité paysagère et environnementale. Ainsi, comme déjà évoqué au paragraphe 3.4.3.1.2, le Scot prévoit 40 ha de développement économique sur ces communes

Le PADD du PLU de la commune de Sigean prévoit la création de 2 zones à vocation d'activités aux lieux-dits les Aspres et Le Peyrou, dans la continuité des zones existantes.

L'emploi et le développement économique constituent des enjeux importants pour les communes de la zone d'étude, qui souffrent d'un taux de chomage élevé (17,5% de la population active). Les activités économiques de la zone d'étude concernent majoritairement le secteur agricole et plus précisément la viticulture, ainsi que quelques entreprises liées à la restauration, l'exploitation des ressources naturelles et au tourisme.

Secteur géographique n°3

Un seul projet de développement économique a été recensé au droit de la zone d'étude. Il s'agit de l'extension de la ZAE La Mouline, sur Nissan-lez-Ensérune, qui est en projet.

A proximité immédiate de la zone d'étude, se situe le projet de zone d'activités du Castellas sur la commune de Montredon-des-Corbières (au voisinage de la ZAE La Plaine Sud).

Un projet de ZA à cheval sur Névian et Montredon-des-Corbières est également en cours, en dehors de la zone d'étude. Ce projet est porté par le Grand Narbonne dans le cadre du développement d'une filière santé et bien-être.

La procédure de ZAC a été lancée le 30 mars 2017. Un pôle santé (40 ha) est en construction, à la limite de Névian, à Montredon-des-Corbières : il comprendra notamment une polyclinique (4 ha) mais aussi, à terme, des structures du secteur paramédical et en lien avec le bien-être.

Le reste du projet, sur la commune de Névian, couvre 75 hectares et sera dédié à des activités mixtes (logistique, artisanat, commerce).

Ce projet est prévu par le SCoT de la Narbonnaise. Le SCoT prévoit par ailleurs la poursuite du développement des activités économiques du pôle majeur du narbonnais.

Les activités économiques de la zone d'étude concernent majoritairement le secteur touristique. Cependant, plusieurs zones d'activités (mixtes, artisanales et industrielles) sont localisées, notamment sur les communes de Montredon-des-Corbières et Nissan-lez-Ensérune.

Secteur géographique n°4

SCoT du Biterrois

Le SCoT Biterrois a fixé une enveloppe territoriale de 600 hectares dédiée au développement des zones à vocation d'activités économiques, commerciales ou d'hébergement touristique.

Quatre pôles de développement économique ont été définis en raison de leur connexion aux grands pôles urbains et aux points d'accès stratégiques du territoire par les grandes infrastructures de transports, autoroutières et ferrées :

- Béziers Ouest, autour de la rocade Ouest (RD64) ;
- Béziers est, autour de la confluence des autoroutes A9 et A75, desservi par les échangeurs « Béziers est », « Béziers Nord » et « Servian », et connecté à la voie ferrée Montpellier – Perpignan, à la future gare TGV et à l'aéroport « Béziers Cap d'Agde en Languedoc ». Il est destiné à accueillir de la logistique à haute valeur ajoutée ainsi qu'un Technoparc dédié aux sciences de la vie, à la santé, aux énergies renouvelables ;

La zone d'étude est ainsi concernée par l'extension de plusieurs zones d'activités économiques. Le tableau ci-après dresse une liste de ces extensions situées dans ou à proximité de la zone d'étude.

Tableau 51 : Les projets d'extension des zones d'activités économiques (sources : PLU des communes citées)

Communes	Projet	Localisation
Béziers et Vendres	Technoparc de Bayssan	**Dans la zone d'étude**
Villeneuve-lès-Béziers	Affirmation des zones d'activités existantes du « Capiscol », « Claudery et La Montagnette » Optimisation du foncier disponible au niveau de « Claudery »	**Dans la zone d'étude**
Vendres	Extension de la zone d'activité « Via Europa »	**Dans la zone d'étude**
Sauvian	Extension de la zone d'activité « Les Portes de Sauvian »	Hors zone d'étude
Lespignan	Extension limitée de la ZAC de Saint Aubin	**Dans la zone d'étude**

Le projet de révision du SCoT du Biterrois fait par ailleurs état du foncier d'activité en projet pour le développement économique et montre ainsi que des projets sont prévus notamment sur les communes de la zone d'étude (Vendres, Lespignan, Sauvian), comme l'illustre la carte suivante.

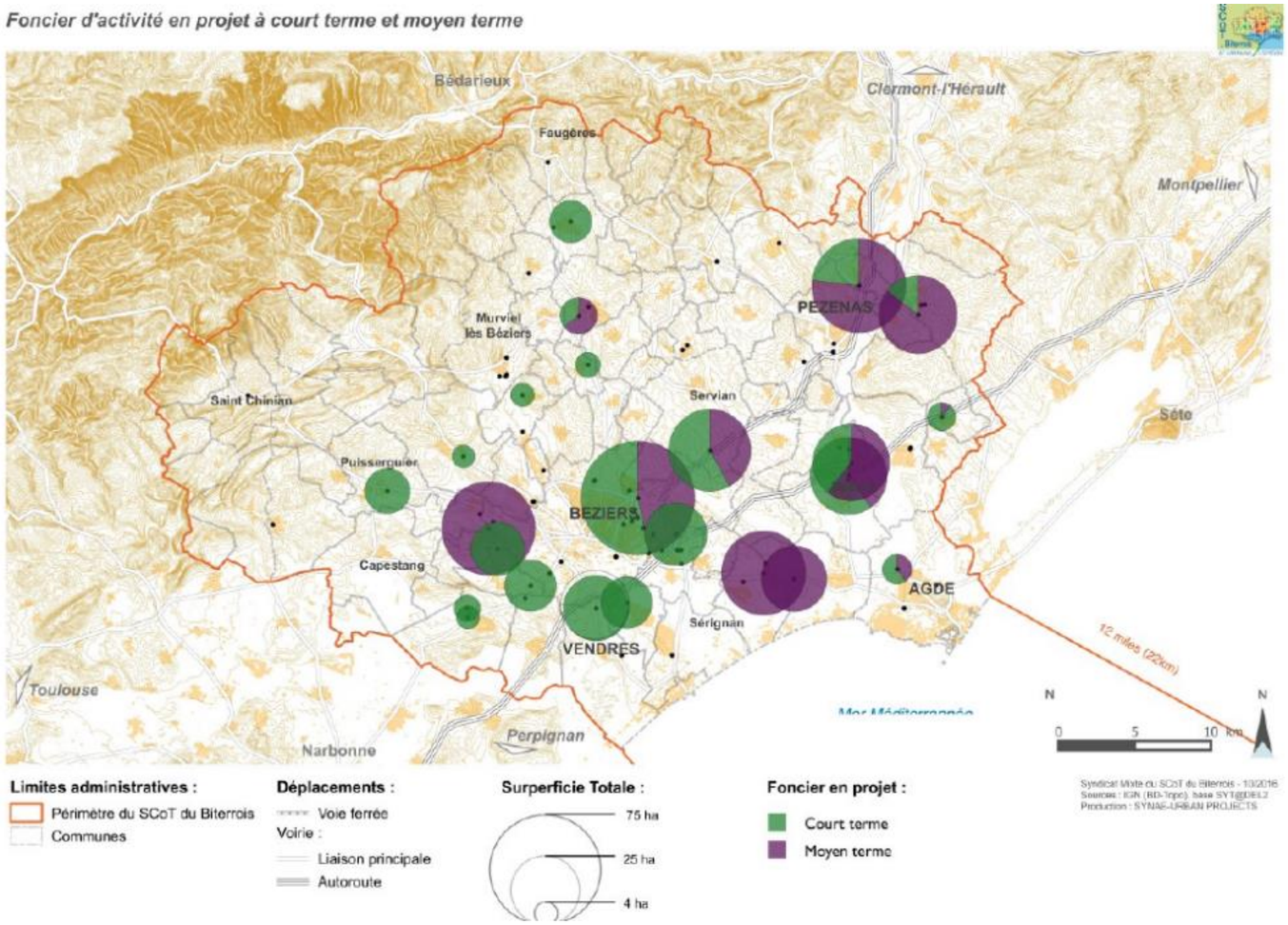

Figure 39 : Le foncier d'activité en projet à court et moyen terme (source : Projet de révision du SCoT du Biterrois)

3.4.6. Les déplacements, réseaux et équipements

3.4.6.1. Secteur géographique n° 1

3.4.6.1.1. Les documents de planification et de gestion des politiques de déplacement

> 🕮 *L'exhaustivité et l'analyse des documents de planification et de gestion de politique de déplacements urbains sont présentées dans le §. 5.6.1 de la pièce F-3 « État initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».*

La zone d'étude est concernée par un Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Le PDU de la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole propose, en relation avec le développement urbain de l'agglomération, un projet d'organisation des déplacements et des transports de personnes et de marchandises sur la période 2006 - 2012.

La démarche d'élaboration s'est appuyée sur des études techniques (diagnostic, identification / étude de scénarios et choix / construction du projet), des temps d'échanges et de concertation réunissant partenaires institutionnels et représentants de la société civile, et a tenu compte des grands projets de développement du territoire avec notamment la réflexion menée autour de l'arrivée de la Grande Vitesse à l'horizon 2009, l'avancée du projet de rocade Ouest et l'évolution de l'intercommunalité.

Le PDU décline et programme la politique des déplacements de l'Agglomération à l'horizon 2012 au travers de 27 fiches actions organisées autour de 8 objectifs stratégiques.

Il est en cours de révision dans le cadre de l'élaboration du PLUi-D de Perpignan Métropole.

3.4.6.1.2. Les infrastructures de transport

Les infrastructures portuaires et aéroportuaires

Bien que non situé dans la zone d'étude, l'aéroport de Perpignan – Rivesaltes est à signaler à proximité de l'autoroute A9, sur les communes de Perpignan, Peyrestortes et Rivesaltes.

Le trafic était d'environ 450 000 passagers en 2019.

Les voies navigables

Il n'y a pas de voie navigable sur le secteur géographique n°1.

Le réseau ferroviaire

Sur le territoire de la Plaine du Roussillon, le réseau ferroviaire s'articule historiquement en étoile autour de la ville centre de Perpignan. Avec l'évolution progressive des modes de déplacement et des rôles des différents territoires, certaines branches de cette étoile ferroviaire ont perdu plusieurs de leurs fonctionnalités, certaines ont même disparu.

A l'heure actuelle, les lignes encore en fonctionnement permettent la desserte des différentes vallées, prenant de plus en plus une vocation touristique.

Les principales lignes de la zone d'étude sont les suivantes :

- la ligne à grande vitesse Perpignan – Figueras (TP FERRO), qui s'inscrit partiellement dans la zone d'étude sur la commune de Toulouges,
- la ligne Perpignan / Villefranche-de-Conflent, qui coupe la zone d'étude au Soler (quartier Sainte-Eugénie),
- la ligne Rivesaltes / Caudiès (ou Rivesaltes – Axat), qui traverse la zone d'étude sur les communes de Rivesaltes et Espira de l'Agly. Cette ligne est empruntée par le train rouge ou train touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes, depuis Rivesaltes jusqu'à Axat, ainsi que par quelques trains de fret,
- la ligne Narbonne – Perpignan, qui s'inscrit longitudinalement dans la zone d'étude à Rivesaltes et longe celle-ci par le Sud-Est sur Salses-le-Château.

La zone d'étude est par ailleurs concernée par la gare de Rivesaltes. Celle de Perpignan Saint-Charles est en revanche située à l'extérieur de la zone d'étude.

Le réseau autoroutier et routier structurant

Le secteur géographique n°1 est marqué par un réseau routier, au sens large, relativement dense, notamment au Sud de la zone d'étude.

Si l'A9 est présente à l'Est du secteur, elle ne concerne que très peu la zone d'étude qu'elle ne croise qu'à Rivesaltes (au Sud-Est du PRAE Arago).

Le tableau en page suivante présente les principales structures routières situées dans la zone d'étude, en fonction de leur importance (autoroute, routes nationales et départementales).

Les principaux projets de développement routier à proximité et dans la zone d'étude sont identifiés dans le tableau ci-après.

Tableau 52 : Les projets de développement routier du secteur géographique n°1 (sources : SCoT, PDU, SNIT, SRI)

Intitulé	Caractéristiques
« Rocade Ouest » de Perpignan (en cours de réalisation)	Projet de liaison routière rapide à 2 x 2 voies contournant la ville de Perpignan par l'Ouest et reliant la route de Narbonne (RD900), au Nord, à la route d'Argelès (RD914), au Sud-Est. D'une longueur totale d'environ 10 kilomètres, ce projet présente 4 sections dont 2 ont été déclarées d'utilité publique. La première section (la section Nord) est achevée.
« Grande périmétrale »	Mise en réseau des communes de la seconde couronne perpignanaise

Le cahier mobilité du diagnostic de territoire réalisé dans le cadre de la révision en cours du SCoT de la Plaine de Roussillon évoque une réflexion sur plusieurs projets, dont les contournements des communes du Soler et de Saint-Estève, la déviation de Bages afin de compléter l'itinéraire de mise en réseau des pôles du territoire (Grande périmétrale évoquée précédemment).

Tableau 53 : Principales structures routières de la zone d'étude (sources : CD66, DREAL Occitanie, ASF)

Voie	Situation par rapport à la zone d'étude	Communes concernées	Axe dans la zone d'étude	Trafic (TMJA 2019) en véhicules/jour + %PL
AUTOROUTE				
A9	Franchit la voie ferrée Perpignan-Narbonne sur Rivesaltes, puis longe globalement la zone d'étude.	Rivesaltes	Perpendiculaire (au droit du raccordement I)	32 900 dont 31,5 % de PL* (Le Perthus)
ROUTE NATIONALE				
RN116	**Irrigue le Conflent et les hauts cantons, assurant les liaisons vers l'Ariège, Andorre et l'Espagne. Elle coupe la zone d'étude au niveau du Soler.**	Le Soler	Perpendiculaire	21 173 dont 4 % de PL* (Saint-Féliu-d'Avall)
PRINCIPALES ROUTES DEPARTEMENTALES				
RD916	Longe la RN116, plus au Sud, en desservant le Soler et la ZA Sainte-Eugénie perpendiculairement à la zone d'étude	Le Soler	Perpendiculaire	10 008 dont 3 % de PL
RD39	Relie Le Soler à Toulouges, hors zone d'étude	Le Soler (limite communale avec Toulouges)	Perpendiculaire	5 355
RD1	Relie directement Baho et Villeneuve-la-Rivière Passe dans le cœur de Baho	Baho et Villeneuve-la-Rivière	Perpendiculaire	2 172
		Baho	Perpendiculaire	
RD616A	Contourne Baho	Baho	Perpendiculaire	3 002 dont 3 % de PL
RD45	Relie Baixas et Saint-Estève	Baixas (une petite partie sur Saint-Estève en bordure de la zone d'étude	Perpendiculaire	3 733
RD614	Relie Baixas et Peyrestortes	Peyrestortes	Perpendiculaire	2 568
RD117	Ancienne route reliant Perpignan et Bayonne	Espira de l'Agly et Rivesaltes	Perpendiculaire	9 540 dont 6 % de PL
RD5d	Relie Rivesaltes et Espira de l'Agly	Espira de l'Agly et Rivesaltes	Perpendiculaire	3 125
RD12	Relie Rivesaltes et Vingrau	Rivesaltes entre la RD5 et la RD18	Perpendiculaire	5 377
		Rivesaltes entre le péage de l'A9 et la RD5		12 560
RD5	Relie Salses-le-Château et Opoul-Périllos	Salses-le-Château	Perpendiculaire	1 463
RD9	Relie Opoul-Périllos et Fitou	Salses-le-Château (et une faible partie sur Opoul-Périllos)	Perpendiculaire	158

** Données 2018*

Nota : pour le réseau routier national, les données de trafic présentées dans le tableau précédent sont issues de stations permanentes permettant le comptage simple de tous les véhicules, des « comptages tournants » ou « comptages temporaires » effectués quelques jours dans l'année, et des chaines statistiques des péages pour les autoroutes concédées.

Les autres réseaux liés à la mobilité

Deux pistes cyclables sont situées le long des axes routiers suivants :

- la RD916, longée pour partie sur la commune du Soler (une étude est en cours pour prolonger cette piste cyclable),
- la RD614, sur la commune de Peyrestortes, longée par une piste cyclable bidirectionnelle.

Le territoire de la Plaine du Roussillon est quadrillé de pistes cyclables, comme l'illustre la figure suivante, extraite du site de Perpignan Méditerranée Métropole

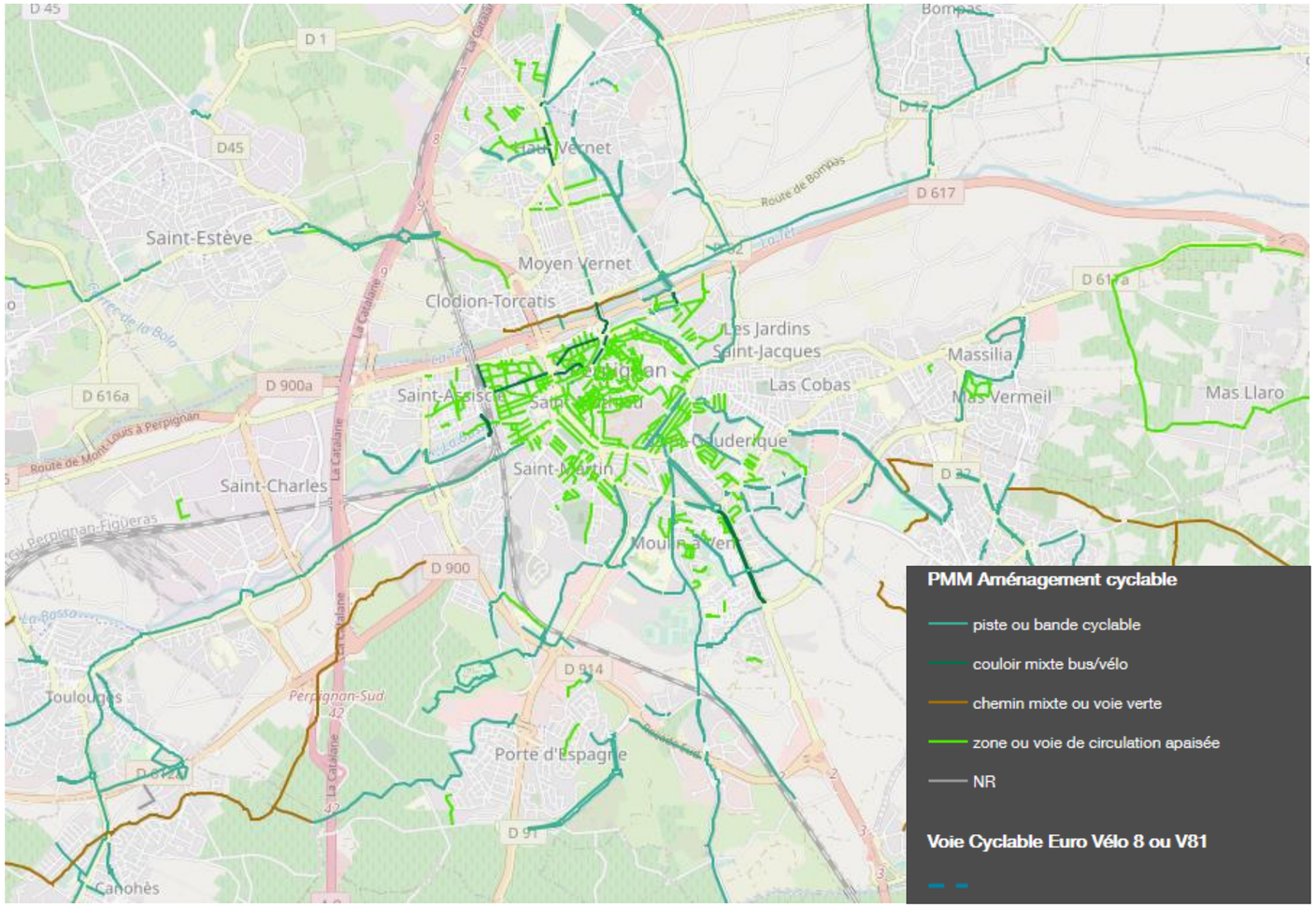

Figure 40 : Les aménagements cyclables sur Perpignan Méditerranée Métropole

La zone d'étude est par ailleurs desservie par plusieurs lignes de bus régie par la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et la région Occitanie (le département n'a plus compétence en matière de transports en commun depuis la loi NOTRe de 2018). La Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée ne dispose d'aucun réseau de transport public.

La commune de Toulouges est desservie par les lignes 12A et 12B du réseau bus de Sankéo (la compagnie de transport de la Métropole), qui relient respectivement :

- Toreilles Plage – Bompas Platanium – Gare TGV – Toulouges – Canohès :
- Catalogne /Gare routière Méditerranée – Toulouges – Canohès.

La commune du Soler est desservie par la ligne 1 du réseau Sankéo qui relie Saint-Féliu d'Avall à Pézilla la Rivière. Elle est également desservie par la ligne 200 du réseau du CG66, ligne qui relie Prades à Perpignan.

Les communes de Villeneuve-la-Rivière, Baho, Baixas et Saint-Estève sont desservies par la ligne 14 du réseau Sankéo, laquelle relie Catalogne à Pézilla la Rivière.

Les communes de Baixas et Peyrestortes sont desservies par la ligne 6, laquelle relie Baixas à Perpignan, en desservant l'aéroport.

La commune de Peyrestortes est desservie par la ligne 7 du réseau CTPM, ligne qui relie Peyrestortes à Perpignan.

Espira de l'Agly est desservie par la ligne Sankéo 9 laquelle dessert également Rivesaltes, depuis la Gare routière Méditerranée.

Opoul-Périllos est desservi par la ligne 19 laquelle dessert également Rivesaltes, depuis la Gare routière Méditerranée

Rivesaltes est, quant à elle, desservie également par, en plus des lignes 19 et 9 :

- la ligne 10 (Le Barcarès – St Laurent de la Salanque – St Hippolyte – Rivesaltes Cap Roussillon – Lycée Maillol – Gare TGV) ;
- la ligne 11 (St Laurent de la Salanque – St Hippolyte – Rivesaltes Cap Roussillon – Languedoc – Gare TGV) ;
- la ligne 16 (Rivesaltes Cap Roussillon – Rivesaltes espaces entreprises – Rivesaltes – Languedoc) ;
- la ligne 21 (Rivesaltes Mas de la Garrigue – Rivesaltes espace entreprises – Gare TGV).

Par ailleurs, plusieurs communes de la zone d'étude sont desservies par le réseau liO, service public de transport de la région Occitanie :

- Le Soler : ligne 510 (Millas-Perpignan), ligne 520 (Prades-Perpignan), ligne 521 (Vernet-Perpignan), Ligne 560 (Fontromeu-Perpignan) ;
- Toulouges : ligne 570 (Perpignan-Fourques) ;
- Salses-le-Château : ligne 503 (Fitou-Perpignan).

De manière globale, les axes routiers du territoire connaissent des problèmes de congestion, particulièrement en période estivale, en raison du caractère touristique de la région.

Les axes sont régulièrement saturés, notamment à l'approche des grandes agglomérations ou dans la traversée de certains bourgs, ce qui engendre régulièrement des problèmes de fluidité, voire des blocages à l'origine de nuisances importantes pour les riverains.

Le trafic Poids Lourds tient une part importante dans ce trafic global, en raison du rôle de couloir d'échanges de l'ensemble de l'arc méditerranéen et de l'arrivée massive de marchandises d'importation au niveau des grands ports commerciaux de Port Vendres et de Port-la-Nouvelle.

3.4.6.1.3. LES RÉSEAUX DE TRANSPORT D'ÉNERGIE ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les postes et lignes électriques

La zone d'étude est traversée par un réseau composé de plusieurs lignes Haute Tension et très Haute Tension gérées par RTE (Réseau de Transport d'Électricité).

Un poste électrique (« Panisso ») est par ailleurs situé à proximité de la zone d'étude sur la commune de Rivesaltes.

Tableau 54 : Lignes Haute et Très Haute Tension au droit de la zone d'étude (source : Réseau de Transport d'Electricité)

Commune	Type ouvrage	Nom de la ligne	tension
Baho	A	LIAISON 63kV N0 1 BAIXAS - MAS BRUNO	63kV
Baixas	A	LIAISON 63kV N0 1 BAIXAS - MAS BRUNO	63kV
Rivesaltes	A	LIAISON 63kV N0 1 BAIXAS-MAS-NOU	63kV
Baixas	A	LIAISON 63kV N0 2 BAIXAS-MAS-NOU	63kV
Peyrestortes	A	LIAISON 63kV N0 2 BAIXAS-MAS-NOU	63kV
Rivesaltes	A	LIAISON 63kV N0 2 BAIXAS-MAS-NOU	63kV
Rivesaltes	A	LIAISON 63kV N0 1 HAUT-VERNET (LE)-MAS-NOU	63kV
Baho	A	LIAISON 150kV N0 1 MAS BRUNO - NENTILLA	150kV
Rivesaltes	A	LIAISON 63kV N0 1 MAS-NOU-PANISSO	63kV
Rivesaltes	A	LIAISON 63kV N0 1 MAS-NOU-SALANQUES	63kV
Salses-le-Château	A	LIAISON 63kV N0 1 LIVIERE - MAS-NOU - VILLESEQUE-DES-CORBIERES	63kV
Baho	S	LIAISON COURANT CONTINU N0 1 SANTA-LLOGAIA - BAIXAS	continu
Le Soler	S	LIAISON COURANT CONTINU N0 1 SANTA-LLOGAIA - BAIXAS	continu
Toulouges	S	LIAISON COURANT CONTINU N0 1 SANTA-LLOGAIA - BAIXAS	continu
Villeneuve-la-Rivière	S	LIAISON COURANT CONTINU N0 1 SANTA-LLOGAIA - BAIXAS	continu
Baho	S	LIAISON COURANT CONTINU N0 2 SANTA-LLOGAIA - BAIXAS	continu
Le Soler	S	LIAISON COURANT CONTINU N0 2 SANTA-LLOGAIA - BAIXAS	continu
Toulouges	S	LIAISON COURANT CONTINU N0 2 SANTA-LLOGAIA - BAIXAS	continu
Villeneuve-la-Rivière	S	LIAISON COURANT CONTINU N0 2 SANTA-LLOGAIA - BAIXAS	continu
Baho	S	LIAISON 63kV N0 1 BAIXAS - HAUT-VERNET (LE)	63kV
Baixas	S	LIAISON 63kV N0 1 BAIXAS - HAUT-VERNET (LE)	63kV
Saint-Estève	S	LIAISON 63kV N0 1 BAIXAS - HAUT-VERNET (LE)	63kV
Baho	S	LIAISON 225kV N0 1 BAIXAS - MAS BRUNO	225kV
Baixas	S	LIAISON 225kV N0 1 BAIXAS - MAS BRUNO	225kV
Baho	S	LIAISON 225kV N0 1 BAIXAS - LE SOLER	225kV
Baho	S	LIAISON 225kV N0 2 BAIXAS - MAS BRUNO	225kV

Commune	Type ouvrage	Nom de la ligne	tension
Baixas	S	LIAISON 225kV N0 2 BAIXAS - MAS BRUNO	225kV
Baho	S	LIAISON 225kV N0 2 BAIXAS - LE SOLER	225kV

A = aérien, S = souterrain

Les gazoducs

Aucune conduite de transport de gaz n'est recensée au sein même de la zone d'étude, mais la canalisation DN 250 « Roquefort-des Corbières-Salses » se situe à proximité de celle-ci, sur la commune de Salses-le-Château et celle de Rivesaltes.

Le réseau de télécommunications

La zone d'étude couvre plusieurs câbles et artères du réseau national de télécommunications sur les communes de :

- Salses-le-Château : Service attaché au réseau de télécommunications (câble F406/01) ;
- Rivesaltes : Conduite DN 80 branchement - CSR Pampryl Rivesaltes ;
- une tour de télécommunications, sur la commune de Baho.



Photographie 26 : Tour de télécommunications à Baho (source : INGEROP)

3.4.6.1.4. LES ÉQUIPEMENTS DIVERS

Les centres de traitement de déchets

La déchetterie de Rivesaltes est située au sein de la zone d'étude.

Les parcs éoliens

Le secteur géographique n°1 est particulièrement concerné par les champs éoliens.

Ainsi, trois parcs éoliens sont situés à proximité de la zone d'étude :

- le parc éolien de Rivesaltes, avec huit éoliennes, dont huit en production depuis 2003 et une raccordée en 2010. Ce parc fait l'objet d'un projet de repowering en cours de développement. Une éolienne isolée est également présente à l'entrée du parc François Arago mais qui n'est plus en fonctionnement ;
- le parc éolien d'Opoul-Périllos, avec six éoliennes construites, entre la commune d'Opoul-Périllos et Salses-le-Château (à noter que le périmètre de 500 m d'un des mâts est recoupé par la zone d'étude). Un projet d'optimisation (repowering) est en cours de développement ;
- le parc éolien « ensemble éolien Catalans », sur les communes de Villeneuve-la-Rivière et Baixas, avec 35 éoliennes mises en service en 2015.



Photographie 27 : Le Parc éolien d'Opoul-Périllos (source : INGEROP)

Le périmètre de sécurité de 500 mètres autour d'une éolienne croise la zone d'étude au niveau du parc d'Opoul-Périllos.

Les centrales photovoltaïques

Le secteur géographique n°1 compte plusieurs parcs photovoltaïques, mais aucun n'est compris dans la zone d'étude.

Les carrières

La zone d'étude abrite une carrière, la Sablière de La Salanque, sur la commune de Salse-le-Château.

Les autres équipements

Les équipements rencontrés dans la zone d'étude et à proximité (500 mètres maximum) sont les suivants :

- station d'épuration : Espira de l'Agly (dans la zone d'étude), Baixas (450 m), Villeneuve-la-Rivière (200 m) ;
- cimetières : Saint-Estève (400 m), Espira de l'Agly et Villeneuve-la-Rivière (60 m) ;
- un skatepark un parcours de santé et des cours de tennis sur la commune d'Espira-de-l'Agly ;
- des établissements scolaires et d'accueil des enfants :
  - une école maternelle et un CFA en limite de zone d'étude sur Rivesaltes, ainsi que plusieurs autres établissements scolaires dans le rayon de 500 m ;
  - l'institut médico-éducatif (IME) Al Casal, à l'extérieur de la zone d'étude au Soler (30 m), ainsi qu'une école maternelle (300 m) ;
  - une école primaire à Villeneuve-la-Rivière (450 m) ;
  - une école (élémentaire et maternelle) à Baho (500m) ;
  - une école élémentaire à Espira-de-l'Agly (500 m)
- des maisons de retraite : Résidence du Moulin, à Espira de l'Agly (160 m), Résidence Sainte-Eugénie, au Soler (400 m).

Deux sites ICPE sont présents dans la zone d'étude :

- le site SEVESO Titanobel, localisé sur la commune d'Opoul-Périllos (cf 3.4.7) ;
- la Sablière de la Salanque précédemment évoquée, sur la commune de Salses-Le-Château.

SNCF RÉSEAU

Secteur 1 - Plaine du Roussillon

ACTIVITÉS, RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS

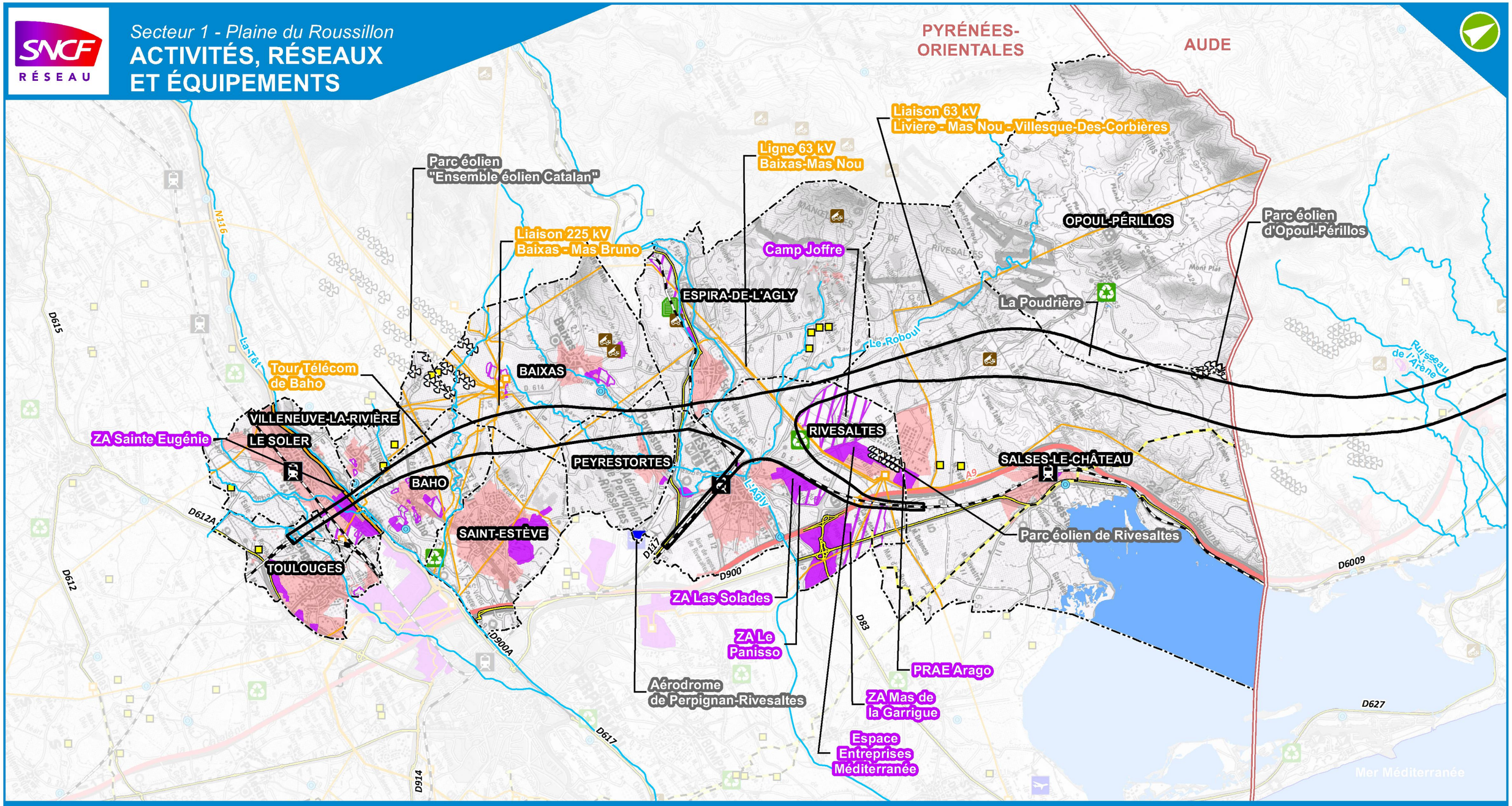

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

Réseaux

Transport

- Aéroport / Aérodrome
- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Autre
- Gare
- Voie ferrée
- Canal de navigation

Énergie

- Poste éléctrique
- Réseau éléctrique (HT/THT)
- Gazoduc

Équipements

- Carrières
- Mât éolien
- Parc photovoltaïque (existant ou en projet)
- Centre d'enfouissement technique
- Dechetterie
- STEP

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

- Urbanisation (2018)
- Zone d'activité existante
- Zone d'activité future



0 1 2 Km

Date : 18/08/2021
Échelle : 1/100000

Sources : DDTM, RTE, BD Topo IGN, CLC18
Fond de plan : Scan 100 © IGN

egis

3.4.6.2. SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N°2

3.4.6.2.1. LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DE POLITIQUE DE DÉPLACEMENTS URBAINS

L'exhaustivité et l'analyse des documents de planification et de gestion de politique de déplacements urbains sont présentées dans le §. 5.6.1 de la pièce F-3 « État initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».

La zone d'étude n'est régie par aucun Plan de Déplacement Urbain, mais le PDU de la communauté d'agglomération Le Grand Narbonne est en cours d'élaboration au moment de la rédaction de la présente étude d'impact.

3.4.6.2.2. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Les infrastructures portuaires et aéroportuaires

La zone d'étude n'est pas concernée par ce type d'infrastructure.

Les voies navigables

Il n'y a pas de voie navigable sur le secteur géographique n°2.

Le réseau ferroviaire

La zone d'étude du secteur géographique n°2 n'est concernée par aucune ligne ferroviaire.

Le réseau autoroutier et routier structurant

Le réseau routier du secteur géographique n°2 est peu dense en raison du caractère agricole et naturel du territoire.

L'A9 est toutefois présente sur l'ensemble des communes du secteur, à l'exception des communes de Fitou et Treilles.

Parmi les objectifs portés par le Grand Narbonne, celui d'une « structuration de l'offre des Transports » est notable, avec la favorisation du développement des transports en commun, l'encouragement des modes de transport alternatifs (intermodalité, rôle du ferroviaire, parkings relais, modes doux…), ainsi qu'une action concomitante à celle du Département pour contribuer au renforcement du maillage routier et ferroviaire.

Le tableau ci-après présente les principales structures routières situées dans la zone d'étude, en fonction de leur importance (autoroute, routes nationales, départementales).

Tableau 55 : Principales structures routières du secteur géographique n°2 (sources : CD11, DREAL Occitanie, ASF)

Voiries	Situation par rapport à la zone d'étude	Communes concernées	Axe dans la zone d'étude	Trafic (TMJA 2019 en véhicules/jour) + % PL
AUTOROUTE				
A9	Épine dorsale de la Région Languedoc-Roussillon	Caves, La Palme, Roquefort-des-Corbières, Sigean, Portel-des-Corbières, Peyriac-de-Mer, Bages	Longitudinal	43 000 (au Nord de Leucate)*
PRINCIPALES ROUTES DEPARTEMENTALES				
RD6009 (ex RN9)	Axe reliant Fitou à Peyriac-de-Mer, en parallèle de l'A9	Roquefort-des-Corbières	Longitudinal	11 858 dont 16 % de PL
		Sigean		11 266 dont 17 % de PL
		Peyriac-de-mer		21 275 dont 11 % de PL
RD50	Relie Fitou à Treilles	Fitou	Perpendiculaire	-
RD27	Relie entre autres Treilles et Caves. Seul accès à la commune de Treilles depuis le littoral.	Treilles	Perpendiculaire	-
RD66	Relie Roquefort-des-Corbières à la RD609. Seule RD accédant à Roquefort-des-Corbières (possibilité de desserte par voie communale)	Roquefort-des-Corbières	Perpendiculaire	-
RD205	Relie Sigean à Fraissé-des-Corbières. Cette route est empruntée par de nombreux cyclistes	Roquefort-des-Corbières et Sigean	Perpendiculaire	-
RD3	Relie Sigean à Roquefort-des-Corbières. Route interdite aux Poids Lourds	Portel-des-Corbières	Perpendiculaire	-
RD611a	Relie la RD6009 à Portel-des-Corbières	Portel-des-Corbières	Perpendiculaire	2 312 dont 2 % de PL

** Données 2018*

Nota : pour le réseau routier national, les données de trafic présentées dans le tableau précédent sont issues de stations permanentes permettant le comptage simple de tous les véhicules, des « comptages tournants » ou « comptages temporaires » effectués quelques jours dans l'année, et des chaines statistiques des péages pour les autoroutes concédées.



Photographie 28 : l'A9 au niveau de Roquefort-des-Corbières (source : Systra)

Les autres réseaux liés à la mobilité

La zone d'étude est desservie par plusieurs lignes de bus régies par la communauté d'agglomération du Grand Narbonne (Citibus, excepté la commune de Fitou) et de la région Occitanie (liO). A noter que la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée ne dispose d'aucun réseau de transport public.

Le réseau Citibus

Les communes appartenant à la zone d'étude sont desservies par plusieurs lignes périurbaines de bus :

- Sigean : lignes 13, 14, 15,17 et 18 ;
- Portel-des-Corbière : lignes 10 et 17 ;
- Roquefort des Corbières : ligne 13 ;
- Treilles et La Palme : lignes 16 et 18 ;
- Caves : lignes 15, 16 et 18 ;
- Peyriac-de-Mer : : lignes 10 et 15 ;
- Bages : ligne 10.

Le réseau liO

Seules les communes de Portel des Corbières et Fitou sont desservies par le réseau d'autocar régional liO : ligne 408 pour Portel et ligne 503 pour Fitou.

La circulation sur ces grands axes départementaux connaît certaines difficultés dans la traversée de certaines villes et villages n'ayant pas fait l'objet de déviation, ainsi qu'en période estivale pour la zone littorale.

3.4.6.2.3. LES RÉSEAUX DE TRANSPORT D'ÉNERGIE ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les postes et lignes électriques

Source : Réseau de Transport d'Electricité

La zone d'étude est traversée par un réseau composé de plusieurs lignes Haute Tension et très Haute Tension gérées par RTE (Réseau de Transport d'Électricité). Le tableau ci-après présente les lignes électriques croisées ou attenants à la zone d'étude.

Aucun poste électrique n'est situé dans la zone d'étude, les plus proches sont à 300 m, sur la commune de Fitou.

Tableau 56 : Lignes Haute Tension et très Haute Tension présentes dans la zone d'étude (sources : Réseau de Transport d'Electricité)

Commune	Type ouvrage	Nom de la ligne	tension
Peyriac-de-Mer	A	LIAISON 63kV N0 1 LIVIERE-PORT-LA-NOUVELLE	63kV
Portel-des-Corbières	A	LIAISON 63kV N0 1 LIVIERE-PORT-LA-NOUVELLE	63kV
Roquefort-des-Corbières	A	LIAISON 63kV N0 1 LIVIERE-PORT-LA-NOUVELLE	63kV
Sigean	A	LIAISON 63kV N0 1 LIVIERE-PORT-LA-NOUVELLE	63kV
Peyriac-de-Mer	A	LIAISON 63kV N0 1 LIVIERE - NARBONNE - PORT-LA-NOUVELLE	63kV
Portel-des-Corbières	A	LIAISON 63kV N0 1 LIVIERE - NARBONNE - PORT-LA-NOUVELLE	63kV
Roquefort-des-Corbières	A	LIAISON 63kV N0 1 LIVIERE - NARBONNE - PORT-LA-NOUVELLE	63kV
Sigean	A	LIAISON 63kV N0 1 LIVIERE - NARBONNE - PORT-LA-NOUVELLE	63kV

Les gazoducs

La zone d'étude intercepte trois conduites de gaz.

Tableau 57 : Lignes de gaz au droit de la zone d'étude (source : Data.gouv)

Désignation du réseau	Commune	Gestionnaire
Canalisation DN 250 Roquefort-des-Corbières/Salses	Caves La Palme Fitou Treilles	TEREGA
Branchement DN 080 GRDF Sigean	Roquefort-des-Corbières Sigean	
Canalisation DN 250 Narbonne-Roquefort-des-Corbières	Roquefort-des-Corbières Portel-des-Corbières Peyriac-de-Mer Bages	

Les gazoducs requièrent une attention particulière dans la mesure où des distances de sécurité doivent être respectées tant pour la protection de la Ligne nouvelle que pour le maintien de l'exploitation du réseau.

Les canalisations sont toutes grevées d'une servitude permettant de protéger les conduites. Celles-ci sont développées dans la partie spécifique à l'application des servitudes au §. 5.4 de la pièce F-3 « État initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».

Le réseau de télécommunications

La zone d'étude n'est pas concernée par les grands réseaux de télécommunications.

3.4.6.2.4. LES ÉQUIPEMENTS DIVERS

Les centres de traitement de déchets

Aucune déchetterie n'est située dans la zone d'étude mais deux sont situées à proximité : Portel-des-Corbières (100m), Peyriac-de-Mer (à 200 m).

Les parcs éoliens

Aucun parc éolien ne se situe dans la zone d'étude du secteur géographique n°2.

Néanmoins, neuf parcs éoliens sont situés à proximité de la zone d'étude.

- le parc éolien de Fitou 1 qui compte huit éoliennes où trois périmètres de 500 mètres croisent la zone d'étude ;
- le parc éolien de Fitou 2 qui compte neuf éoliennes et est situé à moins de 1 km de la zone d'étude ;
- la centrale éolienne du Souleilla et Corbières située sur la commune de Treilles et à moins de 2 km de la zone d'étude et qui compte 16 éoliennes ;
- le parc éolien de garrigue haute sur la commune de Sigean qui compte 10 éoliennes et est situé à environ 2 km de la zone d'étude ;
- le parc éolien de Corbières Méditerranée Cambouisset situé sur la commune de Roquefort-des-Corbières et hors zone d'étude. Ce parc est constitué de cinq éoliennes ;
- la centrale éolienne de l'olivier Cambouisset située sur la commune de Roquefort-des-Corbières et hors zone d'étude. Ce parc est constitué d'une éolienne ;
- le parc éolien Plat de Graniers situé sur les communes de La Palme et Port-la-Nouvelle et hors zone d'étude. Ce parc est constitué de quatre éoliennes ;
- les centrales éoliennes de Lastours et du Plan du Pal situées sur la commune de Portel-des-Corbières et hors zone d'étude. Huit éoliennes sont implantées sur ces deux sites.



Photographie 29 : Les éoliennes de Fitou (source : INGEROP)

Trois périmètres de 500 mètres autour des éoliennes sont situés dans la zone d'étude au niveau du parc de Fitou n°1.

Les centrales photovoltaïques

La centrale solaire de Roquefort-des-Corbières/ La Palme se situe dans la zone d'étude.

Située sur les communes de Roquefort-des-Corbières et de La Palme, la centrale solaire est constituée de deux parcs au sol, Pla de la Roque et La Calade, sur des surfaces respectives de 11,7 et 9,9 hectares (de part et d'autre de l'autoroute A9).



Photographie 30 : Parc photovoltaïque Roquefort-des-Corbières (source : BRLi)



Photographie 31 : Photographie aérienne de la centrale solaire de Roquefort / La Palme (source : JMB Energie)

Le projet de parc photovoltaïque la Carretière à Treilles a fait l'objet d'une demande de permis de construire en 2016 et d'une enquête publique en 2018. Il s'étend sur 9,27 ha, pour une puissance prévisible de 4,22 MWc. Il est à noter que l'emprise initiale du projet s'étendait sur 9,69 ha et a été revue suite à une demande el SNCF dans le cadre du projet de LGV.

Ce projet est en presque entièrement inclus dans la ZPP.

Les carrières

La zone d'étude concerne une carrière, qui relève de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation. Il s'agit de la carrière située sur la commune de Roquefort-des-Corbières. Il s'agit d'un établissement ICPE.

Les autres équipements

Les équipements croisés sur la zone d'étude et à proximité (500 mètres maximum) sont les suivants :

- station d'épuration : Roquefort-des-Corbières (dans la zone d'étude), Treilles (450 m) ;
- station de pompage : Roquefort-des-Corbières (80m), Sigean (100 m) ;
- cimetière : Roquefort-des-Corbières (450 m) ;
- école primaire : Roquefort-des-Corbières (300 m) ;
- crèches : micro-crèche et école primaire à Roquefort-des-Corbières (300 m) ;
- aire d'autoroute : aire de repos à Bages (230 m), Roquefort-des-Corbières, aire de service à La Palme.

Secteur 2 - Piémont des Corbières

ACTIVITÉS, RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS

PYRÉNÉES-ORIENTALES

AUDE

Parc éolien de Treilles

Parc éolien de Portel-des-Corbières

Ligne 63 kV Livière-Port-La-Nouvelle

PORTEL-DES-CORBIÈRES

TREILLES

ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES

CAVES

PEYRIAC-DE-MER

BAGES

SIGEAN

FITOU

Aire d'autoroute de La Palme

LA PALME

Parc éolien de Fitou

Parc éolien de La Palme et de Sigean

Centrale solaire de Roquefort-des-Corbières/La Palme

Parc éolien de Roquefort-des-Corbières

Canal de la Robine

Mer Méditerranée

D900 D83 D627 D6009 D6139 D6113 A61 A9

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

Réseaux

Transport

- Aéroport / Aérodrome
- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Autre
- Gare
- Voie ferrée
- Canal de navigation

Énergie

- Poste éléctrique
- Réseau éléctrique (HT/THT)
- Gazoduc

Équipements

- Carrières
- Mât éolien
- Parc photovoltaïque (existant ou en projet)
- Centre d'enfouissement technique
- Dechetterie
- STEP

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

- Urbanisation (2018)
- Zone d'activité existante
- Zone d'activité future



0 1 2 Km

Date : 18/08/2021

Échelle : 1/100000

Sources : DDTM, RTE, BD Topo IGN, CLC18

Fond de plan : Scan 100 © IGN

egis

3.4.6.3. SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N°3

3.4.6.3.1. LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DE POLITIQUE DE DÉPLACEMENTS

> 🕮 *L'exhaustivité et l'analyse des documents de planification et de gestion de politique de déplacements urbains sont présentées dans le §. 5.6.1 de la pièce F-3 « État initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».*

La zone d'étude est concernée par le Plan de Déplacements Urbains (PDU) du Grand Narbonne, qui en cours d'élaboration.

3.4.6.3.2. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Les infrastructures portuaires et aéroportuaires

Aucune infrastructure portuaire ni aéroportuaire n'est concerné par la zone d'étude du secteur géographique n°3.

Les voies navigables

Le canal de la Robine, qui intercepte la zone d'étude sur la commune de Moussan, est une voie navigable.

Le réseau ferroviaire

Le réseau ferroviaire du Territoire de la Narbonnaise propose une liaison Narbonne-Carcassonne, avec une offre relativement importante (47 trains de voyageurs et 27 trains de marchandises par jour, deux sens confondus), ainsi qu'une ligne ancienne en direction de Bize-en-Minervois, qui ne voit plus passer quotidiennement que deux trains de marchandises et qui a expérimenté la mise en place d'un autorail touristique dit « du Minervois » dont l'activité s'est interrompue.

Sur la commune de Nissan-lez-Ensérune, la zone d'étude traverse la ligne Bordeaux-Sète ainsi que la Gare de cette dernière (à proximité de la ZAE La Mouline.

Tableau 58 : Le réseau ferré au droit de la zone d'étude

Communes	Voie ferrée	Axe dans la zone d'étude
Montredon-des-Corbières – Narbonne - Marcorignan	Montpellier / Bordeaux (liaison Narbonne-Carcassonne)	Perpendiculaire
Moussan	Perpignan / Bize / Minervois	Perpendiculaire
Coursan / Nissan-lez-Ensérune	Bordeaux / Sète	Longe la zone d'étude et puis perpendiculaire

Le réseau autoroutier et routier structurant

Le réseau routier du secteur géographique n°3 est particulièrement marqué par un réseau de routes départementales qui traversent la zone d'étude.

Le tableau, ci-après présente les principales structures autoroutière et routières situées dans la zone d'étude en fonction de leur importance (autoroute, routes nationales, départementales) ainsi que les trafics associés. Soulignons que la zone d'étude couvre également les aires de repos Narbonne/Jonquières et de Pech Loubat, sur l'A61.

Les principaux projets de développement routier à proximité et dans la zone d'étude sont identifiés dans le tableau suivant :

Tableau 59 : Les projets de développement routier (sources : SCoT, SNIT, SRI)

Type de projet	Intitulé	Caractéristiques
Routiers	« Autres » travaux	Aménagement des liaisons entre les bourgs de la seconde couronne de Narbonne et déviation de certains villages sur la RD18 et la RD31 Aménagement de certains axes pour faciliter les liaisons au cœur des bassins d'emplois (Minervoise, RN9, RD139 entre Sigean et Port la Nouvelle, RD607 entre Minervoise et Narbonne

Tableau 60 : Principales structures routières du secteur géographique n°3 (sources : CD11, CD34, DREAL Occitanie, ASF)

Voiries	Situation par rapport à la zone d'étude	Communes concernées	Axe dans la zone d'étude	Trafic (TMJA 2019 en véhicules par jour) + trafic PL
AUTOROUTE				
A61	Autoroute des deux mers	Narbonne	Perpendiculaire	40 100 dont 13 % de PL (Lézignan)*
PRINCIPALES ROUTES DEPARTEMENTALES				
RD6113	Relie Narbonne à Toulouse	Montredon-des-Corbières, Narbonne	Perpendiculaire	24 523 dont 9 % de PL
RD607	Route de Narbonne reliant Aigues Vives à Narbonne	Narbonne et Moussan	Perpendiculaire	12 190 dont 4 % de PL
RD69	Relie Montredon-des-Corbières et Moussan	Narbonne et Moussan	Perpendiculaire	-
RD269	Relie la RD1118 et la D69	Narbonne et Marcorignan	Perpendiculaire	-
RD169	Relie Narbonne et Moussan	Moussan	Perpendiculaire	-
RD369	Relie la RD13 à Cuxac d'Aude	Moussan, Cuxac d'Aude et Narbonne	Perpendiculaire	-
RD13	Relie Narbonne et Cuxac d'Aude	Cuxac d'Aude	Perpendiculaire	-
RD1118	Relie Saint-Marcel-sur-Aude et Coursan	Cuxac d'Aude	Perpendiculaire	-
RD37	Relie Capestang et Nissan-lez-Ensérune	Nissan-lez-Ensérune	Perpendiculaire	1 636 dont 8 % de PL
RD162	Relie Colombiers à Cazoul-lès-Béziers	Nissan-lez-Ensérune	Perpendiculaire	-
RD162E3	Relie Nissan-lez-Ensérune à un chemin communal	Nissan-lez-Ensérune	Perpendiculaire	-
RD609	Relie la RD6009 à Béziers	Nissan-lez-Ensérune	Perpendiculaire	-

** Données 2018*

Nota : pour le réseau routier national, les données de trafic présentées dans le tableau précédent sont issues de stations permanentes permettant le comptage simple de tous les véhicules, des « comptages tournants » ou « comptages temporaires » effectués quelques jours dans l'année, et des chaines statistiques des péages pour les autoroutes concédées.

Les autres réseaux liés à la mobilité

La zone d'étude est desservie par plusieurs lignes de bus régis par les la communauté d'agglomération Le Grand Narbonne : Citibus, ainsi que la Région Occitanie (liO). A noter que la communauté de communes La Domitienne ne dispose pas d'un réseau de transport public pour la commune de Nissan-lez-Ensérune.

Le réseau Citibus :

Les communes appartenant à la zone d'étude sont desservies par plusieurs lignes périurbaines de bus :

- Narbonne : lignes 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 19, 20 et 21 ;
- Moussan : ligne 9 ;
- Marcorignan : lignes 9, 19, 20 et 21 ;
- Névian et Montredon-des-Corbières : ligne 12 ;
- Cuxac d'Aude : ligne 7 ;
- Coursan : ligne 11

Le réseau liO

Les communes de Narbonne et Montredon-des-Corbières sont desservies par les lignes du réseau liO ; ligne 412 et 401 pour Narbonne et uniquement ligne 401 pour Montredon-des-Corbières.

La commune de Nissan-Lez-Ensérune est desservie par la ligne 641.

Afin d'anticiper l'arrivée de la Ligne nouvelle, plusieurs projets de transports en commun sont en cours de réflexion.

Tableau 61 : Les projets de développement des transports en commun

Type de projet	Intitulé	Caractéristiques
Transports en Commun	Anticiper la Ligne nouvelle en engageant des réflexions	construction d'une gare nouvelle TGV le positionnement de la gare de Narbonne la voie ferrée Narbonne / Bize Minervois, à réactiver la gare de Port-la-Nouvelle, à envisager dans une double optique : le transport des voyageurs et le fret Étude de la réactivation des gares de Névian et de Coursan

Pistes cyclables

Parmi les principales pistes cyclables du Grand Narbonne, la piste Narbonne - Montredon des Corbières – Névian – Marcorignan – Moussan, qui intercepte la zone d'étude, est à noter.

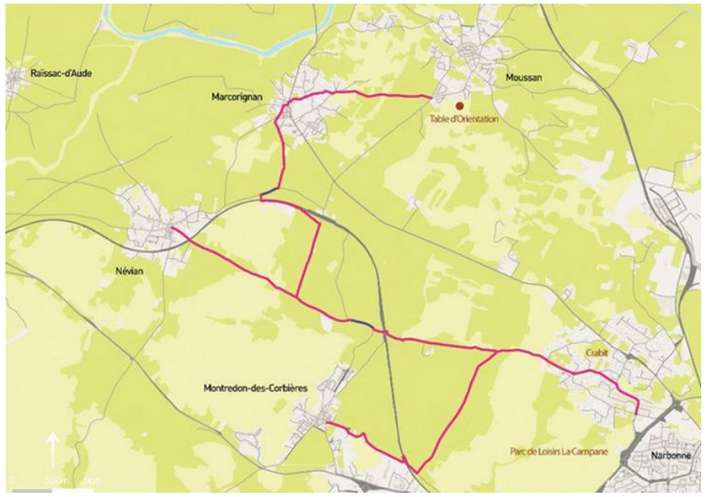

Figure 41 : piste cyclable Narbonne - Montredon des Corbières - Névian - Marcorignan – Moussan (Grand Narbonne)

La zone d'étude se caractérise par la présence de nombreuses routes départementales où la circulation connait certaines difficultés en période estivale pour la zone littorale.

3.4.6.3.3. LES RÉSEAUX DE TRANSPORT D'ÉNERGIE ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les postes et lignes électriques

Source : Réseau de Transport d'Electricité

La zone d'étude est traversée par un réseau composé de plusieurs lignes Haute Tension (HT) et Très Haute Tension (THT) géré par RTE (Réseau de Transport d'Électricité).

Le tableau ci-après présente les postes et lignes électriques Haute Tension et Très Haute Tension croisés ou attenants à la zone d'étude.

Un poste électrique (« Ensérune ») est situé dans la zone d'étude, sur la commune de Nissan-lez-Ensérune.

Tableau 62 : Lignes Haute Tension et très Haute Tension recensées dans la zone d'étude (source : Réseau de Transport d'Electricité)

Commune	Type ouvrage	Nom de la ligne	tension
Moussan	A	LIAISON 63kV N0 1 CESSE-LIVIERE	63kV
Nissan-lez-Ensérune	A	RES. LIAISON 63kV N0 1 ENSERUNE - LUNES	HORS TENSION
Nissan-lez-Ensérune	A	LIAISON 63kV N0 1 ENSERUNE-NISSAN	63kV
Nissan-lez-Ensérune	A	LIAISON 63kV N0 1 ENSERUNE-ST-VINCENT	63kV
Nissan-lez-Ensérune	A	LIAISON 63kV N0 1 BEZIERS(S.N.C.F.)-ENSERUNE-SAUCLIERES	63kV
Montredon-des-Corbières	A	LIAISON 225kV N0 1 LA GAUDIERE - LIVIERE	225kV
Narbonne	A	LIAISON 225kV N0 1 LA GAUDIERE - LIVIERE	225kV
Coursan	A	LIAISON 225kV N0 1 LA GAUDIERE - ST VINCENT	225kV
Cuxac-d'Aude	A	LIAISON 225kV N0 1 LA GAUDIERE - ST VINCENT	225kV
Montredon-des-Corbières	A	LIAISON 225kV N0 1 LA GAUDIERE - ST VINCENT	225kV
Narbonne	A	LIAISON 225kV N0 1 LA GAUDIERE - ST VINCENT	225kV
Montredon-des-Corbières	A	LIAISON 63kV N0 1 LEZIGNAN-LIVIERE	63kV
Narbonne	A	LIAISON 63kV N0 1 LEZIGNAN-LIVIERE	63kV
Narbonne	A	LIAISON 63kV N0 1 LIVIERE-PORT-LA-NOUVELLE	63kV
Narbonne	A	LIAISON 63kV N0 1 LIVIERE-LUNES-NARBONNE	63kV
Narbonne	A	LIAISON 63kV N0 1 LIVIERE - NARBONNE - PORT-LA-NOUVELLE	63kV
Narbonne	A	LIAISON 63kV N0 1 LIVIERE - MAS-NOU - VILLESEQUE-DES-CORBIERES	63kV

Commune	Type ouvrage	Nom de la ligne	tension
Coursan	A	LIAISON 225kV N0 1 LIVIERE - ST VINCENT	225kV
Cuxac-d'Aude	A	LIAISON 225kV N0 1 LIVIERE - ST VINCENT	225kV
Narbonne	A	LIAISON 63kV N0 1 LIVIERE - NARBONNE - PORT-LA-NOUVELLE	63kV

Les gazoducs

Deux conduites de transport de gaz sont présentes dans la zone d'étude.

Tableau 63 : Les conduites de gaz recensées dans la zone d'étude (source : Data.gouv)

Désignation du réseau	Commune	Gestionnaire
Canalisation DN 250 Narbonne-Roquefort-des-Corbières	Narbonne	TEREGA
Branchement DN 150 GRDF Narbonne 1 Part. ante.	Montredon-des-Corbières	TEREGA

Les gazoducs requièrent une attention particulière dans la mesure où des distances de sécurité doivent être respectées tant pour la protection de la Ligne nouvelle que pour le maintien de l'exploitation du réseau.

Les canalisations sont toutes grevées d'une servitude permettant de protéger les conduites. Cette servitude est développée dans la partie spécifique à l'application des servitudes au §. 5.4 de la pièce F-3 « État initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».

Le réseau de télécommunications

La zone d'étude inclut plusieurs câbles et artères du réseau national de télécommunications, qui se trouvent notamment sur les communes de :

- Montredon-des-Corbières : Liaison Carcassonne- Narbonne ;
- Montredon-des-Corbières : câbles souterrains sur la commune de Montredon, Liaison Carcassonne – Narbonne ;
- Narbonne, plusieurs câbles sont présents sur la commune : 181.03 Carcassonne – Narbonne, 181.04 Narbonne – Béziers, 193.01 Narbonne – La Palme, 381.02 Narbonne – Béziers, 48904 Capestang-Narbonne, câble Avignon – le Perthus, F407.01 Narbonne – Béziers. Une tour télécom est par ailleurs située à proximité du château de Levrettes.

3.4.6.3.4. Les équipements divers

Les centres de traitement de déchets

Le l'écopole Lambert est intercepté par la zone d'étude sur la commune de Narbonne.

La plate-forme de traitement des déchets verts « Bio Terra », mise en service en avril 2004 s'insère dans la zone d'étude, au niveau de Narbonne.

Enfin, Veolia Eau exploite à Narbonne un centre de traitement des déchets urbains.

Les parcs éoliens

La zone d'étude intercepte un parc éolien sur la commune de Cuxac d'Aude, et il convient de signaler la présence d'un autre parc à 150 m de la zone d'étude sur cette même commune.

De plus, deux parcs éoliens sont présents sur la commune de Névian (situés à environ 2,5 km de la zone d'étude) :

- le parc éolien de Névian (grande garrigue et garrigue de Théron) qui compte 18 éoliennes ;
- le parc éolien Combe de brousse qui compte trois éoliennes.

Les centrales photovoltaïques

La zone d'étude n'est concernée par aucun parc photovoltaïque. Les parcs existants les plus proches sont sur la commune de Narbonne à 1,5 km de la zone d'étude.

Les carrières

La zone d'étude abrite une carrière (Carrière Lavoye cap de pla), au niveau de la commune de Narbonne au Sud de la voie ferrée Bordeaux - St-Jean à Sète.

Les autres équipements

Les équipements recensés sur le secteur géographique n°3 et à proximité (500 mètres maximum) sont les suivants :

- stations d'épuration : Cuxac-d'Aude (à 175 m), Nissan-lez-Ensérune dans la zone d'étude (2 stations), Montredon-des-Corbières (à 30 mètres) ;
- stations de pompage : Cuxac-d'Aude (300 m) et Nissan-lez-Ensérune ;
- cimetières : Marcorignan (à 200 m) et Nissan-lez-Ensérune (100 m), Montredon-des-Corbières (200m) ;
- stade : Moussan (dans la zone d'étude) ;
- centres médico-sociaux : Narbonne (établissement adapté (EA) de Sainte Johannes et l'IME de Louis Signoles au niveau du château des Levrettes) et Nissan-lez-Ensérune (400m) ;
- maison de retraite : Résidence la Tour à Montredon-des-Corbières (360 m) ;
- écoles : Cuxac-d'Aude (350 m), Nissan-lez-Ensérune (400 m), Moussan (450 m), Névian (500 m) ;
- aire d'accueil des gens du voyage : Cap de Pla à Narbonne ;
- les canalisations du réseau hydraulique Aqua Domitia, dont l'adducteur principal du maillon littoral Audois et ses ramifications s'inscrivent dans la ZPP, au niveau de la commune de Nissan-lez-Ensérune.

Le centre Louis Signoles, situé au château de Levrettes, est un établissement recevant du public au cœur de la zone d'étude (équipement sensible), sur la commune de Narbonne. Il s'agit d'un institut médico éducatif (IME) accueillant des déficients intellectuels moyens et légers. Il occupe 40 salariés dont 25 permanents. Sa capacité d'accueil est de 45 patients.

Enfin, plusieurs ICPE ont été recensées dans la zone d'étude du secteur géographique n°3.

Tableau 64 : Les ICPE dans la zone d'étude

Nom de l'établissement ou lieu d'exploitation	Activité	Commune
CET Lambert	Décharge	Narbonne
Carrière Lavoye – Cap de Pla	F32 - Carrières	Narbonne
BioTerra Veolia Eau Narbonne	K2- Traitement des déchets urbains	Narbonne
Beltran Père et Fils	K52 - Dépôts de ferraille	Marcorignan
Valorem	Production d'électricité	Cuxac d'Aude
Cave coopérative	Vinification	Cuxac d'Aude
Unisource	B23- Fabrication d'autres boissons	Nissan-lez-Ensérune
Tilt Auto	K5 - Récupération, dépôts de ferrailles	Nissan-lez-Ensérune
SCAV Les Vignerons du Apys d'Ensérune	Vinification	Nissan-lez-Ensérune

Secteur 3 - Plaine de l'Aude

ACTIVITÉS, RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS

Activité de recyclage de fers et métaux

Ligne 225 kV La Gaudière-Saint Vincent Livière-Saint Vincent

ZAE La Mouline

ZA La Plaine (Nord et Sud)

ZAE Maillassole

Centre Louis Signoles

Gare de Narbonne

Ecopole de Lambert

Aire d'acceuil des gens du voyage

MARCORIGNAN

NÉVIAN

MOUSSAN

CUXAC-D'AUDE

NISSAN-LEZ-ENSERUNE

COURSAN

MONTREDON-DES-CORBIÈRES

NARBONNE

HÉRAULT

AUDE

Mer Méditerranée

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

Réseaux

Transport

- Aéroport / Aérodrome
- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Autre
- Gare
- Voie ferrée
- Canal de navigation

Énergie

- Poste éléctrique
- Réseau éléctrique (HT/THT)
- Gazoduc

Équipements

- Carrières
- Mât éolien
- Parc photovoltaïque (existant ou en projet)
- Centre d'enfouissement technique
- Dechetterie
- STEP

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

- Urbanisation (2018)
- Zone d'activité existante
- Zone d'activité future



0 1 2 Km

Date : 18/08/2021
Échelle : 1/100000

Sources : DDTM, RTE, BD Topo IGN, CLC18
Fond de plan : Scan 100 © IGN

3.4.6.4. SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N°4

3.4.6.4.1. LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DE POLITIQUE DE DÉPLACEMENTS URBAINS

> 🕮 *L'exhaustivité et l'analyse des documents de planification et de gestion de politique de déplacements urbains sont présentées dans le §. 5.6.1 de la pièce F-3 « État initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».*

La zone d'étude est concernée par un Plan de Déplacements Urbains (PDU) en cours finalisation : le PDU de la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée, lancé en janvier 2013, a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée entre le 15 février et le 17 mars 2016.

3.4.6.4.2. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Les infrastructures portuaires et aéroportuaires

Aucune infrastructure portuaire ni aéroportuaire n'est située dans la zone d'étude. Cependant, à proximité de celle-ci, se trouve l'aéroport Béziers-Cap d'Agde (228 500 voyageurs en 2013) sur la commune de Portiragnes.

Les voies navigables

La zone d'étude est traversée par le Canal du Midi.

Le réseau ferroviaire

Le réseau ferroviaire intéressant la zone d'étude s'articule autour de l'artère principale Bordeaux-Sète, ainsi que de la ligne Béziers-Millau-Neussargues, avec une offre plus modeste.

Le trafic local (hors voyageurs « Grandes Lignes ») reste relativement modeste.

On note également la présence de quelques lignes assez anciennes :

- la ligne Colombiers-Cazouls lès Béziers, exploitée pour le compte du département et qui supporte encore quelques trains de marchandises ;
- la ligne Vias-Lézignan la Cèbe, qui accueille quelques trains de fret destinés à l'exploitation d'une carrière ;
- plusieurs lignes qui ne sont plus en exploitation.

Tableau 65 : Le réseau ferré au droit de la zone d'étude (sources : SCoT, PDU, SNIT, SRI)

Communes	Voie ferrée	Axe dans la zone d'étude
Cers et Villeneuve-lès-Béziers	Bordeaux / Marseille	Longitudinal et perpendiculaire

Le réseau autoroutier et routier structurant

Le réseau routier, au sens large, du secteur géographique n°4 est particulièrement marqué par le passage de l'A9 qui longe la zone d'étude.

Le tableau en page suivante présente les principales structures routières situées dans la zone d'étude, en fonction de leur importance (autoroute, routes nationales et départementales).

Les principaux projets de développement routier à proximité et dans la zone d'étude sont par ailleurs identifiés dans le tableau suivant.

Tableau 66 : Les projets de développement routier (sources : SCoT, PDU, SNIT, SRI)

Type de projet	Intitulé	Caractéristiques
Routier et autoroutier	Contournement de Béziers	Projet de contournement par le Sud de Béziers, depuis la RD612 vers l'A9 Projet de contournement par le Nord depuis la RD612
	Doublement de la voirie entre Pézenas et le pont d'Agde	Mise à 2x2 voies de certains tronçons des RD13 et RD612 (en cours de réalisation)

Les problèmes de congestion sont principalement constatés sur la rocade de Béziers (RD64), ainsi qu'en période estivale sur les axes desservant le littoral.

Tableau 67 : Principales structures routières du secteur géographique n°4 (sources : CD34, DREAL Occitanie, CABM, ASF)

Voie	Situation par rapport à la zone d'étude	Commune	Axe dans la zone d'étude	Trafic (TMJA 2019 en véhicules par jour) + % de PL
AUTOROUTE				
A9	La zone d'étude intercepte l'A9	Vendres	Perpendiculaire	59 700 dont 21 % de PL (Agde Pézenas)* 63 800 dont 20 % de PL (Béziers Ouest)*
	La zone d'étude longe l'A9	Béziers	Longitudinal	
	La zone d'étude longe l'A9	Sauvian	Longitudinal	
	La zone d'étude longe l'A9	Villeneuve-lès-Béziers	Longitudinal	
A75	Intersection perpendiculaire avec la zone d'étude sur ce secteur	Villeneuve-lès-Béziers	Perpendiculaire	-
PRINCIPALES ROUTES DEPARTEMENTALES				
RD609	Relie la D6009 à Béziers	Lespignan	Perpendiculaire	-
RD14	Relie la D64 (Béziers) à la D618 (Fleury)	Lespignan	Perpendiculaire	3 522 véh dont 4 % de PL
RD64	Permet un contournement de Béziers sur sa partie Sud et dessert les communes de Vendres, Valras Plage, Sérignan et Villeneuve lès Béziers	Vendres, Béziers	Perpendiculaire	11 813 véh dont 12 % de PL
RD19	Relie Béziers et Sérignan	Béziers, Sauvian	Perpendiculaire	5 942 véh dont 9 % de PL
RD612	Desserte locale entre Béziers et Villeneuve-lès-Béziers	Villeneuve-lès-Béziers	Perpendiculaire	38 204 véh dont 5 % de PL (Rocade Est RD612 Béziers)

** Données 2018*

Nota : pour le réseau routier national, les données de trafic présentées dans le tableau précédent sont issues de stations permanentes permettant le comptage simple de tous les véhicules, des « comptages tournants » ou « comptages temporaires » effectués quelques jours dans l'année, et des chaines statistiques des péages pour les autoroutes concédées.

Les autres réseaux liés à la mobilité

La zone d'étude est desservie par plusieurs lignes de bus régies par les communautés d'agglomération « Hérault Méditerranée » et « Béziers Méditerranée », ainsi que par la région A noter que les communautés de communes du Pays de Thongue et La Domitienne ne disposent pas d'un réseau de transport public.

Le réseau beeMob (CA Béziers Méditerranée) intéresse la zone d'étude par :

- la ligne E, qui dessert les communes de Béziers, Sauvian et Vendres. Elle relie Béziers à Vendres,
- les ligne 5 et A, qui relient Béziers et Villeneuve-lès-Béziers ;
- les lignes 6 et 13, qui relient les communes de Villeneuve-lès-Béziers et Cers,
- les lignes 3 et 20 à Villeneuve-lès-Béziers.

Le réseau régional liO concerne la zone d'étude par :

- la ligne 641 qui relie Béziers à Nissan-Lez-Ensérune ;
- la ligne 652 qui relie Béziers à Lespignan ;.
- la 653 qui relie Béziers à Vendres ;
- la ligne 651 qui relie Béziers à Cers en passant par Villeneuve-Lès-Béziers.

Plusieurs autres lignes sont en partance de Béziers.

Par ailleurs, des réflexions sont en cours pour intégrer et tenir compte de l'évolution actuelle du réseau ferroviaire (lignes nouvelles). Elles doivent permettre de positionner Béziers en tant que véritable pôle d'échanges et d'accompagner la réalisation de la gare nouvelle de Béziers.

3.4.6.4.3. Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications

Les postes et lignes électriques

La zone d'étude est traversée par un réseau composé de plusieurs lignes Haute Tension et Très Haute Tension, gérées par RTE (Réseau de Transport d'Électricité). Le tableau ci-après présente les lignes électriques croisées ou attenants à la zone d'étude.

Aucun poste électrique n'est situé dans la zone d'étude. Toutefois un poste se situe à environ 1 km de celle-ci, sur la commune de Florensac.

Tableau 68 : Lignes Haute Tension et Très Haute Tension présentes au droit du secteur d'étude (sources : Réseau de Transport d'Electricité / POS et PLU)

Commune	Type ouvrage	Nom de la ligne	tension
Béziers	A	LIAISON 63kV N0 1 BEZIERS(S.N.C.F.)-ENSERUNE-SAUCLIERES	63kV
Lespignan	A	LIAISON 63kV N0 1 BEZIERS(S.N.C.F.)-ENSERUNE-SAUCLIERES	63kV
Villeneuve-lès-Béziers	A	LIAISON 63kV N0 1 SAUCLIERES-ST-VINCENT	63kV
Béziers	A	LIAISON 63kV N0 1 ST-VINCENT-VIAS	63kV
Cers	A	LIAISON 63kV N0 1 ST-VINCENT-VIAS	63kV

Les gazoducs

Une conduite de gaz est située dans la zone d'étude dont le gestionnaire est GRT Gaz (SEF-G-28350) au niveau des communes de Béziers, Villeneuve-lès-Béziers et Cers.

Le réseau de télécommunications

La zone d'étude couvre plusieurs câbles et artères du réseau national de télécommunications sur les communes de :

- Villeneuve-lès-Béziers - Cers : Câble 381.01 ;
- Florensac : câble n°181-05 Béziers – Montpellier, câble n°489-03 Capestang – Montpellier.

3.4.6.4.4. Les équipements divers

Les centres de traitement des déchets

Aucune déchetterie n'est présente dans la zone d'étude.

Les parcs éoliens

Aucun parc éolien n'est implanté dans la zone d'étude ou à proximité. Un projet de parc sur la commune de Lespignan a été rejeté.

Les centrales photovoltaïques

Une centrale photovoltaïque surélevée est présente dans la zone d'étude.

Le parc du Bassin du Capiscol est également légèrement recoupé par la zone d'étude sur la commune de Villeneuve-lès-Béziers.

Les carrières

La zone d'étude abrite une carrière en activité et qui relève de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation.

Tableau 69 : Carrière en activité dans la zone d'étude

Nom de l'établissement ou lieu d'exploitation	Activité	Commune
Calcaires du Biterrois	Carrière	Vendres
Les établissements Castilles	Carrière	Béziers

Les autres équipements

Les équipements rencontrés sur la zone d'étude et à proximité (500 mètres maximum) sont les suivants :

- station de pompage : Béziers (350 m) ;
- un cimetière : Villeneuve-lès-Béziers ;
- écoles : Lycée professionnel à Béziers (200 m) ;
- Institut Consulaire de Formation à Villeneuve-Lès-Béziers (250 m) ;
- le réseau hydraulique Aqua Domitia

Secteur 4 - Vallée de l'Orb

ACTIVITÉS, RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS

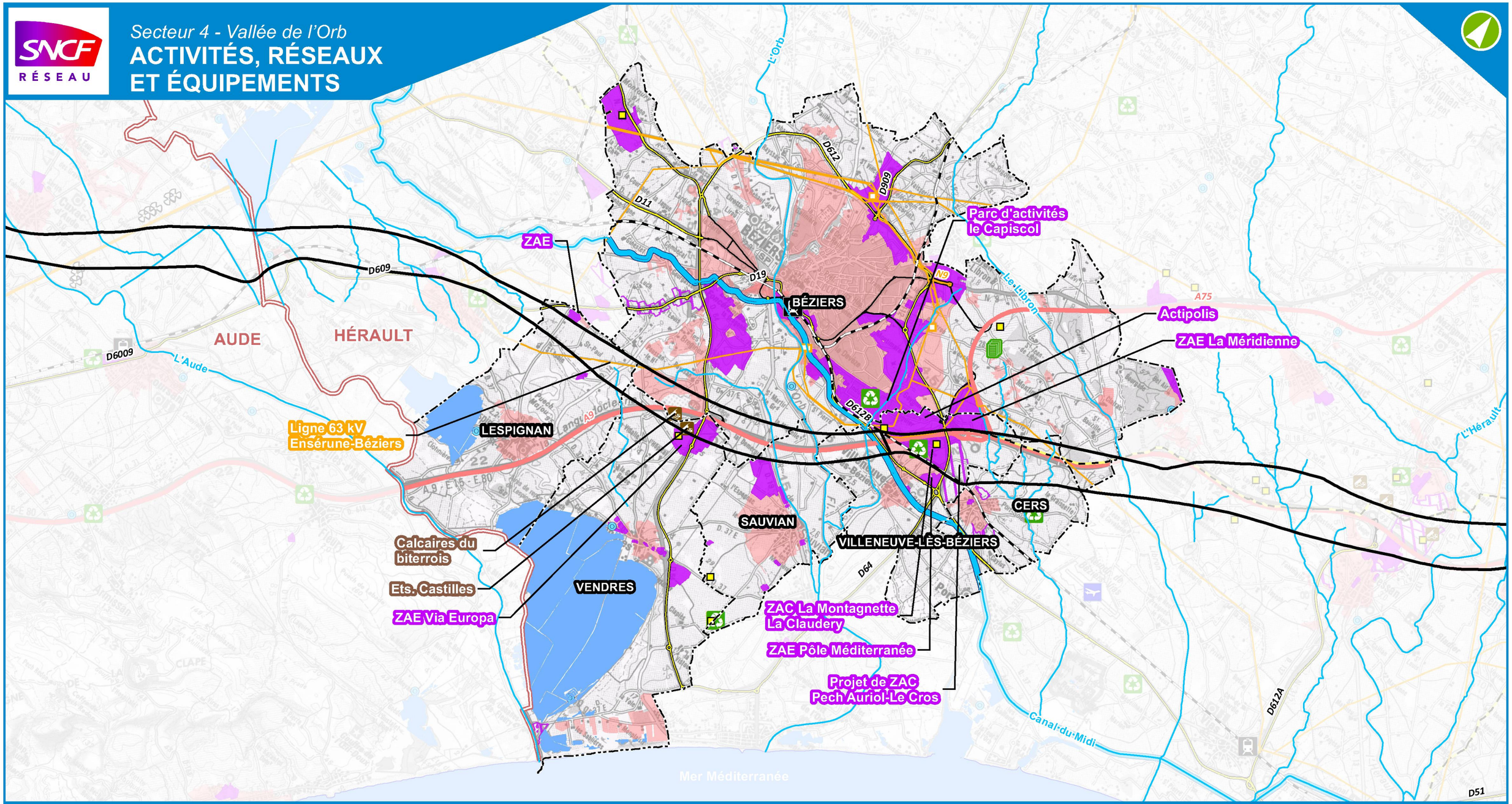

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

Réseaux

Transport

- Aéroport / Aérodrome
- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Autre
- Gare
- Voie ferrée
- Canal de navigation

Énergie

- Poste éléctrique
- Réseau éléctrique (HT/THT)
- Gazoduc

Équipements

- Carrières
- Mât éolien
- Parc photovoltaïque (existant ou en projet)
- Centre d'enfouissement technique
- Dechetterie
- STEP

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

- Urbanisation (2018)
- Zone d'activité existante
- Zone d'activité future

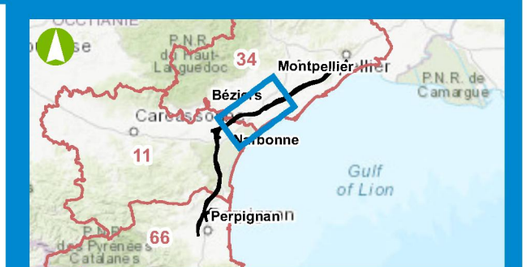

0 1 2 Km

Date : 18/08/2021
Échelle : 1/100000

Sources : DDTM, RTE, BD Topo IGN, CLC18
Fond de plan : Scan 100 © IGN

3.4.7. Les risques technologiques

Les risques technologiques sont déclinés selon trois risques distincts : le risque industriel, le risque de rupture de barrage et le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD).

Les communes de la zone d'étude sont toutes soumises à au moins un risque technologique. Les tableaux suivants identifient ces risques pour chaque secteur géographique.

Les cases renseignées d'un « X » précisent les communes soumises à un Plan de Prévention des Risques approuvé.

Tableau 70 : la liste des communes soumises aux risques technologiques au sein du secteur géographique n°1

Commune	Risque industriel	Risque rupture de barrage ou de digue	Risque TMD
Toulouges			
Le Soler			
Villeneuve-la-Rivière			
Baho			
Saint-Estève			
Baixas			
Peyrestortes			
Espira de l'Agly			
Rivesaltes			
Salses-le-Château	X		
Opoul-Périllos	X		

Tableau 71 : la liste des communes soumises aux risques technologiques au sein du secteur géographique n°2

Commune	Risque industriel	Risque rupture de barrage ou de digue	Risque TMD
Fitou			
Treilles			
Caves			
La Palme			
Roquefort-des-Corbières			
Sigean			
Portel-des-Corbières			
Peyriac-de-Mer			
Bages			

Tableau 72 : la liste des communes soumises aux risques technologiques au sein du secteur géographique n°3

Commune	Risque industriel	Risque rupture de barrage ou de digue	Risque TMD
Narbonne	X		
Montredon-des-Corbières			
Névian			
Marcorignan			
Moussan	X		
Cuxac d'Aude			
Coursan			
Nissan-lez-Ensérune			

Tableau 73 : la liste des communes soumises aux risques technologiques au sein du secteur géographique n°4

Commune	Risque industriel	Risque rupture de barrage ou de digue	Risque TMD
Lespignan			
Vendres			
Béziers	X		
Sauvian			
Villeneuve-lès-Béziers	X		
Cers			

3.4.7.1. Le risque industriel

3.4.7.1.1. Secteur géographique n°1

La zone d'étude intercepte le **site SEVESO « seuil haut » de Titanobel**, sur la commune d'Opoul-Périllos. Ce site, présenté ci-après, dispose d'un Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRT) approuvé le 11 octobre 2012. Le zonage réglementaire s'étend sur les communes d'Opoul-Périllos et Salses-le-Château.

Dans ce secteur, sur la commune de Rivesaltes, un projet de dépôt de munitions est en cours d'études par les services des armées, au droit du camp militaire Joffre.

Présentation du site Titanobel

L'établissement est situé au Sud-Est de la commune d'Opoul-Périllos, dans une zone isolée et non urbanisée de garrigue et de vignes de la région de Basses Corbières.

Le seul accès se fait par l'intermédiaire d'une voie communale, raccordée à la RD 9.

Né de la fusion des deux entités (TITANITE et NOBEL Explosifs) au cours de l'année 2008, Titanobel est aujourd'hui le leader du marché français de la fabrication et de la distribution d'explosifs à usage industriel, à destination des carrières, des sociétés de forage-minage et des entreprises de bâtiment et travaux publics. Son activité consiste en la réception, le stockage et la distribution de produits explosifs (nitrate – fioul).

Le site, d'une surface de 2 hectares, est composé des installations suivantes :

- un magasin superficiel d'explosifs, autorisé pour 100 tonnes d'explosifs industriels,
- un magasin de détonateurs, autorisé pour 112,5 kg de matière explosive (soit 112 500 détonateurs),
- un local de fractionnement utilisé pour l'ouverture des caisses d'explosifs,
- un local de stationnement et charge de transpalettes,
- un bâtiment non pyrotechnique utilisé pour le stockage des produits inertes,
- un bâtiment de bureaux.

Contraintes réglementaires du PPRT Titanobel

La zone d'étude intercepte les zones rouges « r » et « R » du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de Titanobel :

- la zone à risques (R1) est concernée par un niveau d'aléa surpression très fort plus (TF+) à fort (F) pour les zones non urbanisées. Elle correspond aux effets irréversibles, létaux et létaux significatifs sur l'homme ;
- la zone à risques (R2) est concernée par un niveau d'aléa surpression moyen (M) pour les zones non urbanisées. Elle correspond aux effets irréversibles sur la vie humaine ;
- la zone à risques (r) correspond à un niveau d'aléa surpression Faible (Fai) dans les secteurs non urbanisés. Cette zone correspond à la zone des effets indirects par bris de vitres sur l'homme.

3.4.7.1.2. Secteur géographique n°2

Le secteur géographique n°2 n'est pas concerné par ce risque.

3.4.7.1.3. Secteur géographique n°3

Le site **SEVESO Orano Malvési**, à cheval sur Narbonne et Moussan, est situé à proximité de la zone d'étude. Son Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a été approuvé le 23 janvier 2013.

Description du site

Le site Orano Malvési est situé sur la commune de Narbonne en bordure de la RD169 et de la desserte ferroviaire Narbonne-Bize, à 3 km au Nord-Ouest de l'agglomération Narbonnaise.

L'usine est située sur l'emplacement d'une ancienne mine de soufre.

Le site industriel a tout d'abord été connu sous le nom « Comurhex Malvési », puis a été renommé « Aréva Malvési » en 2014, avant de devenir « Orano Malvési » en 2018, après la restructuration de la filière nucléaire française.

Le site Orano Malvési réalise la conversion de l'uranium en tétrafluorure d'uranium (UF4) à hauteur de 14 000 tonnes annuelles d'équivalent uranium.

Pour réaliser ses activités, l'établissement Orano Malvési occupe une superficie d'environ 100 ha. La surface construite couvre actuellement 2,2 ha. Les bassins de décantation et d'évaporation représentent une surface opérationnelle totale de 30 ha.

Ce site, du point de vue des objectifs de l'inspection des installations classées, entre dans la catégorie des sites à enjeux en raison de son classement dit « SEVESO, seuil haut », des risques accidentels potentiels importants compte tenu des substances toxiques utilisées telles que l'acide fluorhydrique et l'ammoniac, et des risques sanitaires potentiels dus notamment aux substances de type CMR (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique).

Contraintes réglementaires

La zone d'étude intercepte une faible partie du zonage du PPRT :

- la zone d'interdiction « r » : cette zone à risques (r) est concernée par un niveau d'aléa toxique moyen plus (M+), moyen (M) et Faible (Fai) pour les parcelles non urbanisées. Elle correspond aux effets irréversibles (SEI) sur l'homme allant jusqu'aux effets létaux (SEL) sur l'homme. Dans cet espace, le principe d'interdiction prévaut. Cette zone n'a donc pas vocation à accueillir de nouvelles habitations ou de nouveaux aménagements, ouvrages ou constructions.
- la zone de recommandation verte, est concernée par un niveau d'aléa toxique faible (Fai) pour les parcelles urbanisées. Elle correspond aux effets irréversibles (SEI) sur l'homme. Dans cet espace le principe de recommandations prévaut.

3.4.7.1.4. Secteur géographique n°4

Les communes de Villeneuve-lès-Béziers et Béziers concentrent les principales activités industrielles du secteur, au sein de la zone industrielle du Capiscol. Celle-ci accueille notamment des installations à risques dont **trois sont classées SEVESO seuil haut : SBM Formulation, Gazechim et les Entrepôts Consorts Minguez (ECM)** sur les communes de Villeneuve-lès-Béziers et Béziers.

Le PPRT couvrant les deux premiers sites (SMB Formulation et Gazechim) a été prescrit le 24 juin 2011 et approuvé le 3 août 2015.

Le PPRT du site ECM a été approuvé le 6 mars 2013.

Description des sites

Les activités de Gazechim correspondent au conditionnement et au stockage de produits chimiques (gaz liquéfiés toxiques et corrosifs).

SBM Formulation produit, conditionne et stocke des produits phytosanitaires, agropharmaceutiques liquides et solides pour le compte de tiers (9 bâtiments).

Les Entrepôts Consort Minguez (ECM) stockent des substances toxiques et très toxiques, solides, liquides et gazeuses (de l'ordre de 6000 tonnes de substances toxiques autorisées sur le site) réparties sur deux zones de stockage distinctes (bâtiments 1 et 2).

Zonages des PPRT interceptés

La zone d'étude traverse la zone de recommandation (verte) du PPRT SMB Formulation et Gazechim, qui correspond à une zone concernée par un niveau d'aléa toxique faible pour les parcelles urbanisées. Dans cet espace, le principe de recommandations prévaut.

Le zonage réglementaire du PPRT du site SEVESO ECM n'est, en revanche, pas intercepté par la zone d'étude.

3.4.7.2. Risque de rupture de barrage

Dans la zone d'étude, plusieurs communes sont concernées par ce risque. Quatre barrages sont en effet situés en amont de plusieurs communes.

3.4.7.2.1. Le barrage de l'Agly

Ce barrage, situé sur les communes de Caramany et Cassagnes, se classe en catégorie A. Il assure des fonctions d'écrêtement des crues et de soutien d'étiage. Sur la zone d'étude, il concerne les communes de Espira-de-l'Agly, Rivesaltes et Salses-le-Château (secteur géographique n°1).

L'étude de danger identifie 3 événements redoutés centraux (ERC) :

- la rupture du barrage (ERC1) ;
- la défaillance des vannes de l'évacuateur de crue en été (ERC2) ;
- la rupture de la tour de prise en cas de séisme (ERC3).

Seul l'événement ERC1 peut avoir pour conséquence un débit supérieur au débit de dimensionnement des ouvrages de franchissement au droit de la zone d'étude. L'étude de la propagation de l'onde de rupture a été réalisée par BRLi en septembre 2006 pour le CG66 (Calcul de la propagation de l'onde de rupture du barrage). Cette étude précise le temps de parcours de l'onde ainsi que son amortissement.

Au droit de la zone d'étude, le débit maximal est de l'ordre de 14 000 m³/s, avec une vitesse maximale comprise entre 5 et 7 m/s. Le tirant d'eau maximal est de 14 m. La commune d'Espira de l'Agly est atteinte par le front d'onde au bout d'1h environ.

3.4.7.2.2. Le barrage de Vinçà

Ce barrage se classe en catégorie A de barrage. Il assure des fonctions d'écrêtement des crues, d'irrigation des terres agricoles en période sèche via un canal d'arrosage, de soutien d'étiage et de réserve d'eau pour les Canadairs qui peuvent y écoper.

Sur la zone d'étude, il concerne les communes de Baho, Le Soler, Villeneuve-la-Rivière et Saint-Estève (secteur géographique n°1).

L'étude de la propagation de l'onde de rupture a été réalisée par BRLi en octobre 2010 pour le CG66 (calcul de la propagation de l'onde de rupture du barrage). Cette étude précise le temps de parcours de l'onde ainsi que son amortissement :

- au droit de la RD39 (en amont de la zone d'étude), le débit maximal est de 4 950 m³/s, avec une vitesse maximale de l'ordre de 3 m/s. Le tirant d'eau maximal est de 7 m. La RD39 est atteinte par le front d'onde au bout de 1h50 environ ;
- au droit de la zone d'étude, le débit est d'environ 4 800 m³/s ;
- au droit de l'autoroute A9 (en aval de la zone d'étude, le débit maximal est de 3 800 m³/s, avec une vitesse maximale de l'ordre de 4 m/s. Le tirant d'eau maximal est de 8 m. L'autoroute est atteinte par le front d'onde au bout de 2h20 environ. Au niveau de l'A9, les débits maximaux de la crue de 1940 et de l'onde de rupture du barrage sont similaires (respectivement 3 600 m³/s et 3 800 m³/s).

3.4.7.2.3. Le barrage d'Avène

Le barrage d'Avène : situé sur l'Orb, il présente une hauteur de 63 m et sa capacité de rétention représente 33,6 Mm³. Les communes du secteur géographique n°4 soumises au risque de rupture de ce barrage sont Béziers, Sauvian et Villeneuve-lès-Béziers

3.4.7.2.4. Le barrage des Bouillouses

Situé sur la Têt, il s'agit d'un barrage de type poids en maçonnerie de 17,5 m de hauteur et de capacité de 17,3 Mm³. Il concerne les communes de Baho, Le Soler, ST-Estève et Villeneuve-la-Rivière.

3.4.7.2.5. Le barrage des Ayrettes

Le barrage des Ayrettes : situé sur La Roque, d'une hauteur de 25 m, il a une capacité de rétention de 0,25 Mm³. Ce barrage a été détruit en 2014.

3.4.7.3. Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Source : Géorisques

Le risque TMD par voie routière se manifeste essentiellement sur les grands axes du territoire du secteur, à savoir,

- l'autoroute A9, la RN116 et les RD916, 117 et 12 pour le secteur géographique n°1,
- l'autoroute A9, les routes départementales 6009, 6139, 50 et 3 pour le secteur géographique n°2,
- l'autoroute A61 et les RD 6113, 69 et 607 pour le secteur géographique n°3,
- l'autoroute A9 et les RD609 et RD612 pour le secteur géographique.

Il existe par ailleurs un risque TMD lié au transport de fret ferroviaire :

- sur Toulouges via la ligne Perpignan – Figueras (concession TP Ferro) ;
- sur Rivesaltes, via la ligne Narbonne – Perpignan.

Le risque TMD concerne également les conduites de transport de gaz. Dans la zone d'étude 4 gazoducs sont recensés : 3 sur le secteur géographique n°2 et une sur le secteur géographique n°4.

Dans le secteur géographique 1, les communes de Salses-le-Château et de Rivesaltes sont également concernées par le risque TMD par canalisation de gaz.

Les principaux enjeux de la zone d'étude en termes de risques technologiques correspondent aux sites SEVESO Titanobel, Orano Malvési, SBM Formulation et Gazechim , qui présentent les risques les plus élevés sur la zone d'étude et, a fortiori, des enjeux d'évitement importants.

De par son caractère essentiellement viticole, le secteur géographique n°2 est très peu concernée par les risques technologiques.

3.4.8. L'ambiance sonore

Sources - Etudes spécifiques :

Etude acoustique – ACOUPHEN / 2012

📖 *Les notions d'acoustique et le contexte réglementaire sont présentés dans le §. 5.8 de la pièce F-3 « État initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».*

📖 *La méthodologie des mesures de bruit ainsi que l'analyse de celles-ci sont présentées dans le §3.2.6 de la pièce F-6 « Méthodes d'évaluation pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet – présentation des difficultés rencontrées ».*

3.4.8.1. Le classement sonore des infrastructures existantes

Les principales infrastructures de transport sont identifiées sur la base des données de classement sonore des infrastructures de transport terrestres au sens de l'arrêté du 30 mai 1996.

Le recensement des infrastructures routières classées a été réalisé dans chaque département concerné par la zone d'étude ; il est synthétisé dans les tableaux suivants.

Le périmètre de nuisance est défini par une distance variable de part et d'autre de la voie (cf. périmètre indiqué dans le tableau), dans laquelle les nouvelles constructions doivent répondre à des critères d'isolation acoustique.

L'axe principal situé dans la zone d'étude est l'autoroute A9.

Tableau 74 : Classement sonore du réseau routier au sein de la zone d'étude du secteur géographique n°1 (source trafics : CG66, ASF)

Communes	Voirie	Catégorie de classement sonore	Périmètre de nuisance en mètres	Trafic (TMJA 2013) en véhicules par jour
Rivesaltes	A9	1	300	Section Leucate/Perpignan Nord : environ 39 600
Le Soler	RN116	2	250	Environ 26 100
Espira de l'Agly / Rivesaltes	RD117	3	100	Environ 8 000

Tableau 75 : Classement sonore du réseau routier au sein de la zone d'étude du secteur géographique n°2 (source trafics : CG11, 2013 ; ASF 2011)

Communes	Voirie	Catégorie de classement sonore	Périmètre de nuisance	Trafic (TMJA 2013) en véhicules/jour
Caves, La Palme, Roquefort-des-Corbières, Sigean, Portel-des-Corbières, Peyriac-de-Mer, Bages	A9	1	300	Bifurcation A9-A61 / Sigean : environ 45 800 Sigean / Leucate : environ 43 000
Fitou, La Palme/Roquefort-des-Corbières, Sigean, Peyriac-de-Mer, Bages	RD6009	3	100	Environ 12 000 à La Palme Environ 11 700 à Sigean Environ 7 500 à Fitou
Peyriac-de-Mer	RD6009	2	250	Environ 21 700

Tableau 76 : Classement sonore du réseau routier au sein de la zone d'étude du secteur géographique n°3 (source trafics : CG1, 2013 ; ASF, 2011)

Communes	Voirie	Catégorie de classement sonore	Périmètre de nuisance (mètres)	Trafic en TMJA (véhicules par jour)
Montredon-des-Corbières/Narbonne	RD613	2	250	-
Moussan/Narbonne	RD607	3	100	Environ 10 800
Narbonne	A61	1	300	Bifurcation A9-A61/ Lézignan : Environ 37 900
Nissan-lez-Ensérune Lespignan	D609	3	100	Environ 18 700 (Béziers Ouest)

Tableau 77 : Classement sonore du réseau routier au sein de la zone d'étude du secteur géographique n°4 (source trafics : CG66, 2013 ; ASF 2011)

Communes	Voie	Catégorie de classement sonore	Périmètre de nuisance (mètres)	Trafic (TMJA 2012) en véhicules/jour
Toutes les communes de la zone d'étude du secteur géographique n°4	A9	1	300	Environ 62 400 (Agde Pézenas / Béziers Cabrials) Environ 61 500 (Béziers Cabrials / Béziers Ouest) Environ 58 900 (Béziers Ouest / Narbonne Est)
Lespignan	RD609	3	100	Environ 18 700
Vendres/Béziers	RD64	3	100	Environ 10 200
Béziers	RD64	4	30	
Béziers/Sauvian	RD19	4	30	Environ 6 600
Villeneuve-lès-Béziers	RD612B	3	100	-
Villeneuve-lès-Béziers	RD612	2	250	Environ 23 100
Villeneuve-lès-Béziers	A75	2	250	-

3.4.8.2. Les mesures de bruit in situ

La campagne de mesurage s'est attachée principalement à mesurer le bruit des zones de voisinage avec l'A9 ou autres voiries routières structurantes classées (au sens de l'arrêté du 30 mai 1996), des zones de jonction avec les lignes classiques et des bordures des voies ferroviaires existantes susceptibles d'être impactées significativement par les reports de trafic liés au raccordement à la Ligne nouvelle.

Les mesures ont été réparties de manière à caractériser les zones présupposées bruyantes suite aux analyses de trafic ou à enjeu, sur l'ensemble du linéaire d'étude de la Ligne nouvelle ainsi que sur les sections de ligne classique existante, en concertation avec SNCF Réseau.

Les tableaux ci-après présentent les résultats obtenus (arrondis au demi dB(A) le plus proche) pour les points de mesure exposés essentiellement à du bruit routier réalisés en 2012.

Les résultats sont donnés par période réglementaire, en LAeq, niveau sonore moyen énergétique.

Trois points de mesure de bruit ferroviaire ont été également réalisés sur le secteur géographique n°1, huit sur le secteur géographique n°3 et deux sur le secteur géographique n°4.

Tableau 78 : Résultats des récepteurs soumis au bruit routier dominant

Réf.	Source de bruit	Période jour	Période nuit	Ecart jour nuit en dB(A)	Secteur géographique
		LAeq	LAeq		
PF1	RD916 / RD916A	53,0	46,0	7,0	1
PF2	RD1	56,0	48,0	8,0	
PF3	RD1	55,0	48,0	7,0	
PF4	RD614	53,0	51,0	2,0	
PF5	RD5d	60,5	55,5	5,0	
PF8	RD27	39,0	35,5	3,5	2
PF9	RD66	52,0	44,0	8,0	
PF10	RD6009	66,5	61,0	5,5	
PF13	RD607	71,0	62,0	9,0	3
PF14	RD13	68,0	58,0	10,0	
PF16	RD609	69,5	61,5	8,0	
PF18	A9	51,0	47,0	4,0	4

Les tableaux ci-après présentent les résultats obtenus (arrondis au demi dB(A) le plus proche) pour les points de mesure en LAeq global (toutes sources de bruit confondues), LAeq trains (contribution ferroviaire) et LAeq résiduel (contribution de l'ensemble des autres sources de bruit).

Tableau 79: Résultats des récepteurs soumis au bruit ferroviaire dominant pour le secteur géographique n°1

Réf.	Période	LAeq global	LAeq train	Nb de trains identifié	LAeq résiduel	Ecart jour/nuit en	Ligne (gare) concernée
PF6	Jour	59,0	58,5	104	47,5	4	Narbonne Perpignan Gare de Rivesaltes
	Nuit	56,0	54,5	13	50,0		
PF7	Jour	53,0	51,0	72	48,5	7,5	Narbonne Perpignan
	Nuit	50,5	43,5	6	49,5		
PF30	Jour	68,0	67,5	55	57,5	5,5	Narbonne Perpignan
	Nuit	62,5	62,0	9	53,5		

Tableau 80: Résultats des récepteurs soumis au bruit ferroviaire dominant pour le secteur géographique n°3

Réf.	Période	LAeq global	LAeq trains	Nb de trains identifi	LAeq résidue	écart jour/nui t	Ligne concer née
PF 11	Jour	60,5	49,5	28	60,5	2,0	Narbonne Carcassonne
	Nuit	54,5	47,5	8	53,5		
PF 12	Jour	49,0	46,0	27	46,0	-1,0	Narbonne Carcassonne
	Nuit	47,5	47,0	11	37,0		
PF 15	Jour	50,5	50,0	63	43,0	7,0	Béziers Narbonne
	Nuit	43,5	43,0	17	33,5		
PF 31	Jour	73	67	30	72	-3	Béziers Narbonne
	Nuit	71	70	17	64.5		
PF 32	Jour	59,5	59,0	45	51,0	1.5	Narbonne Perpignan
	Nuit	57,5	57,5	13	41,5		
PF 33	Jour	72,5	72,5	60	60,0	1.5	Narbonne Carcassonne
	Nuit	71	71	25	50,0		
PF 34	Jour	71	71	74	55	4.5	Narbonne Perpignan
	Nuit	66,5	66,5	19	46		
PF 35	Jour	81	81	106	50	2,5	Montpellier Narbonne
	Nuit	78,5	78,5	31	45		

Tableau 81: Résultats des récepteurs soumis au bruit ferroviaire dominant pour le secteur géographique n°4

Réf	Période	LAeq global	LAeq trains	Nb de trains identifiés	LAeq résiduel	écart jour/nuit ferroviaire	Ligne concernée
PF 17	Jour	58,5	57,0	56	53,5	1,5	Béziers Narbonne
	Nuit	56,0	55,5	15	47,0		
PF 19	Jour	58,0	56,0	81	53,0	3,5	Béziers Narbonne
	Nuit	53,0	52,5	16	45,0		

Plusieurs points présentent un niveau sonore au-delà de 65 dB(A) de jour et de 60 dB(A) de nuit (ambiance sonore non modérée).

Tableau 82 : Analyse des résultats

Commune et points de mesure	Commentaire	Ambiance sonore	Secteur géographique
Le Soler (PF1), Villeneuve-la-Rivière (PF2), Baho (PF3) et Peyrestortes (PF4)	Les niveaux sonores y sont du même ordre, autour de 55dB(A) de jour et de 48dB(A) de nuit (au PF4, le niveau nocturne est toutefois rehaussé par des bruits parasites). Les habitations soumises au bruit de la circulation sur les routes départementales locales sont en limite de zone« calme ».	**Modérée**	1
Espira de l'Agly (PF5)	Le point est situé en bordure directe de la RD5d et subit donc les nuisances routières avec 60,5 dB(A) de jour et 55,5 dB(A) de nuit. Les niveaux sonores se situent en limite de seuils acceptables pour un projet d'infrastructure neuf, soit en limite d'apparition de la gêne sonore chez une majorité de personnes.	**Modérée**	
Rivesaltes (PF6 et PF7)	Les 2 points sont soumis majoritairement au bruit ferroviaire, le PF6 au bruit spécifique de gare et le PF7 en ligne. Les niveaux globaux restent en dessous de 60dB(A) de jour et de 55dB(A) de nuit. Logiquement, le niveau sonore reste plus élevé de nuit au PF6.	**Modérée**	
Salses-le-Château (PF30)	Le bruit ferroviaire est largement dominant, avec 68 dB(A) de jour et 62.5 dB(A) de nuit.	**Non modérée**	
Treilles (PF8	Le point situé en pleine nature est légèrement impacté par les circulations de la RD27 à distance avec 39 dB(A) de jour et 35,5 dB(A) de nuit. L'ambiance sonore y est particulièrement calme.	**Modérée**	
Roquefort-des-Corbières (PF9)	Le point est situé en bordure directe de la RD66, mais les nuisances routières y restent faibles avec 52 dB(A) de jour et 44 dB(A) de nuit. L'ambiance sonore est calme.	**Modérée**	2
Bages (PF10)	Le point est soumis aux nuisances sonores de la RD6009 proche et, dans une moindre mesure, de l'A9 en fond sonore avec 66,5 dB(A) de jour et 61 dB(A) de nuit	**Non modérée**	
Montredon (PF11 et PF12)	Les 2 points sont soumis au bruit ferroviaire. Au PF11 à proximité de la voie ferrée et de la N113 très circulée avec 60,5 dB(A) de jour et 54,5 dB(A) de nuit, le bruit ferroviaire est largement non dominant. Au PF12, situé à distance de la voie ferrée et proche de la D69, avec 49 dB(A) de jour et 47,5 dB(A) de nuit, le bruit ferroviaire est équivalent au bruit routier proche le jour et largement dominant la nuit malgré la distance.	**Modérée**	3
Narbonne (PF13)	Le point est situé sur le château de Levrettes (centre médical) en bordure de la D607, il présente un niveau sonore élevé avec 71 dB(A) de jour et 64 dB(A) de nuit. L'ambiance sonore est non modérée de jour et de nuit. Toutefois l'ensemble des bâtiments de la propriété plus en retrait de la route sont eux en ambiance sonore modérée.	**Non modérée**	
Cuxac d'Aude (PF14)	Le point est situé en bordure directe de la RD13 très circulée avec 68 dB(A) de jour et 10 dB(A) de moins la nuit.	**Modérée de nuit**	
Nissan-lez-Ensérune	Au PF15 soumis essentiellement au bruit ferroviaire à distance (voie en déblai), les niveaux sonores restent faibles avec 50,5 dB(A) de jour et 43,5 dB(A) de nuit. Au PF16, en bordure de la D609 très circulée, les niveaux sonores sont supérieurs aux seuils d'ambiance modérée avec 69,5 dB(A) de jour et 61,5 dB(A) de nuit. On est très proche de la situation de PNB le jour (seuil à 70).	**Modérée au PF15, non modérée au PF16 (bordure directe de la D609**	
Villeneuve-lès-Béziers (PF17, 18 et 19)	Les PF17 et 19 sont soumis principalement au bruit ferroviaire avec des niveaux sonores raisonnables de l'ordre de 58 dB(A) de jour et de 53 à 56 dB(A) de nuit. Le PF18 est, quant à lui, surtout soumis au bruit de l'A9 et de la D612, toutes deux à distance, pour un résultat de 51 dB(A) de jour et 47dB(A) de nuit.	**Modérée**	4

Dans les zones d'ambiance sonore modérée, les objectifs réglementaires à respecter sont : Laeq Jour (6h-22h) = 60 dB(A) et Laeq Nuit (22h-6h) = 55 dB(A).

Dans les zones d'ambiance sonore non modérée, les objectifs réglementaires à respecter sont : Laeq Jour (6h-22h) = 65 dB(A) et Laeq Nuit (22h-6h) = 60 dB(A).

Sur le secteur géographique n°1 :

Les mesures acoustiques indiquent une ambiance sonore modérée de jour comme de nuit, voire, pour certains sites (dès qu'on s'éloigne des sources routières les plus dominantes), une ambiance sonore très calme.

Un seul point de mesure, le PF30 à Salses-le-Château, présente des niveaux sonores supérieurs à 65 dB(A) de jour et à 60 dB(A) de nuit ; l'ambiance sur cette zone est ainsi non modérée.

Sur le secteur géographique n°2 :

Les mesures effectuées sur le secteur géographique n°2 indiquent une ambiance sonore modérée de jour comme de nuit, sauf au Nord du secteur (commune de Bages, PF10)) où l'ambiance est qualifiée de non modérée avec la proximité de la RD6009, axe de circulation important.

Sur le secteur géographique n°3 :

Les mesures effectuées indiquent une ambiance sonore modérée pour plusieurs sites et non modérée de jour et de nuit sur d'autres sites, à proximité de :

- la RD13 à Cuxac-d'Aude (PF14),

- la RD607 à Narbonne (PF13 château de Levrettes) mais cela ne concerne que les bâtiments proches de la route et pas l'ensemble du domaine,

- la RD609 à Nissan-lez-Ensérune (PF16).

En ce qui concerne la voie ferroviaire existante, le PF31 est super Point Noir du Bruit multi source avec 73 dB(A) de jour et 71 dB(A) de nuit.

En traversée de Narbonne au PF31 (section Nord avant l'embranchement de Carcassonne), le point est en situation de super Point Noir du Bruit multi exposé. La contribution routière est majoritaire de jour alors que la nuit c'est la contribution ferroviaire qui domine. Il est impossible, compte tenu du trafic routier, de déterminer précisément la part ferroviaire de jour. La nuit, la contribution ferroviaire a pu être évaluée à 70 dB(A) par codage, cela en fait un Point Noir du Bruit nocturne (niveau supérieur à 68 dB(A).

Au PF32 à Narbonne (section Sud après l'embranchement de Carcassonne), les niveaux sonores sont plus faibles avec 59 dB(A) de jour et 57.5 dB(A) de nuit.

En ce qui concerne les 3 points réalisés lors de campagnes de mesurages spécifiques en 2005, on observe à Narbonne de jour des niveaux de l'ordre de 72 dB(A), soit juste en-dessous du seuil PNB diurne et, à Nissan, en bordure immédiate de voie (gare), un niveau très élevé de 81 dB(A) (trains en ligne majoritairement en pleine vitesse)

La nuit à Narbonne, le seuil PNB est largement dépassé sur le PF32 sur la section vers Carcassonne, alors que l'on reste en dessous de 68 dB(A) sur l'autre point plus proche de la gare (passages à vitesse plus réduite des trains voyageurs). A Nissan, le niveau sonore nocturne est aussi très élevé avec 78.5 dB(A), l'accalmie nocturne étant faible, de 2,5 dB(A).

Sur le secteur géographique n°4 :

Les mesures effectuées sur le secteur géographique n°4 indiquent une ambiance sonore modérée de jour comme de nuit, voire une ambiance sonore très calme dès qu'on s'éloigne des sources routières les plus dominantes.

3.4.9. Les vibrations

Sources - Etudes spécifiques :

Expertises vibratoires – D2S / 2012

- *Les notions sur les vibrations et le contexte réglementaire sont présentés dans le §. 5.9.1 de la pièce F-3 « État initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».*

- *La méthodologie des mesures vibratoires ainsi que l'analyse de celles-ci sont présentées dans le §. 3.2.6 de la pièce F-6 « Méthodes d'évaluation pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet – présentation des difficultés rencontrées ».*

- *Seul le secteur géographique n°4 - Vallée de l'Orb, concerné par la deuxième phase du projet LNMP, est exposé dans le présent paragraphe. Le secteur géographique n°4 - Vallée de l'Hérault est traité dans la pièce F-7A.1 « Evaluation environnementale de la première phase (Montpellier-Béziers)».*

La nature des sols est un élément déterminant afin de pouvoir caractériser la propagation des vibrations dans le sol (notion de transmissibilité) avec l'arrivée d'un projet d'infrastructure quel qu'il soit.

Afin de caractériser la transmissibilité des sols rencontrés dans la zone d'étude, des mesures in situ ont été réalisées à proximité des voies ferrées existantes, aux point suivants :

- quatre points de mesures vibratoires ont été réalisés sur la zone d'étude dans le secteur géographique n°1,
- trois points de mesures vibratoires ont été réalisés au sein de la zone d'étude dans le secteur géographique n°2,
- huit points de mesures vibratoires ont été réalisés sur la zone d'étude dans le secteur géographique n°3,
- deux points de mesures vibratoires ont été réalisés sur la zone d'étude dans le secteur géographique n°4.

Les résultats de ces mesures ont ensuite été utilisés pour déterminer les différentes zones de risque vibratoire associées au projet. En synthèse, les résultats des mesures ont montré qu'aucun niveau vibratoire susceptible de menacer l'intégrité structurelle des bâtiments n'a été relevé, même en considérant les critères les plus stricts de la circulaire du 23 juillet 1986 relative aux vibrations mécaniques émises dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

De plus, les niveaux vibratoires mesurés le long des voies existantes sont également conformes aux critères de confort de la norme ISO 2631-2 de 1989 pour l'ensemble des passages mesurés, à l'exception des passages de fret au droit du site 4 (gare de du site de mesure de Salses-Le-Château).

Enfin, les fréquences mesurées sont fonction de la distance entre les points de mesures et la voie ferrée d'une part et de la caractéristique d'amortissement vibratoire du sol.

Une distance minimale de 15 mètres est à respecter quel que soit le type de sol pour éviter tout problème de transmission d'ondes vibratoires à partir d'une source d'émission ferroviaire (fret ou TGV), susceptibles d'amplification dans les bâtiments, menaçant l'intégrité structurelle du bâtiment.

3.4.10. La qualité de l'air

📖 *La qualité de l'air est analysée dans le §. 5.10 de la pièce F-3 « État initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».*

3.4.10.1. ÉMISSIONS POLLUANTES DANS LA RÉGION

Les données relatives aux émissions polluantes de la région Occitanie sont issues du site internet d'ATMO Occitanie. Les émissions d'oxydes d'azote et de particules PM10 et PM2,5 sont données pour chaque secteur d'activité (agriculture, industrie, résidentiel/ tertiaire, transport et production d'énergie). Ainsi, les sources responsables de la pollution sont identifiées. De plus, la tendance d'évolution de l'ensemble des paramètres peut être visualisée :

- Agriculture ;
- Industrie ;
- Résidentiel ;
- Tertiaire ;
- Transports.

L'inventaire d'émission présente l'évolution des émissions sectorielles de 2010 à 2017 pour les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault et pour l'ensemble de la région Occitanie.

3.4.10.1.1. LES OXYDES D'AZOTE (NO ET NO_2)

Les NOx sont principalement émis lors des phénomènes de combustion. Les sources principales sont les transports, l'industrie, l'agriculture, la transformation d'énergie et le chauffage. Certains procédés industriels, tels la production d'acide nitrique, la fabrication d'engrais ou encore le traitement de surface, introduisent des oxydes d'azote dans l'atmosphère.

Les sources naturelles sont, à l'échelle planétaire, les orages, les éruptions volcaniques, les feux de forêts et les activités bactériennes qui produisent de très grandes quantités d'oxydes d'azote. Toutefois, en raison de la répartition de ces émissions sur la surface terrestre, les concentrations atmosphériques naturelles d'oxydes d'azote demeurent très faibles par comparaison aux sources relatives à l'industrie humaine.

D'après ATMO Occitanie, les émissions totales de NOx s'élèvent en 2017 à :

- 4 590 tonnes dans les Pyrénées-Orientales, soit 6 % des émissions régionales ;
- 7 289 tonnes dans l'Aude, soit 9 % des émissions régionales ;
- 12 145 tonnes dans l'Hérault, soit 16 % des émissions régionales ;
- 24 024 tonnes pour ces trois départements, soit 31 % des émissions régionales.

Pour les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de l'Hérault, le secteur du transport est l'émetteur principal d'oxydes d'azote à près de 81 %.

Les diagrammes de la Figure 42 mettent en évidence la diminution des émissions d'oxydes d'azote, entre 2010 et 2017, dans ces trois départements.

Figure 42 : Évolution des émissions d'oxydes d'azote dans les Pyrénées-Orientales (en haut), l'Aude (au milieu) et l'Hérault (en bas)

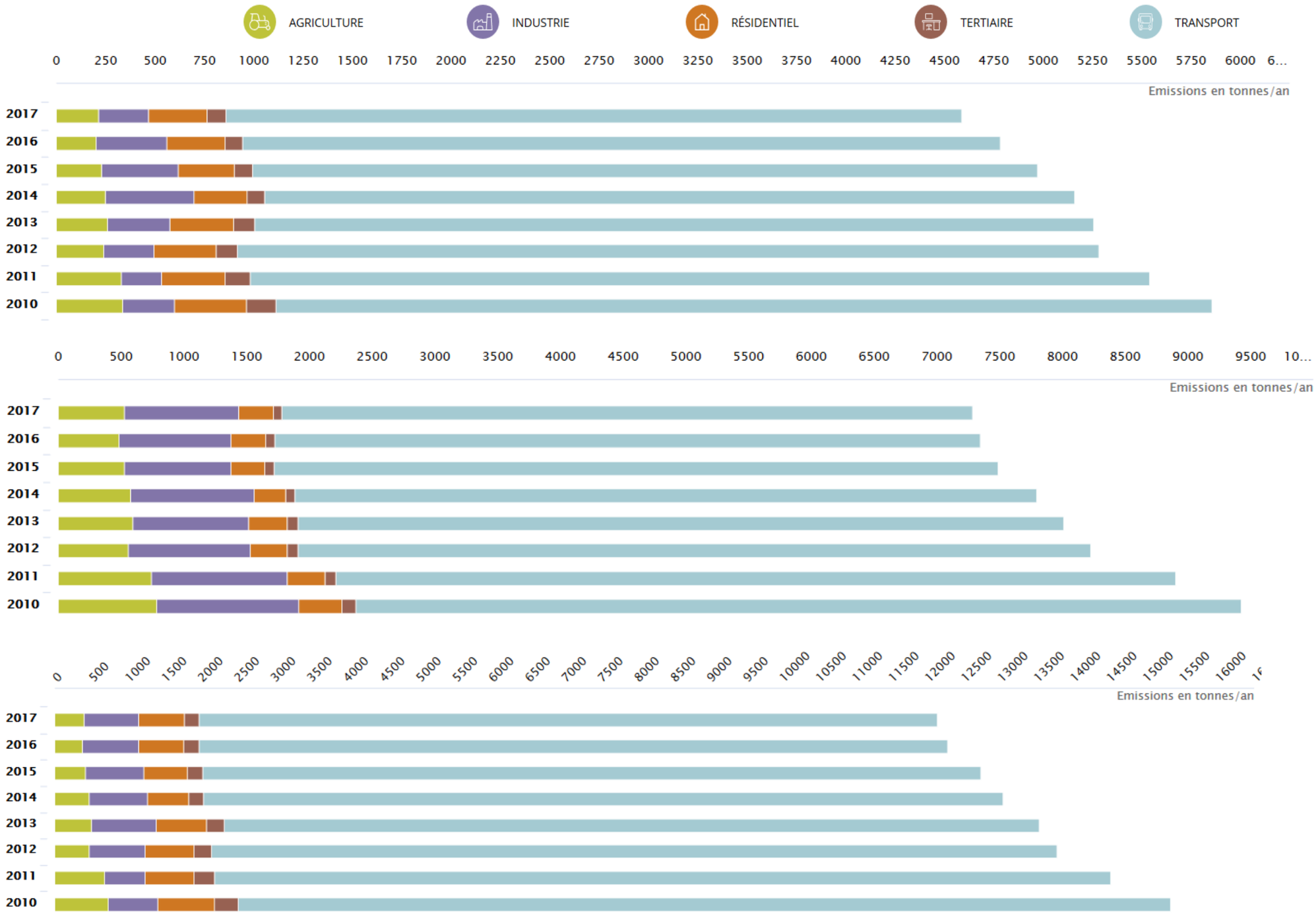

3.4.10.1.2. LES PARTICULES PM10 ET PM2,5

Les activités humaines, telles que le chauffage (notamment au bois), la combustion de matières fossiles, l'incinération de déchets, les centrales thermiques et de nombreux procédés industriels (carrière, cimenterie, aciérie, fonderie, chimie fine...) génèrent d'importantes quantités de poussières. Le trafic routier (véhicules diesel surtout) et l'agriculture (labours) contribuent également aux émissions de particules fines dans l'atmosphère. De manière ponctuelle, les contributions de l'agriculture et des chantiers BTP sont à considérer, les particules pouvant être remises en suspension lors de l'exercice de ces activités (labours, passage des véhicules sur chaussées empoussiérées, ...).

Outre les origines anthropiques, il faut noter tout de même que les poussières en suspension peuvent également être d'origine naturelle (feux de forêts, érosion des sols, poussières sahariennes, éruptions volcaniques, pollens, spores…).

D'après ATMO Occitanie, les émissions totales de PM10 s'élèvent en 2017 à :

- 1 297 tonnes dans les Pyrénées-Orientales, soit 5 % des émissions régionales ;
- 1 697 tonnes dans l'Aude, soit 6,5 % des émissions régionales ;
- 2 504 tonnes dans l'Hérault, soit 10 % des émissions régionales ;
- 5 498 tonnes pour ces trois départements, soit 21 % des émissions régionales.

Pour les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de l'Hérault, le secteur du résidentiel est l'émetteur principal de PM10 à près de 39 %. L'industrie et les transports sont également des émetteurs importants avec respectivement 25,5 % et 24 % des émissions.

L'agriculture dans le département de l'Aude est l'émetteur le plus important (26 % des émissions), alors que la part de ce secteur dans les deux autres départements n'est que de 5 %.

Les diagrammes de la Figure 43 mettent en évidence la diminution des émissions de PM10, entre 2010 et 2017, dans ces trois départements.

D'après ATMO Occitanie toujours, les émissions totales de PM2,5 s'élèvent en 2017 à :

- 979 tonnes dans les Pyrénées-Orientales, soit 5,5 % des émissions régionales ;
- 1 050 tonnes dans l'Aude, soit 6 % des émissions régionales ;
- 1 791 tonnes dans l'Hérault, soit 10 % des émissions régionales ;
- 3 820 tonnes pour ces trois départements, soit 21,5 % des émissions régionales.

Pour les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de l'Hérault, le secteur du résidentiel est l'émetteur principal de PM2,5 à près de 55 %. Les transports et l'industrie sont également des émetteurs importants avec respectivement 24 % et 15 % des émissions.

L'agriculture dans le département de l'Aude est l'émetteur le plus important (15 % des émissions), alors que la part de ce secteur dans les deux autres départements n'est que de 3 %.

Les diagrammes de la Figure 44 mettent en évidence la diminution des émissions de PM2,5, entre 2010 et 2017, dans ces trois départements

Figure 43 : Évolution des émissions de PM10 dans les Pyrénées-Orientales (en haut), l'Aude (au milieu) et l'Hérault (en bas)

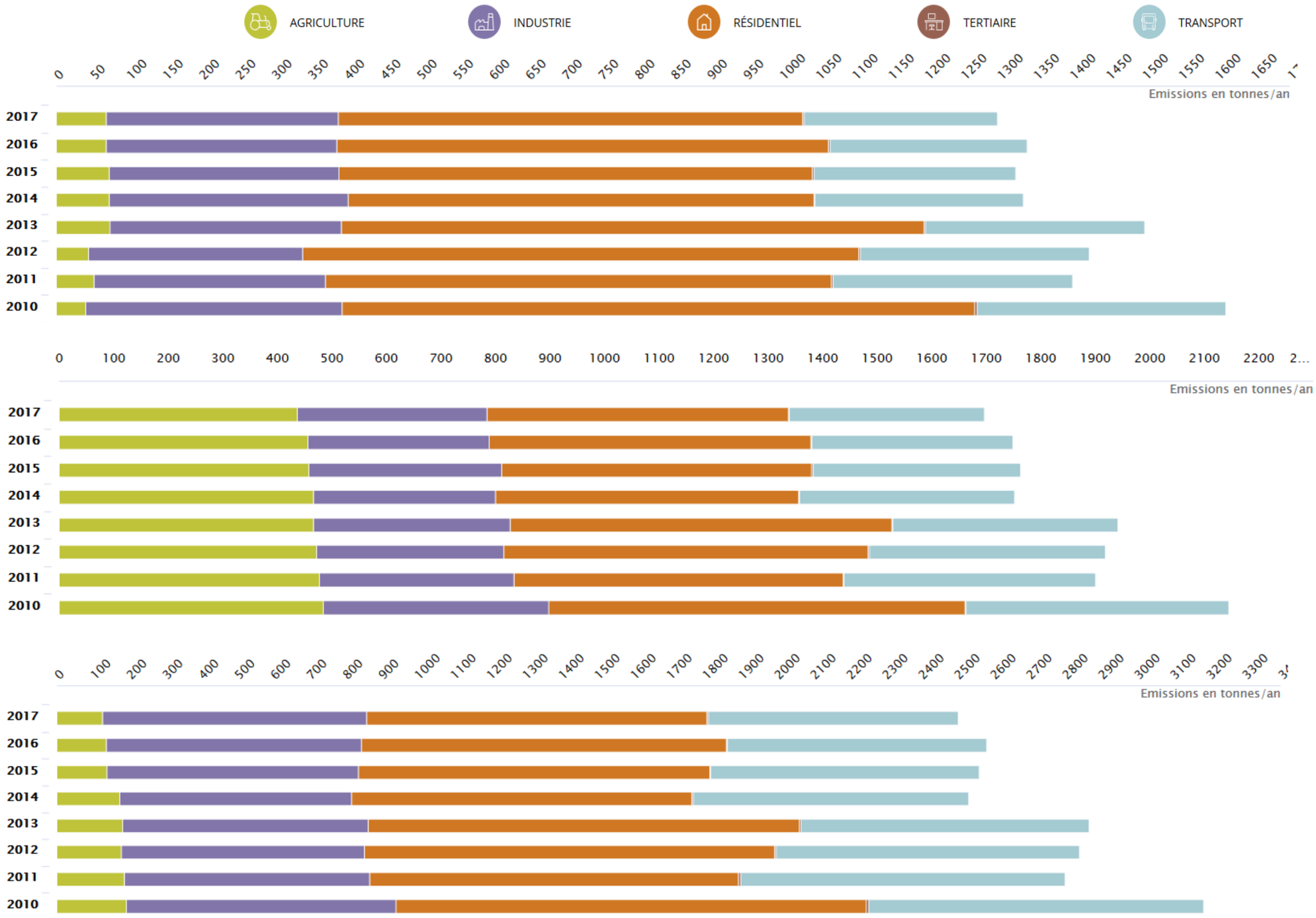

Figure 44 : Évolution des émissions de PM2,5 dans les Pyrénées-Orientales (en haut), l'Aude (au milieu) et l'Hérault (en bas)

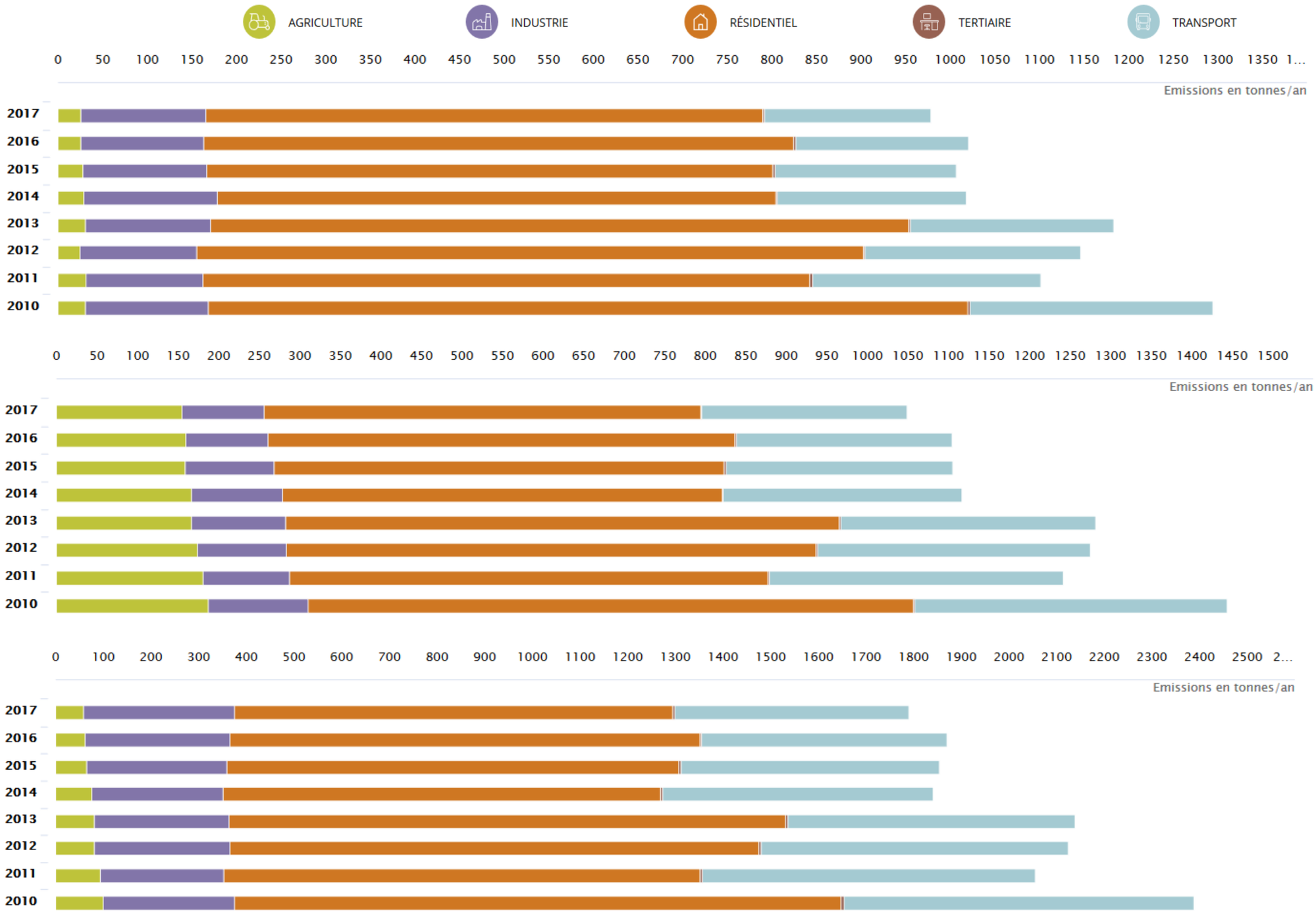

3.4.10.2. ÉMISSIONS POLLUANTES DANS LA ZONE D'ÉTUDE

Plusieurs sources d'émissions industrielles, sont recensées au titre des émissions dans l'air[5], et situées dans les communes de la zone d'étude.

Au-delà de ces sources industrielles, les trafics routiers et le secteur résidentiel / tertiaire constituent les principales sources d'émissions de polluants atmosphériques dans la zone d'étude

Tableau 83 : Liste des sources d'émissions industrielles au titre des émissions dans l'air

Secteur géographique	Source industrielle
Secteur géographique n°1 Plaine du Roussillon	/
Secteur géographie n°2 Piémont des Corbières	/
Secteur géographique n°3 Plaine de l'Aude	ISDND Lambert I et II ISDND Lambert IV SLMC Orano Malvési
Secteurs géographiques n °4 vallée Orb et Hérault	Placoplâtre Breger Sud OI France SAS Décharge de la communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

3.4.10.3. RÉSEAU DE SURVEILLANCE

La surveillance permanente de la qualité de l'air en Occitanie est réalisée par l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA), ATMO Occitanie. Cette association fait partie du dispositif national de surveillance et d'information de la qualité de l'air, composé de 19 AASQAs, conformément au code de l'environnement (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie du 30 décembre 1996 codifiée) et à la loi Grenelle II qui a requis leur régionalisation.

L'association ATMO Occitanie compte 44 sites de mesures fixe répartis, conformément aux directives européennes définissant l'organisation de la surveillance de la qualité de l'air, dans les deux métropoles régionales (Toulouse et Montpellier), dans deux secteurs dits Zones À Risque (aires urbaines de Nîmes et de Perpignan) et dans la Zone Régionale qui couvre le reste du territoire régional.

Le département des Pyrénées-Orientales compte 3 stations fixes de mesure à proximité de la Zone de Passage Préférentielle :

- La station Perpignan Sud Urbain, mesurant le dioxyde d'azote, les PM10 ;
- La station Perpignan Centre Urbain, mesurant le dioxyde d'azote, les PM10 et l'ozone ;
- La station Saint-Estève périurbain, mesurant l'ozone, l'arsenic, le cadmium, le nickel et le plomb.

Le département de l'Aude ne compte pas de stations de mesure à proximité de la Zone de Passage Préférentielle.

Le département de l'Hérault compte 9 stations fixes de mesure, dont 2 sont situées à proximité de la Zone de Passage Préférentielle :

- La station Agathois – Piscénois périurbain mesurant le dioxyde d'azote et l'ozone ;
- La station Biterrois – Narbonnais périurbain mesurant l'ozone.

Seule la station de Saint-Estève est située dans une des communes retenues.

Ces cinq stations sont localisées sur la Carte 12 suivante.

D'après le Bilan de la qualité de l'air et des émissions de polluants atmosphériques dans le **département des Pyrénées-Orientales** en 2019 d'ATMO Occitanie[6], les mesures effectuées dans le département présentent les enseignements suivants pour les polluants retenus dans l'étude :

- Pour le dioxyde d'azote :
  - Aucun dépassement de la valeur limite de 40 µg/m³ sur les stations fixes de mesure ;
  - Dépassement de la valeur limite en dehors des zones couvertes par les stations fixes de mesure, en particulier à proximité du trafic routier ;
  - **850 personnes exposées à un dépassement de la valeur limite** ;
- Pour les particules PM10 :
  - Aucun dépassement de la valeur limite de 40 µg/m³, ni de la recommandation de l'OMS (20 µg/m³) pour chacun des sites de mesures départementaux ;
  - Aucune personne exposée à un dépassement de la valeur limite et moins de 100 personnes exposées à un dépassement de l'objectif de qualité (30 µg/m³) ;
  - Deux épisodes de pollution d'une journée en 2019 ;
- Pour les particules PM2,5 :
  - Aucun dépassement de la valeur limite de 25 µg/m³, ni de l'objectif de qualité sur les stations fixes de mesure (10 µg/m³) ;
  - Dépassement de l'objectif de qualité en dehors des zones couvertes par les stations fixes de mesure ;
  - 252 700 personnes exposées à un dépassement de l'objectif de qualité mais aucune exposée à un dépassement de la valeur cible (20 µg/m³).

D'après le Bilan de la qualité de l'air et des émissions de polluants atmosphériques dans le **département de l'Aude** en 2019 d'ATMO Occitanie[7], les mesures effectuées dans le département présentent les enseignements suivants pour les polluants retenus dans l'étude :

- Pour le dioxyde d'azote :
  - Aucun dépassement de la valeur limite de 40 µg/m³ sur la station fixe de mesure ;
  - Dépassement de la valeur limite en dehors des zones couvertes par cette station fixe de mesure, en particulier à proximité du trafic routier ;
  - Aucune personne exposée à un dépassement de la valeur limite ;
- Pour les particules PM10 :
  - Aucun dépassement de la valeur limite de 40 µg/m³, ni de la recommandation de l'OMS (20 µg/m³) pour la station de mesure du département ;
  - Aucune personne exposée à un dépassement de la valeur limite et de l'objectif de qualité (30 µg/m³) ;
  - Deux épisodes de pollution d'une journée en 2019 ;
- Pour les particules PM2,5 :
  - Aucun dépassement de la valeur limite de 25 µg/m³, ni de l'objectif de qualité sur la station fixe de mesure (10 µg/m³) ;
  - Dépassement de l'objectif de qualité en dehors des zones couvertes par les stations fixes de mesure ;
  - Aucune personne exposée à un dépassement de l'objectif de qualité et de la valeur cible (20 µg/m³).

[5] *Registre des émissions polluantes – GéoRisques - Direction Générale de la Prévention des Risques du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, et de l'Energie*

[6] *Atmo Occitanie – L'air en Occitanie 2019 – Pyrénées-Orientales – Bilan de la qualité de l'air et des émissions de polluants atmosphériques en Occitanie – Édition 2020*

[7] *Atmo Occitanie – L'air en Occitanie 2019 – Aude – Bilan de la qualité de l'air et des émissions de polluants atmosphériques en Occitanie – Édition 2020*

D'après le Bilan de la qualité de l'air et des émissions de polluants atmosphériques dans le **département de l'Hérault** en 2019 d'ATMO Occitanie[8], les mesures effectuées dans le département présentent les enseignements suivants pour les polluants retenus dans l'étude :

- Pour le dioxyde d'azote :
  - Aucun dépassement de la valeur limite de 40 µg/m³ sur les stations fixes de mesure ;
  - Dépassement de la valeur limite en dehors des zones couvertes par les stations fixes de mesure, en particulier à proximité du trafic routier ;
  - **5 350 personnes exposées à un dépassement de la valeur limite** ;
- Pour les particules PM10 :
  - Aucun dépassement de la valeur limite de 40 µg/m³, ni de la recommandation de l'OMS (20 µg/m³) pour chacun des sites départementaux ;
  - Aucune personne exposée à un dépassement de la valeur limite et moins de 100 personnes exposées à un dépassement de l'objectif de qualité (30 µg/m³) ;
  - Un épisode de pollution d'une journée en 2019 ;
- Pour les particules PM2,5 :
  - Aucun dépassement de la valeur limite de 25 µg/m³, ni de l'objectif de qualité sur les stations fixes de mesure (10 µg/m³) ;
  - Dépassement de l'objectif de qualité en dehors des zones couvertes par les stations fixes de mesure ;
  - 22 800 personnes exposées à un dépassement de l'objectif de qualité et moins de 100 personnes exposées à un dépassement de la valeur cible (20 µg/m³).

[8] *Atmo Occitanie – L'air en Occitanie 2019 – Hérault – Bilan de la qualité de l'air et des émissions de polluants atmosphériques en Occitanie – Édition 2020*

Volet Air et Santé

STATIONS ATMO OCCITANIE

HÉRAULT

AUDE

PYRÉNÉES ORIENTALES

Biterrois-Narbonnais

Agathois-Piscénois

Saint-Estève

Perpignan Centre

Perpignan Sud

LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale

Stations ATMO Occitanie

- Périurbaine
- Urbaine

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

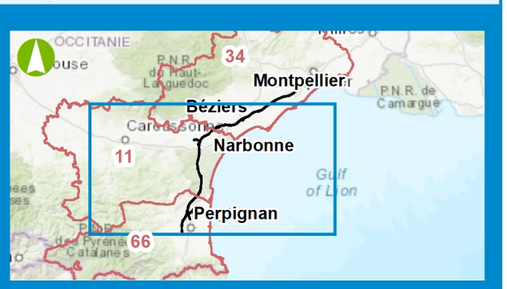

0 5 10 Kilomètres

Date: 11/01/2021
Échelle : 1:500000

Sources : BD Topo © IGN - 2020
Fond de plan : BRGM 500 © IGN - 2020

egis

3.4.10.4. INDICE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

L'indice de la qualité de l'air est destiné à qualifier globalement, chaque jour, la qualité de l'air d'une ville ou d'une agglomération.

L'arrêté du 10 juillet 2020 relatif à l'indice de la qualité de l'air ambiant définit une nouvelle version de l'indice ATMO mis en place à compter du 1er janvier 2021.

En l'absence d'historique sur ce nouvel indice ATMO, l'ancienne version est retenue dans le présent document.

Ce précédent indice était calculé à partir des concentrations en polluants relevées sur les stations urbaines et périurbaines représentatives de zones de pollution homogène. Son calcul faisait intervenir quatre polluants :

- Les particules fines de diamètre inférieur à 10 µm (PM10) ;
- Le dioxyde d'azote (NO_2) ;
- L'ozone (O_3) ;
- Le dioxyde de soufre (SO_2).

Comme tout indicateur, l'indice présente des limites. Il ne peut être représentatif de situations particulières et des pointes de pollution qui peuvent être rencontrées au voisinage immédiat de sources (trafic routier ou industrie).

La Figure 45suivante représente la répartition de l'indice ATMO en 2019 pour les Établissements Publics de Collaboration Intercommunale (EPCI) concernés.

L'indice ATMO a été majoritairement de :

- 3 – Bon (80 % de l'année) dans la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole regroupant 36 communes dont Baho, Baixas, Espira-de-l'Agly, Le Soler, Opoul-Périllos, Peyrestortes, Rivesaltes, Saint-Estève, Toulouges et Villeneuve-la-Rivière ;
- 3 – Bon (79 % de l'année) dans la Communauté de Communes de Corbières Salanque Méditerranée regroupant 21 communes dont Fitou et Salses-le-Château ;
- 3 – Bon (78 % de l'année) dans la Communauté d'Agglomération Le Grand Narbonne regroupant 37 communes dont Narbonne, Bages, Caves, Coursan, Cuxac-d'Aude, La Palme, Marcorignan, Montredon-des-Corbières, Moussan, Névian, Peyriac-de-Mer, Portel-des-Corbières, Roquefort-des-Corbières, Sigean et Treilles ;
- 3 – Bon (78 % de l'année) dans la Communauté de Communes La Domitienne regroupant 8 communes dont Lespignan, Nissan-lez-Ensérune et Vendres ;
- 3 – Bon (77 % de l'année) dans la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée regroupant 17 communes dont Béziers, Sauvian et Villeneuve-lès-Béziers.

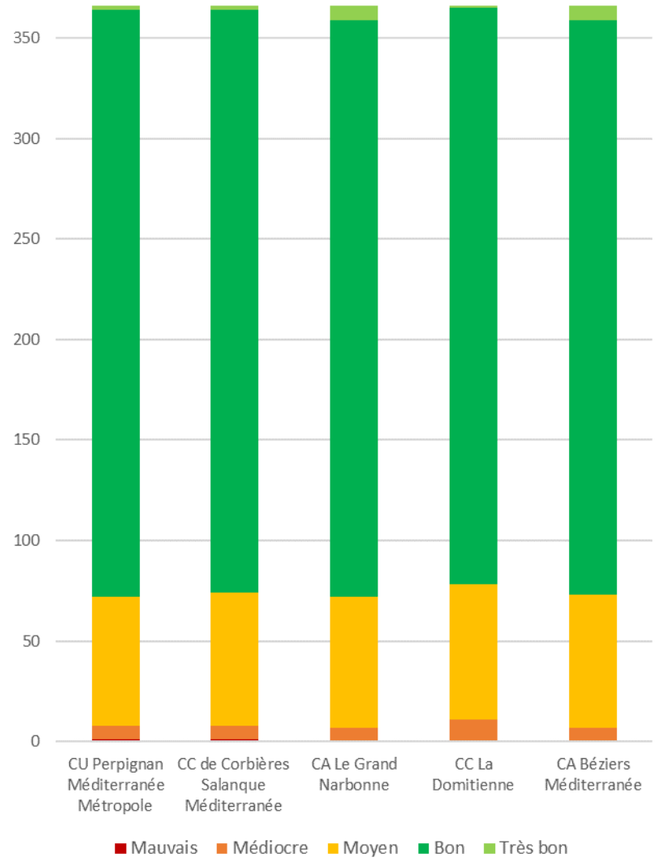

Figure 45 : Répartition de l'indice ATMO - 2019

3.4.10.5. À PROXIMITÉ DE LA ZONE D'ÉTUDE

Les stations permanentes de mesure d'ATMO Occitanie Perpignan Sud, Perpignan Centre, Saint-Estève, Agathois-Piscénois et Biterrois-Narbonnais sont située à proximité de la ZPP. Ces stations sont localisées sur la carte suivante.

Les teneurs moyennes annuelles 2020 des polluants mesurés par ces stations, en dioxyde d'azote, PM10, PM2,5 et ozone sont synthétisées dans le tableau suivant et comparées aux valeurs limites en moyennes annuelles.

Sur ces stations, les teneurs moyennes annuelles mesurées respectent les valeurs limites pour l'ensemble de ces polluants.

Tableau 84 : Teneurs moyennes annuelles 2020 pour les stations ATMO Occitanie retenues

Polluants		Perpignan Sud	Perpignan Centre	Saint-Estève	Agathois-Piscénois	Biterrois-Narbonnais	Valeurs limites	Objectif de qualité
		Urbaine	*Urbaine*	*Périurbaine*	*Périurbaine*	*Périurbaine*	*En moyenne annuelle*	
Dioxyde d'azote	*µg/m³*	13.2	15.2		5.7		40	40
PM10	*µg/m³*	16.2	12.7				40	30
PM2,5	*µg/m³*		7.6				25	10
Ozone	*µg/m³*		57.4	66.2	67.5	65.3		120 – maximum journalier de la moyenne sur 8 h *(seuil de protection de la santé)*

3.4.11. Le tourisme et les loisirs

Les principaux sites présentant un intérêt touristique et/ou ludique (sites patrimoniaux, musées, centres équestres, aires de loisirs et de détente, itinéraires de randonnée, etc.), ainsi que des structures d'accueil (campings, hôtels, restaurants, gîtes et chambres d'hôtes, centres de vacances) sont présentés ci-après.

La situation géographique (dans ou à proximité de la zone d'étude) et les chemins d'accès menant à ces différents établissements et sites sont également précisés.

Le tourisme dans les Pyrénées Orientales représente (données 2019) :

- 31,5 millions de nuitées ;
- 8 millions de visiteurs ;
- 11 000 emplois (soit 8% des emplois) ;
- 1,4 milliard € de consommation touristique.

Dans l'Aude, le tourisme a généré, en 2019, 20,6 millions de nuitées. Le département compte 382 000 lits touristiques pour 370 000 habitants (chiffres 2020).

Précisions concernant le secteur géographique n°3 :

L'hôtellerie / restauration, le tourisme / loisirs et l'animation constituent le premier secteur d'activités à recruter en 2012 avec un peu moins de 600 offres d'emplois par trimestre sur le bassin d'emploi de Narbonne soit 1/3 des offres proposées à Pôle Emploi. 45% des offres proposées par ce secteur le sont au 2ème trimestre, soit avant la saison touristique.

La zone d'étude se situe au Nord du territoire, donc éloignée des secteurs de tourisme littoraux. Néanmoins, 25 hôtels et 18 campings ont été recensés sur les communes du secteur géographique n°3 (prioritairement Narbonne, soit en dehors de la zone d'étude).

Précisions concernant le secteur géographique n°4 :

📖 *Seul le secteur géographique n°4 - Vallée de l'Orb, concerné par la deuxième phase du projet LNMP, est exposé dans le présent paragraphe. Le secteur géographique n°4 - Vallée de l'Hérault est traité dans la pièce F-7A.1 « Evaluation environnementale de la première phase (Montpellier-Béziers)».*

Le tourisme, sur le secteur biterrois, est très centré sur les 6 communes littorales : Vendres, Valras, Sérignan, Portiragnes, Vias et Agde et le Cap d'Agde, premier site touristique français, en polarise une part importante.

Cette économie profite par ailleurs à des non-professionnels du tourisme, par exemple les ventes directes du terroir (vins et autres produits agricoles) ou les locations saisonnières à des particuliers.

Au sein de la zone d'étude, laquelle se situe en retrait par rapport au littoral, seule la commune de Vendres est particulièrement concernée par l'activité touristique, du fait d'un positionnement donnant sur la Méditerranée.

3.4.11.1. LES SITES ET ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS DE LA ZONE D'ÉTUDE ET À PROXIMITÉ

Les sites d'intérêt touristique et de loisirs présents dans la zone d'étude

📖 *Pour la patrimoine historique et archéologique exhaustif, il convient de se reporter au chapitre correspondant.*

Secteur géographique n°1

La zone d'étude recoupe deux routes touristiques :

- la route des vins de la Plaine et Ribéral, dans la vallée de la Têt, qui fait une boucle depuis le littoral à Canet-en-Roussillon jusque dans l'arrière-pays à Ille-sur-Têt, en passant par Saint-Estève, Le Soler et Toulouges. Cette route traverse notamment le vignoble de Saint-Estève et celui de Villeneuve-la-Rivière. Cette route rejoint la route des vins du Pays de l'Agly, au niveau de Calce,
- les routes des vins du Pays de l'Agly « Salanque » et « Crest et Calcaires », qui, pour la première fait une boucle depuis Rivesaltes en remontant vers Salses-Le-Château et en revenant par Bompas, et pour la seconde, toujours depuis Rivesaltes, fait une boucle en passant par les communes de Baixas, Peyrestortes et Espira de l'Agly.

Le Train du pays Cathare et du Fenouillèdes (train rouge) propose un parcours qui s'étend de Rivesaltes à Axat, dans l'Aude, et traverse la zone d'étude au droit des communes d'Espira de l'Agly et de Rivesaltes.



Photographie 32 :Train du Pays Cathare et du Fenouillèdes (source : tpcf.fr)

Plusieurs itinéraires sont en projet :

- la véloroute Estet PMMCU qui traverse la zone d'étude sur les communes de Baho et Villeneuve-la-Rivière ;
- le parcours EcoParc Catalan qui traverse la zone d'étude sur les communes de Baho et Baixas ;
- la véloroute du Piémont Pyrénées, interceptée par la zone d'étude sur les communes de Rivesaltes et Espira de l'Agly ;
- le sentier « Salses – Opoul » sur Salses-le-Château.

Une piste cyclable reliant Baixas à Peyrestortes se trouve dans la zone d'étude sur la commune de Peyrestortes (parallèlement de la RD614).

On note, également, le GRP Ancienne Frontière Occitano-Catalane, sur la commune de Salses-le-Château.

Secteur géographique n°2

Les sites présentant un intérêt touristique et/ou ludique situés dans la zone d'étude correspondent à :

- la « Boucle de Caves » qui s'étend sur 10 km sur la commune de Caves. Ce sentier permet notamment d'accéder à la Capitelle de Caves ;



Photographie 33 :Capitelle de Caves (source : BRLi)

- le GRP « le Sentier Cathare » chemine de la Méditerranée aux Pyrénées, de Port-la-Nouvelle à Foix. La zone d'étude coupe le Sentier Cathare sur la commune de Roquefort-des-Corbières (le long du Rieu), lors de la 1ère étape entre Port-la-Nouvelle et Durban-Corbières ;

- le GRP sentier du Golfe Antique. Entre lagunes et Corbières, les itinéraires de découverte du Golfe Antique parcourent 75 km en boucle. Ce sentier, labellisé GRP par la Fédération Française de Randonnée Pédestre, se parcourt en plusieurs étapes à pied, ou en une seule fois à vélo. Ce sentier traverse la zone d'étude sur la commune de Portel-des-Corbières, puis serpente à l'Ouest de l'autoroute A9 sur la commune de Peyriac-de-Mer avant de la traverser.

A ces chemins de randonnée s'ajoutent « les chemins du Fitou et ses neuf villages » qui proposent des chemins de découverte des vignobles dans les villages producteurs de l'AOC Fitou. :

- le « chemin du Fitou » à Fitou correspond pour partie au sentier PR « De la garrigue au vignoble », mais coupe la zone d'étude par la RD50, ainsi que plus à l'Ouest dans la garrigue ;
- le « chemin du Fitou » à Treilles serpente à proximité de la zone d'étude pour s'en rapprocher à environ 200 m à l'Ouest ;
- le « chemin du Fitou » à Caves correspond à la « boucle de Caves » présentée précédemment ;
- le « chemin du Fitou » à La Palme fait une boucle à l'Est du village et remonte à l'Ouest après avoir traversé le village. Ce bras du « chemin du Fitou » démarre du centre du village et remonte jusqu'à l'autoroute. Il est recoupé par la zone d'étude. Il permet notamment la visite du domaine de la Grange, aux Cabanes de La Palme, sur la RD6009, qui accueille le public toute l'année pour la dégustation et la vente de vin au caveau.

On peut par ailleurs citer :

- la Chapelle Saint–Aubin (Fitou), qui est classée au titre des monuments historiques depuis 1966 ;
- un vestige de la Via Domitia (voie Domitienne), sur la commune de Roquefort-des-Corbières, à l'Ouest de l'autoroute A9 et au Nord de la RD205
- le GRP Ancienne Frontière Occitano-Catalane, sur la commune de Caves.



Photographie 34 :Vestiges archéologiques de la Via Domitia (source : BRLi)

Secteur géographique n°3

Parmi les sites d'intérêt touristique et de loisirs présents dans la zone d'étude et à proximité se trouve un site touristique et patrimonial majeur : **le canal de la Robine, qui avec le canal du Midi,** s'étend sur 240 km entre Toulouse et Sète.

Ces canaux sont classés depuis 1996 au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les chemins de halage permettent de relier Toulouse à la Méditerranée, en empruntant notamment le canal de la Robine. Au-delà de Narbonne, le canal de la Robine traverse les lagunes littorales pour atteindre la mer à Port-la-Nouvelle.



Photographie 35 :Canal de la Robine (source : SNCF Réseau)

Les chemins de halage du canal de la Robine constituent un site majeur de randonnée. Le canal de Jonction fait la liaison entre le canal du Midi et le canal de la Robine. À partir de Narbonne et jusqu'à Port-la-Nouvelle, la piste cyclable permet de découvrir la faune et de la flore méditerranéenne avant de déboucher sur le port et la station balnéaire de Port-la-Nouvelle. Il existe un projet de véloroute « La Méditerranée à vélo bis » le long du canal de la Robine, intercepté par la zone d'étude sur la commune de Moussan.

Les sentiers suivants sont recensés dans le secteur géographique :

- Un sentier (le sentier de l'alose) est également présent le long du canal de la Robine et Moussan. Précisons qu'un autre sentier, le sentier de Nissan est actuellement en projet (situé à proximité de la RD162E3).
- Le train touristique du Minervois traverse par ailleurs la zone d'étude au niveau de la commune de Moussan. Le circuit débute à Narbonne et remonte dans l'arrière-pays. Cette activité est toutefois, au moment de la rédaction de l'étude d'impact, interrompue.
- Le long de la D13, sur la commune de Cuxac-d'Aude, une véloroute dénommée Trèbes – Hérault, traverse également la zone d'étude ;

La Chapelle Notre-Dame-de-Miséricorde (Monument Historique), située sur la commune de Nissan-lez-Ensérune, constitue également un élément important du patrimoine. Elle fut construite au XIème siècle et reconstruite au XVIIIème siècle suite à sa destruction partielle lors des guerres de religion. Elle est accessible depuis la RD162 ou la RD609.

Notons enfin la présence d'une aire de détente en bordure de la RD6009, en limite Sud de la zone d'étude.

Secteur géographique n°4

Parmi les sites de la zone d'étude se trouve le site touristique et patrimonial majeur, le canal du Midi, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco et traversé par la zone d'étude sur la commune de Villeneuve-lès-Béziers.

Avec ses 360 kilomètres navigables, assurant la liaison entre la Méditerranée et l'Atlantique, et ses 328 ouvrages (écluses, aqueducs, ponts, tunnels), le réseau du canal du Midi, réalisé entre 1667 et 1694, constitue l'une des réalisations de génie civil les plus extraordinaires de l'ère moderne, laquelle ouvrit la voie à la révolution industrielle. Le souci de l'esthétique architecturale et des paysages créés qui anima son concepteur, Pierre-Paul Riquet, en fit non seulement une prouesse technique, mais aussi une œuvre d'art.



Photographie 36 :Canal du Midi, à Villeneuve-lès-Béziers (source : BRLi)

D'autres sites attirant le public sont également identifiés au droit de ce secteur, notamment le centre équestre des Aspes (centre équestre municipal) sur la commune de Villeneuve-lès-Béziers, accessible depuis le chemin du Pont-Neuf au départ de Villeneuve-lès-Béziers.

Des équipements linéaires sont par ailleurs aménagés, tels que :

- le sentier GR 78, sur les communes de Béziers, Villeneuve-lès-Béziers ;
- une voie goudronnée dénommée les Orpelières a été aménagée pour permettre la circulation à vélo. Située en rive droite du Canal du Midi, entre Béziers et Portiragnes, elle traverse la zone d'étude sur la commune de Villeneuve-lès-Béziers.

Les structures d'accueil

Secteur géographique n°1

Au niveau départemental, la capacité d'hébergement est établie à 600 000 lits touristiques (meublés, gîtes ruraux, hôtels classés et campings).

A l'échelle du secteur géographique n°1, un restaurant été recensé dans la zone d'étude à Rivesaltes.

Plusieurs établissements sont toutefois situés à proximité de la zone d'étude.

- Le Soler : un gîte de France
- Villeneuve-la-Rivière : une chambre d'hôte
- Rivesaltes : plusieurs structures (maison d'hôtes, hôtels, restaurants)
- Perpignan : Plusieurs hôtels;
- Baho : deux chambres d'hôtes;
- Espira de l'Agly : un hôtel

Secteur géographique n°2

Au-delà de l'aire d'autoroute de La Palme qui accueille des services de restauration, huit établissements sont recensés dans la zone d'étude :

- Roquefort-des-Corbières : 4 restaurants
- Portel-des-Corbières : un gîte
- Sigean : 1 camping et une chambre d'hôte
- Caves : 1 camping



Photographie 37 :Château Mattes Sabran (source : BRLi)

Secteur géographique n°3

Au sein de la zone d'étude, plusieurs établissements d'accueil sont recensés :

- le Château et le Domaine de Jonquières (Narbonne) est un gîte de France, non loin de l'A61 ;
- le Domaine de Lebrettes à Narbonne ;
- la Caille qui Chante (Montredon-des-Corbières), hôtel / motel dans la zone industrielle la Plaine,
- la Braise Occitane (Montredon-des-Corbières), restaurant / relais routier dans la zone industrielle de la Plaine,

Secteur géographique n°4

📖 *Seul le secteur géographique n°4 - Vallée de l'Orb, concerné par la deuxième phase du projet LNMP, est exposé dans le présent paragraphe. Le secteur géographique n°4 - Vallée de l'Hérault est traité dans la pièce F-7A.1 « Evaluation environnementale de la première phase (Montpellier-Béziers)».*

3 établissements d'accueil sont recensés dans la zone d'étude ou en limite de celle-ci. Il s'agit des établissements suivants :

- le Pavillon (Villeneuve-lès-Béziers), hôtel restaurant 2 étoiles sur la RD612 ;
- l'Ecluse (Villeneuve-lès-Béziers), restaurant accessible depuis la RN112n ;
- le restaurant l'Amandier (Villeneuve-Lès-Béziers).

3.4.11.2. LES ACTIVITÉS LIÉES À LA CHASSE ET À LA PÊCHE

Secteur géographique n°1

De par son caractère agricole et forestier et les nombreux cours d'eau qui la traversent, la zone d'étude est particulièrement concernée par les activités de chasse et de pêche.

La chasse

Toutes les communes du secteur géographique n°1 sont concernées par l'activité de la chasse et font toutes partie d'Associations Communales de Chasse Agrées (ACCA). La chasse concerne aussi bien les petits gibiers (lapin, lièvre, faisan, perdrix) que les gros gibiers (sanglier, chevreuil).

La zone d'étude intercepte par ailleurs un aménagement cynégétique (abreuvoir) à Salses-le-Château.

La pêche

La zone d'étude est concernée par l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Soler qui couvre :

- la Basse,
- la Têt,
- le Ruisseau de la Boule,
- la Llobère,
- l'Agly.

Aucune structure d'accueil n'est située dans la zone d'étude, ce qui témoigne du caractère essentiellement agricole de celle-ci.

Plusieurs routes ou chemins de randonnée parcourent en revanche la zone avec des déclinaisons thématiques telles que le vin ou le patrimoine culturel.

Les activités de chasse et pêche sont par ailleurs largement pratiquées au sein de la zone d'étude, comme en témoigne le nombre d'adhérents (plus de 1 000) dans les Associations Communales de Chasse Agrées.

Tableau 85 : Organisation de la chasse au sein du secteur géographique n°1

Communes	Superficie communale chassable dont superficie concernée par la zone d'étude	Nombre d'adhérents (2020-2021)	ZIC[9] petit gibier (ha)	ZIC grand gibier (ha)	ZIC Gibier migrateur terrestre (ha)	ZIC gibier d'eau migrateur (ha)	Aménagement du milieu (culture floristique, ouverture du milieu, plantations, etc.) (ha)*	Aménagement pour la faune*
Toulouges	431 ha, dont 64 ha de réserve ACCA et 23 ha concerné par la zone d'étude	27	4	0	16	0	0	-
Le Soler	667 ha, dont 77 ha de réserve ACCA et 1 ha concerné par la zone d'étude	54	< 1	0	< 1	< 1	0	-
Villeneuve-la-Rivière	396 ha, dont 52 ha de réserve ACCA et 9 ha concerné par la zone d'étude	20	1	0	0	1	0	-
Baho	608 ha, dont 35 ha de réserve ACCA et 195 ha concernés par la zone d'étude	34	97	< 1	< 1	< 1	0,9	-
Saint-Estève	767 ha, dont 137 ha de réserve ACCA et 38 ha concernés par la zone d'étude	50	39	< 1	< 1	0	0	-
Baixas	1 727 ha dont 38 ha de réserve ACCA et 220 ha concernés par la zone d'étude	60	5	226	218	0	< 1	1 abreuvoir / agrainoir
Peyrestortes	741 ha, dont 53 ha de réserve ACCA et 146 ha concernés par la zone d'étude	40	126	24	2	0	< 1	-
Espira de l'Agly	2 492 ha, dont 70 ha de réserve ACCA et 81 ha concernés par la zone d'étude	112	4	0	0	< 1	0	-
Rivesaltes	2 031 ha, dont 218 ha de réserve ACCA et 494 ha concernés par la zone d'étude	80	70	0	0	24	5	5 abreuvoirs
Salses-le-Château	7 673 ha, dont 642 ha de réserve ACCA et 905 ha concernés par la zone d'étude.	207	940	383	0	0	0	1 abreuvoir
Opoul-Périllos	4 779 ha dont surface mise en réserve : 397 ha (réserve ACCA obligatoire) et 94 ha concernés par la zone d'étude	51	100	< 1	0	0	~ 1	-
Total	**2 206 ha dans la zone d'étude**	**735**	**1 386**	**633**	**236**	**25**	**8**	

** Données 2013*

[9] *Zone d'Intérêt Cynégétique (ZIC)*

Secteur géographique n°2

De par son caractère agricole et forestier et les nombreux cours d'eau qui la traversent, la zone d'étude est particulièrement concernée par les activités de chasse et de pêche.

La chasse

Toutes les communes du secteur géographique n°2 sont concernées par l'activité de la chasse. Elles font également partie d'Associations Communales de Chasse Agrées (ACCA).

Les données relatives à la chasse, au sein de ce secteur, sont présentées dans le tableau suivant.

La pêche

La zone d'étude est concernée par l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Val de Berre. Au sein de la zone d'étude, la Berre, le Rieu de Caves et La Palme, et le Rieu de Sigean sont classés en cours d'eau de 2nde catégorie.

La zone d'étude présente une grande richesse touristique. La qualité des paysages est à l'origine d'un nombre important de sentiers qui traversent les plaines viticoles et le massif des Corbières. Plusieurs établissements de restauration et d'hébergement sont également recensés au sein de la zone d'étude ou à proximité de celle-ci.

Tableau 86 : La chasse dans la zone d'étude

Communes	Superficie communale chassable dont superficie concernée par la zone d'étude	Nombre d'adhérents (2020-2021)	ZIC petit gibier (ha)	ZIC grand gibier (ha)	ZIC Gibier migrateur terrestre (ha)	ZIC gibier d'eau migrateur (ha)	Aménagement du milieu (culture floristique, ouverture du milieu, plantations, etc.) (ha)*	Aménagement pour la faune*
Fitou	2 891 ha, dont 189 ha de réserve ACCA et 374 ha concernés par la zone d'étude	65	134	222	22	0	0	1 abreuvoir
Treilles	1 180 ha, dont 115 ha de réserve ACCA et 244 ha concernés par la zone d'étude	40	111	122	6	0	3,1	3 abreuvoirs et 2 garennes à lapin
Caves	823 ha, dont 66 ha de réserve ACCA et 176 ha concernés par la zone d'étude	20	94	69	7	0	0	3 abreuvoirs
La Palme	1 824 ha, dont 100 ha de réserve ACCA et 294 ha concernés par la zone d'étude	95	33	269	220	0	0	4 abreuvoirs
Roquefort-des-Corbières	4 125 ha, dont 88 ha de réserve ACCA et 362 ha concernés par la zone d'étude	75	265	109	33	0	3,6	3 abreuvoirs
Sigean	3 332 ha, dont 108 ha de réserve ACCA et 322 ha concernés par la zone d'étude	105	221	5	9	0	0	-
Portel-des-Corbières	2 172 ha, dont 242 ha de réserve ACCA et 174 ha concernés par la zone d'étude	65	201	72	55	0	0,6	-
Peyriac-de-Mer	2 276 ha, dont 374 ha de réserve ACCA et 223 ha concernés par la zone d'étude	110	< 1	< 1	15	0	4,4	4 abreuvoirs
Bages	662 ha, dont 54 ha de réserve ACCA et 12 ha concernés par la zone d'étude	30	136	47	< 1	0	0	-
Total	**2 181 ha dans la zone d'étude**	**605**	**1 195**	**915**	**367**	**0**	**11,7**	**18 abreuvoirs et 2 garennes à lapin**

** Données 2013*

Secteur géographique n°3

De par son caractère agricole et forestier et les nombreux cours d'eau qui la traversent, la zone d'étude est particulièrement concernée par les activités de chasse et de pêche.

La chasse

Toutes les communes du secteur géographique n°3 sont concernées par l'activité de la chasse. Elles font partie (excepté la commune de Nissan-lez-Ensérune) d'Associations Communales de Chasse Agrées (ACCA).

L'organisation de la chasse au sein du secteur géographique n°3 est détaillée dans le tableau suivant.

La pêche

Le secteur géographique n°3 est également concerné par les activités de pêche. Les cours d'eau de Pas des Tours, le Grand Vignes C. Sainte Marie sont classés en 2nde catégorie piscicole.

La zone d'étude est concernée par les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Narbonne et de Coursan-Ouveillan-Cuxac.

Le principal attrait touristique de la zone d'étude est le Canal de la Robine.

Seules quelques structures d'accueil sont situées dans la zone d'étude, ce qui témoigne de son caractère essentiellement agricole. Plusieurs routes ou chemins de randonnée parcourent la zone avec des déclinaisons thématiques (autour du vin, du patrimoine culturel,…).

Tableau 87 : Organisation de la chasse au sein du secteur géographique n°3

Communes	Superficie communale chassable dont superficie concernée par la zone d'étude	Nombre d'adhérents (2020-2021)	ZIC petit gibier (ha)	ZIC grand gibier (ha)	ZIC Gibier migrateur terrestre (ha)	ZIC gibier d'eau migrateur (ha)	Aménagement du milieu (culture floristique, ouverture du milieu, plantations, etc.) (ha)*	Aménagement pour la faune*
Narbonne	8 617 ha, dont 340 ha de réserve ACCA et 323 ha concernés par la zone d'étude	280	9	32	189	0	3,4	5 abreuvoirs
Montredon-des-Corbières	1 151 ha, dont 46 ha de réserve ACCA et 261 ha concernés par la zone d'étude	35	193	< 1	0	0	1,1	6 abreuvoirs
Névian	Pas d'information							
Marcorignan	465 ha, dont 28 ha de réserve ACCA et 37 ha concernés par la zone d'étude	24	41	0	0	0	0,5	1 abreuvoir 1 garenne à lapin
Moussan	987 ha, dont 30 ha de réserve ACCA, 5,5 ha de réserve volontaire et 298 ha concernés par la zone d'étude	58	181	103	61	0	0	2 garennes à lapin
Cuxac d'Aude	1 426 ha, dont 139 ha de réserve ACCA et 238 ha concernés par la zone d'étude	110	132	3	9	0	0,2	2 garennes à lapin 8 abreuvoirs
Coursan	2 004 ha, dont 20,3 ha de réserve volontaire, 105 ha de réserve ACCA et 437 ha concernés par la zone d'étude	108	443	3	15	9	0	5 garennes à lapin
Nissan-lez-Ensérune	2 440 ha, dont 161 ha de réserve volontaire et 600 ha concernés par la zone d'étude	450	497	0	1	0	2,8	1 garenne à lapin
Total	**2 194 ha dans la zone d'étude**	**1065**	**1 496**	**141**	**275**	**9**	**8**	**20 abreuvoirs** **11 garennes à lapin**

** Données 2013*

Secteur géographique n°4

De par son caractère agricole et forestier et les nombreux cours d'eau qui la traversent, la zone d'étude est particulièrement concernée par les activités de chasse et de pêche.

La chasse

Toutes les communes du secteur géographique n°4 sont concernées par l'activité de la chasse et font partie d'associations communales de chasse.

Par ailleurs, la zone d'étude intercepte 10 aménagements ponctuels pour la faune (cf. tableau suivant).

La pêche

La zone d'étude est concernée par les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de Béziers (« Pêcheurs Vallée de l'Orb »).

Au sein de la zone d'étude, seul l'Orb est classé en cours d'eau de 1ère catégorie piscicole, tous les autres cours d'eau étant classés en 2nde catégorie.

Tableau 88 : La chasse dans la zone d'étude[10]

Communes	Superficie communale chassable dont superficie concernée par la zone d'étude	Nombre d'adhérents (2020-2021)	ZIC petit gibier (ha)	ZIC grand gibier (ha)	ZIC gibier migrateur terrestre	ZIC gibier d'eau migrateur (ha)	Aménagement du milieu (culture floristique, ouverture du milieu, plantations, etc.) (ha)*	Aménagement pour la faune*
Lespignan	1 954 ha, dont 76 ha de réserve volontaire et 204 ha concernés par la zone d'étude	161	211	0	0	0	0	-
Béziers	1 380 ha, dont 145 ha concernés par la zone d'étude	140	233	92	58	0	0	2 garennes à lapin
Vendres	1 684 ha, dont 66 ha de réserve volontaire et 39 ha concernés par la zone d'étude	170	29	3	7	0	0	-
Sauvian	903 ha, dont 45 ha concernés par la zone d'étude	80	84	0	0	0	0	3 abreuvoirs
Villeneuve-lès-Béziers	1 174 ha, dont 45 ha de réserve volontaire et 250 ha concernés par la zone d'étude	250*	137	0	4	0	3	5 abreuvoirs
Total	**683 ha dans la zone d'étude**	**801**	**694**	**95**	**69**	**0**	**3**	**8 abreuvoirs** **2 garennes à lapin**

** Données 2013*

Le tourisme de la zone d'étude s'articule autour de la notoriété du Canal du Midi lequel est traversé sur la commune de Villeneuve-lès-Béziers.

3.4.12. Synthèse des enjeux portant sur l'environnement humain

📖 *La synthèse proposée ci-après est déclinée de manière territoriale, permettant ainsi de mettre en exergue les spécificités de chacun des secteurs géographiques.*

3.4.12.1. LES ENJEUX PORTANT SUR L'ENVIRONNEMENT HUMAIN DU SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N° 1

La traversée du Soler et des enjeux d'unité communale et intercommunale

La continuité à grande vitesse de la ligne Perpignan – Figueras impose la traversée du Soler où la zone d'étude couvre des secteurs urbanisés et une grande partie de la ZA Sainte-Eugénie.

Par la suite, la zone d'étude s'inscrit entre deux cœurs de communes (Villeneuve-la-Rivière et Saint-Estève, Baixas et Peyrestortes, Espira de l'Agly et Rivesaltes) ou entre plusieurs noyaux villageois (zones pavillonnaires), soulevant ainsi l'enjeu du maintien des communications.

De manière générale, le réseau routier est bien développé sur le secteur, notamment sa grande partie Sud, témoignage de communications aisées qui devront être maintenues.

Des zones d'activités existantes et en projet

Au-delà de la ZA Sainte-Eugénie au Soler, la zone d'étude couvre partiellement des zones d'activités sur la commune de Rivesaltes (le PRAE François Arago et la zone d'activités du Camp Joffre) et s'insère à proximité immédiate de certaines autres (Mas de la Garrigue, Las Solades…).

Un concentré de servitudes particulières

Au-delà des servitudes classiques, ce secteur croise une carrière (ICPE) sur la commune de Salses-le-Château, le périmètre de sécurité de 500 m du parc éolien d'Opoul-Périllos et, sur la même commune, les zones rouges du Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRT) de Titanobel. Il est à noter que, sur la commune de Rivesaltes, la zone d'étude concerne de façon marginale la dernière enveloppe d'aléa du projet de PPRT du Camp Joffre. Ce zonage est pris en compte dans la conception de LNMP et inversement.

3.4.12.2. LES ENJEUX PORTANT SUR L'ENVIRONNEMENT HUMAIN DU SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N° 2

Un habitat diffus

La zone d'étude ne concerne directement que peu de zones d'habitations et celles-ci sont peu développées. Ce caractère diffus de l'habitat renforce l'enjeu de maintien de communications aisées.

De nombreux équipements

La zone d'étude couvre, sur les deux tiers de son linéaire, l'autoroute A9 et, dans une moindre mesure, des lignes électriques et gazoducs.

Elle intercepte également trois périmètres de protection de 500 m des éoliennes du parc de Fitou n°1 ainsi que la centrale solaire de Roquefort-des-Corbières/ La Palme.

Un seul établissement ICPE est concerné par la zone d'étude : il s'agit de la carrière de calcaire située sur la commune de Roquefort-des-Corbières.

Un secteur favorable au tourisme

Ce secteur, dont la principale activité économique est la viticulture, a su développer autour de cette activité, mais également de son patrimoine naturel et culturel, un tourisme de découverte des productions locales, de chasse et de pêche, mais aussi de randonnée pédestre. En effet la présence de nombreux chemins de randonnée, notamment les sentiers de Grande Randonnée de Pays (GRP) Cathare, du Golfe Antique et de l'Ancienne Frontière Occitano-Catalane, permettent de renforcer l'attractivité touristique du territoire.

3.4.12.3. LES ENJEUX PORTANT SUR L'ENVIRONNEMENT HUMAIN DU SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N° 3

L'évitement des principales zones d'habitat et d'activités

Si la zone d'étude traverse une zone composée principalement de paysages naturels et agricoles, et évite ainsi les zones d'activités et d'habitat dense de Montredon-des-Corbières, Narbonne, Moussan, Cuxac d'Aude et Nissan-lez-Ensérune, elle couvre du bâti diffus, dont les Châteaux de Jonquières, Levrettes et Védilhan, ainsi qu'une grande partie de la ZA de la Plaine, à Montredon-des-Corbières.

Des équipements divers

La zone d'étude concerne un parc éolien sur la commune de Cuxac d'Aude.

Par ailleurs neuf ICPE ont été recensées sur les communes de Narbonne, Marcorignan, Cuxac d'Aude et Nissan-lez-Ensérune, notamment une carrière à Narbonne, au Sud de la voie ferrée Bordeaux - St-Jean à Sète.

La zone d'étude passe également à proximité du site SEVESO d'Orano et bien qu'elle n'intercepte que très partiellement le PPRT de celui-ci, cela constitue un enjeu fort.

L'attrait touristique du canal de la Robine

Si les activités liées au tourisme sont nombreuses sur le secteur, l'enjeu le plus important reste le canal de la Robine qui constitue, avec le canal du Midi, un site touristique et patrimonial majeur. Ces canaux, inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, sont empruntés à la fois par des plaisanciers sur la voie d'eau, et par des randonneurs sur les chemins de halage.

3.4.12.4. LES ENJEUX PORTANT SUR L'ENVIRONNEMENT HUMAIN DU SECTEUR GÉOGRAPHIQUE N° 4

Une zone urbaine continue entre Béziers et Villeneuve-les-Béziers

Si la zone d'étude a évité la majorité des secteurs urbains, elle couvre toutefois, sur les communes de Béziers et Villeneuve-les-Béziers, une zone urbaine continue qui concerne non seulement de l'habitat, mais aussi en partie les zones d'activités au Nord et au Sud de l'A9 (Capiscol, Méridienne, Claudery…).

Une autre zone d'activités présente un enjeu pour l'inscription du projet, il s'agit de la ZA Via Europa, à Vendres.

Un concentré d'infrastructures et de servitudes

L'inscription de la zone d'étude au sein d'un territoire urbain s'accompagne d'un grand nombre de d'infrastructures et de servitudes qui correspondent non seulement à des enjeux, mais également à des contraintes pour un projet de ligne à grande vitesse.

Le secteur géographique n°4 englobe ainsi sur une très grande partie de son linéaire l'autoroute A9, jouxte trois installations classées SEVESO et intercepte le zonage du PPRT commun de deux d'entre elles.

Deux carrières en activité (ICPE) sont également présentes sur les communes de Béziers et Vendres.

L'attrait touristique du canal du Midi

Si les activités liées au tourisme sont multiples sur le secteur, les plus emblématiques sont celles liées au canal du Midi, atout majeur pour l'attrait du territoire, traversé sur la commune de Villeneuve-lès-Béziers. Ce canal, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, est très emprunté par les péniches pour le tourisme mais également pour le transport de marchandises.

3.5. LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL ET LE PAYSAGE

Schéma Directeur Architectural et Paysager (SDAP) / SETEC, 2012 – INGEROP et Traverses, 2016

Étude documentaire archéologique / Archéodunum, 2012

Cahier de gestion du site classé des paysages du canal du Midi, DREAL Occitanie, juillet 2019

DREAL LR et Midi-Pyrénées

Données Unesco World Heritage Centre

La phase 2 du projet LNMP fera l'objet d'une DUP ultérieure. À cette occasion, l'étude d'impact sera actualisée et l'étude d'insertion paysagère sera approfondie au regard de l'avancement du projet.

> 🕮 *Les rappels réglementaires concernant la protection du patrimoine historique et culturel sont présentés dans le §. 6.1.1 de la pièce F-3 « État initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».*

> 🕮 *Les procédures réglementaires relatives aux autorisations futures du projet sont présentées dans la pièce B « objet de l'enquête et informations juridiques et informatives ».*

3.5.1. Le patrimoine historique et culturel

3.5.1.1. LE PATRIMOINE PROTÉGÉ

D'un point de vue réglementaire, la zone d'étude ne traverse, dans le **secteur géographique n°1**, ni site classé ou inscrit, ni périmètre de protection de monument historique. Elle intercepte toutefois d'anciens axes viaires, qui ne bénéficient d'aucune protection mais constituent des éléments du patrimoine.

Sont toutefois signalés sur le secteur géographique n°1, hors zone d'étude, du Sud au Nord :

- l'église Sainte-Marie, monument partiellement inscrit et classé, et le calvaire, monument inscrit, à Toulouges,
- l'église Sainte-Marie (monument historique classé) et le site patrimonial remarquable de Baixas ;
- l'église Sainte-Marie, à Espira de l'Agly (monument historique classé) ;
- la maison natale du maréchal Joffre (monument historique inscrit), de plusieurs sites inscrits dans le centre-ville de Rivesaltes (Place Arago et son prolongement Sud, tour de l'horloge, platane centenaire), ainsi que le camp de Rivesaltes (ou camp Joffre, monument historique inscrit) ;
- le fort de Salses (site classé et monument historique classé).

Bien que ces éléments de patrimoine soient éloignés de la zone d'étude, des co-visibilités avec celle-ci sont possibles.

Dans le **secteur géographique n°2,** intégralement situé au sein du parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, la zone d'étude traverse :

- le périmètre de protection du monument historique des vestiges de la **chapelle Saint-Aubin**. Le monument (classé le 16/03/1966), situé sur la commune de Fitou, est inclus dans la zone d'étude ;
- le périmètre de protection du monument historique classé (le 12/09/1961) de **l'oppidum de Pech Maho**, sur la commune de Sigean ;
- le **site inscrit de la Roque**, à Roquefort-des-Corbières (inscrit le 14/12/1942)
- le site patrimonial remarquable de Bages.

La zone d'étude intercepte également la via Domitia, voie romaine construite à partir de 118 av. Jésus Christ pour relier l'Italie à la péninsule Ibérique en traversant la Gaule narbonnaise, qui, bien que ne bénéficiant d'aucune protection dans ce secteur, constitue un élément important du patrimoine.

De plus, la zone d'étude est potentiellement concernée par un projet d'extension du périmètre de protection du site classé des terrains entourant l'abbaye de Fontfroide, non validé à ce jour. Trois périmètres sont à l'étude, dont deux concernés par la ZPP, comme l'illustre la figure suivante.

À date d'édition du présent dossier, les études relatives au projet d'extension se poursuivent et seront prises en compte lors des procédures et études environnementales ultérieures dédiées à la deuxième phase du projet, en concertation avec les services instructeurs de la DRAC et de la DREAL Occitanie.

À noter que le périmètre réglementairement en vigueur n'est pas intercepté par la zone d'étude.

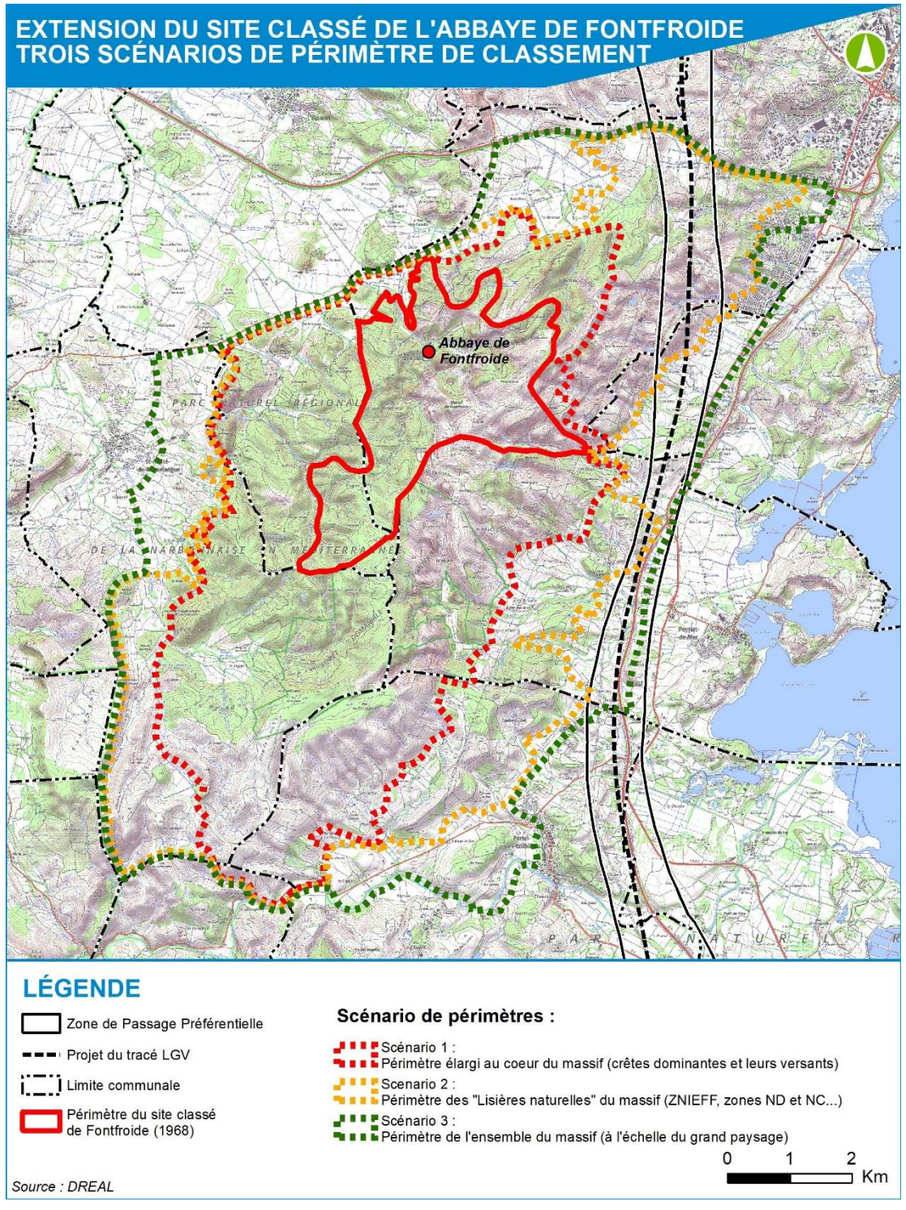

Figure 46 : projet d'extension du site classé de Fontfroide (source : DREAL)

Par ailleurs, à proximité de la zone d'étude, se trouvent :

- le château médiéval de Fitou, monument historique inscrit ;
- le site inscrit de la chapelle Saint-Martin et de ses abords à Roquefort-des-Corbières ;
- l'église Notre-Dame des Oubiels, à Portel-les-Corbières, monument historique classé et site inscrit ;
- le site inscrit de la rive gauche de la Berre, sur la commune de Portel-les-Corbières ;
- le site inscrit des îles de Sainte-Lucie, de l'Aute, de la Planasse et du Soulié, à Peyriac-de-Mer ;
- l'église paroissiale Saint-Paul de Peyriac-de-Mer, monument historique classé ;
- le site inscrit « Agglomération et bordures de l'étang de Bages », à Bages et Peyriac-de-Mer.

Dans le **secteur géographique n°3**, la zone d'étude intercepte :

- le **canal de la Robine, inclus dans le site classé du canal du Midi** (arrêté du 4/04/1997), et sa large zone d'influence (co-visibilité directe), inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, sur la commune de Moussan. À noter que la zone d'influence du canal de la Robine fait l'objet d'une protection au titre des sites classés, dite paysages du canal du Midi. **Le canal de la Robine constitue un des enjeux très forts du projet** ;
- le **site inscrit des ruines du Castellas et les berges du Veyret**, sur la commune de Montredon-des-Corbières (décret du 13/09/1943), d'une superficie de 330 ha ;
- la **chapelle Notre-Dame de la Miséricorde** (et son périmètre de protection), seul monument historique (inscrit depuis le 28/12/1981) présent dans la zone d'étude, sur la commune de Nissan-lez-Ensérune ;
- les périmètres de protection de plusieurs monuments historiques :
  - la **chapelle Saint-Laurent**, monument historique inscrit depuis le 27/12/1966, sur la commune de Moussan ;
  - **l'église Saint-Martin**, monument historique classé depuis le 21/03/1983, sur la commune de Cuxac-d'Aude ;
  - **l'église Saint-Saturnin**, monument historique classé depuis le 16/02/1965 et son bâtiment prolongeant sa façade Ouest est inscrit depuis le 23 novembre 1982, sur la commune de Nissan-lez-Ensérune,

Comme pour le secteur géographique n°2, la zone d'étude traverse le projet d'extension du périmètre de protection du site classé des terrains entourant l'abbaye de Fontfroide, sans toutefois intercepter le périmètre réglementairement en vigueur.

La zone d'étude intercepte également la via Domitia (sur Coursan) et divers anciens axes viaires, qui, bien que ne bénéficiant d'aucune protection, constituent des éléments du patrimoine.

D'autres sites patrimoniaux se trouvent à proximité de la zone d'étude, en co-visibilité potentielle :

- le canal du Midi (site classé et inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco), sur la commune de Nissan-lez-Ensérune et le site classé des paysages du canal du Midi. Le canal du Midi, de Fonsérannes à Malpas, fait l'objet d'un projet Grand Site de France ;
- l'ancien étang de Montady et ses abords (site classé) ;
- l'oppidum du plateau d'Ensérune et ses terrains (monument historique classé) ;
- le domaine de Regismont et ses terrains, monument historique classé sur la commune de Poilhes ;
- la galerie de drainage de l'étang de Colomb (également appelé tunnel-aqueduc de drainage de l'étang de Montady ou tunnel des moines ou aqueduc de Montady ou aqueduc de Malpas), monument historique classé sur la commune de Nissan-lez-Ensérune ;
- la via Domitia à Nissan-lez-Ensérune ;
- les ruines du moulin du Rouc et ses abords, à Montredon-des-Corbières (site inscrit) ;
- l'oppidum de Montlaurès, à Narbonne (monument historique classé).

Au droit du **secteur géographique n°4** se situe le patrimoine architectural et paysager le plus emblématique de l'ensemble de la zone d'étude. Classé sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco et site classé pour la qualité de ses paysages, **le canal du Midi, ainsi que ses abords, eux-mêmes constituant le site classé « les paysages du canal du Midi »,** sont recensés dans la zone d'étude à Villeneuve-lès-Béziers, à proximité de la ligne ferroviaire existante. Un focus spécifique sur cet ouvrage exceptionnel est présenté ci-après

La zone d'étude traverse par ailleurs, le périmètre de protection du **château de Poussan-le-Haut**, monument historique inscrit (décret du 31/10/1975) sur la commune de Béziers.

Enfin, sont recensés à proximité de la zone d'étude les monuments inscrits de la tour Saint-Jean d'Aureilhan, sur la commune de Béziers, et de l'église de la commune de Villeneuve-lès-Béziers.

Secteur géographique n°1 : plaine du Roussillon

D'un point de vue réglementaire, la zone d'étude ne traverse, dans le secteur géographique n°1, ni site classé ou inscrit, ni périmètre de protection de monument historique.

Secteur géographique n°2 : piémont des Corbières

Les vestiges de la chapelle Saint-Aubin

La chapelle de Saint-Aubin est située sur la commune de Fitou. L'ancienne chapelle a été classée monument historique, par arrêté du 16 mars 1966.

Construite au Moyen Âge, cette chapelle appartient aujourd'hui à un propriétaire privé.

Les vestiges de cette ancienne chapelle sont inclus dans le périmètre de la zone d'étude.



Photographie 38 : : vestiges de l'ancienne chapelle Saint-Aubin (source : Base Mérimée)

L'oppidum de Pech Maho

L'oppidum de Pech Maho est un oppidum pré-romain situé sur la commune de Sigean.

Le site était un comptoir commercial fortifié occupé du VIe siècle au IIIe siècle avant notre ère. Le site était probablement un carrefour commercial entre des peuples commerçants de la Méditerranée (Phéniciens, Puniques, Grecs) et d'un peuple autochtone appelé Elisyques.

L'oppidum de Pech Maho constitue un des sites majeurs du littoral languedocien et a fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques, le 12/09/1961. L'oppidum se trouve hors de la zone d'étude, en rive droite de la Berre. Seule, une partie de son périmètre de protection est incluse dans la zone d'étude.



Photographie 39 : oppidum de Pech Maho

Une nécropole ainsi que des épandages de céramique et quelques édifices s'inscrivent autour de l'oppidum, en plaine (Les Oubiels).

Le site inscrit de la Roque

Le site de la Roque se trouve sur la commune de Roquefort-des-Corbières et présente une emprise au sol de plus de 80 ha, en partie dans la zone d'étude. Le bourg de Roquefort-des-Corbières s'adosse à un promontoire rocheux, le Plat de Roque, qui domine la plaine viticole du Rieu. L'éperon rocheux que dessinent le Plat de Roque et la silhouette escarpée du village constituent un ensemble paysager remarquable : le site inscrit de la Roque. Ce site fait l'objet d'une inscription sur la liste des inventaires des sites par arrêté en date du 14 décembre 1942.



Photographie 40 : site de la Roque et village de Roquefort-des-Corbières (source : TRAVERSES)

Le site de la Roque abrite plusieurs vestiges archéologiques et possède un intérêt paysager.

Le site classé de l'abbaye de Fontfroide et son projet d'extension

Blottie au fond d'un vallon, l'abbaye cistercienne de Fontfroide a été construite au cœur d'un massif boisé, à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de Narbonne, sur les premiers contreforts des Corbières.

Cet écrin naturel confère ainsi à l'abbaye l'isolement recherché par ses fondateurs, lui donnant toute sa signification.

Le site classé « Terrains entourant l'abbaye de Fontfroide » par décret le 22 février 1968 s'étend sur 979 ha sur les communes de Narbonne et de Bizanet. Le périmètre classé protège l'environnement immédiat de l'abbaye mais ne couvre pas l'intégralité de l'unité paysagère. En effet ce massif s'étend sur plus de 3 000 hectares et présente un grand intérêt paysager et écologique.

Un projet d'extension du périmètre est en cours d'étude, qui, selon les différents périmètres envisagés, est potentiellement concerné par la zone d'étude (ainsi que celle du secteur géographique n°3 au droit de Narbonne).



Photographie 41 : abbaye de Fontfroide et ses abords, Narbonne (source : DREAL)

Le site patrimonial remarquable de Bages

Le domaine de Java et son allée sont parties intégrantes du site patrimonial remarquable de Bages. Le domaine de Java se démarque tout particulièrement avec son château, sa chapelle, son parc paysager et sa belle allée de pins d'Alep.



Photographie 42 : allée de Java et château de Haute-Fontaine (source : Traverse)

Secteur géographique n°3 : plaine de l'Aude

Le canal de la Robine (inclus dans le site classé du canal du Midi et inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco)

La Robine tire son origine de l'occitan « Roubine » qui signifie canal.

Le canal de la Robine, classé en tant que patrimoine mondial par l'Unesco, s'inscrit sur l'ancien lit de l'Aude. C'est une branche latérale au canal du Midi qui lui est rattaché administrativement. Elle emprunte une partie du lit antique du fleuve Aude alors appelé « Atax », qui quitta son cours après une série de crues au XIVe siècle.

En 1681, le canal du Midi est mis en service mais il faudra attendre cent ans avant que la Robine soit reliée à ce dernier grâce au canal de Jonction…Long de 32 km, la Robine s'étend depuis le canal de jonction faisant le lien avec le canal du Midi au nord de Narbonne jusqu'à la Mer et l'île préservée de Sainte-Lucie, tout en traversant Narbonne.

Le canal de la Robine s'inscrit ainsi dans une succession de paysages agricoles, aquatiques, boisés (pinède de Sainte-Lucie) et industriels (paysage horizontal structuré des salins et silhouettes prégnantes des industries de Port-La-Nouvelle). Des alignements accompagnent une partie du tracé du canal dans la plaine agricole puis quelques pins dispersés aux silhouettes caractéristiques, des tamaris, des cannes de Provence.... Le canal se confond ensuite avec la ligne d'eau des étangs. Son parcours s'arrête dans le chenal encombré de bateaux de Port-la-Nouvelle, sans vue directe sur l'horizon marin.

Il traverse la zone d'étude sur la commune de Moussan.

Le projet de périmètre du site classé a été élaboré avec un objectif : garantir la préservation des abords du canal de manière cohérente, sur l'ensemble de l'itinéraire, tout en tenant compte des perspectives de développement des territoires.

Cette élaboration s'est faite de manière progressive et concertée. Il ne s'agit pas de muséifier le canal, mais bien d'organiser l'évolution des abords du canal pour que celui-ci reste un levier de développement territorial.

La zone tampon ne traduit pas tous les enjeux actuels du canal. La première délimitation de la zone tampon s'appuie sur un périmètre administratif. Elle ne permet pas de prendre en compte les réalités paysagères des abords du canal. L'État a donc mené une étude permettant de définir une « zone sensible », offrant une visibilité directe depuis le canal, et une « zone d'influence » correspondant à une perspective paysagère plus éloignée.

Le canal de la Robine constitue un enjeu très fort de la zone d'étude au droit du secteur géographique n°3.





Figure 47 : Écluse de Raonel sur le canal de la Robine (SNCF Réseau, 2021)

Le site inscrit des « ruines du Castellas et les berges du Veyret »

Situées sur la commune de Montredon-des-Corbières, les ruines du Castellas sont localisées sur une butte proche de la RD613 menant à l'abbaye de Fontfroide. Le site s'étend sur 330 ha environ et est inscrit sur la liste des inventaires par arrêté du 13 septembre 1943.

Le « Castellas » est formé par les ruines d'un ancien édifice romain, qui fut souvent utilisé comme poste d'observation et de signalisation. Des témoignages de cette époque y ont été trouvés (un denier de Brutus au pied du donjon, des médailles, des débris de vases romains sur les pentes de la butte). Le vieux château de Saint-Pierre-Le-Clair a été construit au XIe siècle, sur les ruines du Castellas, au bord du Veyret. Forteresse du vicomte de Narbonne presque intacte, le mur d'enceinte est démantelé et une partie du donjon se dresse encore. La chapelle servit d'église rurale.

Le château est entouré de vignes (certaines avec des capitelles très récentes).



Photographie 43 : ruines du Castellas

À noter que le site est inscrit dans une Zone Natura 2000 ZSC FR9101487 : « Grotte de la Ratapanade ». Il est par ailleurs situé à proximité du parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, mais sans en être frontalier.

L'église Saint-Saturnin à Nissan-lez-Ensérune (monument historique classé)

L'église Saint-Saturnin, monument classé depuis le 16/02/1965 et son bâtiment prolongeant sa façade Ouest est inscrit depuis le 23 novembre 1982.

L'église Saint-Saturnin est mentionnée pour la première fois dans une bulle du pape Urbain II en 1099. Elle appartenait à l'abbaye bénédictine de Psalmodi.

L'église fut reconstruite dans la première moitié du XIVe siècle. La chapelle Sud de la dernière travée fut construite en 1643 et le clocher, élevé au Nord de la dernière travée de la nef fut construit au XVIIe siècle.

Les chapelles latérales Nord des trois premières travées de la nef, la chapelle Sud de la troisième travée et les chapelles bordant le chevet tripartite ont été construites vers 1850. La nef fut couverte de voûtes d'arêtes en briques en 1852.

L'église Saint-Saturnin se situe hors de la zone d'étude. Seule, une partie du périmètre de protection y est incluse.



Photographie 44 : église Saint-Saturnin (source : BRLi)

La chapelle Notre-Dame de la Miséricorde - Nissan-lez-Ensérune (monument historique inscrit)



Photographie 45 : chapelle Notre-Dame de la Miséricorde (source : BRLi)

La chapelle Notre-Dame de la Miséricorde a été inscrite à l'inventaire des monuments historiques, le 28 décembre 1981.

Cette chapelle a été construite au XIe siècle à l'ère wisigothique. Elle a dû être remontée au XVIIe siècle, après avoir été détruite par les guerres de religions.

Le XIe marque l'arrivée de l'influence lombarde et l'explosion du bâti roman : la majeure partie de la chapelle date de cette époque, conservant tout de même le chevet plat de l'édifice originel.

La chapelle, propriété de la commune, se situe dans la zone d'étude.

La chapelle Saint-Laurent à Moussan (monument historique inscrit)



Photographie 46 : chapelle Saint-Laurent (source : BRLi)

La chapelle Saint-Laurent a fait l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques, le 27 décembre 1966.

L'édifice est établi à proximité de l'ancienne villa gallo-romaine de Trencianum. À l'époque carolingienne, le site est toujours occupé par une villa. C'est alors que le monument actuel est construit pour servir d'église à ce grand domaine.

Il sera placé ensuite sous la juridiction du chapitre de la cathédrale Saint-Just et Saint-Pasteur de Narbonne. Cette juridiction sera contestée en 1634 par les Consuls de Moussan, mais l'édifice restera propriété du chapitre. Elle est aujourd'hui la propriété d'une association et d'une personne privée.

La chapelle est située à proximité de la zone d'étude.

L'église Saint-Martin à Cuxac d'Aude (monument historique inscrit)

L'église Saint-Martin se situe sur la commune de Cuxac d'Aude.

La façade occidentale avec son portail, le clocher et l'abside ont fait l'objet d'un classement par arrêté du 21 mars 1983 ;

L'église, à l'exception des parties classées, et la chapelle des Pénitents ont fait l'objet, quant à elles, d'une inscription à l'inventaire des monuments historiques par arrêté du 21 mars 1983.

L'ensemble du bâtiment est propriété de la commune de Cuxac d'Aude.

L'église Saint-Martin se situe hors de la zone d'étude. Seule, une partie du périmètre de protection y est incluse.





Photographie 47 : église Saint-Martin (source : base Mérimée)

Secteur géographique n°4 : vallée de l'Orb

Le canal du Midi

Un patrimoine historique, scientifique, architectural et paysager

Œuvre de Pierre-Paul Riquet, le canal du Midi a été réalisé entre 1667 et 1694 pour relier la mer Méditerranée à l'océan Atlantique dans un but commercial. Avec ses 360 km navigables et ses 328 ouvrages (écluses, aqueducs, ponts, tunnels, etc.), le réseau du canal du Midi constitue l'une des réalisations de génie civil les plus extraordinaires de l'ère moderne qui ouvrit la voie à la révolution industrielle. Le canal du Midi représente ainsi un chef d'œuvre du génie créateur humain : il est un témoignage vivant de l'art et de la créativité des ingénieurs de l'époque de Louis XIV qui ont triomphé des conditions difficiles de la géographie et de l'hydrographie pour réaliser le rêve immémorial de la « jonction des mers » entre l'Atlantique et la Méditerranée. Au-delà de la prouesse technique, le canal du Midi est une véritable œuvre d'art architecturale et paysagère.

Un patrimoine vivant

Le canal du Midi présente des caractéristiques techniques, architecturales et patrimoniales pour l'essentiel inchangées depuis sa création. Toutefois, le canal lui-même a construit de nouveaux paysages, ouvert la voie à de nouvelles dynamiques économiques et une nouvelle prospérité territoriale et nationale. Les nombreux ouvrages et aménagements marquants les paysages traversés par le canal, tout comme le tracé du canal lui-même, témoignent d'un riche passé historique :

- dans la plaine languedocienne, le canal suit le parcours de la via Domitia de Béziers à Capestang ;
- le canal forme un trait d'union entre des « places fortes » : cité de Carcassonne, château d'Argens, cité de Narbonne, oppidum d'Ensérune, cité de Béziers, cité grecque d'Agde ;
- implantations de nombreux « relais », auberges.

Les usages du canal, notamment en matière de navigation, ont quant à eux évolué. Le canal constitue aujourd'hui un véritable point d'attrait touristique. Il attire chaque année près de 200 000 plaisanciers (d'origine étrangère à 70 %) et plus d'1,5 millions de cyclistes et randonneurs. Il intervient également dans l'irrigation des terres agricoles environnantes. Enfin, il représente un cadre de vie et de loisirs pour les populations locales qui y sont fortement attachées et constitue un élément source d'inspiration et de créations culturelles (festivals, musées, etc.)

Un patrimoine protégé

Si, à l'origine, le canal avait une vocation d'échange et de commerce, il est aujourd'hui considéré comme une œuvre remarquable, un patrimoine à préserver, à partager et à transmettre aux générations futures. Le 7 décembre 1996, le canal et une zone tampon ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Au niveau national, ont été classés au titre des sites : la rigole de la Montagne Noire le 8 octobre 1996, puis le canal lui-même le 4 avril 1997 et la rigole de la plaine le 16 octobre 2001.

Mais un patrimoine éminemment fragile

Le canal façonne le paysage aussi bien qu'il s'imprègne des territoires traversés. Les différents ensembles paysagers composent l'identité du canal et sa valeur patrimoniale. Ainsi, la qualité des paysages ruraux proches du canal du Midi est identitaire et indissociable de la qualité de l'ouvrage lui-même. Elle conditionne les perceptions, la mise en scène et l'ambiance vers et depuis le canal. C'est bien la réciprocité entre le canal et son écrin paysager qui lui confère encore aujourd'hui son rayonnement mondial. Or, le canal subit depuis plusieurs années des pressions croissantes qui peuvent compromettre sa valeur. La co-visibilité de certains projets avec le canal pose la question du maintien de la qualité paysagère de ses abords.

Le classement des abords du canal

Le canal du Midi a été classé au titre des sites par un décret du 26 septembre 2017 selon le critère "pittoresque". Ce site, qui s'étend sur près 18 293 ha, traverse de nombreuses communes de l'Hérault, de l'Aude et de la Haute-Garonne.

Ce site est dénommé « paysages du canal du Midi ». Ce classement a été élaboré avec un objectif de garantir la préservation des abords du canal de manière cohérente, sur l'ensemble du linéaire, tout en tenant compte des perspectives de développement territorial.

Cette élaboration s'est faite de manière progressive et concertée. Le périmètre du site classé prend en compte les réalités paysagères aux abords du canal.

Au-delà du périmètre du site classé, deux zones ont également été inventoriées aux abords du canal :

- zone sensible : espace de visibilité réciproque avec le canal (1ers plans visuels), pouvant contenir des zones urbanisées récemment construites puisque classées en zone AU ;
- zone d'influence : au-delà de la zone sensible, espace de visibilité correspondant aux paysages plus éloignés et, le plus souvent, délimités par des reliefs, zone de vigilance, notamment au regard des grands projets d'aménagement.

La zone d'étude se trouve dans le site classé et dans la zone d'influence.



Figure 48 : le canal du Midi (source : Setec, 2012)





Photographie 48 : paysages du canal du Midi (source : cahier de gestion du site classé des paysages du canal du Midi)

Le château de Poussan-le-Haut



Photographie 49 : château de Poussan-le-Haut (source : BRLi)

Le château de Poussan-le-Haut se situe sur la commune de Béziers. Les façades et toitures des ailes Nord, ainsi que le portail d'entrée du château ont fait l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques le 31 octobre 1975.

Le château de Poussan-le-Haut est la propriété d'une personne privée.

Si le château de Poussan-le-Haut ne se situe pas dans la zone d'étude, celle-ci intercepte le périmètre de protection du château.

3.5.1.2. LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

3.5.1.2.1. LES SITES ARCHÉOLOGIQUES

Secteur géographique n°1

Aucun site archéologique majeur n'est identifié dans la zone d'étude dans ce secteur. Toutefois, plusieurs vestiges archéologiques ont été retrouvés au sein de celle-ci ou à proximité immédiate, qui datent de :

- la période protohistorique : des fosses aux lieux-dits mas Sarmet et les Dames à Baho et les Corones au Soler (secteur de Sainte-Eugénie, hors zone d'étude) ;
- l'Antiquité : des vestiges se rapportant généralement à de l'habitat, notamment pour le site Mona (nombreux éléments architecturaux et mobiliers datant de l'Antiquité), situé en rive droit du Roboul, sur la commune de Rivesaltes, et identifié comme site à forte sensibilité archéologique.

En dehors de la zone d'étude, des sensibilités sont recensées à Peyrestortes (Las Sedes) et Baixas (Les Arènes), et des vestiges ont été identifiés dans Rivesaltes, Espira de l'Agly et Salses-le-Château.

Secteur géographique n°2

La chapelle Saint-Aubin à Fitou constitue le seul site archéologique majeur (répertorié par le service régional de l'archéologie et classé monument historique) de la zone d'étude. Elle atteste d'une occupation perdurant depuis l'âge du bronze dans cette dépression humide fermée favorable aux implantations humaines. Les secteurs autour de la chapelle (Courbayrolles, Le Pla, Les Correts) constituent des zones de potentialités archéologiques.

En dehors de la zone d'étude, la chapelle Saint-Pancrace à La Palme et l'oppidum de Pech Maho (classé monument historique) à Sigean, en rive droite de la Berre, constituent également des sites archéologiques majeurs. Les zones situées à proximité pourraient être propices à de nouvelles découvertes.

De façon plus précise, plusieurs sites à forte sensibilité archéologique sont identifiés au sein de la zone d'étude ou à proximité immédiate, datant de la période :

- préhistorique : les cavités de Roquefort-des- Corbières au lieu-dit « Sous-Roque » (potentiel d'occupation paléolithique et néolithique), une nécropole recensée à Roquefort-des-Corbières (Les Cabanettes), un site d'habitat du Chasséen, sur la commune de Sigean au lieu-dit Le Peyrou ;
- protohistorique : une nécropole, ainsi que des épandages de céramique et quelques édifices gravitent autour de l'oppidum du Pech Maho (Les Oubiels et Villefalse à Sigean) ;
- gallo-romaine : plusieurs vestiges de voies romaines datant de l'époque de création de la via Domitia (118 av. Jésus Christ) sont présents dans le secteur du col de l'Agrède et de la combe de Gasparets à Roquefort-des-Corbières, à Portel-des-Corbières (Clos-Redons, Grange-Neuve) et à Sigean, au pied de la colline de la Bérade, où une section très bien conservée permet d'observer les traces des chariots laissées dans la roche. Non loin du mas de la Grange Neuve, le long du ruisseau du Ginestas, des vestiges d'une voie annexe à la via Domitia sont également visibles. Par ailleurs, sont également recensés : des vestiges d'une exploitation agricole au lieu-dit Verdelhet à La Palme, de villas et de fours à Roquefort-des- Corbières (La Courtine, Sous-Roque V), ainsi que des ateliers de potier et des sépultures autour du Pech Maho à Sigean (La Grange-Neuve, Les Légunes, Laval).



Photographie 50 : la via Domitia dans la combe de la Bérade (source : TRAVERSES)

Des potentialités archéologiques sont également suspectées dans les secteurs de :

- la combe des Graules, la Jasse Rouge, à La Palme ;
- la Murelle, à Roquefort-des-Corbières ;
- la Venderelle, les Mattes, Prats d'Audenne, à Portel-des-Corbières ;
- Gratias, à Sigean ;
- le Pech Flourien, Pech Redondel, Les Rouges, à Peyriac-de-Mer.

Secteur géographique n°3

Cinq sites archéologiques majeurs sont identifiés dans la zone d'étude sur le secteur géographique n°3. Il s'agit :

- du four à chaux de Peyrou Bas (communes de Narbonne / Montredon-des-Corbières) ;
- de l'aqueduc Saint-Pierre Verdun (Narbonne) ;
- de la via Domitienne sur la commune de Coursan ;
- d'une partie du hameau de Périès (vestiges d'une chapelle et d'éléments d'occupation gallo-romaine) (Nissan-lez-Ensérune) ;
- de la chapelle Notre-Dame de la Miséricorde à Nissan-lez-Ensérune, (monument historique) ;
- du Presbytère de Nissan-lez-Ensérune (à proximité de la chapelle Notre-Dame de la Miséricorde.

D'autres sites archéologiques majeurs sont présents à l'extérieur de la zone d'étude à Cuxac-d'Aude (chapelle des Pénitents de l'église Saint-Martin) et à Nissan-lez-Ensérune (église Saint-Saturnin).

Enfin, plusieurs sites à forte sensibilité archéologique (ou forte potentialité) sont identifiés au sein de la zone d'étude ou à proximité immédiate. Ils datent de la préhistoire : occupation du néolithique à Nissan-lez-Ensérune, quelques sites sur la commune de Moussan,

Le secteur traverse la plaine de l'Aude passe dans le « territoire » de deux oppida majeurs de Gaule méridionale, protégés au titre des monuments historiques : Montlaurès et Ensérune. Occupés de façon plus ou moins continue dès le milieu du VIe siècle jusqu'au milieu du Ier siècle avant notre ère, pour Montlaurès, et jusqu'à la fin du Ier siècle de notre ère, pour Ensérune, ces oppida ont assurément étendu leur aire d'influence et d'occupation dans un rayon proche, incluant la zone d'étude.

Les prospections qui ont permis de découvrir plusieurs sites préhistoriques à Moussan ont ainsi donné des indices de sites de l'âge du fer au pied de l'oppidum de Montlaurès. Ce secteur semble concentrer plusieurs vestiges témoignant de la présence d'un habitat de plaine, de structures agraires et de structures funéraires (Sainte-Anne, Caritats, La Clause, Ratagel, Le Pigeonnier, Échine d'âne). De la même façon, au nord de ce secteur, la proximité de l'oppidum d'Ensérune et du tracé de la légendaire voie Héracléenne laisse supposer une occupation protohistorique. À ce jour, sur la commune de Nissan-lez-Ensérune, le seul point d'occupation connu pour l'âge du fer se situe au lieu-dit Notre-Dame.

La prégnance des vestiges de l'Antiquité se confirme encore dans la plaine de l'Aude, renforcée par la proximité immédiate de la capitale de la Narbonnaise.

L'occupation s'inscrit, par ailleurs, dans la continuité de la période précédente. De nombreux indices d'installation antique (Taillevent, Sainte-Anne, Caritats, La Clause, Ratagel, Le Pigeonnier, Échine d'âne, Orliac) ont notamment été découverts lors des prospections réalisées à Moussan, au nord-ouest de l'oppidum de Montlaurès. Plusieurs sites, en particulier des habitats ruraux tels que des villas, sont attestés à proximité de l'oppidum d'Ensérune et de la voie Domitienne (Saint-André, La Mouline, La Grangette, Peyre Plantade…). Les deux secteurs de Moussan et de Nissan-lez-Ensérune apparaissent donc comme des zones de forte sensibilité archéologique pour la période gallo-romaine. Toujours en lien avec la voie Domitienne, le secteur du canal de la Noër à Coursan a également révélé des structures de franchissement, dont une à Pont Serme. Des sites peuvent également être attendus le long des tracés supposés des voies d'Aquitaine et des Corbières, comme ceux de Jonquières et Saint-Paul de Jonquières à Narbonne et ceux des Prés, de La Grange Basse et de l'Estagnol à Montredon-des-Corbières.

La période médiévale apparaît au travers de quelques indices d'occupation, notamment à nouveau grâce aux prospections de Moussan. Plusieurs noyaux d'installation, fondés dès le haut Moyen Âge pour certains d'entre eux, jalonnent par ailleurs la zone d'étude : à Narbonne la chapelle, le cimetière et le castrum de Jonquières ; à Moussan, la chapelle Saint-Laurent (protégée au titre des monuments historiques) ; à Cuxac-d'Aude, la chapelle des Pénitents et l'église Saint-Martin (protégées au titres monuments historiques et sites majeurs) ; à Nissan-lez-Ensérune, la chapelle Notre-Dame de la Miséricorde, l'église Saint-Saturnin (protégées au titre des monuments historiques et sites majeurs), le presbytère de Nissan et la chapelle du hameau de Périès (sites majeurs répertoriés par le service régional de l'archéologie).

Pour l'époque moderne, l'aqueduc Saint-Pierre Verdun a été signalé dans la liste des sites majeurs communiquée par le service régional de l'archéologie.

Secteur géographique n°4

📖 *Seul le secteur géographique n°4 - vallée de l'Orb, concerné par la deuxième phase du projet LNMP, est exposé dans le présent paragraphe. Le secteur géographique n°4 - vallée de l'Hérault est traité dans la pièce F-7A.1 « Évaluation environnementale de la première phase (Montpellier-Béziers)».*

Sur le secteur géographique n°4, toutes les découvertes archéologiques ayant trait à la préhistoire concernent la période néolithique.

Les terrasses orientales de l'Orb, explorées notamment grâce aux travaux du raccordement de l'A9 à l'A75 entre 2008 et 2013, rassemblent la majorité de ces sites :

- à Villeneuve-lès-Béziers : Les Clapiès, Turquoise, Les Mathes, Malgrasside, et Portiragnes : Guinot 2 ;
- à Béziers : le site de domaine de Beyssan concentre des vestiges d'habitat et de carrières d'extraction d'argile du néolithique final / chalcolithique.

Une aire d'occupation protohistorique majeure s'inscrit, par ailleurs, dans ce secteur : le territoire de la ville de Béziers, fondée au VIe siècle avant notre ère. De nombreuses fermes gauloises occupent cette aire, dont l'une se trouve sur la zone d'étude (Claudéry à Villeneuve-lès-Béziers) et d'autres à proximité :

- à Béziers : le domaine de Beyssan ;
- à Vendres : La Galiberte ;
- à Villeneuve-lès-Béziers : la Rue de l'Acropole.

L'occupation s'intensifie à la période gallo-romaine, notamment au sud de Béziers et sur les terrasses orientales de l'Orb. Plusieurs villas sont déjà répertoriées :

- à Béziers : Font Gayraud, Notre-Dame-de-la-Consolation, La Pasquière, La Garrigue, La Plaine Basse ;
- à Villeneuve-lès-Béziers : Les Clapiès-Claudéry, rue de l'Acropole.

Une nécropole a également été reconnue à Villeneuve-lès-Béziers (Les Clapiès).

En s'éloignant de la ville de Béziers vers l'ouest, la section de la zone d'étude, située sur la commune de Lespignan est réputée avoir été un lieu d'exploitation de carrières (les Clauzels et Ameiret) dès cette période. Cette exploitation s'est poursuivie à l'époque médiévale.

S'échelonnant tout au long du Moyen Âge, quelques indices d'occupation (sépultures, parcellaire, chemins et structures agricoles…) sont répartis sur les communes de Béziers (domaine de Beyssan), Vendres (La Galiberte), Villeneuve-lès-Béziers (L'Arénas, Saint-Victor).

L'Antiquité apparaît donc plus généralement très bien représentée sur ce secteur et susceptible de révéler encore de nombreux sites.

Si la zone d'étude ne rencontre aucun site moderne connu, elle passe à quelques centaines de mètres du site majeur et protégé évoqué précédemment, le château de Poussan-le-Haut à Béziers, dont des dépendances, bâtiments ou terres agricoles pourraient être mis au jour lors des investigations archéologiques.

3.5.1.2.2. LES ZONES DE PRÉSOMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE (ZPPA)

📖 *La définition des ZPPA est donnée dans le §. 6.1.1 de la pièce F-3 « État initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».*

La zone d'étude est concernée par plusieurs ZPPA, qui sont présentées sur les cartes relatives au patrimoine historique et culturel ci-après :

- trois zones définies par l'arrêté n°100259 du 20 mai 2010, sur la commune de Rivesaltes et deux zones définies par l'arrêté n°2014036-0039 du 05 février 2014 sur la commune de Salses-le-Château, pour le secteur géographique n°1,
- une zone définie par l'arrêté n°2016-2361 du 23 novembre 2016 sur la commune de Fitou, une zone définie par l'arrêté n°1211003 du 15 décembre 2011 sur la commune de La Palme, plusieurs zones définies par l'arrêté n°100325 du 11 juin 2010 sur la commune de Sigean, plusieurs zones définies par l'arrêté 1211004 du 15 décembre 2011 sur la commune de Peyriac-de-Mer, pour le secteur géographique n°2,
- diverses zones définies par l'arrêté n°30686 du 24 juillet 2003 sur la commune de Narbonne, une zone définie par l'arrêté n°2014100-0017 du 10 avril 2014 sur Montredon-des-Corbières, plusieurs zones définies par l'arrêté n°2014100-0018 du 10 avril 2014 sur la commune de Moussan, plusieurs zones définies par l'arrêté n°201502-0015 du 23 janvier 2015 sur Nissan-Lez-Ensérune, sur le secteur géographique n°3,
- plusieurs zones définies par l'arrêté n°20144324-0038 du 20 novembre 2014 sur Lespignan, une zone définie par l'arrêté n°2015023-0031 du 23 janvier 2015 sur Vendres, une zone définie par l'arrêté n°100426 du 19 juillet 2010 sur Sauvian, ainsi que plusieurs zones sur Villeneuve-Lès-Béziers et Cers mais qui concerneront la phase 1, pour le secteur géographique n°4.

3.5.1.3. LES BÂTIS REMARQUABLES ET AUTRES PATRIMOINES NON PROTÉGÉS

La zone d'étude sur le **secteur géographique n°1** traverse, à plusieurs reprises, des « Agouilles », qui correspondent à un réseau de petits fossés aménagés et ponctués d'ouvrages hydrauliques, permettant d'assurer la gestion hydraulique des eaux pluviales. Ces agouilles maillent le paysage des vallées de la Têt et de l'Agly.



Photographie 51 : les Agouilles et leurs ouvrages hydrauliques, Villeneuve-la-Rivière et Espira de l'Agly

Sur les premiers contreforts des piémonts, à Salses-le-Château, se trouvent des mas isolés, tel le mas de Passatemps, imposante bâtisse agricole/viticole culminant sur les vignes du Rivesaltais, ou encore les mas Carrera, de la Bresa, dels Clots (tous trois en dehors de la zone d'étude mais à proximité toutefois), d'En Bac.



Photographie 52 : mas de Passatemps (source : INGEROP)

Le **secteur géographique n°2** se caractérise, au droit des Corbières, par des combes viticoles enclavées dans un paysage rocailleux où se mêlent garrigues et bosquets. Des mas isolés sont inclus dans ce paysage pittoresque tel que le mas de Ventenac (hors zone d'étude mais à proximité) à Fitou.

Fréquenté, entre autres, par des randonneurs, ce secteur affiche également un patrimoine local pittoresque, ponctuant les chemins au milieu du massif des Corbières : capitelle[11], puits en pierres sèches, etc.

Certains de ces petits édifices rustiques isolés dans un environnement forestier et/ou de garrigues, correspondent à des éléments phares de sentier de randonnées : telle la boucle de Caves, itinéraire pédestre d'une dizaine de kilomètres.



Photographie 53 : capitelle et puits en pierre sèche à Caves

Plus au Nord, se trouvent d'autres bâtis remarquables (dans la zone d''étude ou à proximité) : les Mattes, les Thézannes et Sabot à Portel-des-Corbières, Villefalse à Sigean, Saint-Jean et Pech-Vermeillé à Peyriac-de-Mer, domaines de Java et de Prat de Cest à Bages.

De nombreux domaines, la plupart viticoles, présentant un intérêt esthétique et/ou patrimonial sont recensés au droit de la zone d'étude **du secteur géographique n°3** : le domaine de Jonquières, le château de Levrettes sur la commune de Narbonne, le domaine Fresquet et le domaine de Védilhan sur la commune de Moussan, la Grange Basse sur la commune de Montredon-des-Corbières, le domaine de Coutelle et de la Ricardelle, ainsi que Lastours, sur la commune de Coursan, et la Grangette sur la commune de Nissan-lez-Ensérune.



Photographie 54 : domaine de Jonquières, Narbonne (source : BRLi)



Photographie 55 : domaine de Fresquet, Moussan (source : BRLi)



Photographie 56 : château de Levrettes, Narbonne (source BRLi)



Photographie 57 : Grange Basse, Montredon des Corbières (source : BRLi)

On peut citer, au droit du **secteur géographique n°4**, la présence de nombreux mas et domaines, tels :

- les domaines de la Rouvrière, le Nègre et de Saint-Paul, sur la commune de Lespignan,
- la chapelle Notre-Dame, sur la commune de Béziers,
- les domaines de la Pasquière, la Caumette et de la Miquelle en rive droite de l'Orb, sur la commune de Béziers,

📖 *Seul le secteur géographique n°4 - vallée de l'Orb, concerné par la deuxième phase du projet LNMP, est exposé dans le présent paragraphe. Le secteur géographique n°4 - vallée de l'Hérault est traité dans la pièce F-7A.1 « Évaluation environnementale de la première phase (Montpellier-Béziers)».*

3.5.1.4. Synthèse sur le patrimoine et historique culturel

On ne recense, **au sein de la zone d'étude au niveau du secteur géographique n°1**, aucune protection réglementaire liée aux monuments historiques et/ou aux sites.

Aucun site archéologique majeur ne figure, par ailleurs, dans la zone d'étude et seul, le site Mona, à Rivesaltes, est identifié comme site à forte sensibilité archéologique ; il est classé en zone de présomption de prescription archéologique. Plusieurs ZPPA sont interceptées par la zone d'étude.

Enfin, plusieurs mas agricoles (mas de Passatemps, par exemple) participent au patrimoine local, en tant que bâtis remarquables et constituent un enjeu très fort

La zone d'étude, dans le secteur géographique n°2, comporte deux périmètres de protection réglementaire liés aux monuments historiques tous deux à enjeu très fort (chapelle Saint-Aubin à Fitou, oppidum de Pech Maho à Sigean) et au site inscrit de la Roque à Roquefort-des-Corbières, d'enjeu assez fort à fort. Le SPR de Bages est également intercepté par la zone d'étude au niveau de l'allée de Java menant au domaine de Java. Il s'agit d'un enjeu assez fort à très fort

La proximité du site classé des terrains entourant l'abbaye de Fontfroide (et son projet d'extension en cours en cours d'étude) constitue également un enjeu pour la Ligne Nouvelle.

Ces secteurs correspondent, par ailleurs, à des sites archéologiques à forte sensibilité. Il en est de même pour les vestiges gallo-romains de la via Domitia à Roquefort-des-Corbières, Portel-des-Corbières et Sigean, ainsi que pour les lieux-dits « Verdelhet » à La Palme, « la Courtine », « les Cabanettes », « l'Agrède » à Roquefort-des-Corbières, « Laval », « Le Peyrou », « Grange Neuve » à Sigean, « le Clos Redons » et « la Venderelle » à Portel-des-Corbières. Plusieurs ZPPA sont également interceptées.

Enfin, plusieurs mas agricoles constituent des bâtis remarquables qui participent au patrimoine local (les Mattes, les Thézannes, Sabot, Pech-Vermeillé, domaine de Java), constituant selon les cas un enjeu assez fort à très fort.

La zone d'étude, au niveau du secteur géographique n°3, croise quatre périmètres de protection réglementaire liés aux monuments historiques (chapelle Notre-Dame de la Miséricorde, chapelle Saint-Laurent, église Saint-Martin, église Saint-Saturnin), deux sites classés liés au canal du Midi (canal de la Robine et les paysages du canal du Midi) et le site inscrit des ruines du Castellas et des berges du Veyret. Tous ces éléments du patrimoine constituent un enjeu assez fort à très fort.

[11] *Une capitelle (en occitan capitèla) est une cabane construite en pierre sèche, servant d'abri agricole.*

La proximité du site classé des terrains entourant l'abbaye de Fontfroide (et son projet d'extension en cours d'étude) constitue également un enjeu pour la Ligne Nouvelle.

Cinq sites archéologiques majeurs sont recensés sur les communes de Montredon-des-Corbières, Narbonne et Nissan-Lez-Ensérune, ainsi que plusieurs ZPPA.

Enfin, plusieurs mas agricoles constituent également des bâtis remarquables qui participent au patrimoine local (domaine de Jonquières, château de Levrettes, La Grange Basse, Védilhan, Coutelle et Ricardelle), tous d'enjeu très fort.

Le secteur géographique n°4 est concerné par le canal du Midi, site classé au patrimoine mondial de l'Unesco (principal enjeu de ce secteur) et ses paysages. Ces deux sites sont de plus classés au patrimoine national et constituent un enjeu très fort.

Il traverse également un périmètre de protection réglementaire liée aux monuments historiques (château de Poussan-le-Haut, d'enjeu très fort).

Des sites à forte sensibilité archéologique sont également identifiés sur l'ensemble du secteur, avec une concentration des sites au droit des communes de Villeneuve-lès-Béziers. Plusieurs ZPPA sont présentes.

Enfin, plusieurs mas agricoles constituent des bâtis remarquables qui participent au patrimoine local et présentent tous un enjeu très fort.

3.5.2. Le paysage

3.5.2.1. CONTEXTE PAYSAGER

Secteur géographique n°1

L'amphithéâtre formé par les piémonts des Corbières et le massif des Aspres délimite le secteur de la plaine du Roussillon.

Entre les massifs boisés et la frange littorale, cette plaine est occupée par l'agglomération de Perpignan, dont les dynamiques d'urbanisation tendent à grignoter le milieu viticole.

L'étalement urbain couvre une large partie de la plaine du Roussillon et remonte vers l'ouest, le long de la vallée de la Têt. Il longe également les grandes infrastructures telles que la RN9 aux entrées Nord et Sud de Perpignan.

Dans ce secteur, la zone d'étude traverse la plaine du Roussillon entre l'agglomération de Perpignan, au Sud, et les piémonts viticoles des Aspres et des Corbières, au Nord.

Ainsi, la zone d'étude se trouve :

- de Toulouges à Baho : dans l'entité paysagère de l'agglomération de Perpignan ;
- sur Baixas et la moitié sud de Peyrestortes : dans l'entité paysagère du piémont viticole du Força Real ;
- sur la moitié nord de Peyrestortes, Rivesaltes, Espira-de-l'Agly et la partie ouest de Salses-le-Château : dans l'entité paysagère du Crest ;
- sur l'autre partie de Salses-le-Château et sur Opoul-Périllos : dans l'entité paysagère des Garrigues d'Opoul-Périllos.

Secteur géographique n°2

Le secteur géographique n°2, entièrement compris dans le parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, présente des configurations contrastées depuis les piémonts des Corbières, jusqu'aux premiers reliefs des collines narbonnaises. Il borde les étangs littoraux de Bages et de Sigean pour venir de nouveau s'insérer dans les terres, sur les pentes du massif de Fontfroide.

La zone d'étude se localise :

- sur Fitou : dans l'entité paysagère du rebord oriental des Corbières ;
- de Treilles au sud de Bages : dans l'entité paysagère de la Plaine littorale et du piémont des Corbières ;
- au nord de Bages : dans l'entité paysagère des petites Corbières narbonnaises et du massif de Fontfroide.

Le parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Le parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée a engagé, au travers de sa charte, une politique de prise en compte globale des paysages sur son territoire visant à sauvegarder et mettre en valeur les sites reconnus pour leur intérêt paysager, mais aussi à réduire les atteintes dans les espaces dégradés identifiés. Le volet paysager de la charte précise les zones prioritaires d'intervention, ainsi que les outils et actions de mise en œuvre de cette politique.

Le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée est caractérisé par une importante diversité de paysages typiquement méditerranéens, issue d'une diversité de milieux naturels et d'habitats, et par un contraste marqué de ces paysages (reliefs, plaines, plateaux, vallons, falaises, étendues sableuses, étangs avec leurs marais, etc.). Trois des sept grandes unités paysagères caractérisant le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée sont interceptées par la zone d'étude du secteur géographique n°2 (ainsi que celui du secteur géographique n°3 à hauteur de Narbonne) :

- le piémont : le massif des Corbières descend jusqu'aux étangs par des collines sculptées par le vent ; l'érosion éolienne leur donne une face abrupte au Nord-Ouest par où « attaque » le Cers. Autrefois parcourue par les moutons, la pente est maintenant gagnée par la garrigue dense. La vigne occupe le bas des buttes, les flancs des collines et l'espace entre les étangs et les reliefs : c'est le début des AOC Fitou et Corbières. Depuis que l'homme habite ces contrées, cette terre est une voie de communication (via Domitia …), c'est le chemin vers la frontière espagnole. L'urbanisation s'installe et se développe autour de l'axe routier ;
- les Corbières maritimes : en montant par les petites routes, les espaces humides du complexe lagunaire disparaissent pour laisser place sans transition aux milieux secs et arides. Autrefois terre d'élevage puis de vignes, les Corbières offrent aujourd'hui un paysage sauvage et beau. Les villages s'égrènent le long des vallées qui s'enfoncent entre les massifs montagneux calcaires et schisteux. La vigne, unique culture, présente un parcellaire de petite taille. Cette culture est toutefois en régression et laisse place petit à petit à la garrigue ;
- les Corbières de Fontfroide : Le massif de Fontfroide domine le paysage de ses 290 m d'altitude. Il constitue un massif distinct à la géologie variée, composée de calcaires, de grès et de marnes. Ses pentes sont fortement boisées malgré l'incendie de 1987 qui a ravagé une partie du massif. Cette forêt faisait partie du domaine de l'abbaye de Fontfroide. Cette abbaye cistercienne du XIIe siècle constitue le seul ensemble monastique du Languedoc conservé dans son intégralité. Elle se blottit au fond d'un vallon et le grès rouge de ses murs se retrouve dans les roches qui la surplombent. Dans la plaine, la vocation viticole s'affirme avec de larges parcelles et de grands domaines. Les marques de l'histoire sont ici particulièrement visibles : ruines de châteaux médiévaux, moulins…

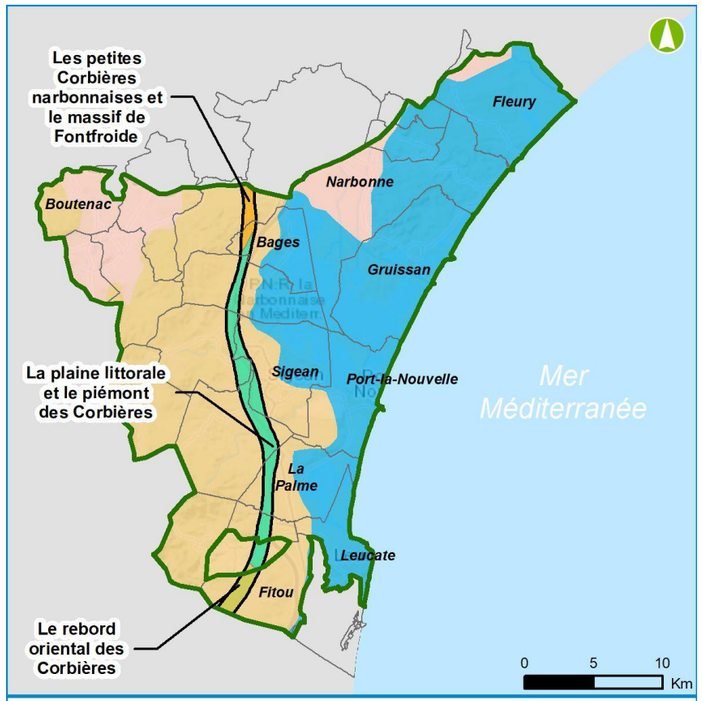

Figure 49 : les ensembles paysagers et unités paysagères du parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée (Source SDAP)

Secteur géographique n°3

Au droit de ce secteur, la zone d'étude passe à proximité de l'urbanisation de Narbonne, carrefour historique entre l'Ouest et l'arc méditerranéen. Narbonne, inclus dans le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée (cf. ci-avant), est située sur un nœud de communication le long du littoral méditerranéen à la croisée de l'A61 (menant vers Toulouse puis Bordeaux vers Carcassonne) et l'A9 (menant vers Montpellier-Nîmes ou Perpignan-Barcelone). Ce croisement entre sillon audois et arc méditerranéen est aujourd'hui un des plus importants symboles du développement touristique du Languedoc-Roussillon puisque sa situation en fait un passage obligé, que ce soit pour se rendre sur le littoral et les différentes stations balnéaires depuis l'ouest de la France, pour se rendre dans les montagnes cévenoles depuis le sud de la France ou encore par exemple pour se rendre à Barcelone.

À cet endroit, la zone d'étude passe à travers les collines au nord-ouest de Narbonne qui constituent un pôle de transition entre les Corbières et la basse plaine de l'Aude.

Les éléments évoqués par les acteurs interrogés dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur Architectural et Paysager (SDAP) correspondent :

- à l'enjeu de préservation des reliefs sensibles autour de Montredon-des-Corbières,
- au point de vue paysager remarquable depuis l'oppidum de Montlaurès,
- à l'enjeu, au passage à proximité de Cuxac-d'Aude, zone inondable, de préserver les écoulements naturels,
- à l'enjeu de préservation du site naturel remarquable du massif de la Clape,
- au respect, au passage à proximité de l'étang de Capestang, de la zone inondable, exutoire des cours d'eau de l'Aude,
- au point de vue paysager 360° sur la plaine de Nissan depuis la colline de Nissan-lez-Ensérune,
- aux points de vue depuis le canal du Midi, situation de belvédère par rapport aux plaines du Sud.

La commune de Narbonne fait également partie du parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Celui-ci a engagé, au travers de sa charte, une politique de prise en compte globale des paysages sur son territoire visant à sauvegarder et mettre en valeur les sites reconnus pour leur intérêt paysager, mais aussi à réduire les atteintes dans les espaces dégradés identifiés. Le volet paysager de la charte précise les zones prioritaires d'intervention, ainsi que les outils et actions de mise en œuvre de cette politique.

La zone d'étude se situe :

- sur les communes de Narbonne, Montredon-des-Corbières et une partie de Moussan : dans l'entité paysagère des petites Corbières narbonnaises et du massif de Fontfroide ;
- sur l'autre partie de Moussan, sur Marcorignan, Cuxac d'Aude et Coursan : dans l'entité paysagère de la grande plaine viticole de l'Aude ;
- sur la commune de Nissan-Lez-Ensérune : dans les entités paysagères de la plaine viticole de l'Aude et des collines viticoles du Biterrois et du Piscénois.

Secteur géographique n°4

📖 *Seul le secteur géographique n°4 - vallée de l'Orb, concerné par la deuxième phase du projet LNMP, est exposé dans le présent paragraphe. Le secteur géographique n°4 - vallée de l'Hérault est traité dans la pièce F-7A.1 « Évaluation environnementale de la première phase (Montpellier-Béziers)».*

Ce secteur s'étend depuis les limites communales de Lespignan jusqu'à Villeneuve-lès-Béziers. Il traverse la plaine de l'Orb et le canal du Midi, à la valeur patrimoniale mondialement reconnue.

Les éléments évoqués par les acteurs interrogés dans le cadre de l'établissement du schéma directeur architectural et paysager sont précisés ci-après :

- les points de vue depuis le canal du Midi, la situation de belvédère par rapport aux plaines du Sud,
- l'enjeu des franchissements de l'Orb, du canal du Midi, de la voie ferrée et de l'autoroute au niveau de Villeneuve-lès-Béziers, « nœud important ».

La zone d'étude se situe :

- sur Lespignan et Cers : dans l'entité paysagère des collines viticoles du Biterrois et du Piscénois ;
- sur les communes de Vendres, Sauvian, Béziers et Villeneuve-Lès-Béziers : dans les entités paysagères de la Plaine de l'Orb au Sud, et dans la vallée de l'Orb au Nord.

3.5.2.2. ANALYSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

Secteur géographique n°1

L'agglomération de Perpignan - Le Soler, une continuité urbaine qui se développe le long de la Têt

Avec le développement des parcs d'activités et des zones industrielles, le marché international Saint-Charles, ainsi que le développement des lotissements et des nouveaux projets immobiliers, une nouvelle trame s'est insérée entre les anciens mas qui ponctuaient la plaine viticole. Entre Perpignan et Le Soler, les secteurs urbanisés gagnent du terrain, établissant peu à peu une continuité urbaine entre les villes de Perpignan, Le Soler et Toulouges.

La vallée de la Têt, trame verte structurante de l'agglomération de Perpignan

Avec sa ripisylve, la vallée de la Têt dessine un corridor naturel à travers la plaine, répertoriée dans la « trame verte » de l'agglomération de Perpignan.

Marqué par l'asymétrie des rives de ce cours d'eau, le tissu urbain du Soler s'est développé au Sud en rive droite sur un léger relief, dominant la RD116, voie rapide reliant Perpignan à Prades et Andorre.

Les secteurs urbanisés gagnent du terrain sur le bocage et les exploitations maraichères, établissant peu à peu une continuité urbaine entre les villes de Perpignan, du Soler et Toulouges, avec leurs zones d'activités économiques et leurs quartiers pavillonnaires.

En rive gauche, au Nord, la plaine inondable entre Villeneuve-la-Rivière et Baho laisse place aux pâturages, cultures maraichères et vignobles, dans une trame bocagère de ruisseaux, canaux et fossés. Le canal de Madonell s'inscrit en limite entre les deux communes, limite sur laquelle se raccordent chemins d'exploitation et sentiers, dans un environnement champêtre. La RD1 relie les deux communes, desservant quelques mas et maisons éparses.



Photographie 58 : vallée de la Têt, vue vers le piémont des Corbières, Le Soler (source : BRLi)

Les villages de Peyrestortes et de Baixas, reliés par la RD614 et sa liaison douce

Depuis le village pittoresque de Baixas jusqu'à Peyrestortes et la route de Millas à Rivesaltes, un cheminement cyclable longe la route départementale 614, reliant ainsi les villages par une liaison douce. Deux ruisseaux (Correc de la Coma et Correc del Avenc) sinuent non loin de cette liaison douce et ajoutent une plus-value au cadre paysager de la promenade.



Photographie 59 : le plateau viticole de Baixas (source : BRLi)

La vallée de l'Agly, entre Espira de l'Agly et Rivesaltes

L'Agly est l'un des cours d'eau majeurs qui traversent la plaine du Roussillon, au nord de Perpignan. Il s'accompagne d'une plaine alluviale au paysage très ouvert sur l'horizon où dominent les vignobles de Rivesaltes et quelques petits coteaux. Le paysage viticole, encore préservé, y a beaucoup de caractère.



Photographie 60 : l'Agly depuis la zone d'étude (source : TRAVERSES)

La zone d'étude intercepte deux méandres du fleuve entre Rivesaltes et Espira de l'Agly. Sur la commune de Rivesaltes, l'Agly quitte la zone d'étude un peu au nord-ouest de la voie ferrée Perpignan-Narbonne et de son pont remarquable.

Les rives de l'Agly se caractérisent par une ripisylve épaisse et encore sauvage, ainsi que par la présence de gravières. Une piste, propice aux promenades, longe le cours d'eau pour desservir des jardins familiaux. Elle relie les deux centres villes pittoresques d'Espira de l'Agly et de Rivesaltes.

Les piémonts des Corbières, un relief mouvementé

Les Corbières constituent un paysage très attractif pour l'économie touristique locale (découverte de l'arrière-pays depuis les zones littorales très fréquentées). Le paysage des piémonts des Corbières est surtout constitué de collines et de plateaux calcaires, au relief mouvementé, qui dominent la plaine du Roussillon et les étangs littoraux. La végétation y est clairsemée, parfois inexistante, et le calcaire affleure en de nombreux endroits. La garrigue domine le paysage. La vigne est cultivée dans les parties les plus riches, telles que les fonds de vallons, les plateaux sédimentaires ou les dolines.

La roche en sous-sol est parcourue par des réseaux karstiques et de nombreux cours d'eau érodent le massif.

Les villages pittoresques et les mas isolés témoignent du dynamisme passé des activités viticoles et pastorales.

Battu par les vents et le soleil, le caractère rude et rustique de cet environnement fait la force de ce paysage pittoresque immémorial. Seules les éoliennes, omniprésentes, rappellent au monde présent.

Les versants ouverts sur le vignoble de Rivesaltes, de la plaine du Roussillon, ainsi que les vallons de mas Llobet et des Rompudes, sur la commune de Salses-le-Château, sont couverts de pinèdes et de garrigues.

À l'approche des crêtes d'Opoul, la garrigue se fait plus rase. Sur son promontoire, le château d'Opoul domine vignoble et paysage de causse. De petites enclaves ou dolines viticoles parsèment le plateau, à l'image du mas d'en Bac ou du Trou de Buis ou de la combe de Janicot. Elles constituent des éléments paysagers remarquables et originaux.



Photographie 61 : village d'Opoul Périllos et son château médiéval (source : TRAVERSES)

Secteur géographique n°2

Les piémonts des Corbières, un relief mouvementé

Les Corbières constituent un paysage très attractif pour l'économie touristique locale (découverte de l'arrière-pays depuis les zones littorales très fréquentées). Le paysage des piémonts des Corbières est surtout constitué de collines et de plateaux calcaires au relief mouvementé qui dominent la plaine du Roussillon et les étangs littoraux. La végétation y est clairsemée, parfois inexistante, et le calcaire affleure en de nombreux endroits. La garrigue domine le paysage. Dans les parties les plus riches telles que les fonds de vallon (dépression de Ventenac à Fitou, combe de Rémiols), plateaux sédimentaires ou dolines, la vigne est cultivée constituant des paysages remarquables. La roche en sous-sol est parcourue par des réseaux karstiques et de nombreux cours d'eau érodent le massif. Les villages pittoresques et les mas isolés témoignent du dynamisme passé des activités viticoles et pastorales.



Photographie 62 : dépression de Ventenac à Fitou (source : BRLi)

Battu par les vents et le soleil, le caractère rude et rustique de cet environnement fait la force de ce paysage pittoresque immémorial. Seules les éoliennes, omniprésentes, rappellent le monde présent.

Les vignobles de Fitou sont importants autour de la chapelle Saint-Aubin, dans un paysage de caractère structuré par les terrasses et vieux murets de pierre. À l'approche de Treilles, les collines ont été partiellement reboisées en pins. Le village et ses nouveaux lotissements dominent la belle vallée de l'Arène qui s'ouvre sur la commune de Caves et le littoral.



Photographie 63 : ermitage de la chapelle Saint-Aubin

Passage dans la plaine, depuis Caves jusqu'à La Palme

Entre les piémonts des Corbières et les étangs, cette plaine accueille actuellement l'A9 et la RD6009 (sensibilité faible à modérée).

Le village de Caves se situe dans cette plaine, entre les piémonts des Corbières et les lagunes. Depuis ce village, des chemins de randonnées partent vers l'ouest et proposent la découverte des collines, jusqu'au plateau de Castel culminant à 234 m d'altitude, à l'ouest du village.

Roquefort-des-Corbières et le site inscrit de la Roque

Roquefort-des-Corbières s'adosse à un promontoire rocheux, le Plat de Roque, qui domine la plaine viticole du Rieu. L'éperon rocheux que dessinent le Plat de Roque et la silhouette escarpée du village constituent un ensemble paysager remarquable : le site inscrit de la Roque. Anciens moulins, vieilles fortifications et grottes occupent les crêtes, dans un paysage sec et minéral de garrigues rases et de pierriers. Près de l'autoroute A9, une ancienne carrière a profondément remanié la topographie du site, altérant en partie son intérêt paysager. Une centrale photovoltaïque a également investi les lieux.

Depuis la plaine, la falaise calcaire se dresse au-dessus de beaux boisements de pins d'Alep. La plaine du Rieu de Roquefort contraste avec les reliefs environnants. Elle est sillonnée de cours d'eau et de fossés de drainage, identifiables par les haies de cannes de Provence, de tamaris et saules arbustifs qui les bordent. Le réseau hydrographique est ici un élément paysager et identitaire très sensible.

La rivière du Rieu de Roquefort-des-Corbières est bordée par une ripisylve, composée de frênes oxyphylles, de peupliers blancs et de saules blancs. Elle marque également le franchissement de la route de Roquefort et du chemin des Cathares (GR) à travers l'autoroute A9 et de la RD6009 qui traversent le site au Sud.

Le long de la falaise de Plat de Roque, la RD66 dessert également le village depuis la RD6009.

Au nord de la plaine se dresse une butte boisée très singulière, dominée par la chapelle Saint-Martin et plus loin les hauts sommets des Corbières. C'est un repère visuel très présent.

À l'Est, une série de crêtes boisées ferme l'espace paysager de la plaine du Rieu de Roquefort.

Les visions depuis l'autoroute A9 permettent de découvrir ce beau panorama.

Bocages de Sigean

Quittant la ville de Sigean et la zone d'activités de la RD6009, en empruntant la RD5 en direction de Fraissé-des-Corbières, dans un premier temps les marais asséchés de Sainte-Croix apparaissent avec leur structure si caractéristique de prés salés découpés par une trame très géométrique de fossés de drainage et de haies de tamaris.

À l'approche de l'autoroute A9 qui traverse le site du Nord au Sud, le paysage se caractérise par un ensemble bocager constitué de petites parcelles de vignes délimitées par des haies champêtres et des murets de pierre sèche. Ce paysage bocager s'organise sur une série de plateaux calcaires et de petits vallons.



Photographie 64 : étang de Sainte-Croix depuis l'A9 (source : TRAVERSES)

Bifurquant sur la gauche sur une petite route de campagne, il est possible de percevoir la combe de Gasparets puis, les pinèdes sur les hauteurs de Sigean. Dans les boisements, le pin d'Alep domine parmi les chênes verts de la garrigue.

Dans ce secteur, de nombreux sites archéologiques ont été découverts autour de la via Domitia qui longe tout le littoral languedocien.



Photographie 65 : vestiges de voie romaine près du mas de la Grange Neuve (Sigean) (source : TRAVERSES)

Franchissement de la vallée de la Berre

Le site de la vallée de la Berre appartient à l'unité paysagère des piémonts des Corbières. Elle s'ouvre à l'Est sur les étangs littoraux de la Narbonnaise (étangs de Bages et de Sigean).

Depuis les massifs boisés et les pinèdes des hauteurs de Sigean, la RD3 approche la vallée de la Berre en traversant un petit plateau occupé par le domaine viticole des Mattes. Ce domaine de caractère s'organise autour d'un beau mas et de vignes palissées, circonscrites par les boisements.



Photographie 66 : vue sur le vignoble des Mattes (source : TRAVERSES)

Puis à flanc de coteaux, en contrebas se dessine la vallée de la Berre pour gagner le village de Portel-des-Corbières.

La vallée est large et encaissée, dominée à l'Est par de hautes collines couvertes de pinèdes (collines de la Bade). Les lignes de coteaux sont très marquées.

La rivière de la Berre, relativement importante, sillonne la vallée bordée de cannes de Provence et de tamaris. Le fond de vallée est couvert de vignes, de cultures vivrières et d'arbres fruitiers. Le parcellaire est délimité par un réseau de haies et de fossés de drainage.



Photographie 67 : la vallée de la Berre (source : TRAVERSES)

L'ensemble de ce panorama se laisse découvrir depuis le pont de Portel. Implanté sur une clue creusée par la rivière où s'est développé le village, il ferme la perspective de la vallée. La vue porte jusqu'à l'A9 et les collines de Sigean.

Malgré son éloignement, l'impact visuel et sonore de l'A9 n'est pas négligeable. L'autoroute et le hameau de Villefalse bénéficient de larges vues sur la vallée.

Passage à proximité de Peyriac-de-Mer



Photographie 68 : l'étang de Peyriac-de-Mer et les collines environnantes (source : TRAVERSES)

Le site de Peyriac-de-Mer s'organise en collines et vallonnements descendant du massif de Fontfroide pour gagner l'étang de Peyriac-de-Mer. C'est un paysage doux et vallonné, marqué par les vignobles et leurs domaines viticoles qui ceinturent la plaine littorale autour du village pittoresque de Peyriac-de-Mer. Les vignes s'organisent parfois en terrasses sur les reliefs les plus marqués.



Photographie 69 : vignes en terrasses vers la route de mont Milan (source : TRAVERSES)

Le lien paysager entre l'étang et son anse fermée avec les collines boisées environnantes est particulièrement sensible (point de vue de l'étang du Doul, Oustal Nau). Des chemins de grandes randonnées (via Domitia, chemin du golfe antique et chemin des charbonniers) sillonnent le secteur concerné par l'extension du site classé de l'abbaye de Fontfroide.

Les tracés de l'A9 et de la RD6009 s'inscrivent en coupure dans ce territoire, au pied des premiers reliefs. De larges panoramas s'ouvrent sur les environs depuis l'autoroute.

Passage à proximité de Bages et du massif de Fontfroide

Le massif de Fontfroide est un ensemble de collines calcaires qui culmine à 290 m, dominant les étangs de Bages et Sigean et les vignobles du littoral. Pentes et relief sont couverts de massifs forestiers et de garrigues rases. Les boisements de chênes verts et de pins d'Alep sont plus denses et touffus sur les basses pentes.

De grands domaines viticoles se sont implantés en lisière des forêts, au pied des montagnes, bénéficiant parfois de belles vues sur le littoral, tels que Saint-Jean, Pech Vermeillé, domaines de Java, Prat de Cest. Une série de petits cours d'eau dévale les pentes, de vallon en vallon, pour rejoindre le littoral.

Le domaine de Java se démarque tout particulièrement avec son château, sa chapelle, son parc paysager et sa belle allée de pins d'Alep.



Photographie 70 : allée de Java (source : TRAVERSES)

Au bord de l'étang, le village de Bages, perché sur son promontoire, forme un ensemble urbain et paysager remarquable. À ce titre, cet ensemble fut classé en ZPPAUP (mais non reconduit en AVAP).

Ce paysage se découvre le long de la RD6009 et depuis l'autoroute A9. Non loin, le centre de traitement des déchets de l'agglomération narbonnaise, installé sur le Pech Lambert, surplombe le site.

Secteur géographique n°3

Le massif de Fontfroide

Le massif de Fontfroide est un ensemble de collines calcaires qui culmine à 290 m, dominant les étangs de Bages et Sigean et les vignobles du littoral. Pentes et relief sont couverts de massifs forestiers et de garrigues rases. Les boisements de chênes verts et de pins d'Alep sont plus denses et touffus sur les basses pentes.

De grands domaines viticoles se sont implantés en lisière des forêts, au pied des montagnes, bénéficiant parfois de belles vues sur le littoral, tels que Réveillon, Jonquières ou Montplaisir (maison du parc naturel régional de la Narbonnaise). Une série de petits cours d'eau dévale les pentes, de vallon en vallon, pour rejoindre le littoral.

Ce paysage se découvre le long de la RD6009 avant d'aborder les nouvelles extensions urbaines de Narbonne et les zones d'activités économiques vers le quartier des Roches Grises. Il est également traversé d'Ouest en Est par l'autoroute A9.

Non loin du domaine de Java (secteur géographique n°2), le centre de traitement des déchets de l'agglomération narbonnaise, installé sur le Pech Lambert, surplombe le site.

À l'intérieur des terres, le domaine viticole du château de Jonquières s'inscrit dans le lieu-dit de l'Étang et dans le vallon des vignes. Ce site enclavé est cependant traversé par l'autoroute A61 qui emprunte le vallon de l'étang pour atteindre le plateau depuis le littoral et l'A9. Le domaine présente au creux d'un petit vallon un chai remarquable visible depuis l'A9 et du massif du Castellas. Le château qui sert de gîte s'ouvre sur la combe des vignes, lieu encore préservé, à l'écart du temps.



Photographie 71 : château de Jonquières (source : site internet du château de Jonquières)

Les collines de Narbonne

Le site des collines de Narbonne s'inscrit à la charnière entre les unités paysagères des piémonts des Corbières, au Sud-Ouest et de la plaine de l'Aude au Nord. Au Sud-Est, se développe la ville de Narbonne.

Depuis le massif de Fontfroide, il est possible d'aborder le site de Castellas, en limite du site classé, après avoir franchi l'étang de Jonquières et l'autoroute A61. En empruntant une série de petites combes, un paysage sauvage au relief escarpé, couvert de garrigue rase à chênes kermès se dessine. Au creux des combes, les vignes s'étagent sur de petites terrasses. Le site semble désert et inhabité. Pourtant, il est possible de deviner au loin, vers le Pain de Sucre, les nouveaux quartiers des Hauts de Narbonne. Le massif est dominé sur son flanc Nord par les fortifications médiévales du Castellas.

Sur le site des Empriouts, une petite carrière a laissé place à des trous d'eau encaissés sous de petites falaises. La nature a su réinvestir les lieux.

La vallée du Veyret, encaissée dans un relief très rocailleux, est parcourue par la RD6113 et la voie ferrée qui relie Narbonne à Carcassonne et Toulouse.

Passage obligé, le site d'aspect très rural et montagneux accueille cependant quelques bâtiments d'activités et des gravières, signalant la périphérie de la ville de Narbonne.

Au Nord, la plaine inondable de Montredon-des-Corbières accueille une importante zone d'activités. Cet ensemble urbain sans qualité contraste avec le village de Montredon-des-Corbières, à l'image encore pittoresque. Vieux moulins, collines et pechs escarpés dominent la plaine viticole et son ruisseau, le Maire. Au Sud, les crêtes de la Métairie Haute ferment le panorama depuis le village et la RD69.

La colline solitaire et boisée de Montgil émerge de façon originale dans ce paysage, surplombant le mas de Grange Basse.

Au Nord, le vallon du Mayral est traversé par la RD607, dominé par les coteaux boisés et les pinèdes du plateau de la Bade. Les domaines de Pradines, Fresquet et le château de Levrettes gèrent les vignobles des environs.

Le château de Levrettes offre un ensemble architectural et paysager de caractère. Les massifs de la Bade qui surplombent le château sont dominés par une tour de télécommunication.

La plaine de l'Aude et le canal de la Robine

Le site fait partie de l'unité paysagère de la plaine de l'Aude. Il est délimité au Sud par la ville de Narbonne et son agglomération. Il s'ouvre au Nord sur les collines du Minervois et les contreforts des Cévennes.

Au débouché des collines de Narbonne, la zone d'étude traverse la plaine de l'Aude sur la commune de Cuxac-d'Aude.

Cette vaste étendue plane et inondable est couverte par les vignobles.

Le village de Cuxac-d'Aude émerge au milieu de ce paysage, amarré à la rive nord de l'Aude. Le clocher très pittoresque de l'église Saint-Martin qui toise le village est un repère très significatif.

L'oppidum de Montlaurès qui culmine sur son éperon rocheux domine également la plaine. Le chai du domaine de Montlaurès est un bâtiment remarquable.

D'autres domaines régissent ces grandes exploitations viticoles telles que Pardeilhan, la Grangette ou Beau Lieu. Le plus emblématique est le château de Védilhan.

La vue porte loin dans ce paysage très ouvert. Le cours de l'Aude est reconnaissable par son épaisse et dense ripisylve qui la borde. Mais l'élément le plus marquant de ce site est le canal de la Robine, s'inscrivant de façon rectiligne dans la plaine, bordé de hauts alignements de platanes.

L'oppidum et la plaine de Nissan-lez-Ensérune

Du haut de son promontoire, l'oppidum d'Ensérune s'inscrit en transition entre les deux grandes unités paysagères que constituent les plaines de l'Aude et de l'Orb, séparées par un chapelet de collines boisées.

Plaines couvertes de vignobles et marais asséchés s'étendent ici jusqu'aux collines dans un paysage au relief adouci. À l'Est, l'étang de Capestang et le canal des Clairs offrent de belles étendues lacustres asséchées par un réseau ancien et complexe de fossés et canaux de drainage au profit de parcelles agricoles. Depuis le hameau de Périès, les vues portent loin dans le paysage jusqu'aux grands massifs montagneux.

Le village de Nissan-lez-Ensérune est dominé au Nord par une colline, la butte de Bentenac, formant une frontière physique et visuelle. À l'arrière-plan, le relief se poursuit par une crête, promontoire culminant à plus de 120 m où domine l'oppidum d'Ensérune. Depuis ce point haut, un panorama saisissant s'ouvre sur le site classé de l'étang de Montady et les plaines environnantes, et au-delà jusqu'à la cathédrale de Béziers, le littoral, les Cévennes et la chaîne pyrénéenne.



Photographie 72 : site classé étang de Montady (source : IGN)

Les alignements de cyprès et de peupliers blancs qui longent le canal du Midi permettent d'identifier clairement son parcours au pied de l'oppidum. Le tracé rectiligne de la via Domitia traverse discrètement le vignoble. Au pied de la colline se trouve le complexe du Malpas où la via Domitia, le tunnel du canal du Midi, le canal d'atterrissement de l'étang de Montady, le tunnel du chemin de fer et la route d'accès à l'oppidum se superposent.

À l'ouest de Nissan, le paysage est caractérisé par un maillage de ruisseaux, de faibles variations de relief, et une voie ferrée existante discrète. À l'Est, la chapelle Notre-Dame émerge, solitaire, dans un petit vallon.

Secteur géographique n°4

📖 *Seul le secteur géographique n°4 - vallée de l'Orb, concerné par la deuxième phase du projet LNMP, est exposé dans le présent paragraphe. Le secteur géographique n°4 - vallée de l'Hérault est traité dans la pièce F-7A.1 « Évaluation environnementale de la première phase (Montpellier-Béziers)».*

Le canal du Midi

Dans ce secteur, la zone d'étude traverse la vallée de l'Orb et l'agglomération de Béziers. Cette séquence présente un environnement urbain et paysager très contrasté.

Elle passe d'Ouest en Est, de la vallée viticole de l'Orb au secteur urbanisé de Villeneuve-lès-Béziers, avant d'aborder le plateau agricole de Cers.

Le franchissement du canal du Midi constitue une limite franche entre la plaine de l'Orb et l'agglomération de Béziers.

D'un point de vue géographique, la vallée de l'Orb s'étend bien au-delà de sa plaine viticole, à l'Ouest jusqu'à la RD19 et sa ligne de crête, et à l'Est jusqu'à la RD612.

Situé en zone inondable, ce paysage de vignobles est encore bien préservé de l'urbanisation.

La rivière Orb et ses anciens bras morts au parcours divaguant sont bien reconnaissables avec leurs hauts boisements de ripisylve.

Les grands alignements de platanes, au tracé plus rectiligne, signalent le canal du Midi et la route nationale 112.

Quelques domaines agricoles émergent ici et là (Miquelle, Condamine, Patau, Maussac).

Le vieux centre historique de Villeneuve-lès-Béziers s'ouvre visuellement sur cette plaine, dans un cadre bucolique. Cette vue s'arrête sur les remblais de l'autoroute A9.

Celle-ci s'inscrit comme une limite physique et paysagère opaque entre les villes de Béziers et de Villeneuve.

Seuls, le canal et la RN112 entretiennent le lien historique, urbain et paysager, entre les deux communes. La voie verte qui longe le canal du Midi permet de relier l'écluse de Villeneuve à l'écluse d'Arièges à Béziers, et plus loin le pont-canal, les écluses de Fonséranes et le cœur historique de Béziers.



Photographie 73 : canal du Midi et écluse d'Ariège à Villeneuve-Lès-Béziers (source : J.F. Benne, www.canaldumidi.com)

Au-delà du canal, les lotissements pavillonnaires de Villeneuve-lès-Béziers alternent avec les friches périurbaines et les zones d'activités économiques. Les quartiers sont entrecoupés par de grandes infrastructures, telles que l'A9, la RD612 ou la voie ferrée Bordeaux-Sète qui découpent et enclavent le territoire. Les lotissements situés au nord de Villeneuve-lès-Béziers semblent s'adosser au grand remblai de l'autoroute A9. À l'arrière, la zone d'activités le Capiscol se profile coté Béziers. Les bâtiments d'activités installés le long de la RD612 (ZAE de la Claudery et Pôle Méditerranéen) laissent place à un paysage périurbain banalisé et sans qualité, caractéristique des entrées de ville.

Plus à l'Est, le village de Cers se développe au milieu des terres agricoles. Cultures et vignobles sont desservis par un réseau de chemins creux, bordés de haies champêtres où dominent les tamaris et les cannes de Provence.

Les lotissements résidentiels s'accroissent progressivement au détriment de la campagne environnante.

3.5.2.3. Analyse des enjeux paysagers

Le Schéma Directeur Architectural et Paysager (SDAP) de la Ligne Nouvelle a identifié 18 sites sensibles représentant un linéaire cumulé de 110 km sur les 150 km de la zone d'étude. Ces derniers ont été identifiés au regard de leur sensibilité paysagère forte (cf. ci-avant). L'objectif est de prendre des mesures paysagères exceptionnelles et de concevoir des projets particuliers qui répondent aux très importants enjeux de ces secteurs.

HIERARCHISATION DES ENJEUX PAYSAGERS

Les enjeux paysagers au droit de la zone d'étude sont déclinés selon trois niveaux. La méthodologie dé définition des enjeux est la suivante :

- Enjeux très forts:
  - usages, continuités et déplacements : risque de proximité et de coupure d'une liaison importante (ex : la via Domitia, massif des Corbières, canal du Midi, et autres liaisons douces importantes), interface potentielle avec les grandes infrastructures existantes (ex : l'A9) avec problématique d'association des différentes infrastructures
  - perception et co-visibilité : co-visibilités directes et impact fort sur le cadre de vie des riverains (ex : co-visibilités depuis un secteur urbanisé ou ponctuellement habité avec zone d'étude à moins de 300 m des habitations),
  - géographie/grand paysage : risque de dégradation d'une entité géographique et d'un lieu de grande qualité paysagère (ex : les entités paysagères inventoriées dans l'atlas des paysages ou faisant l'objet d'une reconnaissance particulière comme les grandes vallées, les reliefs, les boisements...)
- Enjeux assez forts à forts :
  - usages, continuités et déplacements : risque de dégradation du cadre paysager d'un chemin de découverte (ex : chemin de randonnées ou autre cheminement fréquenté),
  - perception et co-visibilité : co-visibilités partielles depuis les habitations vers la Ligne Nouvelle (zone d'étude entre 300 m et 600 m des habitations,
  - géographie/grand paysage : risque de dégradation d'un paysage singulier (ex : un relief marqué),
- Enjeux faibles à modérés :
  - usages, continuités et déplacements : très peu/pas de contraintes locales ou liées aux infrastructures ou liaisons douces,
  - perception et co-visibilité : peu ou pas de co-visibilité depuis les habitations vers la Ligne Nouvelle (zone d'étude à plus de 600 m des habitations),
  - géographie/grand paysage : caractère moins singulier du paysage

📖 *La méthodologie de définition des niveaux d'enjeux est détaillée dans le §. 3.2.7 de la pièce F-6 « Méthodes d'évaluation pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet – présentation des difficultés rencontrées ».*

Secteur géographique n°1

Au droit du secteur géographique n°1, trois sites sensibles sont concernés :

- le site n°1 : vallée de la Têt ;
- le site n°2 : vallée de l'Agly ;
- le site n°3 : massif des Corbières.

Depuis le sud vers le nord, les enjeux paysagers les plus forts de la zone d'étude sont les suivants.

Site n°1 : vallée de la Têt

Les enjeux sont liés au :

- **Passage de la zone d'étude à l'ouest de l'agglomération de Perpignan-Le Soler**

  L'enjeu se situe sur la coupure physique et visuelle au franchissement d'un secteur urbanisé (secteur industriel et lotissements). L'enjeu porte sur le cadre de vie des riverains du Soler (enjeu très fort), la continuité urbaine le long de la RD916.et sur le maintien de la trame bocagère aux abords du canal de la Basse.

  L'insertion urbaine de la Ligne Nouvelle au Soler est un enjeu très fort du projet.

- **Franchissement de la vallée de la Têt**

  Les enjeux sont liés à un risque de coupure ou de réduction de l'ensemble paysager constitué par les rives, la ripisylve et le lit de la Têt, ainsi qu'à l'insertion paysagère et architecturale de l'ouvrage de franchissement (enjeux très forts). L'objectif pour le projet est donc de préserver les continuités paysagères de la Têt.

- **Passage entre les villages de Baho et Villeneuve-la-Rivière**

  Des enjeux très forts sont liés à la co-visibilité depuis les habitations de Baho et Villeneuve-la-Rivière, à la coupure de la RD1 et aux cheminements piétons existants le long du canal du Manadel, ainsi qu'à la dégradation du patrimoine hydraulique existant (canal du Manadel et les agouilles).

  Plus globalement, l'enjeu porte sur la réduction de l'effet de coupure à travers le bocage et le vignoble, entre Villeneuve-la-Rivière et Baho.



Photographie 74 : canal de Manadell, Villeneuve-la-Rivière (source : BRLi)

Site n°2 : vallée de l'Agly

Les enjeux sont liés au :

- **Passage entre Peyrestortes et Baixas**

  Les enjeux sont liés à la traversée du vignoble, au risque de coupure non seulement de la RD614 qui relie ces deux villages mais aussi de sa piste cyclable bordée d'aménagements paysagers, ainsi qu'au risque de co-visibilité depuis les habitations de Peyrestortes (enjeux assez forts à très forts).

- **Franchissement de la vallée de l'Agly**

  Les enjeux sont liés à la valorisation de ce patrimoine naturel (coupure physique et visuelle du lit du fleuve) et à la gestion des co-visibilités depuis les villages d'Espira de l'Agly et de Rivesaltes (enjeux très forts).

Site n°3 : massif des Corbières

Ce site s'inscrit sur les secteurs géographiques n°1 et n°2. Au droit du secteur n°1, les enjeux sont liés à la coupure d'une entité paysagère préservée de l'urbanisation, à l'insertion du projet dans le relief (notamment la ligne de crête entre Opoul et Salses-le-Château, visible depuis le village et le château d'Opoul mais aussi depuis le site classé du Château de Salses) et à la préservation des poches viticoles formant des entités singulières au creux des reliefs de garrigue (mas de Passatemps, mas Llobet, mas d'En Bac).

Secteur géographique n°2

Le secteur géographique n°2 concerne 6 sites sensibles :

- Site n°3 : massif des Corbières ;
- Site n°4 : Roquefort-des-Corbières ;
- Site n°5 : bocage de Sigean ;
- Site n°6 : vallée de la Berre ;
- Site n°7 : Peyriac-de-Mer ;
- Site n°8 : Bages, domaine de Java et massif de Fontfroide.

Globalement, la traversée des différentes plaines constitue des enjeux faibles à modérés.

Site n°3 : massif des Corbières

Au droit du secteur géographique n°2, les enjeux sont également liés à la coupure de cette entité paysagère et à l'insertion du projet dans le relief, notamment au droit de la chapelle Saint-Aubin à Fitou, dans le vignoble de Fitou et dans la vallée de l'Arène.



Photographie 75 : vallée de l'Arène avec vue sur les étangs littoraux depuis Treilles (source : BRLi)

Site n°4 : Roquefort-des-Corbières

Les enjeux forts sont liés à la traversée du site inscrit de la Roque (enjeu d'entaille du relief, enjeu archéologique), au passage à proximité du noyau villageois de Roquefort-des-Corbières (enjeu de co-visibilité), à la traversée de la plaine du Rieu de Roquefort et à l'interception du sentier Cathare en rive droite du Rieu de Roquefort.

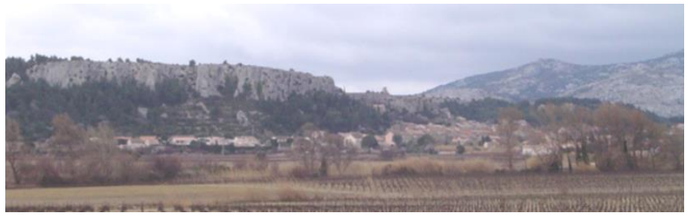

Photographie 76 : Roquefort-des-Corbières et sa falaise (source : BRLi)

Site n°5 : bocage de Sigean

Les enjeux sont liés à la préservation de l'intégrité du vallon de Gasparet (insertion dans les pinèdes existantes, vestiges de la via Domitia), au risque de coupure physique de la zone bocagère de Sainte-Croix à Sigean et aux enjeux de co-visibilité aux abords de l'urbanisation de Sigean.

Site n°6 : vallée de la Berre

Les enjeux sont associés au risque de coupure de l'entité paysagère formée par le cours d'eau et sa vallée viticole, ainsi qu'aux risques de co-visibilité depuis Portel-des-Corbières et les hameaux des Mattes et de Villefalse.



Photographie 77 : Portel-des-Corbières et le pont sur la Berre (source : TRAVERSES)

Site n°7 : Peyriac-de-Mer

Les enjeux sont liés au risque de coupure du vignoble et de l'entité de la plaine ouverte à l'ouest de Peyriac-de-Mer avec des enjeux de co-visibilité depuis les hameaux les plus à l'ouest du village (Oustal Nau) et le projet d'extension du site classé entourant l'abbaye de Fontfroide.

Site n°8 : Bages, domaine de Java et massif de Fontfroide

Ce site s'inscrit sur les secteurs géographiques n°2 et n°3. Au droit du secteur n°2, les enjeux sont liés à l'interception des secteurs de vignoble (Pech Vermeillé, Prat de Cest), à l'intégrité de l'allée de pins menant au domaine de Java et aux co-visibilités au passage à proximité du hameau de Prat de Cest, du domaine de Java et du site classé de l'abbaye de Fontfroide. La zone d'étude intercepte également le SPR de Bages.



Photographie 78 : allée de Pins, domaine de Java, Peyriac-de-Mer (source : BRLi)

Secteur géographique n°3

Au droit du secteur géographique n°3, 4 sites sensibles sont concernés :

- Site n°8 : Bages, domaine de Java et massif de Fontfroide,
- Site n°9 : collines de Narbonne
- Site n°10 : plaine de l'Aude et canal de la Robine
- Site n°11 : oppidum et plaine de Nissan-Lez-Ensérune

Site n°8 : Bages, domaine de Java et massif de Fontfroide

Au droit du secteur n°3, les enjeux assez forts à très forts sont liés à la traversée des poches viticoles à proximité du château de Jonquières et du site classé de l'abbaye de Fontfroide.



Photographie 79 : château de Jonquières (source : TRAVERSES)

Site n°9 : collines de Narbonne

Les enjeux assez forts à très forts sont liés à la présence de nombreux mas/châteaux et les centres villageois des communes de Montredon-des-Corbières et Marcorignan présents à proximité (co-visibilité et cadre de vie), ainsi que la traversée du site inscrit des ruines du Castellas et des berges du Veyret. L'objectif du projet est donc de préserver les continuités paysagères du site.



Photographie 80 : château de Jonquières (source : TRAVERSES)

Site n°10 : Plaine de l'Aude et canal de la Robine

Les enjeux assez forts à très forts sont liés au franchissement et à la mise en valeur de l'ensemble paysager constitué par la vallée de l'Aude, sa plaine inondable et le canal de la Robine. Plus globalement, l'enjeu porte sur la réduction de l'effet de coupure à travers la plaine de l'Aude et le franchissement de du canal.



Photographie 81 : canal de la Robine dans la plaine de l'Aude à proximité de Cuxac-d'Aude (source : SNCF Réseau 2021)

Site n°11 : oppidum et plaine de Nissan-Lez-Ensérune

Les enjeux assez forts à très forts sont liés au passage à proximité (co-visibilité) de l'étang de Capestang, de l'oppidum d'Ensérune (monument classé), de la chapelle Notre-Dame de la Miséricorde (monument inscrit), du canal du Midi (site classé au patrimoine mondial de l'Unesco), de la via Domitia.



Photographie 82 : chapelle Notre-Dame de la Miséricorde (source : TRAVERSES)

Secteur géographique n°4

Le secteur géographique n°4 est uniquement concerné par le site sensible n°12 : Béziers et canal du Midi.

Site n°12 : Béziers et canal du Midi

Les enjeux principaux de ce site sont liés à la traversée du canal du Midi (site classé au patrimoine national et inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, d'enjeu très fort), du site classé des paysages du canal du Midi (d'enjeu assez fort à très fort), de la plaine du l'Orb (risque de coupure de l'entité paysagère), au risque de co-visibilité avec le village de Sauvian, au risque de coupure urbaine avec les zones d'activités de Villeneuve-lès-Béziers (Capiscol, Claudery)



Photographie 83 : canal du Midi accompagné d'un alignement de platanes, plaine agricole et village de Villeneuve-lès-Béziers en arrière-plan (source : TRAVERSES)

3.5.3. Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux

La synthèse proposée ci-après est déclinée de manière territoriale, permettant ainsi de mettre en exergue les spécificités de chacun des secteurs géographiques.

3.5.3.1. Les enjeux paysagers et patrimoniaux du secteur géographique n° 1

L'unité des paysages urbains, ruraux et naturels

L'enjeu de l'effet de coupure que le projet pourrait créer est particulièrement sensible :

- sur la commune du Soler, dont la traversée en plein secteur urbanisé est imposée par la continuité à grande vitesse de la ligne Perpignan – Figueras et pose non seulement le problème des continuités mais également celui du cadre de vie des riverains ;
- au droit des passages entre Baho et Villeneuve-la-Rivière et entre Peyrestortes et Baixas, pour des raisons de co-visibilité, notamment ;
- en traversée des grands cours d'eau que sont la Têt et l'Agly, aux continuités tant paysagères qu'écologiques affirmées ;
- dans le massif des Corbières, entité paysagère préservée de l'urbanisation, et dont la traversée constitue un enjeu très fort en termes de perceptions paysagères et de co-visibilité depuis le village et le château d'Opoul, mais aussi depuis le site classé du château de Salses

Un site à forte sensibilité archéologique et des éléments non protégés mais témoins du patrimoine local

Au-delà de son attrait paysager et ses richesses écologiques, la vallée de l'Agly présente une forte sensibilité archéologique, notamment sur le site Mona, à Rivesaltes.

Par ailleurs, s'ils ne sont pas protégés, les Agouilles, ou encore certains mas agricoles (mas de Passatemps, mas Llobet et mas d'En Bac) qui forment des entités singulières au creux des reliefs de garrigue des Corbières, participent au patrimoine local en tant qu'équipements ou bâtis remarquables et constituent, à ce titre, un enjeu très fort.

Secteur 1 - Plaine du Roussillon 1/3

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

LE SOLER
VILLENEUVE-LA-RIVIÈRE
BAHO
BAIXAS
TOULOUGES
SAINT-ESTÈVE
PEYRESTORTES
Mas Sarmet
Les Dames
Villeneuve-la-Rivière
Perpignan-Villefranche Ligne
LA TET

LÉGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau ferré existant
- Zone de Passage Préférentielle phase 2

Patrimoine protégé

Monument historique et périmètre de protection :

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit
- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Projet d'extension ou de création de site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

Paysage

- Panorama de grande qualité
- Panorama emblématique

Enjeu paysager (issu du SDAP, juin 2012)

- Très fort
- Assez fort à fort
- Faible à modéré

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Patrimoine archéologique

- Site archéologique majeur
- Site archéologique
- Zone de présomption de prescription archéologique



0 500 1000 M

Date: 11/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : DRAC, DREAL
Fond de plan : SCAN25 © IGN

egis

Planche 1/3

Secteur 1 - Plaine du Roussillon 2/3

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

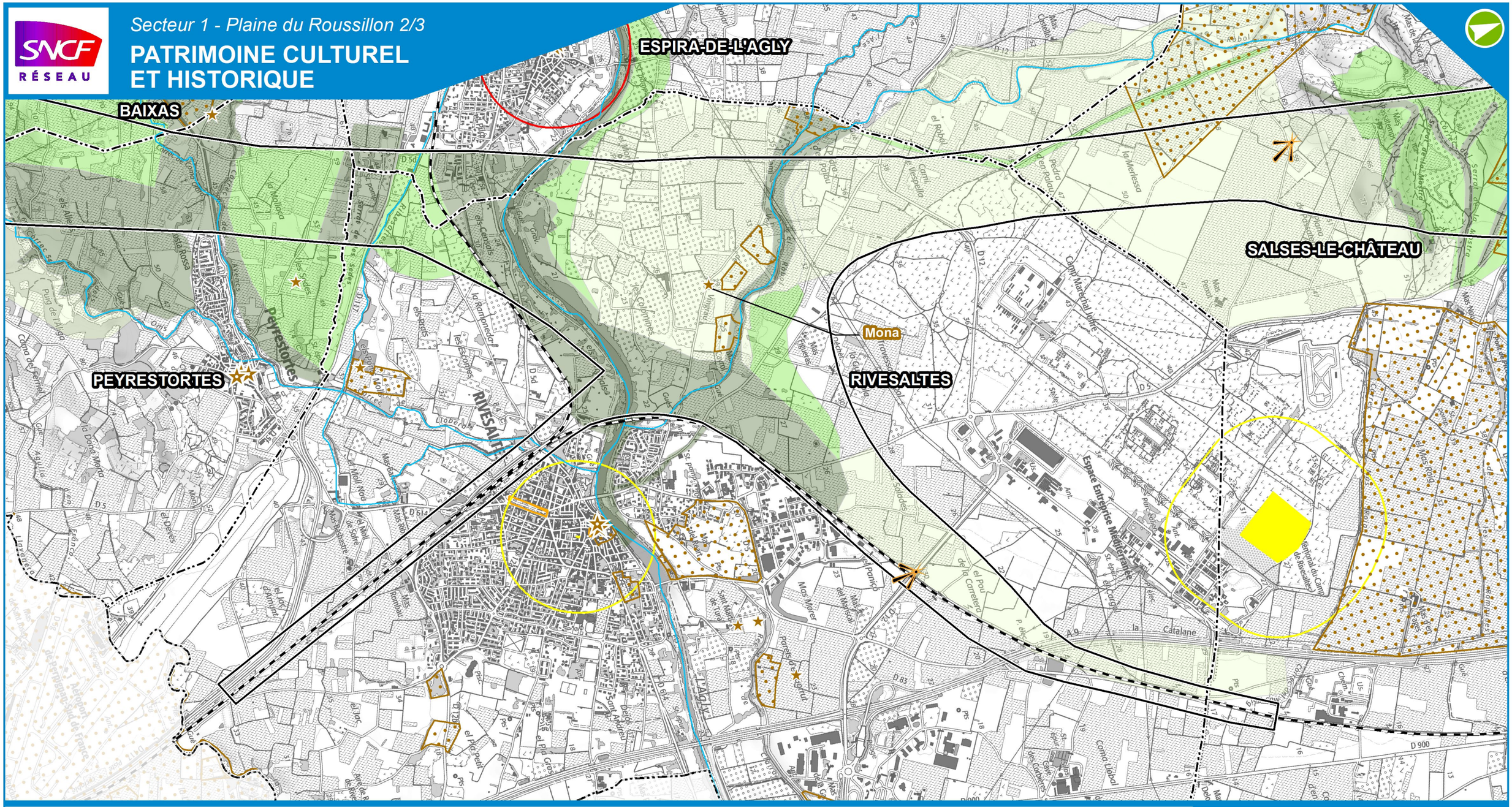

LÉGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau ferré existant
- Zone de Passage Préférentielle phase 2

Patrimoine protégé

Monument historique et périmètre de protection :

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit
- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Projet d'extension ou de création de site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

Paysage

- Panorama de grande qualité
- Panorama emblématique

Enjeu paysager (issu du SDAP, juin 2012)

- Très fort
- Assez fort à fort
- Faible à modéré

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Patrimoine archéologique

- Site archéologique majeur
- Site archéologique
- Zone de présomption de prescription archéologique

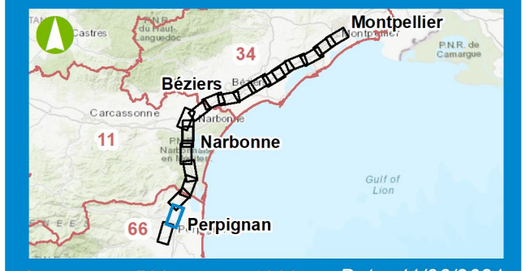

0 500 1000 M

Date: 11/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : DRAC, DREAL
Fond de plan : SCAN25 © IGN

egis

Planche 2/3

Secteur 1 - Plaine du Roussillon 3/3

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

OPOUL-PÉRILLOS

SALSES-LE-CHÂTEAU

AUDE

PYRÉNÉES ORIENTALES

LÉGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau ferré existant
- Zone de Passage Préférentielle phase 2

Patrimoine protégé

Monument historique et périmètre de protection :

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit
- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Projet d'extension ou de création de site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

Paysage

- Panorama de grande qualité
- Panorama emblématique

Enjeu paysager (issu du SDAP, juin 2012)

- Très fort
- Assez fort à fort
- Faible à modéré

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Patrimoine archéologique

- Site archéologique majeur
- Site archéologique
- Zone de présomption de prescription archéologique



0 500 1000 M

Date: 11/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : DRAC, DREAL
Fond de plan : SCAN25 © IGN

egis

Planche 3/3

3.5.3.2. Les enjeux paysagers et patrimoniaux du secteur géographique n° 2

Une inscription au sein du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, acteur majeur du paysage

L'ensemble du secteur géographique n°2 s'inscrit au sein du parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée dont la politique vise à sauvegarder et mettre en valeur les sites reconnus pour leur intérêt paysager, mais aussi à réduire les atteintes dans les espaces dégradés identifiés.

La traversée de quelques sites sensibles

La zone d'étude intercepte certains monuments, périmètres de protection ou sites particulièrement sensibles à la proximité d'une ligne à grande vitesse. Il s'agit :

- au sein du massif des Corbières, de la chapelle Saint-Aubin, du site inscrit de la Roque et de l'oppidum de Pech Maho ;
- du bocage de Sigean ;
- de la vallée de la Berre ;
- des alentours de l'étang de Sainte-Croix, à Sigean ;
- du site patrimonial remarquable de Bages.

La voie Domitienne est également concernée et représente un enjeu très fort même si elle ne bénéficie d'aucune protection dans le secteur.

Enfin, la zone d'étude s'insère dans le parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, d'enjeu variable selon les secteurs.

Une sensibilité archéologique très présente et des témoignages patrimoniaux

Au-delà des sites de la chapelle Saint-Aubin à Fitou, de l'oppidum de Pech Maho à Sigean et du site de la Roque à Roquefort-des-Corbières, de nombreuses sensibilités archéologiques sont recensées sur ce secteur, dont un témoignage est la voie Domitienne qui s'inscrit partiellement dans la zone d'étude.

Enfin, plusieurs mas agricoles participent à la richesse du patrimoine local (les Mattes, les Thézannes, Sabot, Pech-Vermeillé, domaine de Java) et constituent ainsi un enjeu assez fort à très fort.

Secteur 2 - Piémont des Corbières 1/4

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

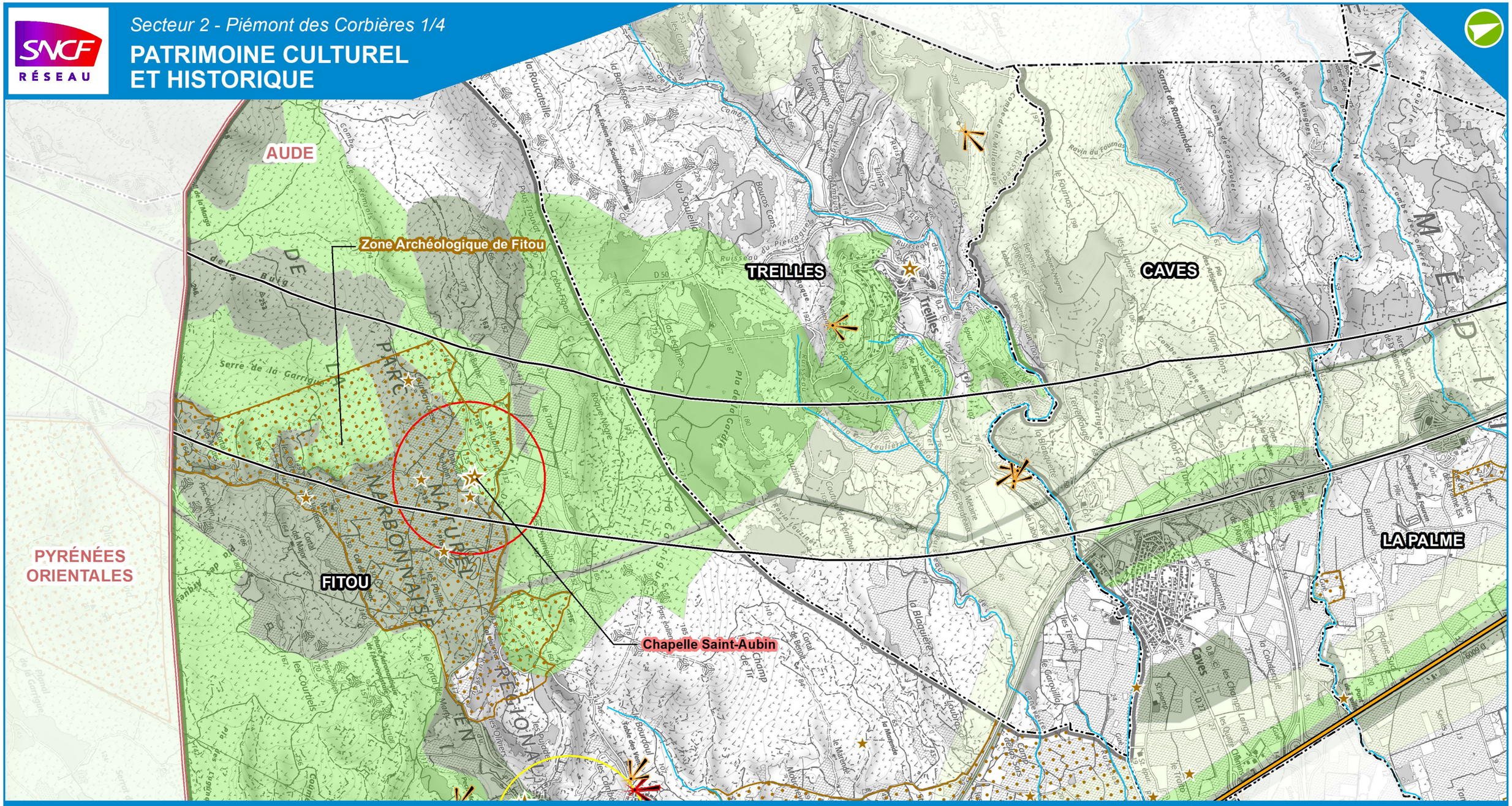

LÉGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- Zone de Passage Préférentielle phase 2

Patrimoine protégé

Monument historique et périmètre de protection :

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit

- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Projet d'extension ou de création de site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

Paysage

- Panorama de grande qualité
- Panorama emblématique

Enjeu paysager (issu du SDAP, juin 2012)

- Très fort
- Assez fort à fort
- Faible à modéré

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Patrimoine archéologique

- Site archéologique majeur
- Site archéologique
- Zone de présomption de prescription archéologique

0 500 1000 M

Date: 11/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : DRAC, DREAL
Fond de plan : SCAN25 © IGN

egis

Planche 1/4

Secteur 2 - Piémont des Corbières 2/4

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

CAVES

ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES

LA PALME

SIGEAN

Combe des Graules

La Jasse Rouge

Site Inscrit : Site de la Roque

Combe de l'Aval

Les Cabanettes

La Courtine

L'Agrède

Les Potences

La Murelle

Sous-Roque

LÉGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- Zone de Passage Préférentielle phase 2

Patrimoine protégé

Monument historique et périmètre de protection :

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit

- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Projet d'extension ou de création de site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

Paysage

- Panorama de grande qualité
- Panorama emblématique

Enjeu paysager (issu du SDAP, juin 2012)

- Très fort
- Assez fort à fort
- Faible à modéré

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Patrimoine archéologique

- Site archéologique majeur
- Site archéologique
- Zone de présomption de prescription archéologique



0 500 1000 M

Date: 11/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : DRAC, DREAL
Fond de plan : SCAN25 © IGN

egis

Secteur 2 - Piémont des Corbières 3/4

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

PORTEL-DES-CORBIÈRES
ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES
SIGEAN
PEYRIAC-DE-MER
Portel-des-Corbières
Prats d'Audenne
Clos Redons - Grange Neuve des Mattes
Clos Redons
La Bérade
Gratias
La Venderelle
Pech Redondel
Le Peyrou
Sainte-Croix
Oppidum de Pech de Maho (vestiges)
Les Potences

LÉGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- Zone de Passage Préférentielle phase 2

Patrimoine protégé

Monument historique et périmètre de protection :

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit

- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Projet d'extension ou de création de site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

Paysage

- Panorama de grande qualité
- Panorama emblématique

Enjeu paysager (issu du SDAP, juin 2012)

- Très fort
- Assez fort à fort
- Faible à modéré

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Patrimoine archéologique

- Site archéologique majeur
- Site archéologique
- Zone de présomption de prescription archéologique



Date: 11/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : DRAC, DREAL
Fond de plan : SCAN25 © IGN

egis

Planche 3/4

Secteur 2 - Piémont des Corbières 4/4

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

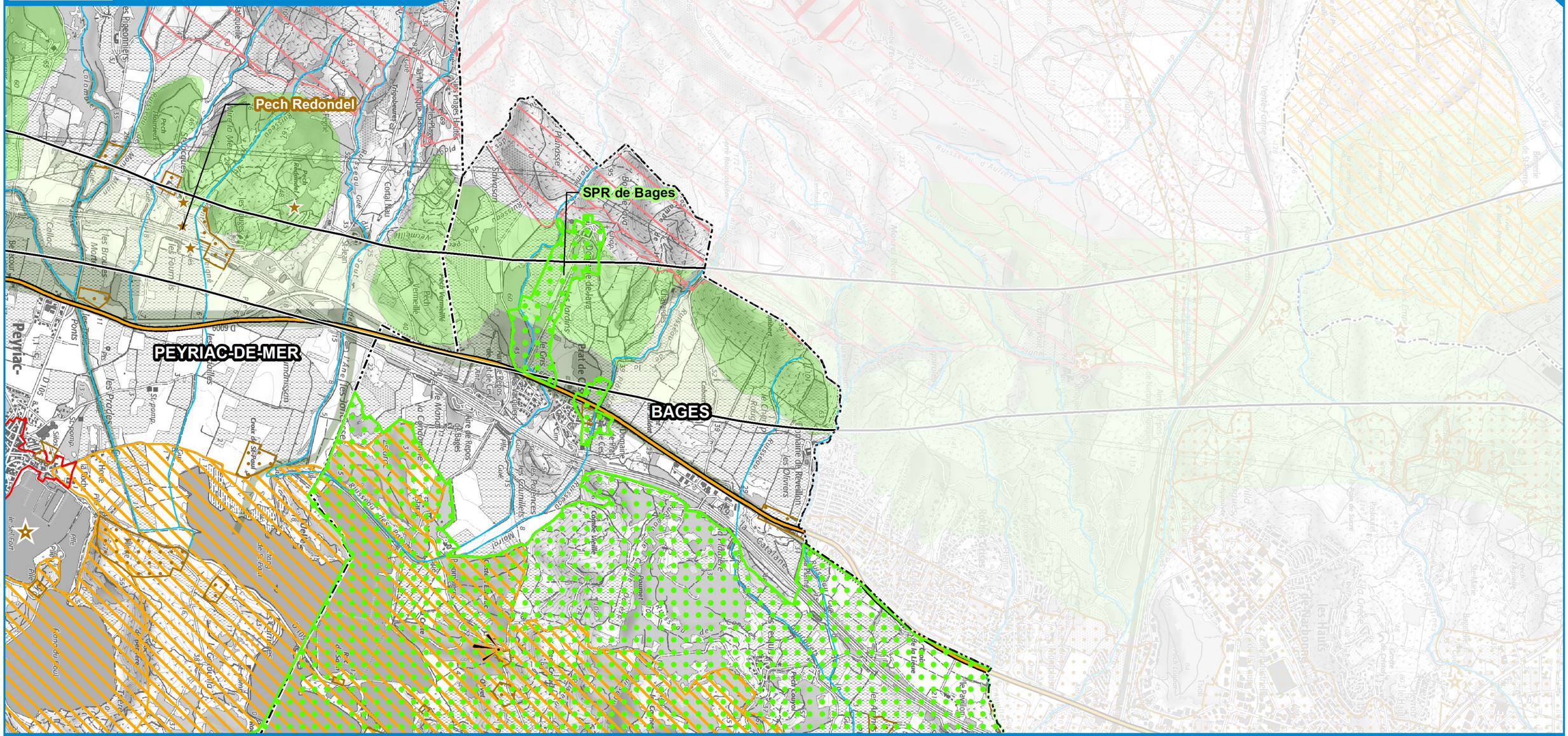

LÉGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- Zone de Passage Préférentielle phase 2

Patrimoine protégé

Monument historique et périmètre de protection :

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit

- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Projet d'extension ou de création de site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

Paysage

- Panorama de grande qualité
- Panorama emblématique

Enjeu paysager (issu du SDAP, juin 2012)

- Très fort
- Assez fort à fort
- Faible à modéré

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Patrimoine archéologique

- Site archéologique majeur
- Site archéologique
- Zone de présomption de prescription archéologique

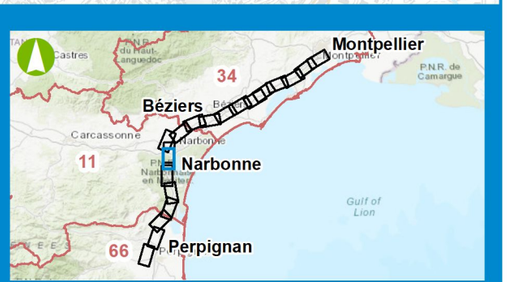

Date: 11/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : DRAC, DREAL
Fond de plan : SCAN25 © IGN

egis

Planche 4/4

3.5.3.3. Les enjeux paysagers et patrimoniaux du secteur géographique n° 3

Un enjeu paysager et patrimonial majeur, le canal de la Robine, et quelques autres enjeux très forts

Sur le secteur géographique n°3, le principal enjeu paysager porte sur la traversée du canal de la Robine, classé au patrimoine de l'Unesco, et le maintien de son intégrité patrimoniale. Cette traversée ne peut toutefois être décorrélée de celle de l'Aude, toute proche et aux continuités tant paysagères qu'écologiques affirmées.

D'autres enjeux assez forts à très forts sont, par ailleurs, identifiés au droit de la traversée du site inscrit des ruines du Castellas et des berges du Veyret, mais aussi du projet d'extension du site classé de l'abbaye de Fontfroide, ainsi que de la chapelle Notre-Dame de la Miséricorde à Nissan-lez-Ensérune et d'autres monuments inscrits ou classés.

Des sensibilités archéologiques très fortes sur Narbonne et ses alentours, mais aussi à Nissan-lez-Ensérune

On recense, sur la commune de Narbonne, ses alentours et à Nissan-lez-Ensérune, cinq sites archéologiques majeurs auxquels s'ajoutent près d'une vingtaine de sites à forte sensibilité archéologique, en particulier au droit de la commune de Moussan, au sud de la voie ferrée.

Des enjeux paysagers et de cadre de vie

Au-delà des éléments les plus remarquables et déjà protégés, il existe un enjeu paysager très fort au droit des collines de Narbonne, qui constituent une transition entre les Corbières et la vaste plaine de l'Aude et abritent des centres villageois, ainsi que certains ensembles architecturaux et paysagers de caractère comme le château de Levrettes.

Secteur 3 - Plaine de l'Aude 1/4

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Site inscrit : Ruines du Castellas et les berges du Veyret

Projet extension Abbaye de Fontfroide

MONTREDON-DES-CORBIÈRES

Four à Chaux

Ligne Carcassonne-Narbonne

Jonquières

NARBONNE

Jonquières

La Grange Basse

Aqueduc St Pierre Verdun

LÉGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau ferré existant
- Zone de Passage Préférentielle phase 2

Patrimoine protégé

Monument historique et périmètre de protection :

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit
- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Projet d'extension ou de création de site classé
- Site inscrit
- Voie Domitienne

Paysage

- Panorama de grande qualité
- Panorama emblématique

Enjeu paysager (issu du SDAP, juin 2012)

- Très fort
- Assez fort à fort
- Faible à modéré

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Patrimoine archéologique

- Site archéologique majeur
- Site archéologique
- Zone de présomption de prescription archéologique

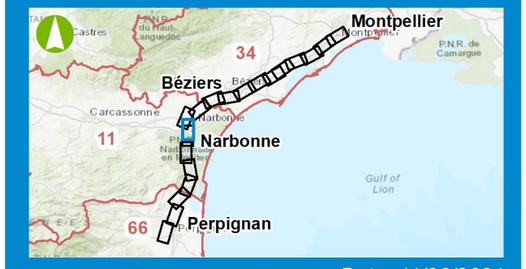

0 500 1000 M

Date: 11/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : DRAC, DREAL
Fond de plan : SCAN25 © IGN

egis

Planche 1/4

Secteur 3 - Plaine de l'Aude 2/4

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

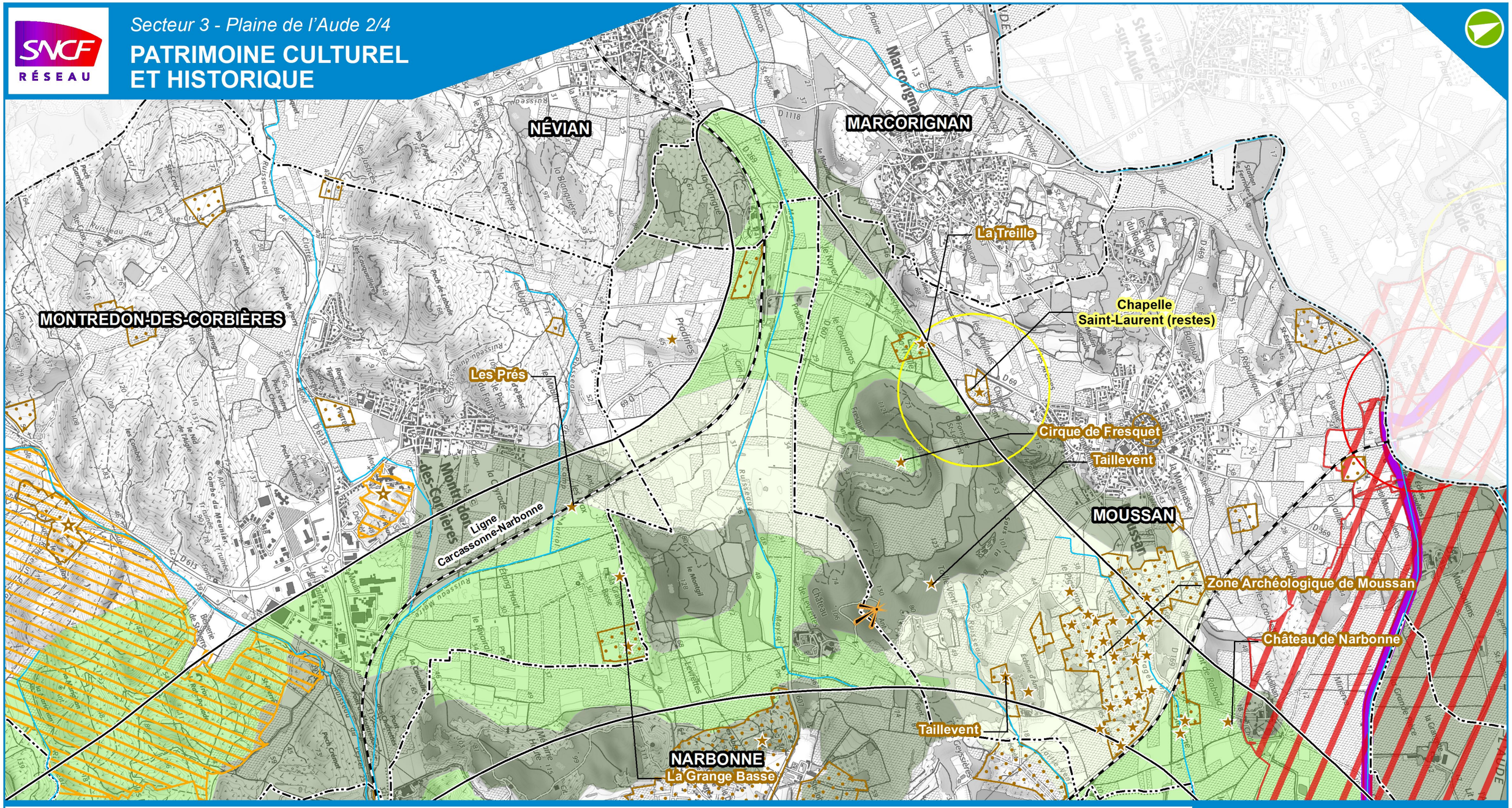

LÉGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau ferré existant
- Zone de Passage Préférentielle phase 2

Patrimoine protégé

Monument historique et périmètre de protection :

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit

- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Projet d'extension ou de création de site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

Paysage

- Panorama de grande qualité
- Panorama emblématique

Enjeu paysager (issu du SDAP, juin 2012)

- Très fort
- Assez fort à fort
- Faible à modéré

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Patrimoine archéologique

- Site archéologique majeur
- Site archéologique
- Zone de présomption de prescription archéologique

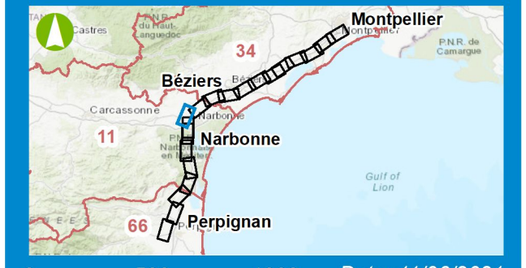

0 500 1000 M

Date: 11/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : DRAC, DREAL
Fond de plan : SCAN25 © IGN

egis

Planche 2/4

Secteur 3 - Plaine de l'Aude 3/4

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Site classé : Canal du Midi

Site classé : Les paysages du canal du Midi

Eglise Saint-Martin

Voie Domitienne

MOUSSAN

CUXAC-D'AUDE

NARBONNE

COURSAN

AUDE

HÉRAULT

LÉGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau ferré existant
- Zone de Passage Préférentielle phase 2

Patrimoine protégé

Monument historique et périmètre de protection :

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit

- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Projet d'extension ou de création de site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

Paysage

- Panorama de grande qualité
- Panorama emblématique

Enjeu paysager (issu du SDAP, juin 2012)

- Très fort
- Assez fort à fort
- Faible à modéré

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Patrimoine archéologique

- Site archéologique majeur
- Site archéologique
- Zone de présomption de prescription archéologique



0 500 1000 M

Date: 11/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : DRAC, DREAL
Fond de plan : SCAN25 © IGN

egis

Planche 3/4

Secteur 3 - Plaine de l'Aude 4/4

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Saint-André
La Mouline
Les Gazagnasses
Peyre Plantade
Gineste de l'Estagnol
Gineste de l'Estagnol
HÉRAULT
AUDE
Ligne Béziers-Narbonne
Chapelle de Notre-Dame de la Miséricorde
Bentenac
Clos Saint-Pierre
La Bastide de Gausserande
Eglise Saint-Saturnin
NISSAN-LEZ-ENSERUNE
Fontrames
Peries Nord Ouest
La Marjalle
COURSAN

LÉGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau ferré existant
- Zone de Passage Préférentielle phase 2

Patrimoine protégé

Monument historique et périmètre de protection :

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit
- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Projet d'extension ou de création de site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

Paysage

- Panorama de grande qualité
- Panorama emblématique

Enjeu paysager (issu du SDAP, juin 2012)

- Très fort
- Assez fort à fort
- Faible à modéré

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Patrimoine archéologique

- Site archéologique majeur
- Site archéologique
- Zone de présomption de prescription archéologique



0 500 1000 M

Date: 11/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : DRAC, DREAL
Fond de plan : SCAN25 © IGN

egis

Planche 4/4

3.5.3.4. Les enjeux paysagers et patrimoniaux du secteur géographique n°4

Le canal du Midi, l'Orb et l'espace interstitiel

Sur le secteur géographique n°4, le principal enjeu paysager porte sur la traversée du canal Midi et des paysages du canal du Midi, tous deux sites classés au patrimoine national et pour le canal du Midi, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, et le maintien de leur intégrité patrimoniale. Cet enjeu est un des enjeux très forts du projet de Ligne Nouvelle du point de vue paysager et patrimonial.

Cette traversée ne peut toutefois être décorrélée de celle de l'Orb, tout proche et aux continuités tant paysagères qu'écologiques affirmées.

Secteur 4 - Vallée de l'Orb 1/2

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

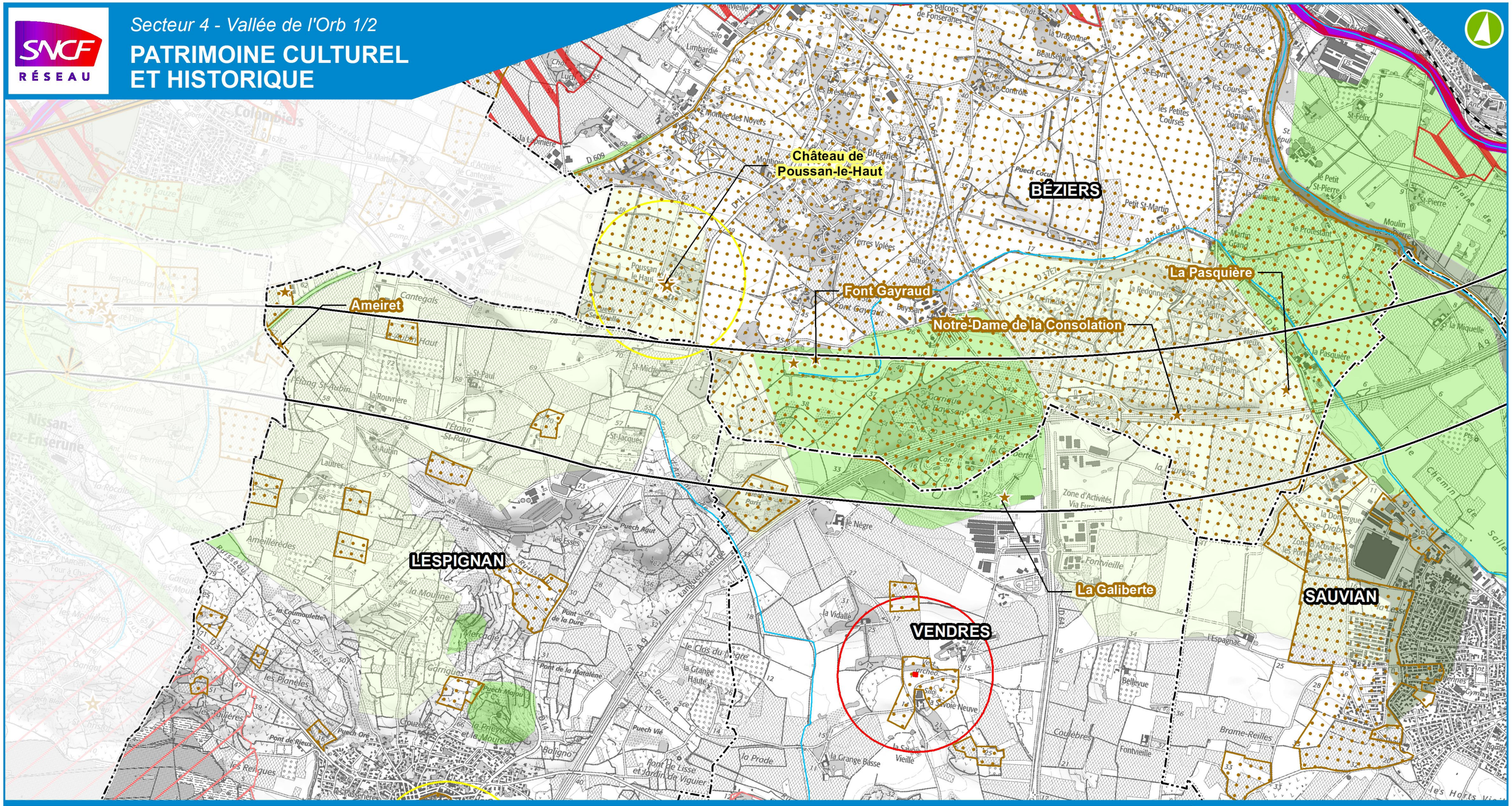

LÉGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau ferré existant
- Zone de Passage Préférentielle phase 2

Patrimoine protégé

Monument historique et périmètre de protection :

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit

- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Projet d'extension ou de création de site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

Paysage

- Panorama de grande qualité
- Panorama emblématique

Enjeu paysager (issu du SDAP, juin 2012)

- Très fort
- Assez fort à fort
- Faible à modéré

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Patrimoine archéologique

- Site archéologique majeur
- Site archéologique
- Zone de présomption de prescription archéologique



0 500 1000 M

Date: 11/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : DRAC, DREAL
Fond de plan : SCAN25 © IGN

egis

Planche 1/2

Secteur 4 - Vallée de l'Orb 2/2

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

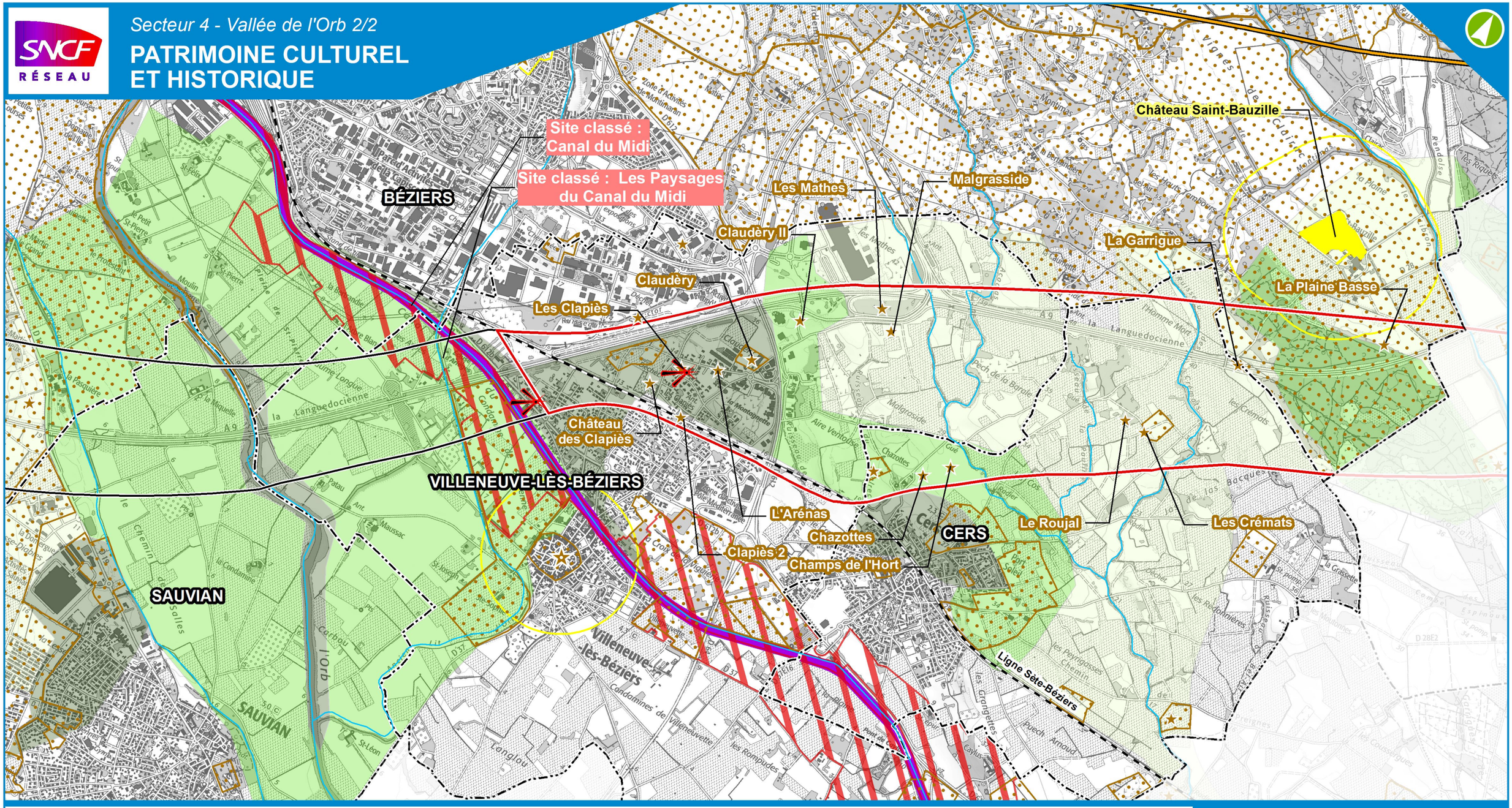

LÉGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau ferré existant
- Zone de Passage Préférentielle phase 1
- Zone de Passage Préférentielle phase 2

Patrimoine protégé

Monument historique et périmètre de protection :

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit

- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Projet d'extension ou de création de site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

Paysage

- Panorama de grande qualité
- Panorama emblématique

Enjeu paysager (issu du SDAP, juin 2012)

- Très fort
- Assez fort à fort
- Faible à modéré

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Patrimoine archéologique

- Site archéologique majeur
- Site archéologique
- Zone de présomption de prescription archéologique



0 500 1000 M

Date: 11/06/2021
Échelle : 1/25000

Sources : DRAC, DREAL
Fond de plan : SCAN25 © IGN

egis

Planche 2/2

3.6. LES INTERRELATIONS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

3.6.1. Secteur géographique n°1

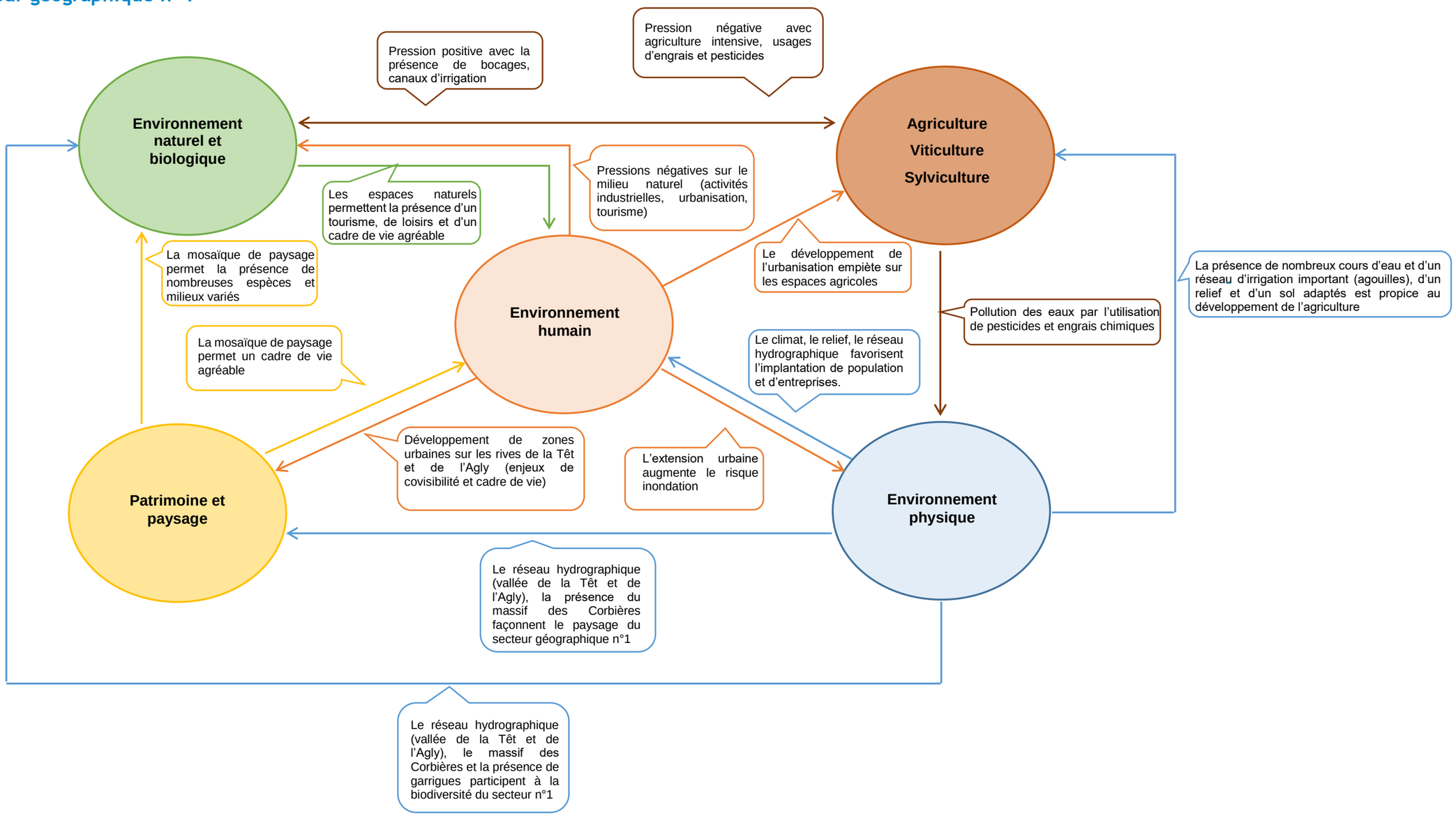

Les interrelations entre les composantes de l'environnement sont extrêmement nombreuses et complexes. L'analyse qui suit propose une vision synthétique de ces interrelations en mettant en avant les liens privilégiés entre les cinq grandes composantes de l'environnement à savoir l'environnement physique, le patrimoine naturel et biologique, l'agriculture (comprenant également la viticulture et la sylviculture), l'environnement humain ainsi que le patrimoine protégé et le paysage.

Afin de faciliter la lecture, certaines composantes ont été regroupées (environnement humain et agriculture/sylviculture d'une part, l'environnement physique et le paysage d'autre part qui sont étroitement liés).

Environnement physique / Milieu naturel

Le climat, le relief, les sols, la présence de cours d'eau et de zones humides sont autant de facteurs qui influencent le milieu naturel. La présence de paysages diversifiés (plaine, ripisylves, massifs boisés, garrigues, coteaux, etc.) constitue des atouts pour la diversité d'espèces et d'habitats.

Le climat méditerranéen avec ses hivers doux et ses étés chauds favorisent la présence d'espèces et d'habitats diversifiés.

Les sols, le relief et le réseau hydrographique jouent également un rôle important. La présence des vallées de la Têt, de l'Agly et d'un système d'irrigation efficace (agouilles) permet à la plaine du Roussillon d'être un territoire à dominante agricole.

Les ripisylves des principaux cours d'eaux (la Têt et l'Agly) constituent des zones humides et présentent des zones d'intérêt très fort du point de vue de la biodiversité :

- la Têt et ses milieux annexes, constituant un corridor de déplacement pour un certain nombre d'espèces. Ce secteur présente également un intérêt pour ses habitats favorables à des espèces d'insectes protégées ;
- l'Agly et ses milieux annexes présentant de nombreux îlots sont propices à la Grenouille de Perez (espèce en déclin).

Plus au Nord, le massif des Corbières, composé de garrigues et de pelouses sèches, est aussi un enjeu majeur pour l'avifaune, les chauves-souris, les reptiles et les espèces végétales protégés.

Par ailleurs, de réguliers incendies permettent de maintenir ces milieux de garrigues ouverts.

Environnement physique / Environnement humain / agriculture

Le relief doux de plaine et de plateau, la proximité de l'eau et un climat méditerranéen ont participé à une installation très ancienne de l'Homme au sein de la zone d'étude.

Le potentiel agronomique des sols et un réseau d'irrigation développé ont par ailleurs fortement influencé l'agriculture de ce territoire qui est caractérisée par la prédominance du maraichage au Sud (Plaine du Roussillon) et de la viticulture au Nord (AOP Rivesaltes).

L'utilisation d'engrais et l'usage de pesticides peuvent influencer la qualité des eaux superficielles (par ruissellement) et souterraines (par infiltration ou échanges avec les eaux superficielles). Certaines nappes souterraines qui sont exploitées pour l'alimentation en eau potable ont ainsi vu leur objectif de bon état chimique repoussé jusqu'en 2027.

L'Agly et la Têt sont les cours d'eau majeurs de la zone d'étude. Le premier est par ailleurs exploité pour la production électrique avec l'exploitation d'un barrage EDF (hors zone d'étude). Les cours d'eau sont également affectés par des prélèvements pour l'irrigation.

L'importance du réseau hydrographique s'accompagne, pour le milieu humain, d'un risque accru d'inondation (Vallées de la Têt et de l'Agly) dans les secteurs urbanisés (Villeneuve-la-Rivière, Baho, Rivesaltes).

Les constructions humaines (habitations, infrastructures...) ayant tendance à modifier les champs d'inondation des cours d'eau, sont réglementées dans les secteurs les plus sensibles, au moyen de Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRI).

Le sol constitue également une ressource comme l'atteste la présence d'une carrière sur la commune de Salses-le-Château.

Les présences du massif des Corbières et d'une plaine bocagère et viticole, sont aussi un atout pour le cadre de vie, avec notamment des itinéraires de randonnées et des sentiers de découverte. Cette forte fréquentation augmente le risque incendie du secteur.

Milieu naturel / Environnement humain / agriculture

Le milieu humain peut avoir des interactions bénéfiques ou négatives vis-à-vis du milieu naturel.

Concernant les effets bénéfiques, les activités humaines peuvent contribuer au maintien de milieux d'intérêt écologique (paysage bocager ou les carrières). Le Camp militaire du Maréchal Joffre correspond à une terrasse alluviale constituée de pelouses émaillées de buissons : c'est l'un des derniers espaces steppiques de la plaine du Roussillon qui abrite l'Alouette Calandre (espèce protégée).

D'un point de vue fonctionnel, l'agriculture extensive et la sylviculture contribuent à la conservation d'espaces forestiers (Piémont des Corbières, forêt communale de Salses-le-Château, zones maraichères de la plaine du Roussillon), de bosquets et systèmes de haies nécessaires à la circulation des espèces. Ces espèces se déplacent pour se nourrir, se reproduire ou conquérir de nouveaux espaces

L'Homme exerce également de multiples pressions sur le milieu naturel : agriculture intensive, activités industrielles, urbanisation, tourisme, introduction d'espèces invasives...

Le territoire est largement occupé par les activités agricoles. L'usage des engrais et d'engins mécaniques appauvrit les espaces naturels, du point de vue de la biodiversité, par la dégradation des sols et des eaux.

De plus, l'Homme développe ses activités et aménage le territoire en conséquence : infrastructures de transport, agriculture intensive, exploitation de carrières, urbanisation, lignes électriques, barrages hydroélectriques sur les rivières... Ces activités peuvent, entre autres, conduire à un morcellement important du territoire, à une altération directe et durable des habitats, par effet d'emprise, à une coupure des corridors écologiques (atteinte à la libre circulation de la faune et à la dissémination des plantes), à la pollution des eaux.

L'occupation des sols entraîne un impact direct sur les milieux par effet d'emprise.

Les zones bâties sont relativement limitées dans la zone d'étude. L'habitat s'organise autour de bourgs, de hameaux ou de manière diffuse en zone agricole.

On note cependant que le phénomène de périurbanisation est plus prononcé autour de Perpignan, dans un rayon de 10 km, avec une tendance au mitage des territoires, les familles ayant plus de facilités à se loger en périphérie. Les zones bâties sont reliées entre elles par des routes départementales. Plusieurs voies ferrées traversent également ce territoire. Outre le fait de morceler le territoire, ces infrastructures sont également source de bruits, de collision et de dérangements sonores pour la faune.

De plus, la zone d'étude intercepte plusieurs lignes haute tension qui constituent, pour la plupart, des obstacles aux déplacements des oiseaux et des chauves-souris.

Les activités humaines entrainent également une pollution sonore, lumineuse ainsi qu'une dégradation de la qualité de l'air Les milieux naturels subissant des nuisances sonores ou des pollutions voient leur capacité d'accueil diminuer.

Les sources de bruit sont presque exclusivement humaines et la majorité des nuisances sont imputables au trafic routier. La plupart des animaux perçoivent des sons sur une plage de fréquences différente de celle de l'Homme. Ils ont en général une sensibilité plus importante.

Le bruit est un facteur de stress qui peut entraîner la fuite d'un animal, donc des dépenses énergétiques supplémentaires, des difficultés pour la reproduction ou un accroissement du risque de prédation.

Les chants des différentes espèces forment un paysage sonore qui varie d'un écosystème à l'autre. En effet, chaque espèce occupe une niche du spectre sonore, ce qui permet à des dizaines d'espèces (oscines, criquets...) de chanter simultanément sans se perturber. Les bruits d'origine humaine viennent ainsi masquer certaines bandes du spectre sonore et empêchent les espèces qui utilisent ces plages de fréquence de communiquer, donc de se reproduire.

De plus, le chant synchronisé de certains groupes comme les Amphibiens leur offre une protection contre les prédateurs. En effet, le son semble venir de partout et empêche le prédateur de localiser une proie. Les dérangements humains (passage d'une voiture, bruit soudain...) perturbent la synchronisation et permettent aux prédateurs de localiser un individu avec précision.

Au sein de la zone d'étude, l'A9 et la RN116 notamment ont été classées comme des infrastructures de transport bruyantes (respectivement en catégorie 1 et 2). Les nuisances sonores pour la faune sont donc principalement localisées à proximité de ces infrastructures. Ces nuisances sont notamment localisées sur la RN116 qui longe le cours d'eau la Têt abritant amphibiens, insectes et reptiles.

La pollution de l'air peut également affecter le milieu naturel.

L'impact de l'ozone sur les plantes est désormais connu. Ce polluant perturbe le métabolisme des végétaux (réduction de la photosynthèse, augmentation de la respiration), ce qui induit une diminution de leur croissance.

Le tourisme sur la zone d'étude se développe autour de la pratique des sports de pleine nature (randonnée, vélo, équitation) avec la présence de paysages variés (vallées, bocages, massifs...). Ceci peut entraîner une pression sur les milieux naturels en cas de fréquentation très importante des sites : dégradation du milieu et dérangement des espèces.

Agriculture / Viticulture / Paysage et patrimoine

L'activité agricole est majeure au niveau de la zone d'étude. Cette activité façonne donc de manière importante les paysages (Bocage du Roussillon, vignobles de Rivesaltes).

Les plaines viticoles prépondérantes sont donc une entité paysagère à part entière.

Elles participent également au patrimoine avec la présence de nombreux mas isolés dont certains ont perdu leur vocation agricole au profit d'une vocation résidentielle.

Les grandes exploitations viticoles (milieux ouverts) conduisent également à une certaine uniformisation du paysage.

3.6.2. Secteur géographique n°2

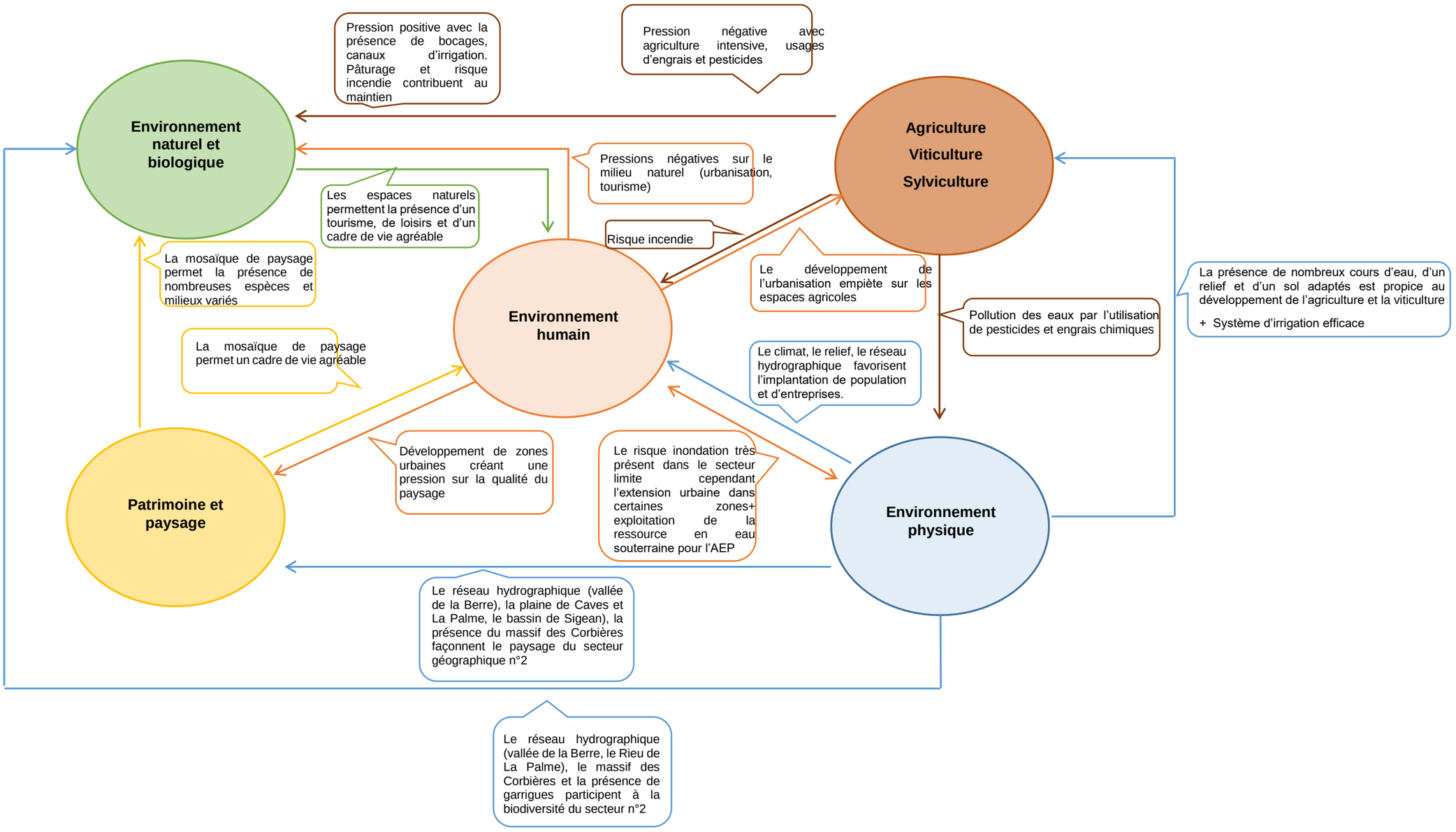

Les interrelations entre les composantes de l'environnement sont extrêmement nombreuses et complexes. L'analyse qui suit propose une vision synthétique de ces interrelations en mettant en avant les liens privilégiés entre les cinq grandes composantes de l'environnement à savoir l'environnement physique, le patrimoine naturel et biologique, l'agriculture (comprenant également la viticulture et la sylviculture), l'environnement humain et le paysage et le patrimoine protégés.

Enfin de faciliter la lecture, certaines composantes ont été regroupées (environnement humain et agriculture/sylviculture d'une part, l'environnement physique et le paysage d'autre part qui sont étroitement liés).

Environnement physique / Patrimoine naturel

Le climat, le relief, les sols, la présence de cours d'eau et de zones humides sont autant de facteurs qui influencent le milieu naturel. La présence de paysages diversifiés (plaine, ripisylves, massifs boisés, garrigues, coteaux, etc.) sont autant d'atouts pour une diversité d'espèces et d'habitats.

Le climat méditerranéen avec ses hivers doux et ses étés chauds favorisent la présence d'espèces et d'habitats adaptés.

Les sols, le relief et le réseau hydrographique (28 cours d'eau recensés) jouent également un rôle important. Les présences de la vallée de la Berre, des plaines de Caves et La Palme, du bassin de Sigean et d'un système d'irrigation efficace permettent à ce secteur d'être un territoire à dominante agricole. En outre, les ripisylves et abords des cours d'eau constituent des habitats favorables à des espèces d'intérêt majeur.

La présence de ce réseau hydrographique important (Rieu de La Palme et Rieu de Roquefort, la Berre) implique la présence de zones inondables. Ces dernières sont souvent accompagnées de zones humides. Celles-ci sont localisées en bordures de cours d'eau ou dans les plaines alluviales et présentent un enjeu écologique important avec la présence d'amphibiens, d'insectes et constituent des territoires de chasses pour les chauves-souris.

De plus, la présence du massif des Corbières est aussi un enjeu fort pour la faune et la flore. Par ailleurs, de réguliers incendies permettent de maintenir ces milieux de garrigues ouverts

Environnement physique / Environnement humain / Agriculture

Le relief doux des vallées, la proximité de l'eau et un climat méditerranéen ont participé à une installation très ancienne de l'Homme au sein de la zone d'étude.

Le potentiel agronomique des sols et le relief ont par ailleurs fortement influencé l'agriculture de ce territoire qui est caractérisée par la prédominance de la viticulture avec l'appellation viticole parmi les plus anciennes de la Région Languedoc-Roussillon : l'AOP Fitou.

L'utilisation importante d'engrais et l'usage des pesticides peut influencer la qualité des eaux superficielles (par ruissellement) et souterraines (par infiltration ou échanges avec les eaux superficielles). Certaines nappes souterraines qui sont exploitées pour l'alimentation en eau potable ont ainsi vu leur objectif de bon état chimique repoussé jusqu'en 2027.

L'abondance du réseau hydrographique s'accompagne, pour le milieu humain, d'un risque accru d'inondation. Les constructions humaines (habitations, infrastructures) ayant tendance à modifier les champs d'inondation des cours d'eau, elles sont réglementées dans les secteurs les plus sensibles, au moyen de Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRI).

Le sol est également utilisé comme l'atteste la présence d'une carrière en exploitation sur la commune de Roquefort-des-Corbières ainsi que de plusieurs anciennes carrières. De plus, la ressource en eaux souterraines, exploitée pour l'AEP, est un enjeu majeur pour l'Homme qui y exerce une pression importante, notamment l'été avec l'accueil d'une population importante.

Les présences du massif des Corbières et d'une plaine viticole, sont aussi un atout pour le cadre de vie, avec des itinéraires de randonnées et des sentiers de découverte.

Patrimoine naturel / Environnement humain / Agriculture

Le milieu humain peut avoir des interactions bénéfiques ou négatives vis-à-vis du milieu naturel.

Concernant les effets bénéfiques, les activités humaines peuvent contribuer au maintien de milieux d'intérêt (pastoralisme, incendie). Il en est de même pour le paysage bocager ou les carrières.

D'un point de vue fonctionnel, l'agriculture extensive contribue à la conservation des bosquets et systèmes de haies nécessaires à la circulation des espèces. Ces espèces se déplacent pour se nourrir, se reproduire ou conquérir de nouveaux espaces.

L'Homme exerce également de multiples pressions sur le milieu naturel : agriculture intensive, urbanisation, tourisme, introduction d'espèces invasives...

Le territoire est largement occupé par les activités agricoles. L'usage des engrais et d'engins mécaniques appauvrit les espaces naturels, du point de vue de la biodiversité, par la dégradation des sols et des eaux.

De plus, l'Homme développe ses activités et aménage le territoire en conséquence : infrastructures de transport, agriculture intensive, exploitation de carrières, urbanisation, lignes électriques...Ces activités peuvent, entre autres, conduire à un morcellement important du territoire, à une altération directe et durable des habitats, par effet d'emprise, à une coupure des corridors écologiques (atteinte à la libre circulation de la faune et à la dissémination des plantes), à la pollution des eaux.

L'occupation des sols entraîne un impact direct sur les milieux par effet d'emprise.

Les zones bâties sont relativement limitées (la densité de population dans la zone d'étude est relativement faible). L'habitat s'organise autour de bourgs, de hameaux ou de manière diffuse en zone agricole.

Les zones bâties sont reliées entre elles par des routes départementales et la présence également de l'autoroute A9. Outre le fait de morceler le territoire, ces infrastructures sont également source de bruits, de collisions et de dérangements sonores pour la faune.

De plus, la zone d'étude intercepte plusieurs lignes haute tension qui constituent, pour la plupart, des obstacles aux déplacements des oiseaux et des chauves- souris.

Les activités humaines entrainent également une pollution sonore, lumineuse ainsi qu'une dégradation de la qualité de l'air. Les milieux naturels subissant des nuisances sonores ou des pollutions voient leur capacité d'accueil diminuer.

Les sources de bruit sont presque exclusivement humaines et la majorité des nuisances sont imputables au trafic routier. La plupart des animaux perçoivent des sons sur une plage de fréquences différente de celle de l'Homme. Ils ont en général une sensibilité plus importante. Le bruit est un facteur de stress qui peut entraîner la fuite d'un animal, donc des dépenses énergétiques supplémentaires, des difficultés pour la reproduction ou un accroissement du risque de prédation.

Les chants des différentes espèces forment un paysage sonore qui varie d'un écosystème à l'autre. En effet, chaque espèce occupe une niche du spectre sonore, ce qui permet à des dizaines d'espèces (oscines, criquets...) de chanter simultanément sans se perturber. Les bruits d'origine humaine viennent ainsi masquer certaines bandes du spectre sonore et empêchent les espèces qui utilisent ces plages de fréquence de communiquer, donc de se reproduire.

De plus, le chant synchronisé de certains groupes comme les Amphibiens leur offre une protection contre les prédateurs. En effet, le son semble venir de partout et empêche le prédateur de localiser une proie. Les dérangements humains (passage d'une voiture, bruit soudain...) perturbent la synchronisation et permettent aux prédateurs de localiser un individu avec précision.

Au sein de la zone d'étude, l'A9 qui franchit notamment la Berre et la RD6009 notamment ont été classées comme des infrastructures de transport bruyantes (respectivement en catégorie 1 et 2). Les nuisances sonores pour la faune sont donc principalement localisées à proximité de ces infrastructures.

La pollution de l'air peut également affecter le milieu naturel.

L'impact de l'ozone sur les plantes est désormais connu. Ce polluant perturbe le métabolisme des végétaux (réduction de la photosynthèse, augmentation de la respiration), ce qui induit une diminution de leur croissance.

Le tourisme sur la zone d'étude se développe autour de pratique des sports de pleine nature (randonnée, vélo, sentiers viticoles) avec la présence de paysages variés (vallées, plaines, massifs...). Ceci peut entraîner une pression sur les milieux naturels en cas de fréquentation très importante des sites : dégradation du milieu et dérangement des espèces.

Agriculture / Paysage et patrimoine

L'activité agricole est majeure au niveau de la zone d'étude. Cette activité façonne donc de manière importante les paysages.

Les plaines viticoles prépondérantes sont donc une entité paysagère à part entière.

Elles participent également au patrimoine avec la présence de nombreux mas isolés.

Les grandes exploitations viticoles (milieux ouverts) conduisent également à une certaine uniformisation du paysage.

3.6.3. Secteur géographique n°3

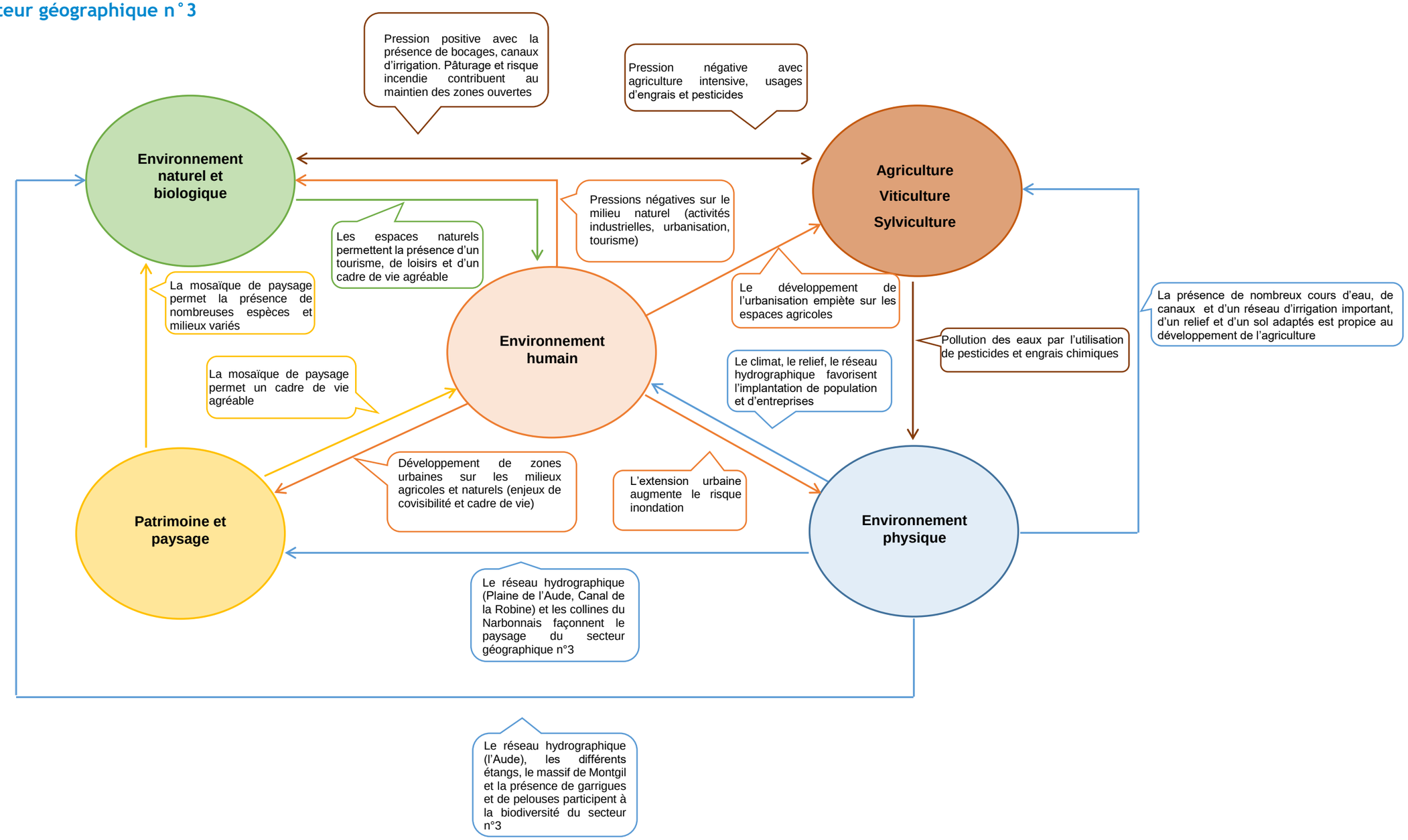

Les interrelations entre les composantes de l'environnement sont extrêmement nombreuses et complexes. L'analyse qui suit propose une vision synthétique de ces interrelations en mettant en avant les liens privilégiés entre les cinq grandes composantes de l'environnement à savoir l'environnement physique, le patrimoine naturel et biologique, l'agriculture (comprenant également la viticulture et la sylviculture), l'environnement humain ainsi que le paysage et le patrimoine protégés.

Afin de faciliter la lecture, certaines composantes ont été regroupées (l'environnement humain et agriculture/sylviculture d'une part, l'environnement physique et le paysage d'autre part qui sont étroitement liés).

Environnement physique / Patrimoine naturel

Le climat, le relief, les sols, la présence de cours d'eau et de zones humides sont autant de facteurs qui influencent le milieu naturel. La présence de paysages diversifiés (plaine, ripisylves, massifs boisés, garrigues, coteaux, etc.) constitue des atouts pour la diversité d'espèces et d'habitats.

Le climat méditerranéen avec ses hivers doux et ses étés chauds favorisent la présence d'espèces et d'habitats diversifiés.

Les sols, le relief et le réseau hydrographique jouent également un rôle important. La présence de la plaine de Montredon-des-Corbières et de la vallée de l'Aude et d'un système d'irrigation efficace permet à la plaine de l'Aude d'être un territoire à dominante agricole. Les ripisylves sont majoritairement peu développées et sont situées dans un contexte anthropisé (recalibrage des berges, cultures intensives (vignobles et bocages)) et ne constituent pas de zones d'intérêt majeur du point de vue biodiversité.

Plusieurs sites présentent cependant des enjeux majeurs pour le patrimoine naturel : les grottes de la Ratapanade, les garrigues et pelouses de Jonquières, les plans d'eau des Empriouts, les steppes et prairies calcaires sèches de Montredon-des-Corbières, la colline de Montgil, le Canal de la Collocation et l'étang de l'Aiguille. Ces sites abritent des espèces protégées et rares.

Par ailleurs, de réguliers incendies permettent de maintenir ces milieux de garrigues ouverts.

Environnement physique / Environnement humain / Agriculture

Le relief doux de plaine et de plateau, la proximité de l'eau et un climat méditerranéen ont participé à une installation très ancienne de l'Homme au sein de la zone d'étude.

Le potentiel agronomique des sols et un réseau d'irrigation développé ont par ailleurs fortement influencé l'agriculture de ce territoire qui est caractérisée par la prédominance de la viticulture et le maraichage.

L'utilisation d'engrais et l'usage de pesticides peuvent influencer la qualité des eaux superficielles (par ruissellement) et souterraines (par infiltration ou échanges avec les eaux superficielles).

Par ailleurs, l'activité sylvicole est très peu représentée dans la zone d'étude (collines de Moussan).

L'Aude est le cours d'eau majeur de la zone d'étude qui comprend plusieurs cours d'eau permanents. Ceux-ci sont également affectés par des prélèvements pour l'irrigation.

L'importance du réseau hydrographique s'accompagne, pour le milieu humain, d'un risque accru d'inondation (Plaine de l'Aude) dans les secteurs urbanisés (Moussan, Cuxac-d'Aude, Coursan). Les constructions humaines (habitations, infrastructures...) ayant tendance à modifier les champs d'inondation des cours d'eau, sont réglementées dans les secteurs les plus sensibles, au moyen de Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) afin de préserver la population et les biens.

Les présences du Massif de Fontfroide, du canal de la Robine et d'une plaine bocagère et viticole, sont aussi un atout pour le cadre de vie, avec notamment des itinéraires de randonnées et des sentiers de découverte. Cette forte fréquentation augmente le risque incendie du secteur.

Patrimoine naturel / Environnement humain / Agriculture

L'environnement humain peut avoir des interactions bénéfiques ou négatives vis-à-vis du milieu naturel.

Concernant les effets bénéfiques, les activités humaines peuvent contribuer au maintien de milieux d'intérêt écologique (paysage bocager) ou avec la présence de nombreux canaux.

D'un point de vue fonctionnel, l'agriculture extensive et la sylviculture contribuent à la conservation d'espaces forestiers (collines de Moussan notamment), bosquets et systèmes de haies nécessaires à la circulation des espèces. Ces espèces se déplacent pour se nourrir, se reproduire ou conquérir de nouveaux espaces.

L'Homme exerce également de multiples pressions sur le milieu naturel : agriculture intensive, activités industrielles, urbanisation, tourisme, introduction d'espèces invasives...

Le territoire est largement occupé par les activités agricoles. L'usage des engrais et d'engins mécaniques, appauvrit les espaces naturels, du point de vue de la biodiversité, par la dégradation des sols et des eaux.

De plus, l'Homme développe ses activités et aménage le territoire en conséquence : infrastructures de transport, agriculture intensive, centre de traitement des déchets, urbanisation, lignes électriques, … Ces activités peuvent, entre autres, conduire à un morcellement important du territoire, à une altération directe et durable des habitats, par effet d'emprise, à une coupure des corridors écologiques (atteinte à la libre circulation de la faune et à la dissémination des plantes), à la pollution des eaux.

L'occupation des sols entraîne un impact direct sur les milieux par effet d'emprise.

Les zones bâties sont relativement limitées (la densité de population dans la zone d'étude est relativement faible). L'habitat s'organise autour de bourgs, de hameaux ou de manière diffuse en zone agricole.

Les zones bâties sont reliées entre elles par des routes départementales. Plusieurs voies ferrées traversent également ce territoire. Outre le fait de morceler le territoire, ces infrastructures sont également source de bruits, de collision et de dérangements sonores pour la faune.

De plus, la zone d'étude intercepte plusieurs lignes haute tension qui constituent, pour la plupart, des obstacles aux déplacements des oiseaux et des chauves- souris.

Les activités humaines entrainent également une pollution sonore, lumineuse ainsi qu'une dégradation de la qualité de l'air. Les milieux naturels subissant des nuisances sonores ou des pollutions voient leur capacité d'accueil diminuer.

Les sources de bruit sont presque exclusivement humaines et la majorité des nuisances sont imputables au trafic routier. La plupart des animaux perçoivent des sons sur une plage de fréquences différente de celle de l'Homme. Ils ont en général une sensibilité plus importante. Le bruit est un facteur de stress qui peut entraîner la fuite d'un animal, donc des dépenses énergétiques supplémentaires, des difficultés pour la reproduction ou un accroissement du risque de prédation.

Les chants des différentes espèces forment un paysage sonore qui varie d'un écosystème à l'autre. En effet, chaque espèce occupe une niche du spectre sonore, ce qui permet à des dizaines d'espèces (oscines, criquets...) de chanter simultanément sans se perturber. Les bruits d'origine humaine viennent ainsi masquer certaines bandes du spectre sonore et empêchent les espèces qui utilisent ces plages de fréquence de communiquer, donc de se reproduire.

De plus, le chant synchronisé de certains groupes comme les Amphibiens leur offre une protection contre les prédateurs. En effet, le son semble venir de partout et empêche le prédateur de localiser une proie. Les dérangements humains (passage d'une voiture, bruit soudain...) perturbent la synchronisation et permettent aux prédateurs de localiser un individu avec précision.

Au sein de la zone d'étude, l'A61 et la RD613 notamment ont été classées comme des infrastructures de transport bruyantes (respectivement en catégorie 1 et 2). Les nuisances sonores pour la faune sont donc principalement localisées à proximité de ces infrastructures.

La pollution de l'air peut également affecter le milieu naturel.

L'impact de l'ozone sur les plantes est désormais connu. Ce polluant perturbe le métabolisme des végétaux (réduction de la photosynthèse, augmentation de la respiration), ce qui induit une diminution de leur croissance.

Le tourisme sur la zone d'étude se développe autour de pratique des sports de pleine nature (randonnée, vélo) avec la présence de paysages variés (vallées, bocages, massifs...). Ceci peut entraîner une pression sur les milieux naturels en cas de fréquentation très importante des sites : dégradation du milieu et dérangement des espèces.

Agriculture/Viticulture / Paysage et patrimoine

L'activité agricole est majeure au niveau de la zone d'étude. Cette activité façonne donc de manière importante les paysages : Plaine de l'Aude (céréales, maraichage et viticulture) et le Narbonnais (viticulture).

Les plaines viticoles prépondérantes sont donc une entité paysagère à part entière.

Elles participent également au patrimoine avec la présence de nombreux mas isolés dont certains ont perdu leur vocation agricole au profit d'une vocation résidentielle.

Les grandes exploitations viticoles (milieux ouverts) conduisent également à une certaine uniformisation du paysage.

3.6.4. Secteur géographique n°4

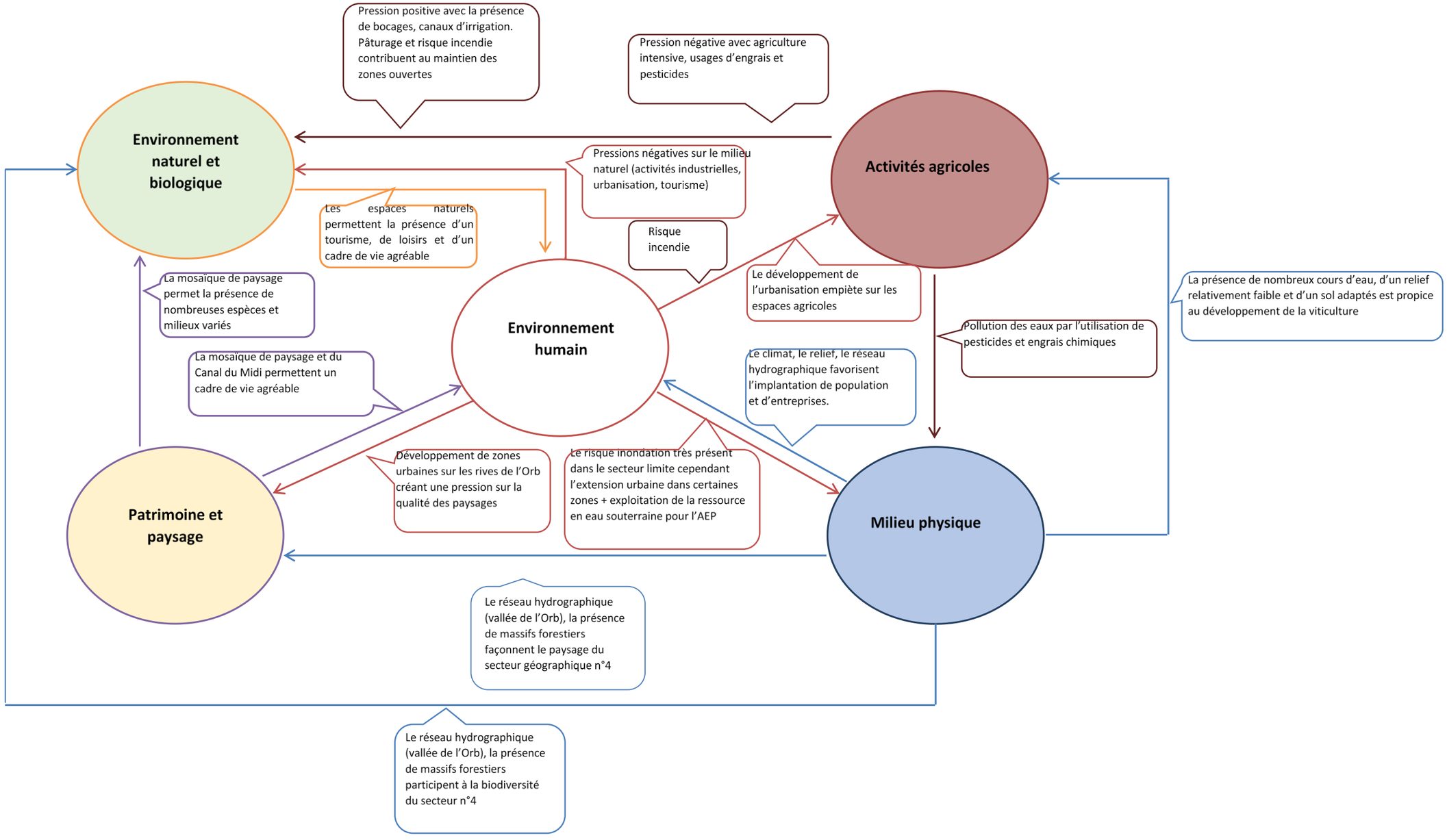

Les interrelations entre les composantes de l'environnement sont extrêmement nombreuses et complexes. L'analyse qui suit propose une vision synthétique de ces interrelations en mettant en avant les liens privilégiés entre les cinq grandes composantes de l'environnement à savoir l'environnement physique, le patrimoine naturel et biologique, l'agriculture (comprenant également la viticulture et la sylviculture), l'environnement humain ainsi que le paysage et le patrimoine protégés.

Afin de faciliter la lecture, certaines composantes ont été regroupées (milieu humain et agriculture/sylviculture d'une part, l'environnement physique et le paysage d'autre part qui sont étroitement liés).

Environnement physique / Patrimoine naturel

Le climat, le relief, les sols, la présence de cours d'eau et de zones humides sont autant de facteurs qui influencent le milieu naturel. La présence de paysages diversifiés (plaine, ripisylves, massifs boisés, garrigues, coteaux, etc.) constitue des atouts pour la diversité d'espèces et d'habitats.

Le climat méditerranéen avec ses hivers doux et ses étés chauds favorisent la présence d'espèces et d'habitats diversifiés.

Les sols, le relief et le réseau hydrographique jouent également un rôle important. La présence de la vallée de l'Orb et d'un système d'irrigation efficace permet à ce secteur d'être un territoire à dominante agricole. Les ripisylves sont équilibrées en termes de classes d'âges (strates d'arbres) et certaines sont classées en zone humide mais apparaissent dégradées du fait qu'elles sont situées dans un contexte anthropisé (recalibrage des berges, culture intensives (vignobles et bocages)).

Aucun site ne présente un enjeu majeur pour le patrimoine naturel sur ce secteur.

Environnement physique / Environnement humain / Agriculture

Le relief doux de plaine et de plateau, la proximité de l'eau et un climat méditerranéen ont participé à une installation très ancienne de l'Homme au sein de la zone d'étude.

Ce territoire présente des sols agricoles diversifiés, de très bonne qualité agronomique. La diversité des sols et les possibilités d'irrigation ont permis de développer l'agriculture qui est caractérisée par la prédominance de la viticulture, le maraichage et les cultures céréalières. Ainsi, plusieurs secteurs peuvent être caractérisés :

- Secteur de Lespignan – La Rouvière : grand domaine arboricole sur bonnes potentialités agronomique et irrigué.
- Secteur plaine de l'Orb : Présence de quelques exploitations intensives de maraîchage dans la vallée de l'Orb.

L'utilisation d'engrais et l'usage de pesticides peuvent influencer la qualité des eaux superficielles (par ruissellement) et souterraines (par infiltration ou échanges avec les eaux superficielles). Les nappes souterraines sont exploitées pour l'alimentation en eau potable (champs captants de la plaine Saint-Pierre à Béziers et de la Gare à Villeneuve-lès-Béziers) et ont ainsi vu leur objectif de bon état écologique et donc leur objectif de bon état global repoussé jusqu'en 2021 (Sables astiens de Valras-Agde, Alluvions de l'Orb et du Libron, Alluvions de l'Hérault).

L'importance du réseau hydrographique (sept cours d'eau dont l'Orb, et l'ancien lit de l'Orb avec un écoulement permanent, ainsi que le canal du Midi) s'accompagne, pour le milieu humain, d'un risque accru d'inondation (vallée alluviale de l'Orb) dans les secteurs urbanisés (Béziers, Villeneuve-lès-Béziers). Les constructions humaines (habitations, infrastructures...) ayant tendance à modifier les champs d'inondation des cours d'eau, sont réglementées dans les secteurs les plus sensibles, au moyen de Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRi).

Les présences du canal du Midi et de vallées viticoles, sont aussi un atout pour le cadre de vie, avec notamment des zones de loisirs (centres équestres, …). Cette forte fréquentation augmente le risque incendie du secteur.

Patrimoine naturel / Environnement humain / Agriculture

Le milieu humain peut avoir des interactions bénéfiques ou négatives vis-à-vis du milieu naturel.

Concernant les effets bénéfiques, les activités humaines peuvent contribuer au maintien de milieux d'intérêt écologique (milieux ouverts) ou avec la présence de nombreux canaux d'irrigation.

D'un point de vue fonctionnel, l'agriculture extensive et la sylviculture contribuent à la conservation d'espaces forestiers, bosquets et systèmes de haies nécessaires à la circulation des espèces. Ces espèces se déplacent pour se nourrir, se reproduire ou conquérir de nouveaux espaces.

L'Homme exerce également de multiples pressions sur le milieu naturel : agriculture intensive, activités industrielles, urbanisation, tourisme, introduction d'espèces invasives...

Le territoire est largement occupé par les activités agricoles. L'usage des engrais et d'engins mécaniques, appauvrit les espaces naturels, du point de vue de la biodiversité, par la dégradation des sols et des eaux.

De plus, l'Homme développe ses activités et aménage le territoire en conséquence : infrastructures de transport, agriculture intensive, carrières, activités industrielles, urbanisation, lignes électriques, … Ces activités peuvent, entre autres, conduire à un morcellement important du territoire, à une altération directe et durable des habitats, par effet d'emprise, à une coupure des corridors écologiques (atteinte à la libre circulation de la faune et à la dissémination des plantes), à la pollution des eaux. L'occupation des sols entraîne un impact direct sur les milieux par effet d'emprise.

Les zones bâties sont relativement limitées (excepté sur Villeneuve-lès-Béziers). L'habitat s'organise autour de bourgs, de hameaux ou de manière diffuse en zone agricole.

Les zones bâties sont reliées entre elles par des routes départementales. Deux voies ferrées traversent également ce territoire. Outre le fait de morceler le territoire, ces infrastructures sont également source de bruits, de collision et de dérangements sonores pour la faune.

De plus, la zone d'étude intercepte plusieurs lignes haute tension qui constituent, pour la plupart, des obstacles aux déplacements des oiseaux et des chauves- souris.

Les activités humaines entrainent également une pollution sonore, lumineuse ainsi qu'une dégradation de la qualité de l'air Les milieux naturels subissant des nuisances sonores ou des pollutions voient leur capacité d'accueil diminuer.

Les sources de bruit sont presque exclusivement humaines et la majorité des nuisances sont imputables au trafic routier. La plupart des animaux perçoivent des sons sur une plage de fréquences différente de celle de l'Homme. Ils ont en général une sensibilité plus importante. Le bruit est un facteur de stress qui peut entraîner la fuite d'un animal, donc des dépenses énergétiques supplémentaires, des difficultés pour la reproduction ou un accroissement du risque de prédation.

Les chants des différentes espèces forment un paysage sonore qui varie d'un écosystème à l'autre. En effet, chaque espèce occupe une niche du spectre sonore, ce qui permet à des dizaines d'espèces (oscines, criquets...) de chanter simultanément sans se perturber. Les bruits d'origine humaine viennent ainsi masquer certaines bandes du spectre sonore et empêchent les espèces qui utilisent ces plages de fréquence de communiquer, donc de se reproduire.

De plus, le chant synchronisé de certains groupes comme les Amphibiens leur offre une protection contre les prédateurs. En effet, le son semble venir de partout et empêche le prédateur de localiser une proie. Les dérangements humains (passage d'une voiture, bruit soudain...) perturbent la synchronisation et permettent aux prédateurs de localiser un individu avec précision.

Au sein de la zone d'étude, l'A9 et l'A75 ont notamment été classées comme infrastructures de transport bruyantes (respectivement en catégorie 1 et 2). Les nuisances sonores pour la faune sont donc principalement localisées à proximité de ces infrastructures.

La pollution de l'air peut également affecter le milieu naturel.

L'impact de l'ozone sur les plantes est désormais connu. Ce polluant perturbe le métabolisme des végétaux (réduction de la photosynthèse, augmentation de la respiration), ce qui induit une diminution de leur croissance.

Le tourisme sur la zone d'étude se développe autour de pratique des sports de pleine nature (randonnée, vélo) avec la présence de paysages variés (vallées alluviales, massifs...) et du canal du Midi. Ceci peut entraîner une pression sur les milieux naturels en cas de fréquentation très importante des sites : dégradation du milieu et dérangement des espèces.

Agriculture/Viticulture / Paysage et patrimoine

L'activité agricole est majeure au niveau de la zone d'étude. Cette activité façonne donc de manière importante les paysages.

Elle participe également au patrimoine avec la présence de nombreux mas isolés dont certains ont perdu leur vocation agricole au profit d'une vocation résidentielle. Les grandes exploitations viticoles (milieux ouverts) conduisent également à une certaine uniformisation du paysage.

3.7. SYNTHÈSE DES ENJEUX DE L'ÉTAT INITIAL

3.7.1. Secteur géographique n°1

Les principaux enjeux du secteur géographique n°1 correspondent :

- à la **traversée du Soler** au droit d'un secteur urbanisé. Les enjeux s'expriment à la fois en termes de continuités urbaines que de cadre de vie et de paysage ;
- aux trois cours d'eau principaux que sont **la Basse**, **la Têt** et **l'Agly**, qui traversent la zone d'étude et ne peuvent être évités. Si tous trois portent des enjeux majeurs en termes de risque inondation, seuls la Têt et l'Agly présentent, avec leurs milieux annexes, un intérêt écologique très fort, tant en termes d'habitats que d'espèces. Enfin, la nappe alluviale de l'Agly, exploitée pour l'alimentation en eau potable à Rivesaltes, doit être préservée ;
- à la **plaine du Roussillon**, où, aux côtés de cultures maraîchères et de l'arboriculture, la vigne prédomine. Une grande partie de la production agricole bénéficie d'Appellations d'Origine Protégée ou Contrôlée (AOP, AOC) et/ou d'Indications Géographiques Protégées (IGP). On note par ailleurs, sur les friches du Mas Peixot, un peu au Sud de la bordure Sud des Corbières, une zone de reproduction d'Alouette calandre, espèce très rare à l'échelle nationale, enjeu majeur pour le milieu naturel ;
- au **Piémont des Corbières**, qui présente des risques géotechniques (zones karstiques), de feux de forêt et industriels (site Titanobel, sur Opoul-Périllos), mais surtout des enjeux écologiques majeurs, avec notamment trois sites dont deux couvrent toute la largeur de la zone d'étude : la bordure Sud des Corbières et la Crête de Jeanbon et les garrigues associées. Ce massif est particulièrement favorable à l'avifaune comme en témoigne la protection Natural 2000 qui couvre une partie du massif en application de la Directive Oiseaux.

SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LÉGENDE

Général

- Limite départementale
- Limite communale
- Zone de Passage Préférentielle phase 1
- Zone de Passage Préférentielle phase 2

Milieu physique

- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Zone inondable
- Périmètre de protection de Captage d'alimentation en Eau potable (AEP) immédiate ou rapprochée
- Vulnérabilité de la ressource en eaux souterraines - Forte et Très forte

Milieu naturel

- Zone humide avérée

Enjeux inventaire Habitats espèces

- Majeurs
- Très forts
- Forts
- Zone d'inventaire

Milieu humain

Équipement

- Site d'hébergement touristique et site de loisirs
- Equipement divers
- Etablissement sensible
- Parc photovoltaïque
- SEVESO
- Carrières

Réseau

- Poste électrique
- Réseau électrique (HT/THT)
- Gazoduc
- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Réseau ferré existant

Zonage d'urbanisme

- Zone d'activité existante
- Zone d'activité future
- Zone urbanisée
- Zone à urbaniser
- Espace Boisé Classé

Enjeu agricole et viticole

- Enjeu très fort

Patrimoine et paysage

- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

Monument historique et périmètre de protection :

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Date: 07/10/2021

Secteur 1 - Plaine du Roussillon 1/3

SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

LE SOLER
VILLENEUVE-LA-RIVIÈRE
BAIXAS
BAHO
SAINT-ESTÈVE
PEYRESTORTES
TOULOUGES



0 500 1000 Mètres

Date: 06/10/2021

Sources : DRAC, DREAL, CD, CA, Biotope
Fond de plan : SCAN25 © IGN

egis

Planche 1/3

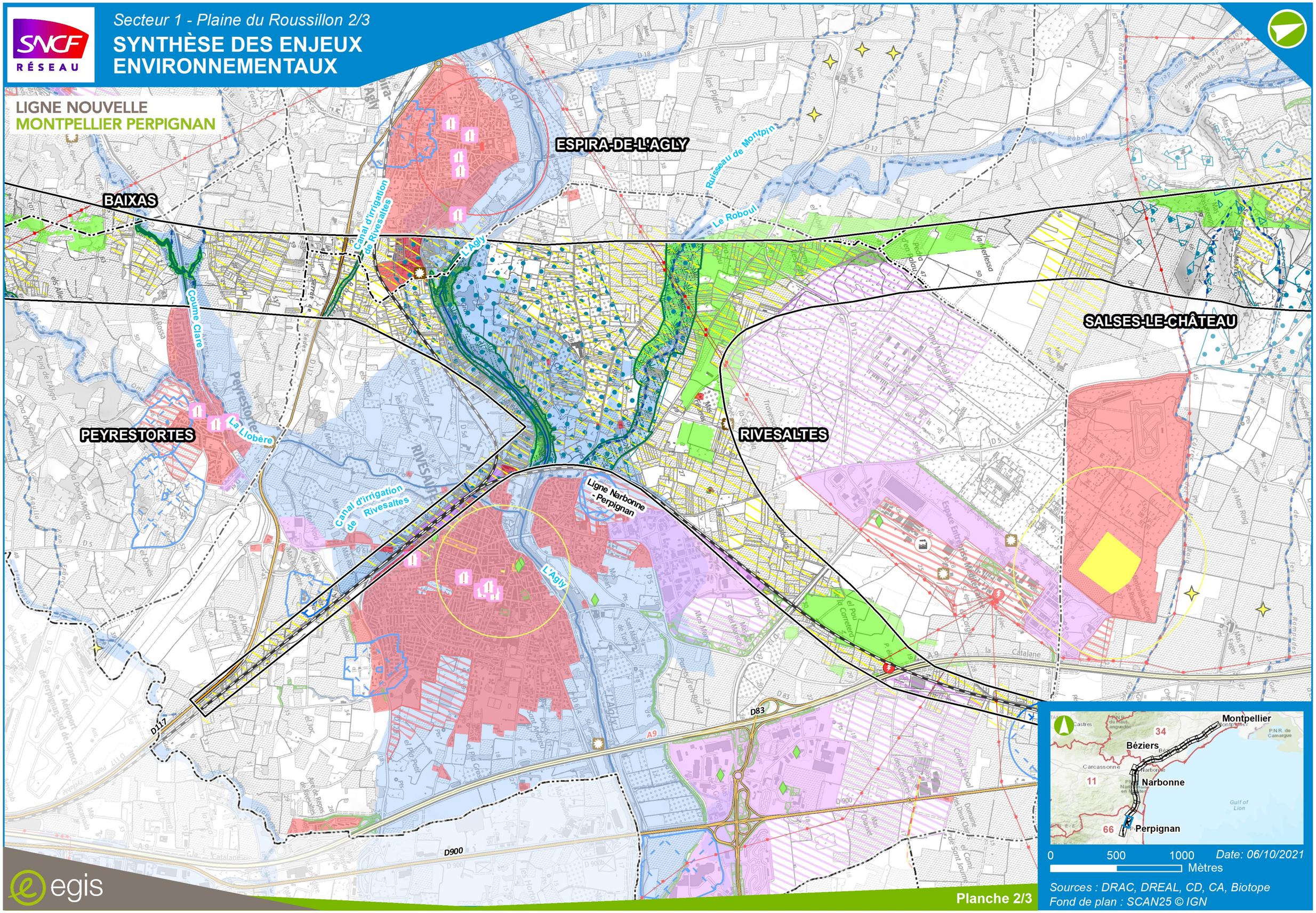

SNCF RÉSEAU
Secteur 1 - Plaine du Roussillon 2/3
SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN
ESPIRA-DE-L'AGLY
BAIXAS
SALSES-LE-CHÂTEAU
PEYRESTORTES
RIVESALTES
Ligne Narbonne - Perpignan
Canal d'irrigation de Rivesaltes
Ruisseau de Montpin
Le Roboul
L'Agly
Coume Clare
La Llobère
Peyrestortes
Espace Entreprise Méditerranée
D117
D83
D900
A9
Montpellier
Béziers
Narbonne
Perpignan
34
11
66
0
500
1000
Mètres
Date: 06/10/2021
Sources : DRAC, DREAL, CD, CA, Biotope
Fond de plan : SCAN25 © IGN
egis
Planche 2/3

Secteur 1 - Plaine du Roussillon 3/3

SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

OPOUL-PÉRILLOS

SALSES-LE-CHÂTEAU

AUDE

PYRÉNÉES ORIENTALES

Le Roboul

Ligne Narbonne - Perpignan



0 500 1000 Mètres

Date: 07/10/2021

Sources : DRAC, DREAL, CD, CA, Biotope
Fond de plan : SCAN25 © IGN

egis

Planche 3/3

3.7.2. Secteur géographique n°2

Les principaux enjeux du secteur géographique n°2, lequel s'inscrit entièrement dans le périmètre du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, correspondent :

- au **Piémont des Corbières**, qui abrite des zones karstiques et gypseuses qui, au-delà d'être une contrainte technique, présentent un risque pour la nappe d'eau souterraine exploitée pour l'alimentation en eau potable. Ce massif comporte, dans sa partie Sud, de nombreux enjeux très forts à majeurs, pour le milieu naturel, mais aussi pour son vignoble, avec notamment l'AOP/AOC Fitou et l'AOC Corbières et, en corollaire, un agro-tourisme en plein développement.
- les enjeux paysagers de ce piémont sont localement très forts, notamment au droit de la Chapelle Saint-Aubin et du site inscrit de la Roque ;
- à la **Plaine de Caves - La Palme**, qui accueille non seulement le Rieu de La Palme, habitat privilégié pour des amphibiens protégés, mais également quelques parcelles viticoles d'intérêt ;
- à la **Berre**, bien connue pour sa vallée inondable aux sols compressibles, mais aussi pour les enjeux écologiques très forts qu'elle abrite.

SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LÉGENDE

Général

- Limite départementale
- Limite communale
- Zone de Passage Préférentielle phase 1
- Zone de Passage Préférentielle phase 2

Milieu physique

- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Zone inondable
- Périmètre de protection de Captage d'alimentation en Eau potable (AEP) immédiate ou rapprochée
- Vulnérabilité de la ressource en eaux souterraines - Forte et Très forte

Milieu naturel

- Zone humide avérée

Enjeux inventaire Habitats espèces

- Majeurs
- Très forts
- Forts
- Zone d'inventaire

Milieu humain

Équipement

- Site d'hébergement touristique et site de loisirs
- Equipement divers
- Etablissement sensible
- Parc photovoltaïque
- SEVESO
- Carrières

Réseau

- Poste électrique
- Réseau électrique (HT/THT)
- Gazoduc
- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Réseau ferré existant

Zonage d'urbanisme

- Zone d'activité existante
- Zone d'activité future
- Zone urbanisée
- Zone à urbaniser
- Espace Boisé Classé

Enjeu agricole et viticole

- Enjeu très fort

Patrimoine et paysage

- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

Monument historique et périmètre de protection :

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Date: 07/10/2021

Secteur 2 - Piémont des Corbières 1/4

SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

PYRÉNÉES ORIENTALES

AUDE

TREILLES

CAVES

LA PALME

FITOU

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE

Ruisseau de l'Arène

Ruisseau de l'Abreuvoir

Ruisseau de la Teulière

Ruisseau du Mas Neuf

Le Rieu La Palme

Ruisseau de Mezerac

Ruisseau de Saint Pancrace

Ruisseau de Canaveire

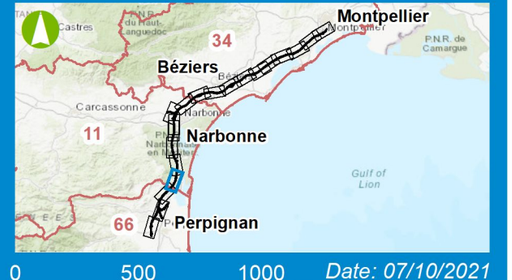

0 500 1000 Mètres

Date: 07/10/2021

Sources : DRAC, DREAL, CD, CA, Biotope
Fond de plan : SCAN25 © IGN

Planche 1/4

Secteur 2 - Piémont des Corbières 2/4

SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

CAVES

ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES

LA PALME

SIGEAN

A9

D6009

Le Rieu La Palme

Ruisseau de Mézerac

Ruisseau de la Jasse Rouge

Ruisseau de Buffèque

Ruisseau des Vignes

Ruisseau de Saint Pancrace

Ruisseau de Picassou

Ruisseau du Moulas

Le Rieu Roquefort

Ruisseau de la Goude

Ruisseau de la Plaine

Ruisseau des Cabanettes

Ruisseau de Gasparets

Ruisseau des Palafrois



0 500 1000 Mètres

Date: 07/10/2021

Sources : DRAC, DREAL, CD, CA, Biotope
Fond de plan : SCAN25 © IGN

egis

Planche 2/4

Secteur 2 - Piémont des Corbières 3/4

SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

PORTEL-DES-CORBIÈRES

ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES

SIGEAN

PEYRIAC-DE-MER

Ruisseau du Ginestas

Ruisseau de Gasparets

Ruisseau du Fenouil

Ruisseau des Palafrots

Ruisseau du Colombier

Ruisseau de Mont Milan

Ruisseau de Saint-Jacques

Ruisseau de Pech Agut

La Berre

Pech Blanc

D6009

D6139

A9

Montpellier
Béziers
Narbonne
Perpignan

0 500 1000 Mètres

Date: 07/10/2021

Sources : DRAC, DREAL, CD, CA, Biotope
Fond de plan : SCAN25 © IGN

egis

Secteur 2 - Piémont des Corbières 4/4

SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

PEYRIAC-DE-MER

BAGES

Ruisseau du Colombier
Ruisseau de Mont Milan
Saint-Jacques
Ruisseau de Mont Feigné
Ruisseau du Saut de l'Ane
Ruisseau de Freissinet
Ruisseau de Notre Dame
Ruisseau de Pech Agut
Ruisseau de la plâtrière
Ruisseau des Gourgues
Ruisseau de la Plaine
D6009
A9
A61

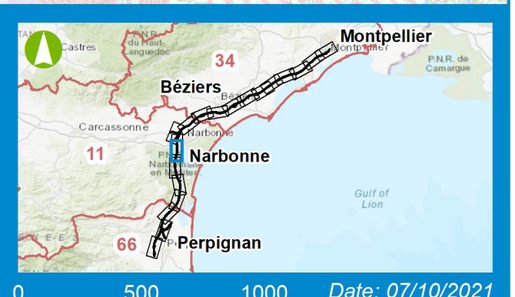

0 500 1000 Mètres

Date: 07/10/2021

Sources : DRAC, DREAL, CD, CA, Biotope
Fond de plan : SCAN25 © IGN

egis

Planche 4/4

3.7.3. Secteur géographique n°3

Les principaux enjeux du secteur géographique n°3 correspondent :

- aux **Collines du Narbonnais**, qui présentent des zones karstiques et gypseuses et accueillent le Rec de Veyret, dont les inondations constituent un enjeu très fort dans un secteur dont le caractère périurbain s'illustre notamment par la zone d'activités de La Plaine. L'importante pression urbaine constitue d'ailleurs une menace pour l'activité viticole locale, pourtant ancienne et reconnue pour la qualité de ses vins (AOP Corbières).

  Ce large territoire recèle également des enjeux écologiques très forts à majeurs, notamment la Grotte de la Ratapanade, qui abrite une colonie importante de chauves-souris, ainsi que plusieurs stations végétales d'Astragale et des garrigues et pelouses sèches, habitats très favorables à diverses espèces faunistiques et floristiques remarquables et/ou protégées.

  La particularité topographique de cet espace de transition vers la plaine de l'Aude lui confère localement un intérêt paysager très fort, par exemple au droit des châteaux de Levrettes et de Jonquières et du domaine de Védilhan ;

- à la **Plaine de l'Aude**, vaste espace qui s'étend sur neuf kilomètres au droit de la zone d'étude et recèle un système hydraulique particulièrement complexe à l'origine de très nombreux épisodes majeurs en termes d'inondation.

  Si la nature alluviale des sols rend ceux-ci compressibles, elle leur confère en revanche des qualités agronomiques tout à fait exceptionnelles qui font de cette vaste plaine un espace privilégié aux enjeux très forts pour les activités agricoles et viticoles, lesquelles sont d'ailleurs omniprésentes.

  Si le milieu naturel bénéficie, lui aussi, des très nombreux espaces humides de cette plaine, ses enjeux les plus importants se situent au droit du site d'intérêt écologique majeur des zones humides du sud de l'étang de Capestang.

  C'est également un canal, celui de la Robine (antenne du canal du Midi, site classé au patrimoine de l'UNESCO), qui présente l'enjeu le plus important en termes de paysage et de patrimoine, dans un secteur pourtant sensible d'un point de vue paysager.

  Enfin, le secteur s'inscrit, sur la commune de Moussan, dans la zone d'aléa toxique faible du PPRT du site SEVESO d'Orano Malvési ;

- au **Plateau de Nissan-lez-Ensérune**, sur lequel la zone d'étude inclut le hameau de Périès et la zone d'activités de la Mouline, tous deux inscrits de part et d'autre de la voie ferrée existante. Les vignes, quant à elles, occupent le reste de l'espace avec un enjeu global très fort.

SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LÉGENDE

Général

- Limite départementale
- Limite communale
- Zone de Passage Préférentielle phase 1
- Zone de Passage Préférentielle phase 2

Milieu physique

- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Zone inondable
- Périmètre de protection de Captage d'alimentation en Eau potable (AEP) immédiate ou rapprochée
- Vulnérabilité de la ressource en eaux souterraines - Forte et Très forte

Milieu naturel

- Zone humide avérée

Enjeux inventaire Habitats espèces

- Majeurs
- Très forts
- Forts
- Zone d'inventaire

Milieu humain

Équipement

- Site d'hébergement touristique et site de loisirs
- Equipement divers
- Etablissement sensible
- Parc photovoltaïque
- SEVESO
- Carrières

Réseau

- Poste électrique
- Réseau électrique (HT/THT)
- Gazoduc
- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Réseau ferré existant

Zonage d'urbanisme

- Zone d'activité existante
- Zone d'activité future
- Zone urbanisée
- Zone à urbaniser
- Espace Boisé Classé

Enjeu agricole et viticole

- Enjeu très fort

Patrimoine et paysage

- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

Monument historique et périmètre de protection :

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Date: 07/10/2021

Secteur 3 - Plaine de l'Aude 1/4

SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

MONTREDON-DES-CORBIÈRES

NARBONNE

Ruisseau de la Combe du Moure / Redon
Rec de Veyret
Ruisseau de la Plaine
Ruisseau de Fenouillet
Ruisseau du Villa de Fargues
Ruisseau de l'Etang
Ruisseau des Tines
Ruisseau de Clottes
Ruisseau de Champ Auriol
Ruisseau Maire
Ligne Carcassonne - Narbonne
D6113
D6009
D607
A9
A61

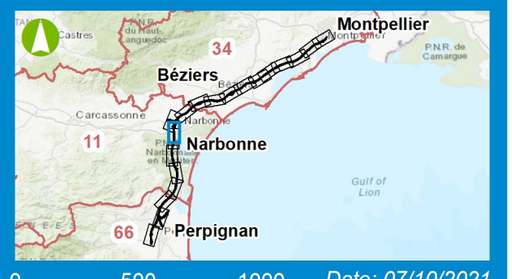

0 500 1000 Mètres

Date: 07/10/2021

Sources : DRAC, DREAL, CD, CA, Biotope
Fond de plan : SCAN25 © IGN

egis

Planche 1/4

Secteur 3 - Plaine de l'Aude 2/4

SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

NÉVIAN

MARCORIGNAN

MONTREDON-DES-CORBIÈRES

MOUSSAN

NARBONNE

Ruisseau de la Mayral

Ruisseau de Champ Auriol

Ruisseau de Clottes

Ligne Carcassonne - Narbonne

Ruisseau Maire

Rec de Veyret

Ruisseau de Tail le Vent

Ruisseau du Devetsoir

D6113

D607

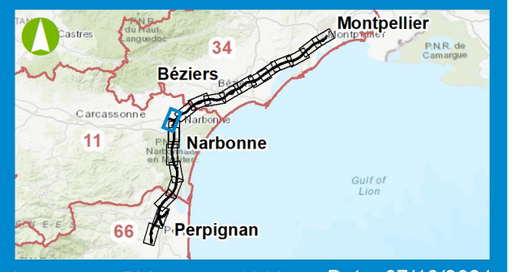

0 500 1000 Mètres

Date: 07/10/2021

Sources : DRAC, DREAL, CD, CA, Biotope
Fond de plan : SCAN25 © IGN

Secteur 3 - Plaine de l'Aude 3/4

SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

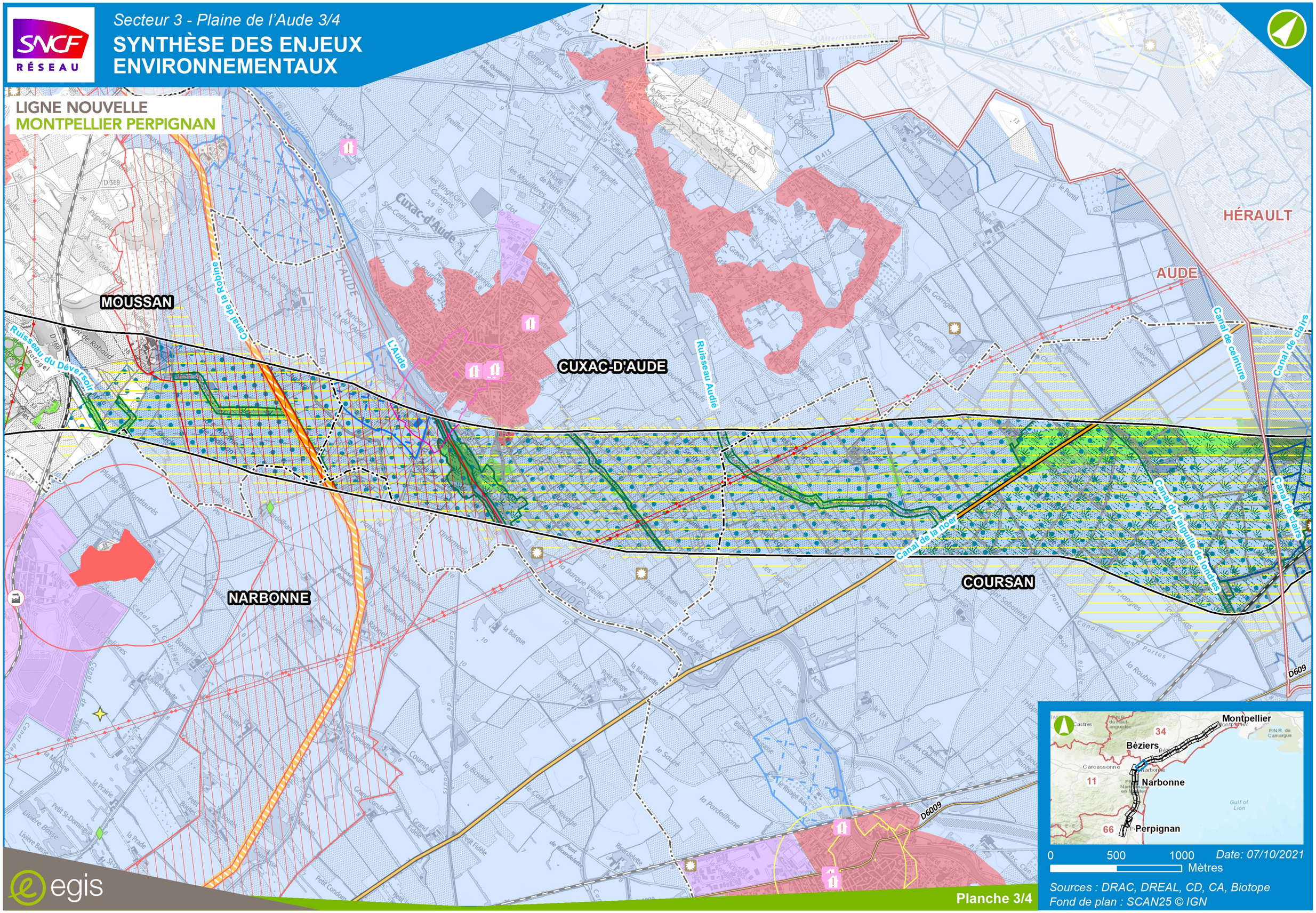

Secteur 3 - Plaine de l'Aude 4/4

SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER PERPIGNAN

HÉRAULT

AUDE

COURSAN

NISSAN-LEZ-ENSERUNE

Ligne Béziers - Narbonne

Canal du Midi

Ruisseau de la Bastide

Canal de ceinture

Canal de clairs

Canal de l'aiguille de Jonquières

Ruisseau de Périès

Ruisseau des Gazagues

Ruisseau de la Fontaine du Gué

Ruisseau de Notre Dame

D609

D6009

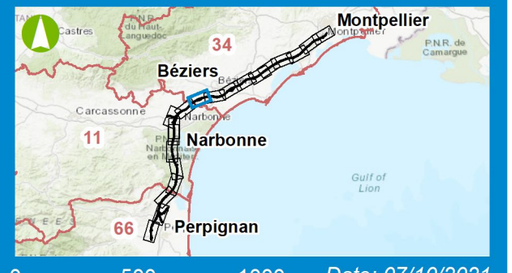

0 500 1000 Mètres

Date: 07/10/2021

Sources : DRAC, DREAL, CD, CA, Biotope
Fond de plan : SCAN25 © IGN

egis

Planche 4/4

3.7.4. Secteur géographique n°4

Les principaux enjeux du secteur géographique n°4 correspondent :

- à la **vallée de l'Orb**, dont la zone inondable, qui s'étend sur plusieurs kilomètres, constitue un risque naturel pour les biens et les personnes des communes de Béziers, Sauvian et Villeneuve-lès-Béziers, et dont la nappe alluviale associée présente un enjeu très fort pour l'alimentation en eau. Cette vallée accueille par ailleurs le canal du Midi, site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Enfin, la ripisylve de l'Orb présente des enjeux écologiques très forts ;
- à la **zone urbanisée de Villeneuve-lès-Béziers** qui concentre de nombreuses habitations et activités économiques, dont trois sites industriels SEVESO et présente ainsi des enjeux majeurs en termes de continuités urbaines, de cadre de vie et de paysage, mais aussi de risques industriels ;
- au **plateau de Lespignan - Vendres**, qui abrite quelques rares zones humides mais surtout des parcelles agricoles et viticoles d'intérêt (AOP Coteaux du Languedoc), aux enjeux très forts, notamment en raison d'une pression foncière forte illustrée notamment par la grande zone d'habitat future sur Béziers, au Nord de l'A9, alors qu'au Sud de la même autoroute, mais sur la commune de Vendres, est déjà développée la ZAE Via Europa.

SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LÉGENDE

Général

- Limite départementale
- Limite communale
- Zone de Passage Préférentielle phase 1
- Zone de Passage Préférentielle phase 2

Milieu physique

- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Zone inondable
- Périmètre de protection de Captage d'alimentation en Eau potable (AEP) immédiate ou rapprochée
- Vulnérabilité de la ressource en eaux souterraines - Forte et Très forte

Milieu naturel

- Zone humide avérée

Enjeux inventaire Habitats espèces

- Majeurs
- Très forts
- Forts
- Zone d'inventaire

Milieu humain

Équipement

- Site d'hébergement touristique et site de loisirs
- Equipement divers
- Etablissement sensible
- Parc photovoltaïque
- SEVESO
- Carrières

Réseau

- Poste électrique
- Réseau électrique (HT/THT)
- Gazoduc
- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Réseau ferré existant

Zonage d'urbanisme

- Zone d'activité existante
- Zone d'activité future
- Zone urbanisée
- Zone à urbaniser
- Espace Boisé Classé

Enjeu agricole et viticole

- Enjeu très fort

Patrimoine et paysage

- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

Monument historique et périmètre de protection :

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

Date: 07/10/2021

Secteur 4 - Vallée de l'Orb 1/2

SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

BÉZIERS

LESPIGNAN

VENDRES

Canal du Midi

Ruisseau de Navarre

L'Orb

Ruisseau de la Carrièrasse

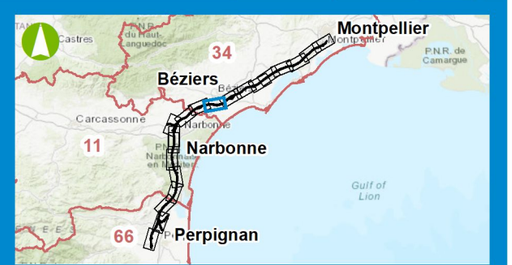

0 500 1000 Mètres

Date: 07/10/2021

Sources : DRAC, DREAL, CD, CA, Biotope
Fond de plan : SCAN25 © IGN

egis

Planche 1/2

Secteur 4 - Vallée de l'Orb 2/2

SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

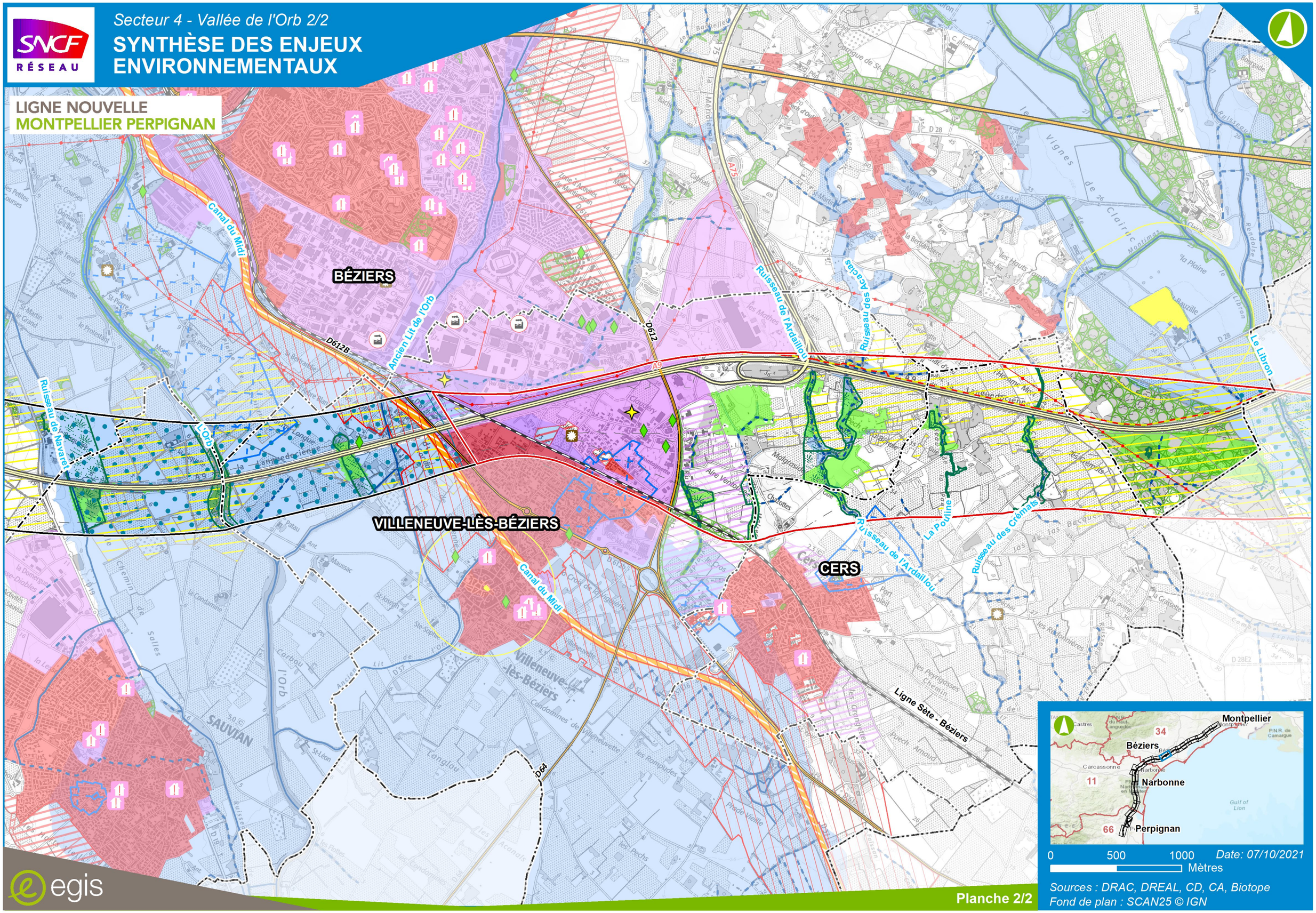

Date: 07/10/2021

Sources : DRAC, DREAL, CD, CA, Biotope

Fond de plan : SCAN25 © IGN

Planche 2/2

En partenariat avec :

